

# *can-am*



## SÉRIE MAVERICK MAX

# GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations sur la sécurité, le véhicule et son entretien

# NO NO NO

## ⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide du conducteur. Il contient des informations sécuritaires importantes

Âge minimum recommandé pour le conducteur : 16 ou plus et possédant un permis de conduire valide. Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

Le retrait ou la modification des pièces liées aux émissions d'échappement et aux émissions de ce véhicule hors route est illégal.

Les contrevenants s'exposent à des pénalités civiles et/ou criminelles en vertu des lois de la Californie et fédérales.

## **AVERTISSEMENT**

**LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.** En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

Pour votre sécurité, comprenez et suivez tous les avertissements contenus dans ce guide de l'utilisateur et sur les étiquettes sur votre véhicule. Toute négligence dans le respect des avertissements peut entraîner des **BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES!**

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

## **AVERTISSEMENT**

**Ne pas tenir compte des avertissements et des instructions de sécurité présentés dans ce guide, de la vidéo de sécurité et des étiquettes apposées sur les produits peut causer des accidents graves ou mortels.**

## **AVERTISSEMENT**

**Les performances de ce véhicule peuvent dépasser celles des autres véhicules que vous avez déjà conduits. Prenez le temps de vous familiariser avec votre nouveau véhicule.**

# **AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE**

## **AVERTISSEMENT**

**L'utilisation, les réparations et l'entretien d'un véhicule hors route peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproducteur. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé. Portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir plus, visitez le site**

**[www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle](http://www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle).**

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.

Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Les marques commerciales peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions.

Can-Am®

D.E.S.S.<sup>MC</sup>

DPS<sup>MC</sup>

ROTAX®

Maverick®

XPS®

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Manuel du conducteur ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2025

|            |                                                                                                                                                                                                             |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Deutsch    | Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a> |
| English    | This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                                 |
| Español    | Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                  |
| Français   | Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                               |
| Italiano   | Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                      |
| 中文         | 本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a> 查询。                                                                                               |
| 日本語        | このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。<br>ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください：<br><a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                                                 |
| Nederlands | Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                          |
| Norsk      | Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                   |
| Português  | Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                 |
| Русский    | Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                           |
| Suomi      | Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                           |
| Svenska    | Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                     |

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| Modèles couverts                                                         |
| Maverick MAX X Turbo                                                     |
| Maverick MAX X ds Turbo RR<br>Maverick X ds Turbo RR avec Smart-Shox     |
| Maverick MAX X rc Turbo RR                                               |
| Maverick MAX X rs Turbo RR<br>Maverick MAX X rs Turbo RR avec Smart Shox |

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (qui comprend les États membres de l'Union européenne plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), la Communauté des États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées ou filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| .....                                                                              | 1         |
| <b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>                                                      |           |
| <b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....                                                | <b>10</b> |
| Avant de partir .....                                                              | 10        |
| Messages sur la sécurité .....                                                     | 10        |
| À propos de ce Guide du conducteur .....                                           | 11        |
| <b>INFORMATIONS DE SÉCURITÉ</b>                                                    |           |
| <b>PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES</b> .....                                                 | <b>14</b> |
| Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone .....                             | 14        |
| Évitez les feux d'essence et les autres dangers .....                              | 14        |
| Éviter de se brûler avec des pièces chaudes .....                                  | 15        |
| <b>AVANT DE PARTIR</b> .....                                                       | <b>16</b> |
| Âge minimum et compétences requises .....                                          | 16        |
| Drogue et alcool .....                                                             | 16        |
| Vêtements de protection .....                                                      | 16        |
| Équipement requis .....                                                            | 19        |
| <b>FONCTIONNEMENT SÉCURITAIRE – RESPONSABILITÉS</b> .....                          | <b>21</b> |
| Propriétaire - soyez responsable .....                                             | 21        |
| Conducteur - soyez compétent et responsable .....                                  | 21        |
| Conduite prudente .....                                                            | 22        |
| Système de retenue des passagers .....                                             | 23        |
| Conditions du terrain .....                                                        | 23        |
| <b>FAMILIARISEZ-VOUS AVEC VOTRE VÉHICULE</b> .....                                 | <b>25</b> |
| Utilisation hors route .....                                                       | 25        |
| Guidon .....                                                                       | 25        |
| Freinage .....                                                                     | 26        |
| Clé programmable D.E.S.S. .....                                                    | 26        |
| Caméra de recul .....                                                              | 26        |
| Accessoires et modifications .....                                                 | 28        |
| <b>ÉVITEMENT DES ACCIDENTS</b> .....                                               | <b>30</b> |
| Évitement des renversements et des culbutages .....                                | 30        |
| Évitement des collisions .....                                                     | 31        |
| <b>CONDUITE DU VÉHICULE</b> .....                                                  | <b>32</b> |
| Exercices pratiques .....                                                          | 32        |
| Utilisation hors route .....                                                       | 33        |
| Techniques de conduite générale .....                                              | 33        |
| <b>TRANSPORT DE CHARGES ET TRAVAIL</b> .....                                       | <b>40</b> |
| Travailler avec ce véhicule .....                                                  | 40        |
| Transport de charges .....                                                         | 40        |
| <b>ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)</b> ..... | <b>44</b> |
| Étiquette mobile .....                                                             | 44        |

|                                                                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Étiquettes de sécurité.....                                                                                          | 46        |
| Étiquettes de conformité.....                                                                                        | 65        |
| Étiquettes de renseignements techniques.....                                                                         | 67        |
| <b>ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS).....</b> | <b>68</b> |
| Pictogramme de Sécurité .....                                                                                        | 68        |
| Étiquettes de conformité.....                                                                                        | 88        |
| Étiquettes de renseignements techniques.....                                                                         | 92        |
| <b>INSPECTION AVANT RANDONNÉE .....</b>                                                                              | <b>94</b> |
| Liste d'inspection avant randonnée .....                                                                             | 94        |
| <b>RAPPORTER LES DÉFAUTS DE SÉCURITÉ.....</b>                                                                        | <b>98</b> |

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE**

|                                                                                               |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>COMMANDES PRINCIPALES .....</b>                                                            | <b>100</b> |
| Volant .....                                                                                  | 100        |
| Pédale d'accélération.....                                                                    | 101        |
| Pédale de frein .....                                                                         | 101        |
| Levier sélecteur .....                                                                        | 101        |
| <b>COMMANDES SECONDAIRES .....</b>                                                            | <b>103</b> |
| Clé RF D.E.S.S et borne RF D.E.S.S.....                                                       | 103        |
| Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur .....                                                   | 104        |
| Bouton de neutralisation.....                                                                 | 104        |
| CLAVIER .....                                                                                 | 105        |
| Interrupteur du treuil.....                                                                   | 106        |
| Commutateur d'avertisseur (selon les modèles) .....                                           | 107        |
| <b>ÉQUIPEMENT .....</b>                                                                       | <b>108</b> |
| VOLANT INCLINABLE/TÉLESCOPIQUE .....                                                          | 109        |
| Porte-gobelets.....                                                                           | 110        |
| Poignées de maintien du passager .....                                                        | 110        |
| Boîte à gants .....                                                                           | 111        |
| Câble USB .....                                                                               | 111        |
| Trousse d'outils .....                                                                        | 111        |
| Repose-pieds.....                                                                             | 111        |
| Portes.....                                                                                   | 112        |
| Ceintures de sécurité .....                                                                   | 112        |
| Sièges .....                                                                                  | 114        |
| Bouchon de réservoir d'essence .....                                                          | 117        |
| Porte-bagages.....                                                                            | 117        |
| Crochet de récupération .....                                                                 | 118        |
| Grattoir .....                                                                                | 118        |
| Prise 12 volts.....                                                                           | 119        |
| Rétroviseur central.....                                                                      | 119        |
| Barres protectrices latérales et protecteurs de bras de suspension (selon l'équipement) ..... | 119        |
| Treuil (si installé) .....                                                                    | 120        |
| <b>AFFICHAGE NUMÉRIQUE 4,5 PO .....</b>                                                       | <b>122</b> |
| AFFICHAGE MULTIFONCTIONNEL.....                                                               | 122        |
| RÉGLAGES .....                                                                                | 124        |

|                                                                                       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>ÉCRAN TACTILE COULEUR 10,25 PO</b>                                                 | <b>126</b> |
| Affichage par défaut                                                                  | 126        |
| Parcourir l'affichage numérique                                                       | 126        |
| Affichage central                                                                     | 127        |
| Affichage des vues                                                                    | 127        |
| Menu Applet droit                                                                     | 129        |
| Menu Applet gauche                                                                    | 148        |
| Icônes et indicateurs - affichage multifonctionnel                                    | 149        |
| Appairage de votre smartphone par Bluetooth                                           | 150        |
| Messages de l'écran tactile                                                           | 151        |
| <b>PERSONNALISER LA CONDUITE</b>                                                      | <b>152</b> |
| Mode de conduite                                                                      | 152        |
| Mode Moteur                                                                           | 152        |
| Mode 4 roues motrices                                                                 | 152        |
| Mode Blocage du différentiel                                                          | 153        |
| Fonction DPS                                                                          | 153        |
| Fonction DPS                                                                          | 154        |
| Directives de réglage de la suspension                                                | 154        |
| Réglages d'usine de la suspension                                                     | 156        |
| Réglages de la suspension                                                             | 158        |
| <b>CARBURANT</b>                                                                      | <b>164</b> |
| EXIGENCES DU CARBURANT                                                                | 164        |
| Méthode de remplissage du véhicule                                                    | 164        |
| <b>PÉRIODE DE RODAGE</b>                                                              | <b>166</b> |
| Fonctionnement pendant le rodage                                                      | 166        |
| <b>PROCÉDURES DE BASE</b>                                                             | <b>167</b> |
| Démarrage du moteur                                                                   | 167        |
| Mise sous tension du système électrique                                               | 167        |
| Actionnez le levier sélecteur                                                         | 167        |
| Choisissez la vitesse appropriée (basse ou haute)                                     | 167        |
| Arrêt du moteur et stationnement du véhicule                                          | 169        |
| Conseils pour optimiser la longévité de la courroie d'entraînement                    | 169        |
| <b>OPÉRATIONS SPÉCIALES</b>                                                           | <b>170</b> |
| Que faire si on soupçonne la présence d'eau dans la boîte de vitesses                 |            |
| CVT                                                                                   | 170        |
| Que faire si la batterie est complètement déchargée                                   | 170        |
| Que faire si le véhicule se renverse                                                  | 170        |
| Que faire si le véhicule est submergé                                                 | 170        |
| <b>TRANSPORT DU VÉHICULE</b>                                                          | <b>172</b> |
| Utilisation de la motorisation du véhicule pour monter sur l'équipement de remorquage | 173        |
| Utilisation d'un treuil pour tirer le véhicule sur un équipement de remorquage        | 174        |
| Immobilisation du véhicule pour le transport                                          | 175        |
| Retrait du véhicule de la remorque                                                    | 175        |
| <b>LEVAGE ET SUPPORT DU VÉHICULE</b>                                                  | <b>176</b> |
| Avant du véhicule                                                                     | 176        |
| Arrière du véhicule                                                                   | 176        |

**ENTRETIEN**

|                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>PROGRAMME D'ENTRETIEN</b> .....                                      | <b>178</b> |
| Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U) ..... | 178        |
| Instructions d'entretien du filtre à air .....                          | 178        |
| Utilisation intensive .....                                             | 179        |
| Eau/ boue profonde .....                                                | 180        |
| Calendrier d'entretien .....                                            | 180        |
| Dossiers d'entretien .....                                              | 192        |
| <b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN</b> .....                                     | <b>201</b> |
| FILTRE À AIR DU MOTEUR .....                                            | 201        |
| Ensemble de calandre avant .....                                        | 202        |
| Filtre à air de la boîte de vitesses CVT .....                          | 202        |
| PRÉFILTRE DU SYSTÈME DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION (si équipé) .....    | 203        |
| HUILE MOTEUR .....                                                      | 204        |
| FILTRE À HUILE MOTEUR .....                                             | 206        |
| RADIATEUR .....                                                         | 207        |
| LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT .....                                        | 208        |
| SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT .....                                             | 211        |
| DIFFÉRENTIEL AVANT .....                                                | 212        |
| BOÎTE DE VITESSES .....                                                 | 213        |
| BOUGIES .....                                                           | 215        |
| COUVERCLE DE LA TRANSMISSION VC .....                                   | 218        |
| Courroie d'entraînement .....                                           | 219        |
| Poulies d'entraînement et entraînée .....                               | 221        |
| BATTERIE .....                                                          | 221        |
| FUSIBLES .....                                                          | 222        |
| Feux .....                                                              | 224        |
| SOUFFLETS D'ARBRE DE TRANSMISSION .....                                 | 224        |
| ROULEMENT DE ROUE .....                                                 | 225        |
| JANTES ET PNEUS .....                                                   | 225        |
| Suspensions .....                                                       | 226        |
| FREINS .....                                                            | 228        |
| CEINTURES DE SÉCURITÉ .....                                             | 229        |
| CAGE .....                                                              | 229        |
| <b>SOINS DU VÉHICULE</b> .....                                          | <b>232</b> |
| Nettoyage et protection du véhicule .....                               | 232        |
| <b>REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE</b> .....                     | <b>234</b> |

**RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

|                                                 |            |
|-------------------------------------------------|------------|
| <b>IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b> .....         | <b>236</b> |
| Número d'identification du véhicule (NIV) ..... | 236        |
| Número d'identification du moteur .....         | 236        |
| <b>BRP RF DESS POST GEN3 (CAN)</b> .....        | <b>237</b> |
| États-Unis et Canada .....                      | 237        |
| Mexique .....                                   | 238        |
| Brésil .....                                    | 238        |
| Japon .....                                     | 239        |
| Europe .....                                    | 239        |

|                                                                                                        |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>JAUGE MULTIFONCTION INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.....</b>                                            | <b>243</b> |
| Caractéristiques techniques .....                                                                      | 243        |
| Fabricant et adresse .....                                                                             | 243        |
| États-Unis et Canada .....                                                                             | 243        |
| Mexique.....                                                                                           | 244        |
| Brésil.....                                                                                            | 244        |
| Japon .....                                                                                            | 245        |
| Europe.....                                                                                            | 245        |
| <b>SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION.....</b>                                          | <b>250</b> |
| <b>RÈGLEMENT SUR LE SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS SONORES (CANADA ET ÉTATS-UNIS) .....</b>         | <b>251</b> |
| <b>VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS) .....</b> | <b>252</b> |
| <b>DÉCLARATION DE CONFORMITÉ .....</b>                                                                 | <b>253</b> |
| Déclaration de conformité UE .....                                                                     | 253        |
| Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni .....                                                    | 254        |
| <b>DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE.....</b>                             | <b>255</b> |

### **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

|                                          |            |
|------------------------------------------|------------|
| <b>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES .....</b> | <b>258</b> |
| .....                                    | 267        |
| .....                                    | 267        |

### **DIAGNOSTIC DES PANNES**

|                                                     |            |
|-----------------------------------------------------|------------|
| <b>DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES .....</b>    | <b>270</b> |
| <b>MESSAGES DE L'INDICATEUR MULTIFONCTION .....</b> | <b>275</b> |

### **GARANTIE**

|                                                                                       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>GARANTIE LIMITÉE BRP POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS : 2026 CAN-AM® VCC .....</b> | <b>278</b> |
| 1) Portée de la garantie limitée .....                                                | 278        |
| 2. Limitation de Responsabilité .....                                                 | 278        |
| 3) EXCLUSIONS – Hors garantie .....                                                   | 278        |
| 4) Période de la garantie .....                                                       | 279        |
| 5) Conditions d'application de la garantie.....                                       | 279        |
| 6) Comment bénéficier de la protection de la garantie.....                            | 280        |
| 7) Obligations de BRP .....                                                           | 280        |
| 8) Transfert .....                                                                    | 281        |
| 9) Assistance client .....                                                            | 281        |
| <b>GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS DE L'EPA, É.-U. ....</b>                               | <b>282</b> |
| Période de garantie liée aux émissions.....                                           | 282        |
| Composants couverts .....                                                             | 283        |
| Limitation de l'applicabilité de la garantie .....                                    | 283        |

|                                                                                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION DE CALIFORNIE.....</b>                                                   | <b>285</b> |
| Vos obligations et droits de garantie.....                                                                                                | 286        |
| Protection de la garantie du fabricant OHRV.....                                                                                          | 286        |
| Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie.....                                                                              | 287        |
| <b>GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'INTERNATIONAL 2026 CAN-AM®</b>                                                                             |            |
| <b>VCC.....</b>                                                                                                                           | <b>288</b> |
| 1) Portée de la garantie limitée.....                                                                                                     | 288        |
| 2) Limitation de Responsabilité.....                                                                                                      | 288        |
| 3) EXCLUSIONS – Hors garantie.....                                                                                                        | 289        |
| 4) Période de la garantie.....                                                                                                            | 290        |
| 5) Pour les produits vendus en Australie uniquement.....                                                                                  | 290        |
| 6) Conditions d'application de la garantie.....                                                                                           | 291        |
| 7) Comment bénéficier de la protection de la garantie.....                                                                                | 291        |
| 8) Obligations de BRP.....                                                                                                                | 291        |
| 9) Transfert.....                                                                                                                         | 292        |
| 10) Assistance client.....                                                                                                                | 292        |
| <b>GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : 2026 CAN-AM® VCC.....</b> | <b>293</b> |
| 1) Portée de la garantie limitée.....                                                                                                     | 293        |
| 2) Limitation de Responsabilité.....                                                                                                      | 293        |
| 3) EXCLUSIONS – Hors garantie.....                                                                                                        | 294        |
| 4) Période de la garantie.....                                                                                                            | 295        |
| 5) Pour les produits vendus en France uniquement.....                                                                                     | 295        |
| 6) Conditions d'application de la garantie.....                                                                                           | 296        |
| 7) Comment bénéficier de la protection de la garantie.....                                                                                | 296        |
| 8) Obligations de BRP.....                                                                                                                | 297        |
| 9) Transfert.....                                                                                                                         | 297        |
| 10) Assistance client.....                                                                                                                | 297        |

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT**

|                                                                          |            |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....</b> | <b>300</b> |
| <b>NOUS CONTACTER.....</b>                                               | <b>302</b> |
| Asie-Pacifique.....                                                      | 302        |
| Europe, Moyen-Orient et Afrique.....                                     | 302        |
| Amérique latine.....                                                     | 303        |
| Amérique du Nord.....                                                    | 303        |
| <b>CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE.....</b>                            | <b>304</b> |

# **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

Félicitations! Vous êtes maintenant propriétaire d'un tout nouveau véhicule côte à côte Can-Am®. Vous profiterez de la garantie limitée BRP et du réseau de concessionnaires Can-Am hors route autorisés, toujours prêts à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous avez besoin.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la liste de vérification de prélivraison pour confirmer que la préparation de votre nouveau véhicule vous satisfaisait pleinement.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le concessionnaire.

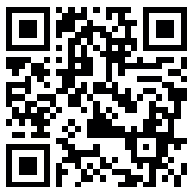
## Avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques d'accident pour vous ou les passants, lisez le Guide du conducteur avant de conduire le véhicule.

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et visionnez attentivement la *vidéo de sécurité* sur :

<https://can-am.brp.com/off-road/safety>

Ou utilisez le code QR suivant:



Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Le non-respect des avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.

## Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité ⚠ signale un risque de blessure.

### **AVERTISSEMENT**

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

### **ATTENTION**

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

**AVIS**

**Avertissement d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.**

## **À propos de ce Guide du conducteur**

Ce Guide a été rédigé pour que le propriétaire ou le conducteur d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sûres. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir s'y référer pour l'entretien, le diagnostic des pannes ou la formation d'autres personnes.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide, il suffit d'aller sur le site:

**[www.operatorsguides.brp.com](http://www.operatorsguides.brp.com)**

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur doit se trouver dans le véhicule au moment de sa vente.

Cette page est intentionnellement  
vide

# INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

---

# PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

## Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites jamais fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

## Évitez les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence homologué pour entreposer de l'essence.
- Ne remplissez jamais un bidon d'essence dans la carrosserie cargo ou dans le véhicule, car une décharge d'électricité statique pourrait enflammer le combustible.
- Ne transportez jamais un bidon d'essence ou de liquides dangereux sur le porte-bagages.
- Suivez scrupuleusement les instructions dans la *Procédure de remplissage*.
- Ne faites jamais démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement un médecin.

En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

## **Éviter de se brûler avec des pièces chaudes**

Certaines parties, comme les disques de frein et des composants de l'échappement, chauffent pendant une utilisation normale. Pour éviter les brûlures, évitez tout contact pendant et peu de temps après l'utilisation.

# AVANT DE PARTIR

## **AVERTISSEMENT**

**Ne pas tenir compte des précautions et des instructions de sécurité de la présente section peut causer des blessures graves, voire mortelles.**

### **Âge minimum et compétences requises**

Le conducteur doit être qualifié.

Le conducteur doit avoir 16 ans ou plus. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires.

Les lois prévoyant l'âge minimum des conducteurs et les permis peuvent varier selon la région. Renseignez-vous auprès des autorités locales compétentes concernant l'utilisation légale d'un véhicule hors route dans la juridiction de votre choix.

BRP vous recommande vivement de suivre un cours de conduite sécuritaire. Une formation de base est nécessaire pour conduire en toute sécurité un véhicule tout-terrain.

Nous déconseillons d'utiliser ce véhicule si une condition médicale nuit à votre vision, à votre vitesse de réaction, à votre jugement ou à l'utilisation des commandes.

L'utilisation en toute sécurité de ce véhicule dépend de nombreuses conditions telles que la visibilité, la vitesse, les conditions météorologiques, l'environnement, la circulation, l'état du véhicule et l'état du conducteur.

Les performances de ce véhicule peuvent dépasser de manière significative celles d'autres véhicules tout-terrain que vous avez conduits. Par conséquent, leur conduite n'est pas recommandée aux personnes inexpérimentées.

Chaque passager doit être suffisamment grand pour être toujours correctement assis : dos au dossier, ceinture de sécurité bouclée, tenant les deux poignées et les pieds fermement posés sur le sol.

### **Drogue et alcool**

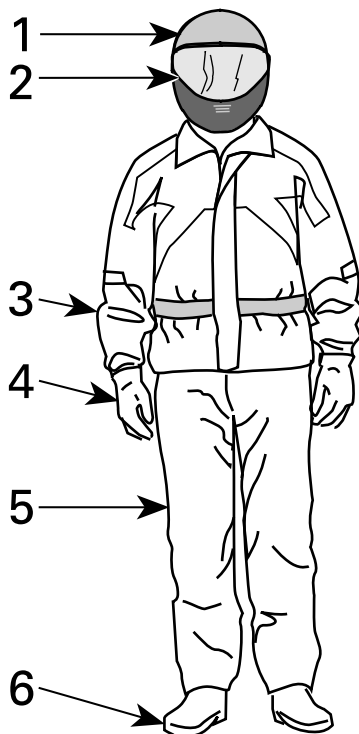
Ne conduisez jamais sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Pour conduire ce véhicule, le conducteur et le ou les passagers doivent être sobres, réactifs et vigilants.

La consommation de drogues et d'alcool, seul ou combiné, diminue le temps de réaction, entrave le jugement, altère la vision et inhibe votre capacité à conduire en toute sécurité.

### **Vêtements de protection**

Il est important que le conducteur et le passager portent toujours un vêtement protecteur et un équipement approprié, y compris :



1. Casque homologué
2. Lunettes de protection ou visière
3. Chemise ou veste à manches longues
4. Gants
5. Pantalon
6. Bottes (couvrant le dessus du pied et la cheville)

Selon les conditions, il se peut également que le port de lunettes antibuée soit requis.

Les conditions météorologiques devraient vous aider à décider comment vous habiller. Pour maximiser le confort et éviter les engelures, portez toujours la tenue vestimentaire en prévision des conditions météorologiques les plus froides. Des sous-vêtements isothermes, directement en contact avec la peau, offrent également une bonne protection thermique.

Évitez de porter des vêtements amples qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches.

### **Casque et protection oculaire**

Le casque protège la tête et le cerveau des blessures. Même en étant dans la cage de sécurité et avec les portes en place, des objets peuvent tout de même entrer dans la cabine de pilotage et atteindre la tête des passagers. De plus, des cahots peuvent faire percuter la tête des passagers sur la cage du véhicule ou

sur des objets à l'extérieur du véhicule. Même le meilleur casque qui soit n'offre aucune garantie contre les blessures. Toutefois, les statistiques démontrent que les casques réduisent significativement les risques de lésions au cerveau. Donc, il faut être prudent et porter un casque lors des randonnées.

### **Choix d'un casque**

Le casque doit être fabriqué en fonction des normes en vigueur de l'état, la province ou du pays et doit être d'une taille appropriée.

Un casque avec protection faciale est un meilleur choix en raison de la protection offerte contre les impacts frontaux. Ce type de casque protège également des débris, des roches, des insectes, des intempéries, etc.

Un casque sans visière n'offre pas le même genre de protection pour le visage. Si vous portez un casque sans visière, il est recommandé de porter une visière amovible ou des lunettes de protection. Des lunettes ordinaires ou des lunettes de soleil n'offrent pas une protection suffisante pour les randonneurs. Celles-ci peuvent se fracasser ou être projetées. De plus, elles ne protègent pas adéquatement des débris et des projectiles.

Pour les randonnées dans des conditions hivernales, une tuque, un passe-montagne et un masque facial devraient être transportés en tout temps en cas de besoin.

Utilisez des écrans faciaux ou des lunettes teintés le jour seulement. Ne les portez pas la nuit ou si les conditions d'éclairage sont faibles. Ne les portez pas s'ils risquent de nuire à la distinction des couleurs.

### ***Autre équipement de randonnée***

#### **Équipement pour les pieds**

Les orteils doivent toujours adéquatement recouvertes. Des bottes qui protègent convenablement les chevilles et qui sont dotées de semelles antidérapantes offrent une meilleure protection et aident à ce que le pied repose adéquatement sur le repose-pied.

Évitez de porter des lacets trop longs, car ils risquent de se prendre dans la pédale d'accélération ou de frein.

Pour des randonnées dans des conditions hivernales, des bottes en cuir ou en nylon dotées d'un revêtement intérieur isotherme amovible et à semelles en caoutchouc sont l'idéal.

Évitez de porter des bottes en caoutchouc. Celles-ci risquent de se prendre derrière les pédales et de nuire à l'utilisation des pédales de frein et d'accélération.

#### **Gants**

Des gants qui recouvrent entièrement les mains protègent celles-ci du vent, du soleil, de la chaleur, du froid et les projections. Des gants qui sont bien ajustés améliorent l'adhérence au volant et réduisent la fatigue des mains. Des gants résistants, spécialement conçus pour les motocyclistes ou les conducteurs de VTT offrent une meilleure protection pour les mains en cas d'accident ou de culbute. Si les gants sont trop épais, ils peuvent nuire à la conduite du véhicule.

Pour les randonnées dans des conditions hivernales, les mains devraient être protégées par des gants de motoneigiste dotés d'une protection isotherme suffisante, tout en permettant une conduite adéquate du véhicule avec des pouces et des doigts.

### **Vestes, pantalons et combinaisons de randonnée**

Portez une veste ou un chandail à manches longues et un pantalon ou encore une combinaison de randonnée. Un équipement pour les conducteurs de VTT offre un confort et une protection adéquate contre les éléments environnementaux. En cas d'accident, de l'équipement de protection approprié fait avec des matériaux résistants peut contribuer à prévenir ou à réduire les blessures.

Dans le cas des randonnées dans des conditions hivernales, assurez-vous de vous protéger des risques d'hypothermie. L'hypothermie, état où la température du corps s'abaisse, peut provoquer une perte de concentration, réduire le temps de réaction et nuire à la précision des mouvements musculaires. Dans des conditions froides, de l'équipement de protection, comme une veste coupe-vent et des vêtements isothermes, est indispensable. Même pour des randonnées à des températures modérées, il est toujours possible d'avoir froid en raison du vent.

Un équipement de protection approprié pour des conditions hivernales peut toutefois être trop chaud lors des arrêts. C'est pourquoi il est important de s'habiller en couches qui peuvent facilement être enlevées au besoin. L'ajout d'un survêtement coupe-vent à l'équipement de protection peut contribuer à protéger du froid.

### **Protection contre la pluie**

Dans des conditions humides, un ensemble de pluie ou imperméable est recommandé. Pour les randonnées de longue durée, il est recommandé de transporter un ensemble de pluie. Un conducteur bien au sec est toujours plus confortable et vigilant.

### **Protection de l'ouïe**

Une exposition à long terme au vent et au bruit du moteur lors de la conduite peut entraîner une perte auditive permanente. Des dispositifs de protection auditive portés correctement tels que des bouchons d'oreilles peuvent aider à prévenir la perte auditive. Vérifiez les lois locales avant d'utiliser des dispositifs de protection auditive.

## **Équipement requis**

En tant que propriétaire d'un véhicule hors route, vous devez vous assurer que tout l'équipement de sécurité requis est à bord. Consultez la réglementation locale relative à l'équipement requis.

Cela pourrait comprendre :

- Trousse de premiers soins
- Élingage : pour aider un véhicule en panne ou bloqué dans la boue, par exemple.
- Trousse d'outils
- Téléphone dans un compartiment étanche conçu à cette fin

- Une carte de la région.

Pour les longues randonnées, vous devez avoir :

- Collations
- Lampe électrique.

---

# FONCTIONNEMENT SÉCURITAIRE – RESPONSABILITÉS

Ce véhicule est un véhicule hors route haute performance. Les conducteurs doivent conduire de manière responsable afin d'éviter les renversements, les culbutages, les collisions et autres accidents. Même si le véhicule est doté de dispositifs de sécurité (structure de protection, ceinture de sécurité, portes) et même si un équipement de protection (casque) est porté, un risque potentiel de blessure ou de décès est toujours présent. Pour réduire ce risque, suivez les directives de sécurité de la présente rubrique.

## Propriétaire - soyez responsable

Lisez ce Guide du conducteur et regardez la *vidéo de sécurité*. Reportez-vous au lien au début du Guide du conducteur.

Inspectez et confirmez toujours que le véhicule fonctionne de façon sécuritaire avant toute utilisation. Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

Ne permettez jamais à une personne que vous ne jugez pas assez responsable et digne de confiance de conduire un véhicule haute performance. Supervisez les jeunes conducteurs ou les conducteurs inexpérimentés et établissez des règles et des limites (par exemple en ce qui concerne le transport d'un passager, les manœuvres permises et les endroits où il est permis de circuler) pour tous les utilisateurs du véhicule.

Sélectionnez la clé appropriée (reportez-vous à *Clé D.E.S.S. RF et borne D.E.S.S. RF*) selon le niveau d'expérience du conducteur, l'utilisation du véhicule et les conditions de conduite.

Discutez des considérations ayant trait à la sécurité avec toute personne qui utilise le véhicule. Assurez-vous que les conducteurs et les passagers ont les compétences requises énumérées ci-dessous et qu'ils consentent à respecter les mesures de sécurité. Aidez les utilisateurs à se familiariser avec le véhicule.

Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. Adressez-vous à un concessionnaire BRP agréé pour plus de détails. Bien que non requis, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP agréé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque visite au concessionnaire BRP agréé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous invitons également à visiter un concessionnaire BRP agréé en temps opportun lorsque vous apprenez l'existence d'une campagne liée à la sécurité.

## Conducteur - soyez compétent et responsable

Lisez ce Guide du conducteur et regardez la *vidéo de sécurité*. Reportez-vous au lien au début du Guide du conducteur.

Il est important de vous familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule.

Familiarisez-vous avec ce véhicule hors route; son rendement peut être supérieur à celui d'autres véhicules hors route utilisés auparavant. Ce véhicule est un véhicule haute performance. Les conducteurs inexpérimentés peuvent

méconnaître les risques et être surpris par le comportement spécifique de ce véhicule dans certaines conditions du terrain.

Suivez, si disponible, un cours de conduite (contactez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé, pour en savoir plus sur la disponibilité de la formation, ainsi que sur Internet à l'adresse <http://www.rohva.org/>) et effectuez les exercices pratiques dans la section *Exercices pratiques*. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger afin de bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être favorables.

Le conducteur doit avoir un âge minimal de 16 ans.

Sa taille doit être suffisante pour s'asseoir convenablement, en s'appuyant au dossier avec la ceinture attachée, en tenant le volant avec les deux mains, le pied droit touchant les pédales d'accélérateur et de frein, le pied gauche prenant un appui solide sur le repose-pied.

Vous devez détenir le permis de conduire requis, conformément aux lois locales.

Ne conduisez jamais le véhicule sous l'influence d'alcool ou de drogue, car le temps de réaction et le bon jugement sont grandement influencés par ces substances.

### ***Transport de passagers***

Ne transportez qu'un passager par siège disponible. Tous les passagers doivent être assis convenablement dans la cabine.

Les passagers doivent être assez grands pour être toujours assis convenablement : leur dos doit pouvoir reposer sur le dossier prévu à cet effet, les ceintures doivent être attachées, les poignées de maintien doivent être tenues avec les deux mains et les pieds doivent reposer sur le plancher ou les repose-pieds.

Ne transportez jamais un passager qui est sous l'influence d'alcool ou de drogues, qui est fatigué ou malade. Ces facteurs réduisent le temps de réaction et affectent le jugement.

Indiquez aux passagers de lire les étiquettes de sécurité du véhicule.

Ne transportez jamais des passagers si vous jugez insuffisant leur jugement ou leur capacité à se concentrer sur les conditions du terrain et à s'adapter en conséquence. En particulier, en ce qui concerne les véhicules côte à côte, les passagers doivent se concentrer sur les conditions du terrain et pouvoir réagir aux cahots.

### **Conduite prudente**

- La conduite de ce véhicule est différente de celle des autres véhicules. Vous devez être prudent, sinon une collision ou un renversement pourrait survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.
- Ne conduisez jamais à une vitesse excessive. Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.

- Ne tentez jamais d'exécuter des sauts, des glissades latérales et d'autres types de cascades.
- N'accélérez ou ne décélérez pas trop rapidement lorsque vous négociez un virage serré. Cela pourrait causer un capotage.
- N'exécutez pas de dérapage ou de glissade volontaires. Si le véhicule commence à déraiper ou à glisser, tournez le volant dans la direction du déplacement. Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circulez très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.
- Vérifiez toujours si la voie est libre derrière le véhicule avant de passer en marche arrière. Faites attention aux angles morts. Après avoir fait les vérifications nécessaires, passez en marche arrière et circulez lentement.
- Ne dépassez pas les limites de charge de ce véhicule. Réduisez votre vitesse, prévoyez une plus grande distance de freinage et respectez toutes les consignes de la rubrique *Transport de charges et travail*.
- N'oubliez jamais que ce véhicule est lourd! Son poids pourrait garder prisonnier son conducteur ou passager s'il venait à se renverser sur lui.

## Système de retenue des passagers

- Ce véhicule est conçu pour transporter un (1) conducteur et trois (3) passagers, tous portant un équipement de protection approprié (reportez-vous à la rubrique *Équipement de protection* dans cette section).
- Le conducteur et les passagers doivent verrouiller la porte ou les filets latéraux, et porter leur ceinture de sécurité en toutes circonstances.
- Avant de prendre la route, chaque passager doit savoir comment déboucler rapidement sa ceinture de sécurité. Savoir détacher correctement votre ceinture de sécurité est une compétence essentielle qui peut vous sauver la vie dans une situation d'urgence. En cas d'accident ou de problème technique du véhicule, si vous savez détacher rapidement votre ceinture de sécurité, vous pourrez sortir du véhicule en évitant des dangers potentiels, tels que l'incendie ou le naufrage. En outre, savoir détacher rapidement votre ceinture de sécurité vous permet d'aider d'autres personnes, des enfants ou des personnes âgées.

## Conditions du terrain

- La conduite sur les routes publiques présente des risques tels que des collisions et peut être illégale dans votre juridiction. Ne procédez qu'avec prudence sur les routes et les segments de route où l'utilisation de votre véhicule est autorisée.
- Ce véhicule n'est pas prévu pour circuler sur des surfaces asphaltées; s'il faut emprunter de telles surfaces sur une courte distance, évitez de tourner brusquement le guidon et d'actionner subitement les pédales d'accélérateur et de frein.
- Conduisez toujours lentement et soyez très prudent lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu. Demeurez attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule. Prenez le temps d'étudier la réaction du véhicule en fonction du terrain.
- N'utilisez jamais le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires à la maîtrise de ce véhicule sur de tels terrains. Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.

- N'utilisez jamais le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence. Exercez-vous dans des pentes peu abruptes.
- Suivez toujours les procédures de montée ou de descente décrites dans la section *Conduite du véhicule*. Examinez le terrain avant de monter ou descendre une pente. Ne montez jamais une pente dont la surface est glissante ou friable. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse.
- Ne tentez jamais de monter une pente escarpée ou de vous déplacer latéralement sur une pente escarpée lors de la traction d'une remorque.
- Vérifiez toujours s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu. Pour franchir des obstacles, suivez toujours les procédures appropriées indiquées dans la section *Conduite du véhicule*.
- N'utilisez jamais ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qui est recommandé à la section *Conduite du véhicule*. L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freinez à répétition pour sécher les freins.
- Assurez-vous toujours d'être stationné adéquatement et de choisir un emplacement le plus plat qui s'offre à vous. Placez le levier de vitesse à la position de stationnement (P) lorsque vous quittez le véhicule.
- Ne présumez jamais que ce véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des sols plus ou moins durs peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, il est recommandé de ralentir et de toujours observer le terrain devant. Si le véhicule tend à vouloir basculer ou à se renverser, il est suggéré de tourner le volant dans la direction de bascule. Ne tentez jamais d'éviter un renversement avec les bras ou les pieds. Gardez vos membres à l'intérieur de la cage de sécurité.

# FAMILIARISEZ-VOUS AVEC VOTRE VÉHICULE

Ce véhicule pourrait être plus puissant que d'autres que vous auriez éventuellement conduits par le passé. Prenez le temps de vous familiariser avec votre nouveau véhicule.

Les conducteurs inexpérimentés peuvent méconnaître les risques et être surpris par le comportement spécifique de ce véhicule dans certaines conditions du terrain. Conduisez lentement. La vitesse excessive et la conduite imprudente peuvent tuer.

Vous devez lire et assimiler le contenu de ce guide si vous souhaitez bien connaître les commandes et le fonctionnement de votre véhicule avant d'entreprendre votre première sortie, ou transporter un ou des passagers.

Prenez le temps de vous entraînez-vous seul dans un endroit approprié, sans circulation, pour vous habituer aux sensations et aux réactions de chaque commande.

Il est très important d'expliquer à tout conducteur, quelle que soit son expérience, les caractéristiques de conduite de ce véhicule. Sa configuration, telle que sa hauteur et sa largeur, le type de suspension, le type de pneus varient d'un modèle à l'autre. Le comportement et la tenue de route du véhicule est fortement influencée par ces caractéristiques.

## Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite. Personne ne devrait s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

La traction des pneus varie selon leur état, leur sculpture et les conditions de roulage.

De nombreuses surfaces (roche, sable, boue, neige, glace, etc.) offrent une traction réduite. Réduisez votre vitesse et laissez plus d'espace pour tourner.

### **AVERTISSEMENT**

**Ne vous tenez JAMAIS derrière ou près d'une roue en rotation. Des débris pourraient être projetés et occasionner de graves blessures.**

## Guidon

Les roues avant sont dirigées par le volant.

Le comportement de la direction varie en fonction de l'adhérence des pneus avec le sol.

Le DPS (système de direction assistée) réduit l'effort nécessaire pour tourner le volant.

La présence à bord d'un ou de plusieurs passagers, ou d'une charge, influence le contrôle de la direction et la maniabilité du véhicule. Restez vigilant et réduisez la vitesse.

## Freinage

Les performances de freinage peuvent varier brusquement dans certaines conditions.

N'oubliez jamais que la distance de freinage peut être affectée lorsque vous roulez avec un ou des passagers, et si vous êtes chargé à l'arrière.

Ne freinez jamais brutalement. Freinez toujours avec modération retenue pour ne pas bloquer les roues, et éviter les surprises qui pourraient conduire à une perte de contrôle.

## Clé programmable D.E.S.S.

La clé D.E.S.S. peut être programmée pour limiter la vitesse du véhicule et le couple du moteur.

Il permet aux utilisateurs novices et aux opérateurs moins expérimentés d'apprendre à utiliser le véhicule en acquérant la confiance et le contrôle nécessaires.

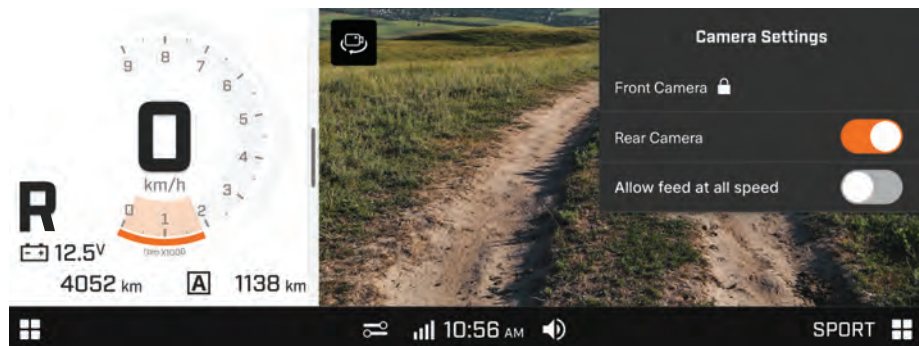
## Caméra de recul

Ce véhicule est équipé d'une caméra de recul placée sous le porte-bagages arrière.

Elle est automatiquement activée lorsque le moteur tourne et le levier de sélection est mis en marche arrière.

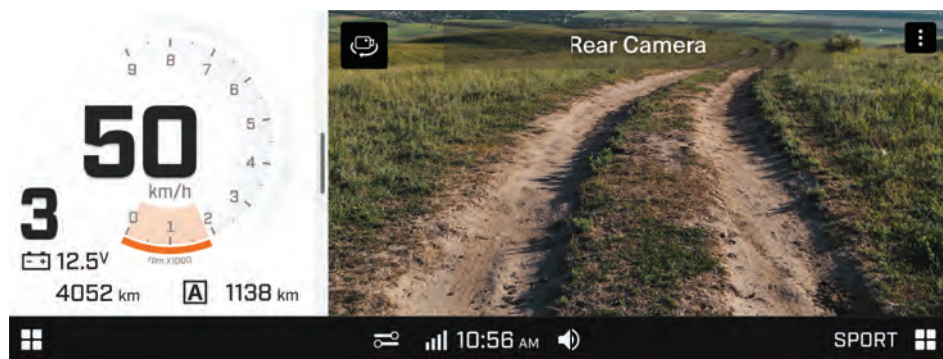
Après avoir placé le levier de vitesse en position D, la caméra arrière reste activée jusqu'à ce que le véhicule avance à une vitesse d'environ 20 km/h (12 mi/h)

Une option est également disponible pour maintenir la caméra activée quelle que soit la vitesse.



La vue de cette caméra est également accessible sur l'écran tactile lorsque le véhicule n'est pas en marche arrière ou si le moteur ne tourne pas. Vous trouverez dans la section **ÉCRAN TACTILE COULEUR 10,25"** les instructions nécessaires.

La vue arrière du véhicule s'affiche alors sur le grand écran. La caméra sélectionnée est indiquée en haut au centre de l'écran.



Comme la caméra de recul utilise un objectif grand angle, les distances et les objets affichés à l'écran sont différents de la taille réelle.

La vue de la caméra de recul étant limitée, assurez-vous toujours que les environs immédiats du véhicule sont dégagés avant de reculer lentement. Il est également recommandé de réduire le volume de la radio ou de la musique avant de reculer.

Lorsque la marche arrière est sélectionnée, des lignes de guidage fixes s'affichent à l'écran pour vous aider pendant la manœuvre.

Tout mouvement en marche arrière exige une prudence renforcée. Les objets représentés à l'écran dans la zone rouge sont les plus proches de votre véhicule. Les objets dans la zone verte sont plus éloignés. Les objets se rapprochent de votre véhicule lorsqu'ils passent de la zone verte à la zone jaune ou rouge.

Les lignes latérales donnent une indication de la largeur du véhicule.



Reculer en regardant uniquement l'image de la caméra de recul sur l'écran peut provoquer un accident.

En cas de doute, demandez à quelqu'un de vous aider pendant la manœuvre.

## Zones de visibilité de la caméra de recul

Les images suivantes illustrent les zones de visibilité approximative de la caméra de recul.

## Accessoires et modifications

Toute modification ou ajout d'accessoires approuvé par BRP pourrait affecter le comportement de votre véhicule. Il est alors important de vous familiariser avec votre véhicule et ces changements, et d'adapter votre conduite en conséquence.

Évitez d'installer des équipements qui ne sont pas spécifiquement approuvés par BRP pour le véhicule et évitez les modifications non autorisées. Ces modifications et équipements n'ont pas été testés par BRP peuvent présenter des risques. Par exemple, ils peuvent :

- causer une perte de contrôle et augmenter le risque d'accident;
- provoquer une surchauffe ou des courts-circuits, augmenter le risque d'incendie ou de brûlures;
- affecter les dispositifs de protection fournis par le véhicule;
- modifier le comportement de la remorque lors du transport du véhicule;
- entraîner un risque de perte d'objets lors du transport sur la route;

votre véhicule peut également devenir illégal à conduire.

Communiquez avec votre concessionnaire BRP Hors route pour connaître les accessoires BRP disponibles pour votre véhicule.

Pour des raisons de sécurité, certains accessoires BRP doivent être installés par un concessionnaire BRP. Cependant, si vous décidez d'installer l'accessoire vous-même, lorsque le concessionnaire n'est pas tenu de le faire, il est important de suivre attentivement toutes les instructions et, le cas échéant, de comprendre toutes les informations relatives à l'utilisation du produit ou son entretien.

Si l'accessoire a été installé sur votre véhicule par une autre personne que vous, BRP vous recommande fortement de lire le feuillet d'instructions correspondant, car il peut contenir d'autres informations sur l'utilisation de l'accessoire en toute sécurité ou son entretien.

Les fiches d'instructions sont disponibles sur le site web :

- [HTTPS://INSTRUCTIONS.BRP.COM](https://instructions.brp.com)

---

# ÉVITEMENT DES ACCIDENTS

## Évitement des renversements et des culbutages

La conduite des véhicules côte à côte est différente de celle des autres véhicules. Les véhicules côte à côte sont conçus pour des terrains hors route (empattement des roues, largeur de voie, garde au sol, suspension, roues motrices, pneus, etc.). Ainsi, ces véhicules risquent de se renverser dans des conditions de terrain plat ou asphalté où d'autres véhicules sont mieux adaptés.

Un renversement ou tout autre accident peut survenir rapidement lors des manœuvres brusques, comme un virage, une accélération ou une décélération trop rapide lors d'un virage ou de la négociation d'obstacles ou lors de la conduite en pente. Des manœuvres trop brusques ou une conduite trop énergique peuvent occasionner un renversement ou la perte de la maîtrise du véhicule, même en terrain plat. Si le véhicule venait à renverser, veuillez garder tous vos membres à l'intérieur de la cabine afin d'éviter qu'ils soient emprisonnés ou écrasés par le véhicule. Vous pourriez être blessé par l'impact avec le sol, la cabine ou tout autre objet.

Pour réduire le risque de renversement :

- Manœuvrer avec prudence dans les virages.
  - Ne tournez pas le volant trop loin ou trop vite en fonction de la vitesse et du terrain. Ajustez votre conduite et votre vitesse en fonction de l'environnement.
  - Ralentissez avant d'entrer dans un virage. Évitez de freiner brusquement dans un virage.
  - Évitez d'accélérer soudainement et vivement, même lorsque le véhicule est arrêté ou circule à basse vitesse.
- Ne tentez jamais de faire un dérapage, un glissement inadéquat, des têtes à queue ou d'autres types de cascades. Si le véhicule dérape ou glisse, tournez le volant en direction du glissement ou du dérapage. Ne freinez jamais brutalement et ne bloquez pas les roues.
- Évitez les surfaces asphaltées. Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes et il a plus de chance de se renverser. Si vous devez conduire sur une surface asphaltée, tournez graduellement, roulez lentement et évitez les accélérations ou les freinages brusques.

Ce véhicule risque de se renverser sur le côté ou de culbuter vers l'avant ou vers l'arrière sur des terrains en pente ou inégaux.

- Évitez les déplacements à flanc de colline (c'est-à-dire le long de la pente plutôt qu'en montée ou en descente). Autant que possible, circulez directement sur une pente au lieu de tenter de la croiser. Si le déplacement à flanc de colline est inévitable, faites preuve de prudence afin d'éviter les surfaces glissantes, les obstacles et les dépressions. Si le véhicule tend à se renverser ou à glisser latéralement, tournez le volant afin d'essayer de vous diriger en descente, si possible.
- Évitez les pentes trop escarpées et suivez les procédures du présent guide pour la montée et la descente de collines.
- Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des zones plus ou moins dures peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Prêtez attention au terrain devant et ralentissez dans les conditions de terrain accidenté.

Ce véhicule se manœuvre différemment lorsqu'il transporte un chargement ou tire une remorque.

- Ralentissez et suivez les instructions de ce guide lorsque vous transportez une charge ou tractez une remorque.
- Évitez les pentes et les terrains accidentés.
- Prévoyez une plus grande distance pour le freinage.

### **Anticipez les renversements**

- Fixez les filets latéraux et attachez les ceintures de sécurité pour éviter que des bras ou des jambes sortent de la cabine.
- Fermez les deux portes et attachez votre ceinture afin d'éviter que vos jambes ou vos bras ne dépassent du véhicule.
- Ne vous tenez pas à la cage lorsque le véhicule est en déplacement. Les mains risquent de rester coincées entre la cage et le sol en cas de renversement. Gardez les mains sur le volant ou les poignées de maintien.
- Ne tentez jamais d'éviter un renversement avec les bras ou les pieds. Si le véhicule commence à se renverser ou à culbuter, le conducteur doit positionner ses deux mains sur le volant et son pied gauche sur le repose-pied. Le passager doit, quant à lui, positionner ses deux mains sur les poignées de maintien et ses deux pieds sur le plancher.

### **Évitement des collisions**

Ce véhicule peut atteindre des vitesses élevées. Une conduite à une vitesse élevée augmente les risques de perte de maîtrise du véhicule, en particulier dans des conditions difficiles, ce qui augmente aussi les risques de collision et de blessure. Ne conduisez jamais à une vitesse excessive. Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience. Envisagez l'utilisation de la clé de performance pour des situations dans lesquelles la pleine vitesse et la capacité d'accélération sont appropriées.

La conduite sur des voies publiques, rues, routes, autoroutes ou même pistes de terre ou de cailloux, présente des risques tels que des collisions et peut être illégale dans votre juridiction. Ne procédez qu'avec prudence sur les routes et les segments de route où l'utilisation de votre véhicule est autorisée. Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes. Par exemple, il n'est pas conforme aux normes de sécurité des véhicules automobiles. Dans de nombreuses juridictions, il est illégal de conduire ce véhicule sur la voie publique.

Ce véhicule n'offre pas le même type de protection contre les collisions qu'une voiture. Par exemple, ce véhicule n'est pas doté de coussins gonflables, la cabine de pilotage n'est pas entièrement fermée et elle n'est pas conçue pour résister aux collisions avec d'autres véhicules. C'est pourquoi il est particulièrement important d'attacher sa ceinture de sécurité, de fermer les portes et de porter un casque homologué.

---

# CONDUITE DU VÉHICULE

## Exercices pratiques

Avant d'entreprendre une randonnée, il est très important de vous familiariser avec la conduite du véhicule en vous pratiquant quelques instants. Autant que possible, suivez un cours de conduite adapté à ce type de véhicule afin d'améliorer votre habileté de manœuvre et vos connaissances.

Choisissez un terrain approprié et pratiquez les exercices suivants. Ses dimensions minimales doivent être : 45 m x 45 m (150 ft x 150 ft) sans obstacles, tels que des arbres et des rochers. Une fois le terrain établi, effectuez les exercices pratiques qui suivent.

### *Exercices de virage*

Les virages sont l'une des principales causes d'accident. Le véhicule peut facilement perdre sa traction ou se renverser si vous négociez un virage trop serré ou si vous roulez trop rapidement. Ralentissez lorsque vous vous approchez d'un virage.

- Exercez-vous tout d'abord avec des virages à basse vitesse et peu prononcés vers la droite. Relâchez l'accélérateur avant le virage et appuyez ensuite lentement sur l'accélérateur lors du virage.
- Répétez cet exercice, mais en conservant la même accélération au cours du virage.
- Pour terminer, recommencez l'exercice, mais cette fois-ci en accélérant lentement.
- Pratiquez également ce même exercice en tournant vers la gauche.

Prenez soin de remarquer comment votre véhicule réagit selon la direction du virage. Nous vous recommandons de relâcher l'accélérateur avant de négocier un virage afin de faciliter le changement de direction. La force latérale augmente avec la vitesse et avec le mouvement de volant. Cette force latérale doit être aussi faible que possible afin de vous assurer de ne pas faire renverser le véhicule.

### *Exercices de demi-tour*

Pratiquez-vous à effectuer des demi-tours.

- Accélérez lentement, tout en maintenant une faible vitesse, et tournez lentement le volant vers la droite jusqu'à ce que vous ayez effectué un tour complet.
- Répétez cet exercice avec différentes amplitudes, toujours en conduisant lentement.
- Pratiquez-vous de l'autre côté.

Comme mentionné précédemment, ne vous exercez pas sur un terrain asphalté, car la conduite du véhicule est différente dans ces circonstances et augmente le risque de renversement.

### *Exercices de freinage*

Exercez-vous à freiner pour vous familiariser avec les freins.

- Freinez d'abord à basse vitesse, puis à une vitesse plus élevée.
- Exercez-vous à freiner en ligne droite à différentes vitesses et intensités.
- Exercez-vous à freiner en cas d'urgence; le freinage est optimal en ligne droite, avec vigueur, sans faire bloquer les roues.

Rappelez-vous que la distance de freinage dépend de la vitesse du véhicule, de la charge et du type de surface. De plus, l'état des pneus et des freins influence grandement la distance de freinage.

### ***Exercices de conduite en marche arrière***

La prochaine étape consiste à conduire en marche arrière.

- Positionnez un cône de chaque côté du véhicule près des roues arrière. Déplacez le véhicule en marche arrière jusqu'à ce que les cônes soient visibles, puis arrêtez le véhicule. Prenez note de la distance nécessaire pour apercevoir les obstacles qui se trouvent derrière vous.
- Familiarisez-vous avec la réaction du véhicule en marche arrière et avec les commandes du volant.
- Faites toujours les exercices de marche arrière à basse vitesse.
- Familiarisez-vous avec l'utilisation de la fonction de neutralisation. Ne tournez pas le volant pendant l'utilisation de la neutralisation, car cela augmente les risques de renversement.

### ***Exercices d'arrêt d'urgence du moteur***

Exercez-vous à arrêter votre moteur rapidement en situation d'urgence.

- Tout en circulant à faible vitesse, retirez simplement la clé RF D.E.S.S. de la borne D.E.S.S.

Cela vous permet de vous familiariser avec la réaction du véhicule lorsque le moteur est coupé pendant la conduite et de développer ce réflexe.

## **Utilisation hors route**

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite. Personne ne devrait s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

## **Techniques de conduite générale**

### ***Conseils généraux de conduite***

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, empruntez une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne conduisez jamais à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires. Conduisez toujours lentement et soyez très prudent lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu. Demeurez attentif aux

variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule. Soyez particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

Observez constamment le terrain devant vous pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer ou renverser le véhicule.

Évitez d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous recommandons fortement de garder les mains sur le volant et à portée des commandes. Le même principe s'applique aux pieds. Pour réduire les risques de blessures aux jambes et aux pieds, gardez le pied gauche sur le repose-pied et le pied droit sur le plancher du véhicule en tout temps. Restez complètement à l'intérieur de la cabine. Ceci vous protégera des projections en provenance de l'extérieur du véhicule.

Soyez tout de même à l'affût des branches et d'autres objets qui pourraient entrer dans le compartiment moteur et atteindre le conducteur ou les passagers.

### ***Conduite en marche arrière***

Avant de passer en marche arrière, assurez-vous que la voie est libre derrière le véhicule. Faites attention aux angles morts. Après avoir fait les vérifications nécessaires, passez en marche arrière, circulez lentement et évitez tout virage trop brusque.

#### **AVERTISSEMENT**

**Les mouvements du volant en marche arrière augmentent les risques de renversement.**

### **REMARQUE :**

Lors des manœuvres en marche arrière, le nombre de révolutions du moteur est limité de manière à limiter la vitesse du véhicule.

#### **AVERTISSEMENT**

**En reculant dans une pente, la gravité peut augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale en marche arrière.**

### ***Franchissement de routes***

Si vous devez traverser une route, assurez-vous de bien voir des deux côtés de la route afin de déterminer le bon moment pour traverser. Choisissez votre point de sortie de l'autre côté de la route. Traversez la route en ligne droite jusqu'au point de sortie choisi. Ne tournez pas ou ne changez pas de direction et n'accélérez pas brusquement, car ces manœuvres augmentent les risques de renversement. Ne circulez pas sur un trottoir ou sur une piste cyclable, car ces routes sont destinées spécifiquement aux piétons et aux cyclistes.

### ***Circulation sur des surfaces asphaltées***

Évitez les surfaces asphaltées. Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes et il a plus de chance de se renverser. Si vous devez

conduire sur une surface asphaltée, tournez graduellement, roulez lentement et évitez les accélérations ou les freinages brusques.

### ***Traversée en eau peu profonde***

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le véhicule peut « flotter » et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. La profondeur de l'eau ne doit pas dépasser le centre de la roue pour que le véhicule puisse franchir l'obstacle en toute sécurité. Dans l'eau comme sur la rive, faites attention aux surfaces glissantes, tels les rochers, l'herbe, les billots, etc. Vous risquez de perdre votre adhérence. Évitez d'entrer dans l'eau à haute vitesse.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des « trous » ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

L'eau réduit la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, roulez à basse vitesse et actionnez les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les plaquettes.

L'eau et la boue peuvent également causer des problèmes de surchauffe.

- Vérifiez que les ventilateurs de refroidissement avant ne sont pas obstrués ou endommagés.
- Ensuite, vérifiez les fusibles du ventilateur de refroidissement. S'ils sont grillés, remplacez-les par des fusibles de même calibre.

### ***Conduite sur des surfaces enneigées ou glacées***

Pendant l'inspection avant randonnée, prêtez une attention particulière aux endroits sur le véhicule où des accumulations de neige ou de glace peuvent masquer le feu arrière, bloquer des ouvertures de ventilation, boucher le radiateur et le ventilateur et nuire au mouvement de commandes. Avant de démarrer votre véhicule, vérifiez le bon fonctionnement du volant et des pédales d'accélérateur et de frein.

Lorsque vous conduisez le véhicule sur un chemin recouvert de neige, l'adhérence des pneus est généralement réduite amenant ainsi le véhicule à réagir différemment aux commandes. Sur des surfaces où l'adhérence est faible, les réactions du volant ne sont pas aussi nerveuses et précises, les distances de freinage sont allongées et l'accélération est réduite. Roulez lentement et ne faites pas d'accélérations brusques. Les pneus risquent de patiner et le véhicule peut déraiser en survirage. Évitez de freiner brusquement. Le véhicule risque de glisser en ligne droite. Encore une fois, le meilleur conseil consiste à réduire la vitesse avant une manœuvre afin de vous donner le temps et la distance pour conserver la maîtrise du véhicule.

Lorsque vous conduisez votre véhicule sur une surface de neige poudreuse, cette dernière sera entraînée par la turbulence de sillage du véhicule en marche et projetée de manière à entrer en contact et à s'accumuler ou fondre sur des composants exposés, y compris des pièces rotatives comme les disques de frein. L'eau, la neige ou la glace peut avoir une incidence sur le temps de réaction du système de freinage de votre véhicule. Freinez fréquemment même

lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et asséchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifiez le niveau d'adhérence et vous êtes conscient de la réaction du véhicule aux commandes données. Assurez-vous que les pédales d'accélération et de frein ainsi que le plancher du véhicule ne sont pas encombrés de neige ou de glace. Essuyez fréquemment la neige du siège, du volant, des phares et des feux arrière.

L'épaisseur de la couche de neige peut masquer la présence de roches, de souches ou d'autres objets. Une neige mouillée peut gêner la maniabilité alors que le véhicule s'y embourbe ou y perd complètement sa traction. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, vous devez garder vos distances. Évitez de conduire sur une étendue d'eau gelée avant d'avoir vérifié que la glace supportera de façon sécuritaire le véhicule, son conducteur et sa cargaison.

Après chaque randonnée, enlevez la neige ou la glace qui a pu s'accumuler sur la carrosserie du véhicule ainsi que sur toutes ses pièces mobiles (freins, composants de la direction, rouage d'entraînement, commandes, ventilateur de radiateur, etc.). La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine inspection avant randonnée.

### ***Conduite sur le sable***

Roulez sur les dunes de sable est une expérience unique, mais certaines précautions sont nécessaires. Le sable mouillé, épais ou fin peut entraîner une perte de traction et faire en sorte que le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, cherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera les conducteurs à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent lorsque vous apercevez un fanion de sécurité devant vous.

### ***Conduite sur du gravier, des roches ou toutes autres surfaces glissantes***

La conduite sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule est ainsi altérée, ce qui pourrait faire glisser ou renverser le véhicule, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement ou de glisser risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.

Si le véhicule se met à glisser, tournez le volant dans la direction du glissement jusqu'à la reprise de la maîtrise du véhicule. Ne serrez jamais les freins à fond et ne bloquez jamais les roues.

### ***Traverse d'obstacles***

Mettez le levier sélecteur à la position Basse vitesse (L) pour traverser des obstacles.

Franchissez les obstacles rencontrés sur le chemin avec prudence. Cela comprend les roches, les arbres morts et les dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. De manière générale, ne tentez pas de traverser des obstacles dont la hauteur est supérieure à la garde au sol du véhicule. De petites roches ou des arbres morts de petite taille peuvent être traversés de façon sécuritaire; négociez l'obstacle à basse vitesse et autant que possible à angle droit. Ajustez la vitesse sans perdre l'élan et évitez d'accélérer brusquement. Le passager doit tenir les deux poignées fermement et ses pieds doivent s'appuyer sur les repose-pieds. Tenez le volant fermement sans fermer complètement les poings. Soyez prudent en franchissant l'obstacle qui peut être glissant ou bouger sous le poids de votre véhicule.

### **Conduite en pente**

Lorsque vous circulez en montée ou en descente, deux facteurs sont extrêmement importants: soyez toujours prêt à réagir si le terrain devient glissant, ou si vous êtes confronté à des variations de la surface et à des obstacles. Maintenez toujours une position corporelle appropriée. Si une pente est trop glissante ou si sa surface est trop friable, vous risquez de perdre le contrôle. Si vous parvenez au sommet d'une colline à trop grande vitesse, vous risquez de ne pas avoir suffisamment de temps pour vous préparer aux conditions du terrain qui se trouve de l'autre côté. Évitez de stationner le véhicule dans une pente. Mettez toujours le véhicule sur la position de stationnement lorsque vous arrêtez le véhicule, surtout si le terrain est en pente, afin d'éviter que le véhicule ne se renverse. Si vous devez vous stationner dans une pente, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques.

### **Montée**

Mettez le levier sélecteur à la position Basse vitesse (L) lors de la montée.

Grâce à sa conception, ce véhicule offre une excellente adhérence, à un point tel qu'il pourrait culbuter avant de perdre son adhérence. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Ce véhicule n'est pas conçu pour de telles conditions. Choisissez un autre chemin.

Il est également prudent de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Si vous croyez que la pente est trop abrupte pour la montée, freinez et immobilisez le véhicule. Sélectionnez la marche arrière (R), reculez pour descendre la pente et relâchez légèrement les freins afin maintenir une vitesse réduite. Ne tentez pas de faire demi-tour. Ne descendez jamais lorsque le véhicule est au point mort. N'appliquez pas une trop grande force sur les freins, car cela risque de faire renverser le véhicule.

### **Descente**

Ce véhicule peut gravir des pentes plus escarpées que celles qu'il peut descendre de façon sécuritaire. Par conséquent, avant de monter une pente, vérifiez que la descente pourra se faire en toute sécurité.

Si vous ralentissez en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déra- per. Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement pour reprendre le contrôle. N'appiquez jamais les freins pour bloquer les roues.

### Déplacement à flanc de colline

Autant que possible, évitez de traverser des pentes (dévers) (c'est-à-dire sans suivre la direction de la pente). Sinon, procédez avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer lors du déplacement latéral sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser et devenir non maîtrisable sur les surfaces glissantes et instables. Évitez les obstacles et les dépressions qui au- raient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer. Si le véhicule tend à se renverser ou à glisser latéralement, tournez le volant afin d'essayer de vous diriger en descente, si possible.

### AVERTISSEMENT

**Soyez prudent lors du chargement et du transport de réservoirs de li- quide. Ils peuvent affecter la stabilité du véhicule lors de déplacement à flanc de colline en tirant vers le bas et en augmentant le risque de renversement.**

### Escarpements

Ce véhicule n'est pas conçu pour de telles conditions. Les amortisseurs du véhi- cule se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpe- ment est abrupt ou profond, le véhicule piquera du nez et culbutera.

Évitez de franchir des escarpements. Faites plutôt marche arrière et empruntez un autre trajet.

### Randonnées de groupe et longue distance

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres utilisateurs de sites hors route. Cela inclut les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne supposez jamais qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à vous arrêter pour vous ranger sur le côté quand un autre utilisateur arrive en sens contraire.

Adhérez à un club local de véhicules côte à côte. Cela vous permet d'obtenir une carte des sentiers et des conseils ainsi que des renseignements sur les endroits réservés à ce sport. Si aucun club n'existe dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club consti- tuent une expérience sociale des plus intéressantes. Ne conduisez jamais ce vé- hicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état méca- nique du véhicule et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez en mesure de déterminer la distance de sécurité appropriée. Ce véhicule, tout comme les autres véhicules, ne peut s'arrêter immédiatement.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'itinéraire envisagé et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils additionnels ou d'équipement d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où il sera possible de s'approvisionner en essence et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu. Nous vous recommandons également de toujours transporter une trousse de premiers soins.

## Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits vulnérables sur le plan environnemental. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; n'abattez pas les arbres et ne détruisez pas les clôtures; évitez de faire tourner les roues à vide et de détruire le terrain. Ayez « le pied léger ».

Ce véhicule peut causer des incendies de forêt par véhicule hors route si des débris s'accumulent à proximité de l'échappement ou d'autres points chauds du moteur et s'allument puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de rouler dans les zones humides, dans les tourbières ou les herbes hautes où les débris peuvent s'accumuler. Si vous avez roulé dans ces endroits, inspectez et enlevez tous les débris du moteur et les points chauds. Reportez-vous à *Soins du véhicule* pour les détails.

Il est interdit de pourchasser les animaux sauvages dans de nombreux endroits. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule motorisé. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Respectez le principe: « ce que j'apporte, je le rapporte ». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission. Dans un tel cas, positionnez le feu à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pouvez créer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à soi-même ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de ses composants.

# TRANSPORT DE CHARGES ET TRAVAIL

## Travailler avec ce véhicule

Ce véhicule peut être utilisé pour effectuer certaines tâches LÉGÈRES depuis le déneigement jusqu'au transport de charges. Vous pouvez vous procurer divers accessoires chez votre concessionnaire Can-Am agréé. Pour éviter tout risque de blessures, respectez les instructions et les avertissements concernant l'accessoire. Respectez toujours la charge maximale prescrite pour le véhicule. Un véhicule surchargé peut créer une tension excessive sur les composants et les endommager. Évitez tout effort physique en soulevant ou en tirant des charges lourdes ou en poussant manuellement le véhicule.

Soyez conscient que la charge peut glisser ou tomber et provoquer un accident.

## Transport de charges

Tout chargement transporté sur le véhicule influence sa tenue de route, sa stabilité et la distance de freinage. Ne dépassez pas la charge maximale du véhicule, incluant le poids du conducteur, du passager, du chargement, des accessoires et du timon. Soyez conscient que la charge peut glisser ou tomber et provoquer un accident.

| Limite de chargement du véhicule |                                                                                            |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 399 kg<br>(880 lb)               | Comprend le poids des passagers, du chargement, des accessoires et du timon (selon le cas) |

Voici un exemple de distribution convenable de la charge du véhicule:

| Exemple de charges totales appropriées pour le véhicule (Vitesse Basse) |                  |                |                   |                              |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|-------------------|------------------------------|
| CONDUCTEUR ET PASSAGER                                                  | CHARGEMENT       | ACCESSOIRES    | POIDS AU TIMON    | CHARGEMENT TOTAL DU VÉHICULE |
| 331 kg<br>(730 lb)                                                      | 18 kg<br>(40 lb) | 0 kg<br>(0 lb) | 50 kg<br>(110 lb) | 399 kg<br>(880 lb)           |

### REMARQUE :

Lorsque la boîte de vitesses est en mode Haute vitesse, le poids combiné du chargement et du timon ne doit pas dépasser la capacité du porte-bagages. Reportez-vous à la *Fiche technique*.

Utilisez les directives qui suivent pour réduire les risques de perte de la maîtrise du véhicule ou du chargement.

### Réglages du véhicule lors du transport d'un chargement

Lorsque le chargement total dépasse 195 kg (430 lb), incluant le poids du conducteur, du passager, de toute charge, de tout accessoire et du timon,

gonflez les pneus à la pression maximale. Reportez-vous aux *Spécifications techniques*.

Lorsque vous transportez un passager ou des charges lourdes, ajustez la suspension selon le poids.

Si vous transportez un chargement lourd sur le porte-bagages ou si vous remorquez un chargement, positionnez le levier sélecteur à la position L (rapport inférieur).

### **Chargement du porte-bagages**

#### **AVIS**

**Ne dépassez pas la capacité maximale du porte-bagages.**

Pour connaître la capacité du porte-bagages, reportez-vous à *Fiche technique*.

Placer le chargement aussi bas que possible – un chargement placé en hauteur augmente le centre de gravité, ce qui peut réduire la stabilité. Distribuez le chargement sur le porte-bagages le plus uniformément possible.

Fixez la charge sur le porte-bagages. N'utilisez pas la cage de la cabine ou toute autre partie du véhicule. Si le chargement n'est pas attaché de manière sécuritaire, un glissement ou une chute du chargement risque de heurter les passagers ou les piétons; de plus, il pourrait se déplacer pendant la conduite et affecter la conduite du véhicule.

Les objets qui sont plus élevés peuvent nuire à la visibilité du conducteur et être projetés en cas d'accident. Évitez que le chargement dépasse sur les côtés, car il risque de se prendre dans les broussailles ou d'autres obstacles. Évitez que le chargement recouvre ou obstrue les phares ou les feux d'arrêt. Assurez-vous de ne rien faire dépasser à l'extérieur du porte-bagages afin de ne pas nuire à la visibilité et à la conduite du véhicule.

Ne surchargez pas le porte-bagages.

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Ne transportez jamais un bidon d'essence ou de liquides dangereux sur le porte-bagages.**

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Ne jamais surcharger, remorquer ou transporter une charge de façon inadéquate. Faire preuve de prudence en réduisant la vitesse en fonction de l'état du terrain lors du transport d'une charge ou de traction d'une remorque et éviter les pentes et les terrains accidentés. Prévoir davantage de distance pour freiner. Toujours fixer la charge le plus bas possible pour réduire l'effet d'un centre de gravité trop haut. À défaut de suivre ces recommandations, la maniabilité du véhicule pourrait être réduite, ce qui pourrait causer un accident.**

**Remorquage d'un chargement****AVIS**

**Un attelage arrière approuvé par BRP doit être correctement installé sur le véhicule pour tracter une remorque.**

Ne remorquez jamais un chargement qui est fixé à la cage ou à tout autre accessoire; cela pourrait faire basculer le véhicule. N'utilisez que l'attelage de remorque (si installé) ou le treuil pour remorquer un chargement.

Dans une situation d'urgence, utilisez le crochet de récupération pour récupérer un véhicule enlisé.

Lorsque vous remorquez un chargement avec une chaîne ou un câble, assurez-vous qu'il n'y a pas de jeu avant de démarrer et maintenez la tension tout au long du remorquage.

Lorsque vous remorquez un chargement au moyen d'une chaîne ou d'un câble, assurez-vous de freiner progressivement. L'inertie du chargement pourrait entraîner un impact.

Lorsque vous remorquez un chargement, respectez la capacité maximale de traction. Consultez la section *Traction d'une remorque* ci-dessous.

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Un jeu de la chaîne ou du câble peut entraîner une rupture ou un contrecoup.**

Lorsque vous remorquez un autre véhicule, assurez-vous qu'une autre personne est aux commandes du véhicule tiré. La personne doit freiner et tourner le volant afin de prévenir la perte de maîtrise du véhicule.

Avant de remorquer un chargement au moyen d'un treuil, consultez les directives du fabricant.

Réduisez votre vitesse et négociez les virages lentement lorsque le véhicule remorque un chargement. Évitez les pentes et les terrains accidentés. Ne tentez jamais de monter une pente. Ce véhicule peut avoir besoin d'une distance de freinage plus longue surtout sur des surfaces inclinées et avec un passager à bord. Procédez avec prudence afin d'éviter de patiner ou de glisser.

**Tractage d'une remorque****AVIS**

**Un attelage arrière approuvé par BRP doit être correctement installé sur le véhicule pour tracter une remorque.**

Tirer une remorque augmente considérablement le risque de renversement du véhicule, en particulier sur des pentes. Si vous tirez une remorque, vérifiez que son attelage est compatible avec celui de votre véhicule. Vérifiez que la remorque est horizontale par rapport au véhicule. (Dans certains cas, il peut être

nécessaire d'installer une extension spéciale sur le crochet d'attelage du véhicule). Utilisez des câbles et des chaînes de sécurité pour sécuriser la remorque à votre véhicule.

Réduisez votre vitesse et négociez les virages lentement lorsque le véhicule tire une remorque. Évitez les pentes et les terrains accidentés. Ne tentez jamais de monter une pente. Ce véhicule peut avoir besoin d'une distance de freinage plus longue surtout sur des surfaces inclinées et avec un passager à bord. Procédez avec prudence afin d'éviter de patiner ou de glisser.

Une remorque mal chargée peut provoquer une perte de contrôle.

Vérifiez que la charge est uniformément distribuée et solidement fixée sur la remorque. Une remorque uniformément équilibrée est plus facile à contrôler.

Positionnez le levier sélecteur à la position L (Basse vitesse) lorsque vous tractez une remorque. En plus d'augmenter le couple disponible, la sélection du mode Basse vitesse compense la charge supplémentaire sur les pneus arrière.

Lorsque le véhicule est arrêté, bloquez les roues du véhicule et de la remorque pour éviter tout mouvement.

Prenez des précautions avant de décrocher une remorque chargée. La remorque ou son chargement peut basculer sur vous ou quelqu'un.

Lorsque vous tirez une remorque, respectez la capacité maximale du timon et de traction indiquée sur l'étiquette de l'attelage.

Vérifiez qu'un minimum de poids appuie sur le timon.

# ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)

## Étiquette mobile

### Canada et États-Unis

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile et d'étiquettes

contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

## AVERTISSEMENT

**CE VÉHICULE EST CONÇU POUR USAGE RÉCRÉATIF ET UNE APPLICATION UTILITAIRE GÉNÉRALE SECONDAIRE. PAS DE CONDUCTEUR DE MOINS DE 16 ANS**

**DES COURS DE CONDUITE SONT DISPONIBLES POUR CE VÉHICULE. POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.**

Lisez le guide du conducteur, ainsi que les étiquettes de sécurité et regardez la vidéo de sécurité. Suivez toutes les instructions et avertissements.

**CONSULTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR CONNAÎTRE LES LOIS LOCALES / PROVINCIALES RÉGISSANT L'UTILISATION DE CE VCC**

L'utilisation inappropriée de véhicules hors route peut causer des blessures graves ou des décès.

Préparez-vous

- Bouclez votre ceinture et assurez-vous que les filets ou portes sont bien verrouillés en place.
- Portez un casque et un équipement de protection conformes.

- Tout utilisateur doit être en mesure de s'asseoir avec le dos contre le siège, les pieds à plat sur le sol ou le repose-pieds et les mains sur le volant ou les poignées. Restez entièrement à l'intérieur du véhicule.

Conduisez de façon responsable

Évitez la perte du contrôle et le capotage :

- Évitez les manœuvres brusques, les glissements latéraux, les dérapages ou les roulis et ne faites jamais de tête-à-queue.
- Évitez les accélérations brutales dans les virages, même au démarrage.
- Ralentissez avant d'entrer dans un virage.
- Anticipez les collines, les terrains accidentés, les ornières et d'autres changements de traction et de terrain. Évitez les surfaces pavées.
- Évitez de conduire sur les terrains en pente.

Les capotages causent de sérieuses blessures et des décès, même sur des zones plates et ouvertes.

Assurez-vous que les utilisateurs sont prudents et prévoyants

Si vous pensez que le véhicule peut basculer ou capoter, réduisez tout risque de vous blesser :

- Tenez toujours le volant ou les poignées fermement et anticipez.
- Ne placez aucune partie de votre corps en dehors du véhicule sous aucun prétexte.

Exigez une utilisation appropriée de votre véhicule

– Faites ce que vous pouvez pour éviter les blessures :

- Ne permettez pas de conduite imprudente ou dangereuse.
- Assurez-vous que les opérateurs sont âgés de 16 ans ou plus et qu'ils possèdent un permis de conduire valable.
- Ne laissez personne conduire ou opérer le véhicule après avoir consommé de l'alcool ou des drogues.
- Ne permettez pas d'opérations sur les routes publiques (à moins qu'elles soient conçues pour l'accès aux véhicules hors route) – des collisions avec des voitures et des camions peuvent survenir.
- N'excédez pas le nombre de places : Voir l'information à l'endos de cette carte.



704900034 (FR)

**NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.**

## Table Inclinable Résultat du Test

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.  
MODÈLE DU VÉHICULE  
RÉSULTAT DE LA TABLE D'INCLINAISON

Mesure de la stabilité latérale, en degrés, d'un échantillon, véhicule de condition standard (avec un opérateur et une charge de passager 430 livres) tel que mesuré par le fabricant conformément à l'essai de stabilité latérale de la table élévatrice selon la norme ANSI / ROHVA pour les véhicules récréatifs hors route.

La modification des véhicules, les accessoires et le chargement peuvent affecter la stabilité latérale.

Des cours de formation à la conduite de VCC sont disponibles.

Pour informations sur les VCC s'adresser à votre revendeur et/ou rohva.org.

Vérifiez auprès de votre concessionnaire pour connaître les lois nationales ou locales concernant l'exploitation du VCC.

**NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.**

MODÈLE DU VÉHICULE:

DESCRIPTION DU MOTEUR:

**EPA CERTIFIÉ**

TE1 (TAUX D'ÉMISSION NORMALE)   
SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.  
BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.  
\*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.



Capacité de passagers du véhicule : Passagers

**⚠ AVERTISSEMENT.** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le [www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle](http://www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle)



704906872

## ⚠ AVERTISSEMENT

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC CE VÉHICULE HORS ROUTE (VHR); SA PERFORMANCE PEUT DÉPASSER CELLE DES AUTRES VHR QUE VOUS AVEZ DÉJÀ ESSAYÉS.

CE MODÈLE HAUTE PERFORMANCE EST DESTINÉ QU'À UN USAGE HORS ROUTE. LES UTILISATEURS INEXPÉRIMENTÉS POURRAIENT SOUS-ESTIMER LES RISQUES ET ÊTRE SURPRIS PAR LE COMPORTEMENT SPÉCIFIQUE DE CE VHR DANS TOUTE LES CONDITIONS DE TERRAINS.

704906872

**NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.**

## Étiquettes de sécurité

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

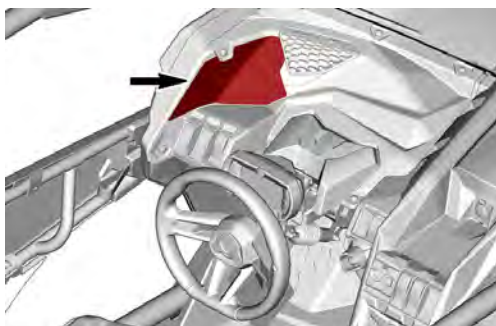
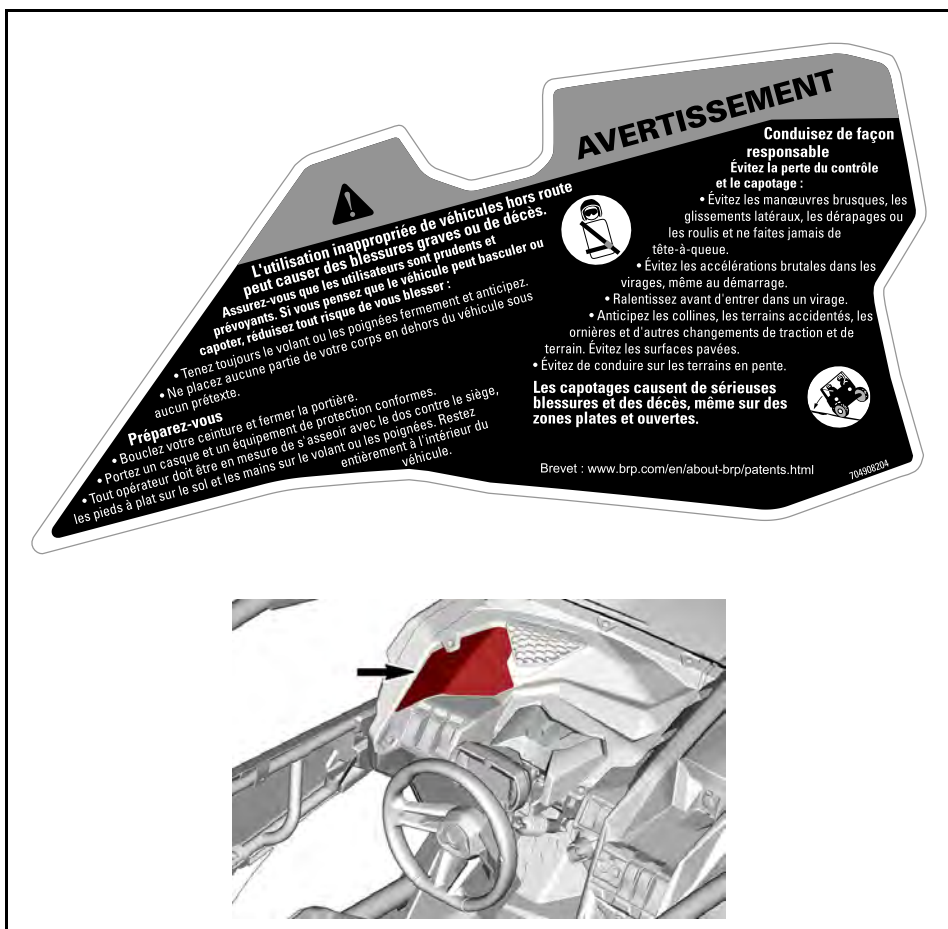
Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur, du passager et des passants.

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule et doivent être considérées comme des pièces permanentes du véhicule. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

### REMARQUE :

En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.

## Étiquette Sécurité générale



## Étiquette Sécurité du conducteur

### ⚠ AVERTISSEMENT



**L'utilisation inappropriée de véhicules hors route peut causer des blessures graves ou de décès. Préparez-vous en cas de capotage**

**NE JAMAIS** • S'agripper sur la cage.

• Essayer de stopper un basculement en vous servant de votre bras ou de votre jambe.

**TOUJOURS** • Bouclez vos ceintures et fermer les portières.

Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité, localisé et lire le guide du conducteur. Regarder la vidéo de servant sécurité en vous du code QR ou en visitant le site internet Can-am avant de conduire le véhicule.



**Exigez une utilisation appropriée de votre véhicule**

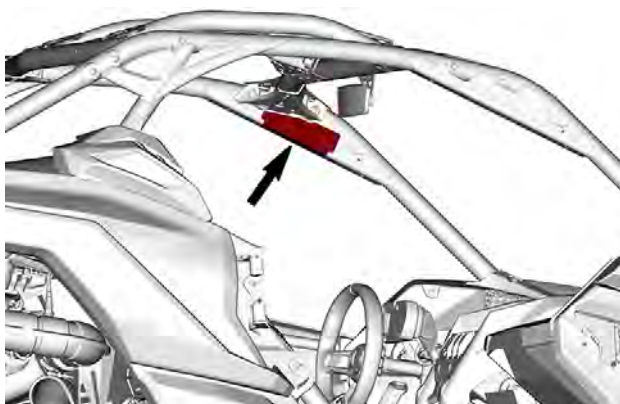
**Faites ce que vous pouvez pour éviter les blessures :**

- Ne permettez pas de conduite imprudente ou dangereuse.
- Assurez-vous que les opérateurs sont âgés de 16 ans ou plus et qu'ils possèdent un permis de conduire valable.
- Ne permettez pas d'opérations sur les routes publiques (à moins qu'elles soient conçues pour l'accès aux véhicules hors route) — des collisions avec des voitures et des camions peuvent survenir.
- Ne laissez personne conduire ou opérer le véhicule après avoir consommé de l'alcool ou des drogues.
- N'exécutez pas le nombre de places : 4 occupants.



4X

704908218



## Étiquette Sécurité des passagers

**⚠ AVERTISSEMENT****PASSAGER**

L'utilisation inappropriée de véhicules hors route peut causer des blessures graves ou des décès.

**Préparez-vous en cas de capotage**

**NE JAMAIS** • S'agripper sur la cage.

- Essayer de stopper un basculement en vous servant de votre bras ou de votre jambe.

**TOUJOURS** • Bouclez vos ceintures et

fermer les portières.

**Préparez-vous**

- Bouclez vos ceintures et fermer les portières.
- Portez un casque et un équipement de protection conformes.
- Vous devez être en mesure de vous asseoir avec le dos contre le siège, les pieds à plat sur le sol ou sur le repose-pied, et les mains sur les poignées. Restez entièrement à l'intérieur du véhicule.

**Assurez-vous que les utilisateurs sont prudents et prévoyants.**

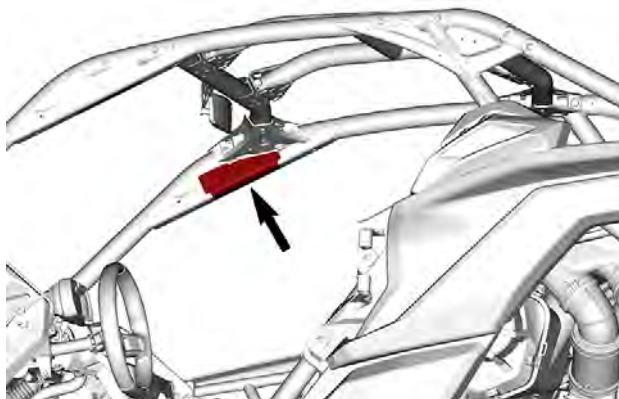
Si vous pensez que le véhicule peut basculer ou capoter, réduisez tout risque de vous blesser :

- Tenez toujours les poignées fermement et anticipez.
- Ne placez aucune partie de votre corps en dehors du véhicule sous aucun prétexte.

**Qualifications et responsabilités du passager**

- Ne pas faire de randonnée après avoir consommé des drogues ou de l'alcool.
- Demandez à l'opérateur de ralentir ou de s'arrêter si vous vous sentez inconfortable lors de la conduite.

8219



# Étiquette de sécurité pour passagers arrière

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div><div><div><div><div></div><div>Préparez-vous:<ul style="list-style-type: none"><li>Bouclez votre ceinture et assurez-vous d'avoir les fesses et/ou les poignets bien en place.</li><li>Portez un casque et un équipement de protection conformes.</li><li>Vous devez être en mesure de vous asseoir avec le dos contre le siège, les pieds à plat sur le sol et les mains sur les poignées. Restez entièrement à l'intérieur du véhicule.</li></ul></div><div><p><b>PASSAGERS!</b> L'utilisation inappropriée de ce véhicule peut causer des blessures graves ou le décès.</p><p>Assurez-vous que les utilisateurs sont prudents et protégés.</p><p>Sciez serrés que le véhicule peut basculer ou capoter réduisant tout risque de vous blesser:</p><ul style="list-style-type: none"><li>Tenez toujours les poignées fermement et anticipiez.</li><li>Ne placez aucune partie de votre corps en dehors du véhicule sans aucun prétexte.</li></ul></div><div><p><b>Qualifications et responsabilité du passager</b></p><ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de randonnées après avoir consommé des drogues ou de l'alcool.</li><li>• Demandez à l'opérateur de ralentir ou de s'arrêter si vous vous sentez inconfortable lors de la randonnée.</li></ul></div><div>70490856</div></div></div></div></div> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <div><h2>Étiquette d'avertissement de renversement passager arrière gauche</h2><div><div><div><div></div><div></div><div></div></div><div><p><b>AVERTISSEMENT</b></p><p><b>Préparez-vous en cas de capotage</b> Si le véhicule capote, toute partie de votre corps (telle que vos bras, vos jambes ou votre tête) se trouvant en dehors de la cabine peut être écrasée par la cage ou d'autres parties du véhicule. Bouclez votre ceinture et assurez-vous d'avoir le fliet et/ou la porte bien en place pour vous aider à éviter de tendre les bras ou les jambes.</p><p><b>NE JAMAIS</b> s'agripper sur la cage.</p><p><b>NE JAMAIS</b> essayer de stopper un basculement en vous servant de votre bras ou de votre jambe.</p></div><div>704908638</div></div></div></div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <div><h2>Étiquette d'avertissement de renversement passager arrière droit</h2><div><div><div><div></div><div></div><div></div></div><div><p><b>AVERTISSEMENT</b></p><p><b>Préparez-vous en cas de capotage</b> Si le véhicule capote, toute partie de votre corps (telle que vos bras, vos jambes ou votre tête) se trouvant en dehors de la cabine peut être écrasée par la cage ou d'autres parties du véhicule. Bouclez votre ceinture et assurez-vous d'avoir le fliet et/ou la porte bien en place pour vous aider à éviter de tendre les bras ou les jambes.</p><p><b>NE JAMAIS</b> s'agripper sur la cage.</p><p><b>NE JAMAIS</b> essayer de stopper un basculement en vous servant de votre bras ou de votre jambe.</p></div><div>704908839</div></div></div></div> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## Étiquette de pression des pneus

**⚠ AVERTISSEMENT**

Une pression inappropriée des pneus ou une surcharge peut provoquer une perte de contrôle. La perte de contrôle peut entraîner de sérieuses blessures ou un décès.

- Un pneu insuffisamment gonflé peut déjauger.

|                                       |           | 2 OCCUPANTS | 4 OCCUPANTS |
|---------------------------------------|-----------|-------------|-------------|
| PRESSION<br>PNEU À FROID              | Avant :   | 124 (18)    | 124 (18)    |
|                                       | Arrière : | 124 (18)    | 124 (18)    |
| CAPACITÉ DE CHARGE MAXIMALE : kg (lb) |           | 286 (630)   | 399 (880)   |

70040020



Étiquette Véhicule Hors Route

**⚠ WARNING**

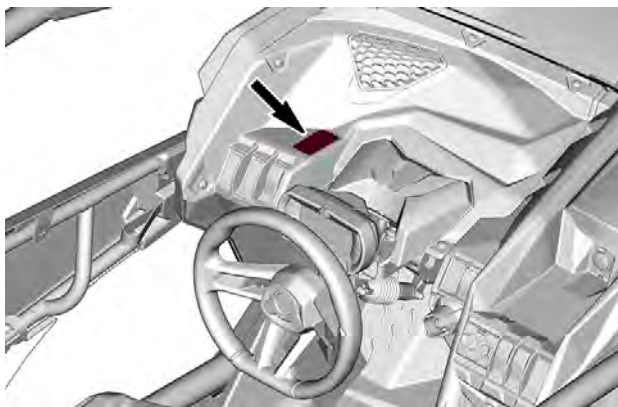
This vehicle is an  
off road vehicle  
not intended for  
use on public  
roads.

704906373



**AVERTISSEMENT**

Ce véhicule est  
conçu pour un  
usage hors route  
et n'est pas  
destiné aux voies  
publiques.



Étiquette Véhicule à haute performance

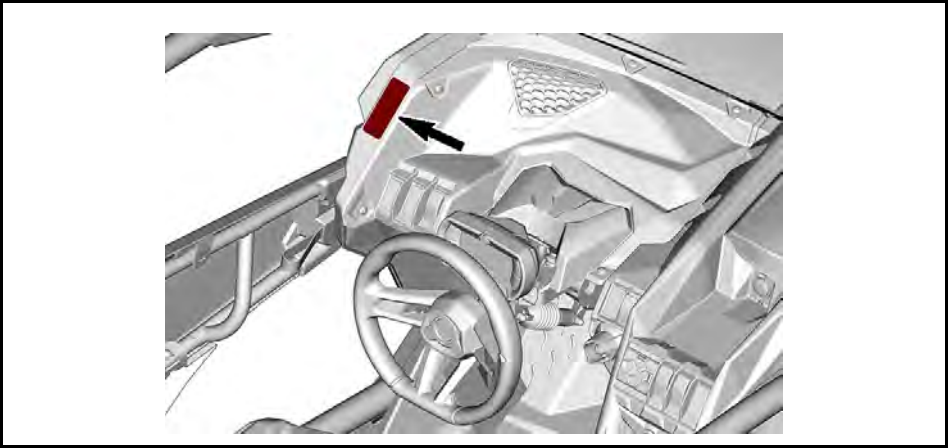


## **AVERTISSEMENT**

**Familiarisez-vous avec ce Véhicule Hors Route (VHR); sa performance peut dépasser celle des autres VHR que vous avez déjà essayés.**

**Ce modèle haute performance est destiné qu'à un usage hors route. Les utilisateurs inexpérimentés pourraient sous-estimer les risques et être surpris par le comportement spécifique de ce VHR dans toute les conditions de terrains.**

704906440



## Étiquette Charge max du véhicule

**⚠ AVERTISSEMENT**

Une surcharge peut causer une perte de contrôle. Une perte de contrôle peut entraîner des blessures graves ou la mort.

**NE JAMAIS** dépasser la CAPACITÉ DE CHARGE ARRIÈRE, bien répartie, incluant le poids du timon de remorque s'il y a lieu.

**NE JAMAIS** dépasser la CAPACITÉ DE CHARGE DU VÉHICULE, incluant le poids du conducteur, passager(s), les accessoires et le poids du timon de remorque.

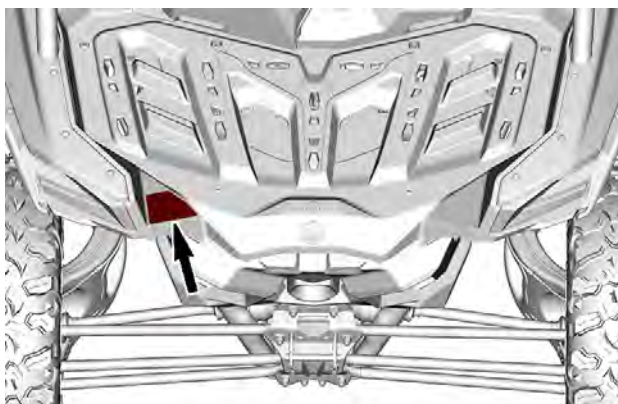
**NE JAMAIS** transporter un passager sur ce porte-bagages.

**TOUJOURS** fixer la charge.

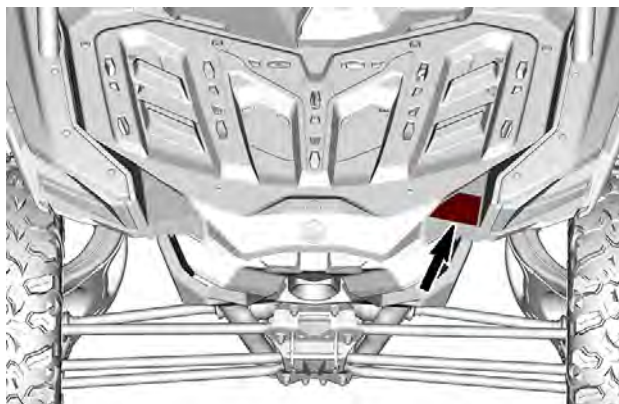
|             |             |
|-------------|-------------|
| 2 occupants | 4 occupants |
| 90 (200)    | 68 (150)    |

CAPACITÉ DE CHARGE ARRIÈRE : kg (lb)

maxload



## Étiquette d'avertissement du chargement



## Étiquette d'avertissement de la porte

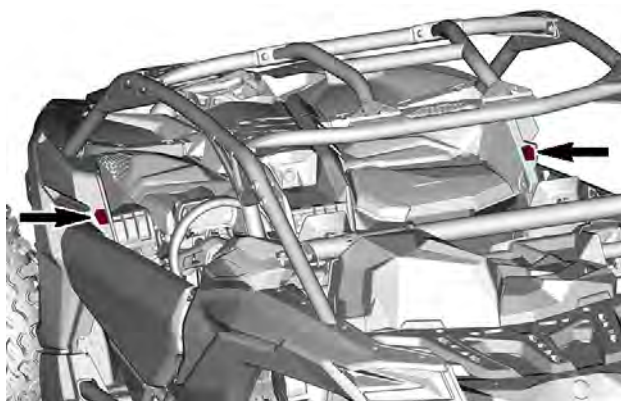
### ⚠ AVERTISSEMENT

Ne placez PAS votre bras en dehors du véhicule, vous risqueriez de vous BLESSER GRAVEMENT.

Côté gauche



Côté droit

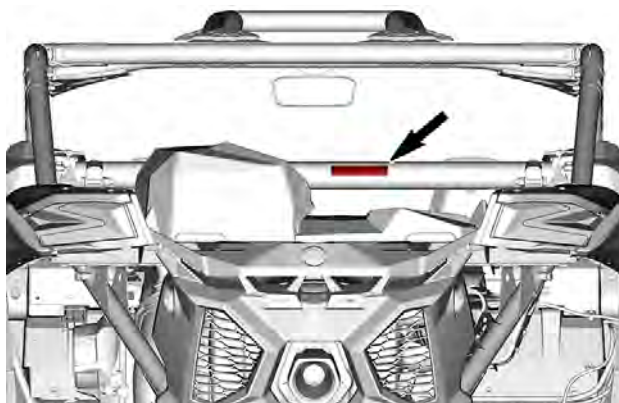


## Étiquette d'avertissement de la cage

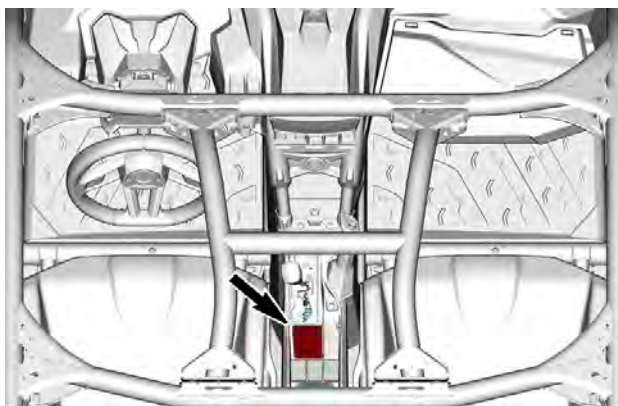
### **⚠ AVERTISSEMENT**

NE JAMAIS attacher une charge à la cage pour la tirer. Ceci pourrait faire basculer le véhicule.

704909551



## Étiquette d'avertissement du Levier sélecteur de vitesses

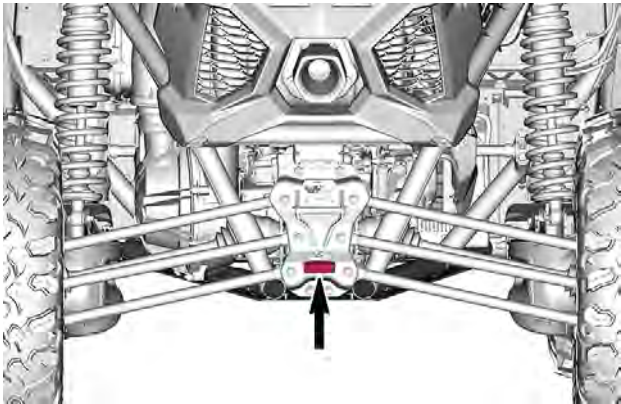


Étiquette Récupérer véhicule coincé uniquement

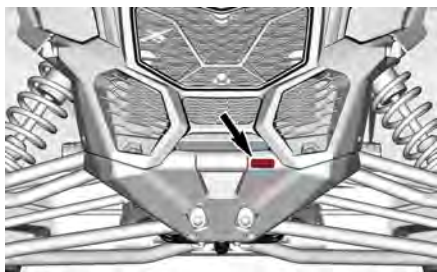
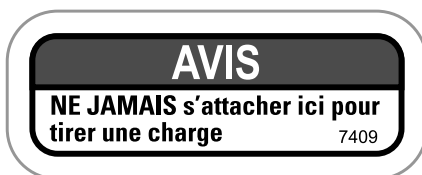
AVIS

UTILISER SEULEMENT POUR LA  
RÉCUPÉRATION DU VÉHICULE.  
NE PAS UTILISER POUR TIRER UNE CHARGE

7411



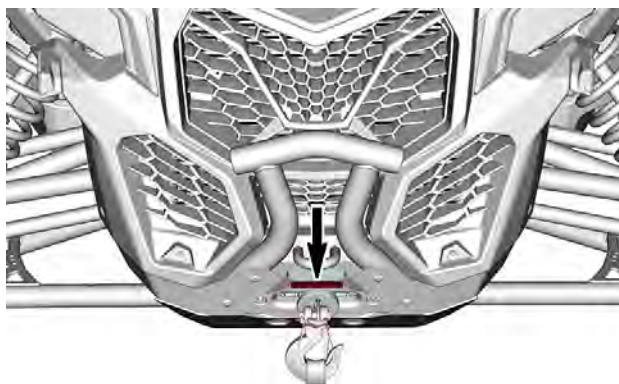
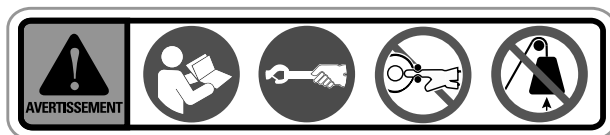
## Étiquette Ne jamais rien attacher ici pour tracter



## Avertissements du treuil - Sur le treuil

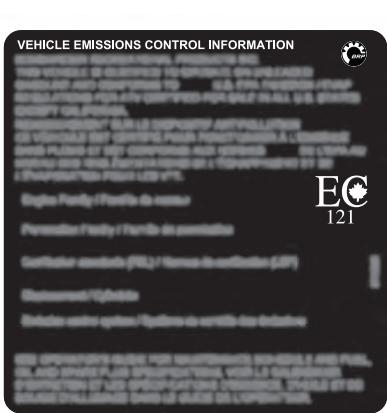
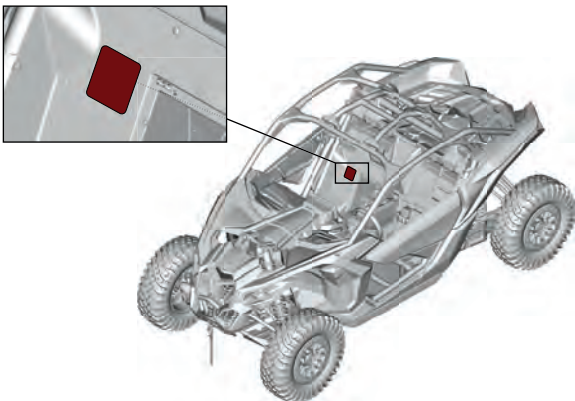
### ⚠ AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur. Une utilisation incorrecte pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLLES. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Utilisez toujours utiliser la dragonne pour manipuler le crochet et le câble.
- Ne mettez jamais vos doigts dans le crochet.
- Évitez de placer votre main entre le crochet et le chaumard à rouleaux ou l'écubier. Vous risquez de vous écraser les doigts.
- Ne jamais utiliser le treuil pour soulever des objets ou des personnes.



## Étiquettes de conformité

### Informations sur le contrôle des émissions (typique)

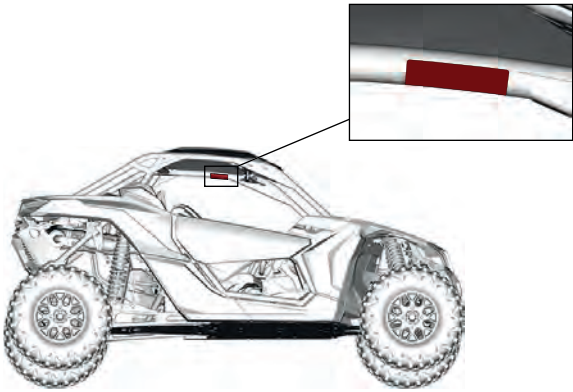
| Modèle CARB                                                                                                                                               | Autre modèle                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                           |  |
|  <p data-bbox="359 1201 723 1226"><b>EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE</b></p> |                                                                                   |

## Étiquette ANSI/ROHVA

BRP certifie que ce véhicule récréatif hors-route est conforme à la norme "American National Standard for Recreational Off-Highway Vehicles", ANSI / ROHVA 1 - 2023. Cette structure de protection contre le retournement respecte les requis de performance de la norme ISO 3471: 2008.

BRP certifies that this ROV complies with the American National Standard for Recreational Off-Highway Vehicles, ANSI / ROHVA 1 - 2023 Standard. This roll over protective structure meets the performance requirements of ISO 3471: 2008.

10099\_FR

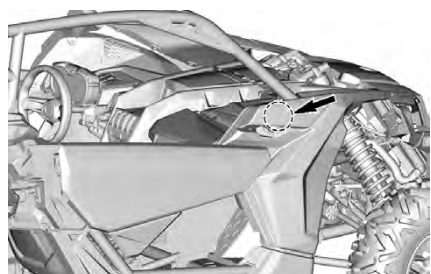
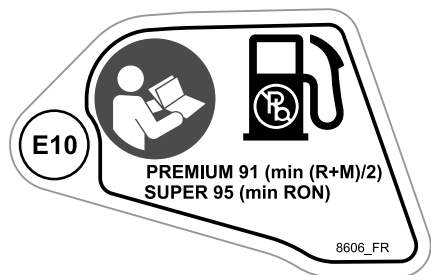


EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

## Étiquettes de renseignements techniques

### Essence recommandée

À l'intérieur du couvercle du bouchon du réservoir d'essence



## Entretien du filtre à air

Sur le boîtier de filtre à air du moteur

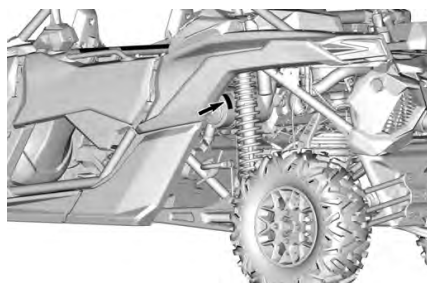
### ENTRETIEN DU FILTRE À AIR

L'entretien doit être effectué tel que spécifié dans le guide du conducteur. Entretenir le filtre à air plus souvent dans des conditions plus extrêmes (milieux poussiéreux).

### AIR FILTER MAINTENANCE

Maintenance must be performed as specified in the operator's guide. Air filter maintenance should increase in frequency in more severe (dusty) conditions.

10464\_FR



---

# ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS)

## Pictogramme de Sécurité

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur, du passager et des passants.

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule et doivent être considérées comme des pièces permanentes du véhicule. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am Hors route autorisé.

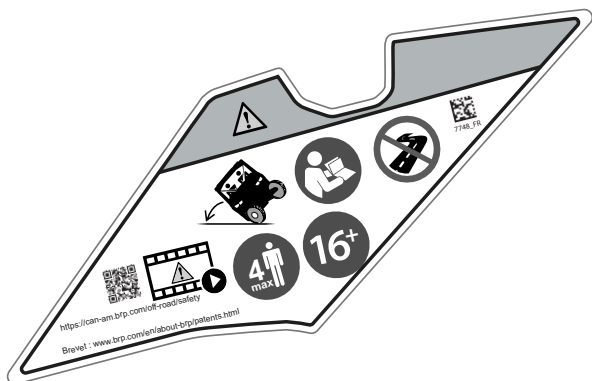
### REMARQUE :

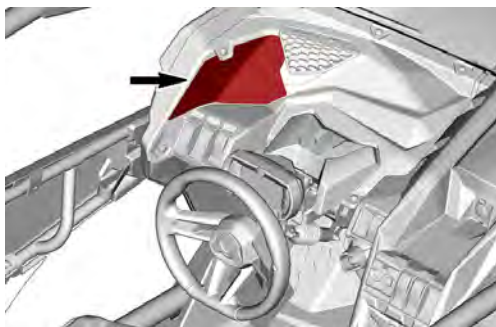
En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.

**Étiquette Sécurité générale**

## ⚠ AVERTISSEMENT

- Lisez et comprenez toutes les étiquettes de sécurité. Localisez et lisez le guide du conducteur. Regardez la vidéo de sécurité en utilisant lien du code QR ou visitez le site Web avant l'utilisation.
- Évitez les pertes de contrôle et les renversements : Évitez les manœuvres brusques, les glissades latérales, les dérapages ou les queues de poisson, et ne faites jamais des donuts. Évitez d'accélérer fortement lorsque les roues sont tournées, même depuis l'arrêt. Ralentissez avant d'aborder une courbe. Adaptez votre conduite aux montées, surfaces cahoteuses, ornières et autres variations de l'adhérence et du terrain. Évitez les surfaces asphaltées. Évitez de rouler à flanc de colline (en travers de la pente).
- Les renversements provoquent des blessures graves et mortelles, même dans des zones plates sans obstacles.
- N'autorisez jamais l'utilisation du véhicule sur la voie publique (à moins d'un accès désigné pour les véhicules hors route). Risque de collision avec une voiture ou un camion.
- Ne dépassez jamais la capacité de passagers du véhicule : 2 passagers.
- Assurez-vous que les conducteurs sont âgés d'au moins 16 ans et possèdent un permis de conduire valide.

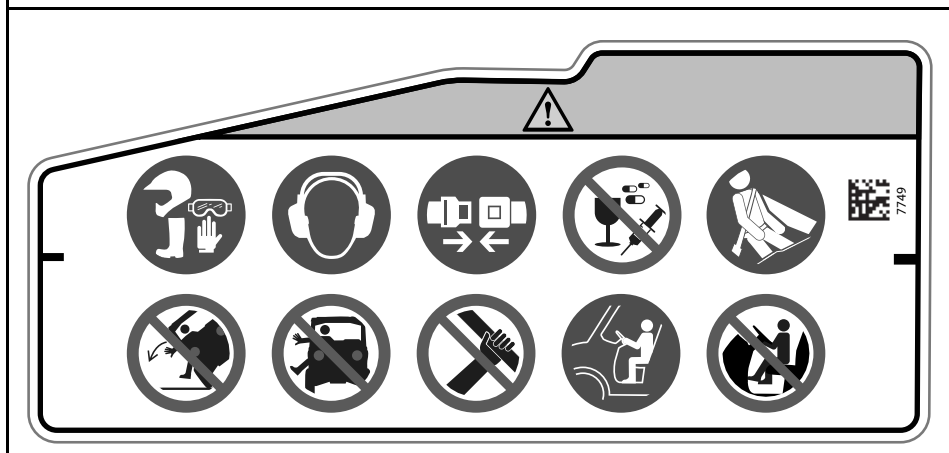


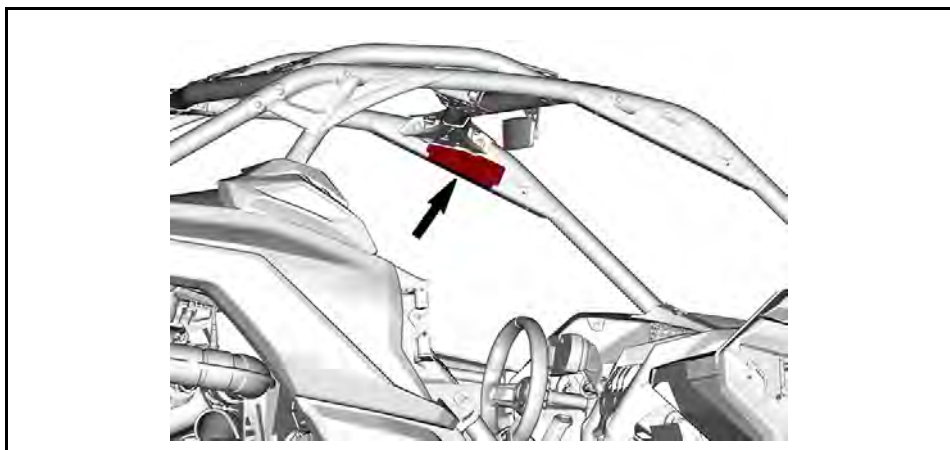


Étiquette Sécurité du conducteur

## **AVERTISSEMENT**

- Portez toujours un casque homologué et des vêtements de protection.
- Portez toujours une protection oculaire.
- Attachez les ceintures de sécurité.
- N'utilisez pas ce véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.
- Attachez les ceintures de sécurité et fermez les portes ou verrouillez les filets latéraux.
- Si le véhicule semble sur le point de s'incliner ou de basculer, réduisez le risque de blessure : Tenez fermement le volant ou les poignées et préparez-vous au choc. Ne placez jamais une partie du corps à l'extérieur du véhicule pour quelque raison que ce soit.
- Restez toujours complètement à l'intérieur du véhicule.
- Ne pas tenir la cage pendant la conduite.
- Chaque conducteur doit être en mesure de s'asseoir en appuyant son dos sur le siège, ses pieds à plat sur le plancher ou les repose-pieds et ses mains sur les poignées de maintien.





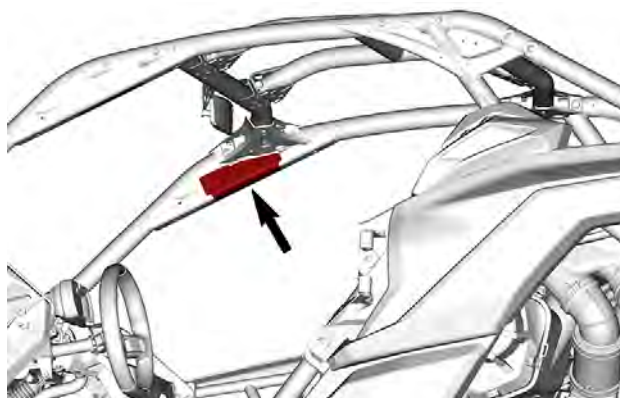
## Étiquette Sécurité des passagers

## ⚠ AVERTISSEMENT

- Portez toujours un casque homologué et des vêtements de protection.
- Portez toujours une protection oculaire.
- Attachez les ceintures de sécurité.
- N'utilisez pas ce véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.
- Attachez les ceintures de sécurité et fermez les portes ou verrouillez les filets latéraux.
- Si le véhicule semble sur le point de s'incliner ou de basculer, réduisez le risque de blessure : Tenez fermement le volant ou les poignées et préparez-vous au choc. Ne placez jamais une partie du corps à l'extérieur du véhicule pour quelque raison que ce soit.
- Restez toujours complètement à l'intérieur du véhicule.
- Ne pas tenir la cage pendant la conduite.
- Chaque conducteur doit être en mesure de s'asseoir en appuyant son dos sur le siège, ses pieds à plat sur le plancher ou les repose-pieds et ses mains sur les poignées de maintien.

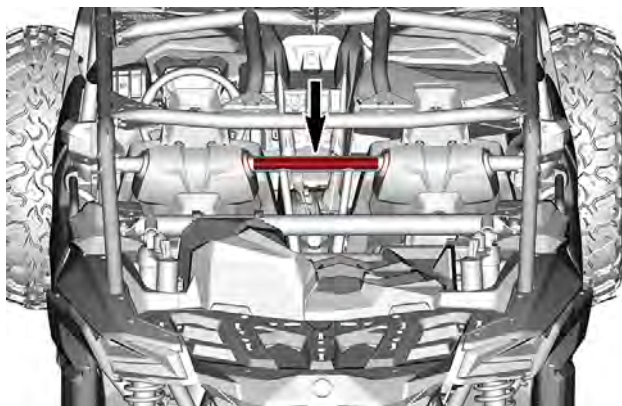


7750





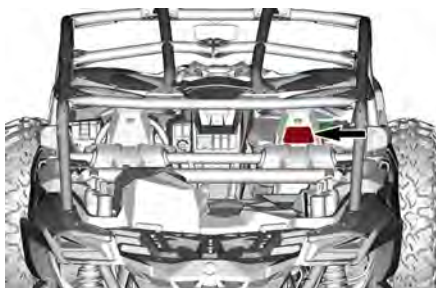
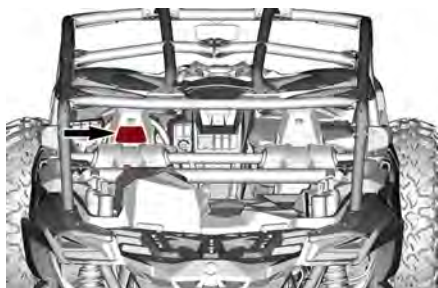
## Étiquette de sécurité pour passagers arrière



**Étiquette d'avertissement de renversement passager arrière gauche**



**Étiquette d'avertissement de renversement passager arrière droit**



# Étiquette de pression des pneus

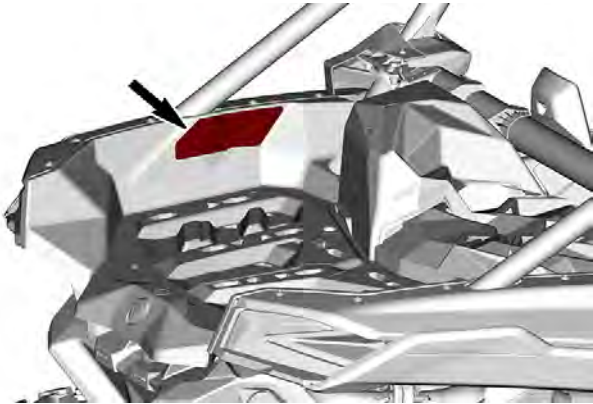
Modèles CE

**⚠ AVERTISSEMENT**

- Localisez et lisez le guide du conducteur. Une surcharge ou une pression des pneus incorrecte peut entraîner une perte de maîtrise, entraînant des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.
- Assurez-vous que les pneus sont toujours gonflés à la pression indiquée. Utilisez la pression maximale si la charge totale dépasse 195 kg (430 lb).

|  |                                                                                                |                                                                                   |                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <br>kPa (psi) |  | <br>< kg (lb) |
|                                                                                   | 2x  124 (18)  | 124 (18)                                                                          | 286 (630)                                                                                      |
|                                                                                   | 4x  124 (18)  | 124 (18)                                                                          | 399 (880)                                                                                      |

11026\_FR



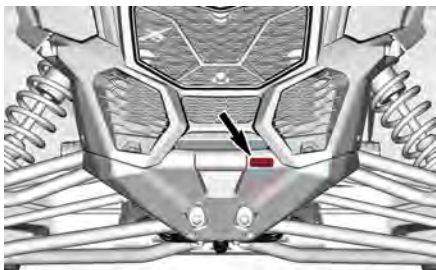
Étiquette Ne jamais rien attacher ici pour tracter

AVIS

Ne jamais rien attacher ici pour tracter.



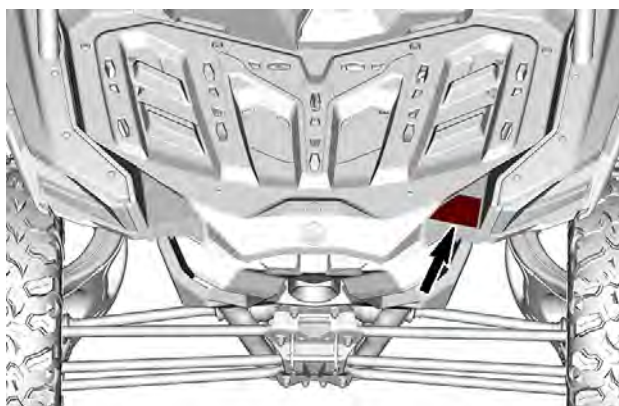
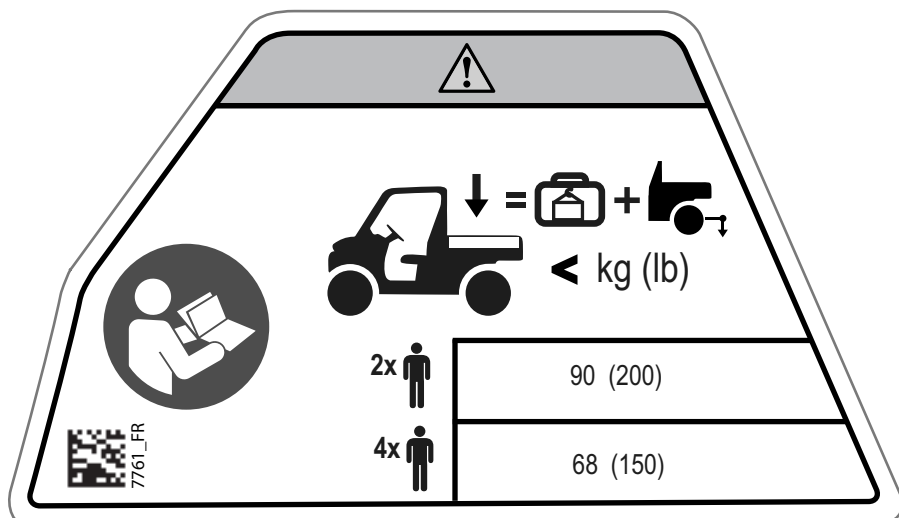
7763



## Étiquette Charge max du véhicule

### ⚠ AVERTISSEMENT

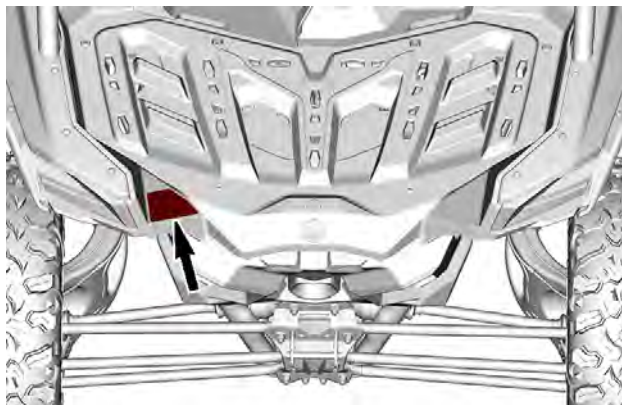
- Localisez et lisez le guide du conducteur. Une surcharge ou une pression des pneus incorrecte peut entraîner une perte de maîtrise, entraînant des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.
- Ne dépassez JAMAIS la charge maximale autorisée, qui inclut le poids du conducteur, du passager, la charge, les accessoires et le poids du timon, selon les cas.



## Étiquette d'avertissement du chargement

### AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- Ne transportez JAMAIS de passager dans la boîte à cargaison.
- Ne placez JAMAIS un contenant d'essence, de liquide inflammable ou de liquide dangereux sur le porte-bagages. Une explosion pourrait survenir.
- Roulez plus lentement lorsque vous êtes plus chargé.
- NE JAMAIS attacher une charge à la zone de chargement pour la tirer.





Étiquette d'avertissement de porte - (Demi-portes)

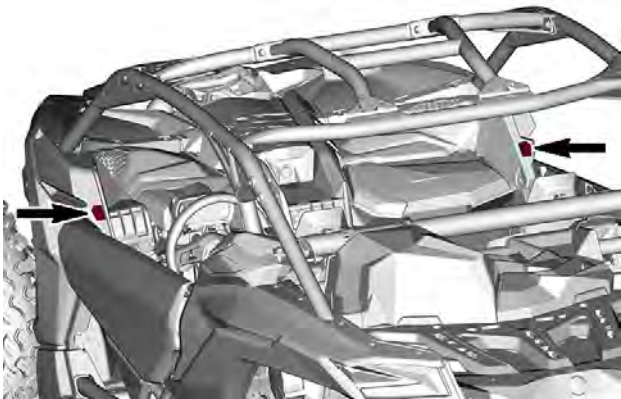
**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne placez PAS votre bras en dehors du véhicule, vous risqueriez de vous BLESSER GRAVEMENT.

Côté gauche



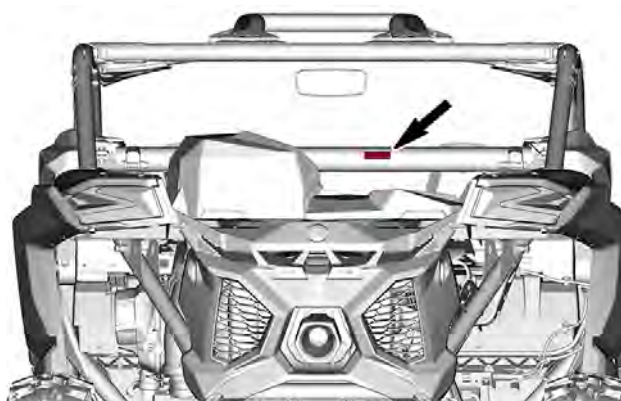
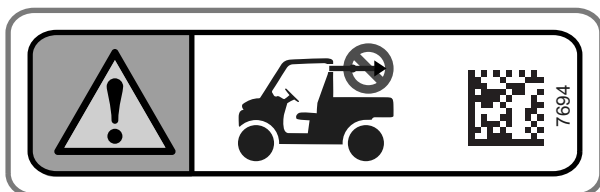
Côté droit



## Étiquette d'avertissement de la cage

### **AVERTISSEMENT**

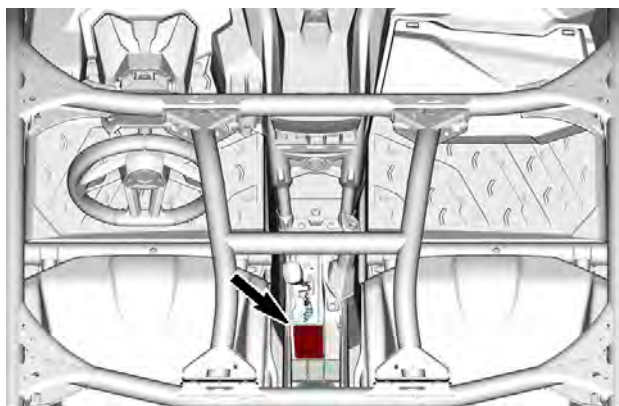
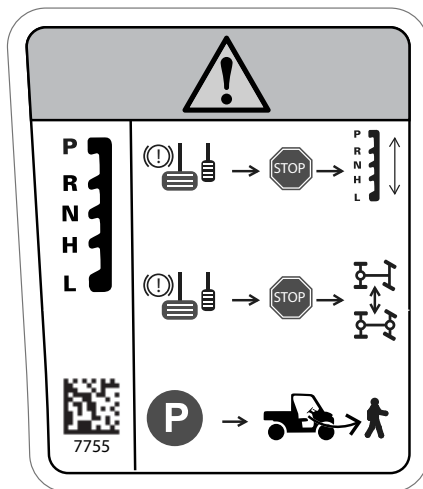
**NE JAMAIS** attacher une charge à la cage pour la tirer. Cela pourrait faire basculer le véhicule. Utilisez toujours l'attelage de remorque ou le crochet de récupération pour tirer une charge.



## Étiquette d'avertissement du Levier sélecteur de vitesses

### AVERTISSEMENT

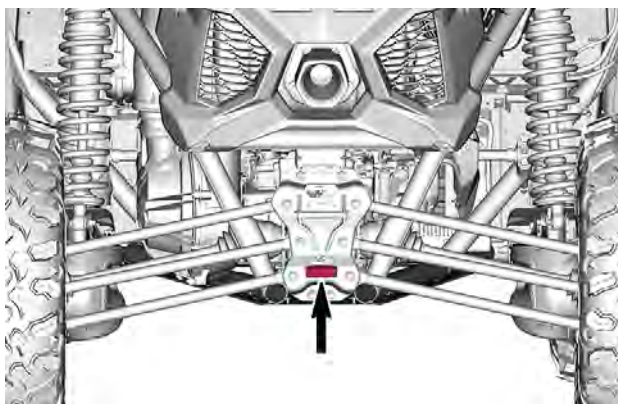
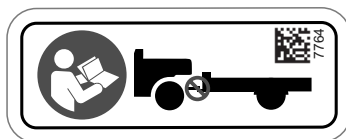
- Arrêtez le véhicule et serrez le frein avant d'actionner le levier sélecteur et le sélecteur de mode 2 ou 4 roues motrices.
- Placez le levier sélecteur sur la position « P » (STATIONNEMENT) avant de quitter le véhicule. Le véhicule peut rouler s'il n'est pas sur la position « P » (STATIONNEMENT).



## Étiquette Récupérer véhicule coincé uniquement

### AVIS

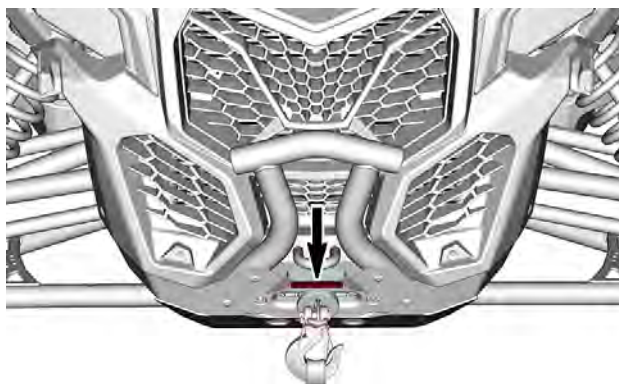
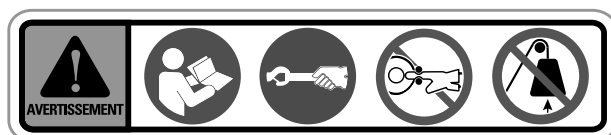
Utilisez-le uniquement pour sortir le véhicule embourbé ou coincé. Ne jamais utiliser pour tracter. L'installation d'un crochet de remorque est nécessaire. Consultez le Guide du conducteur.



## Avertissements du treuil - Sur le treuil

### ⚠ AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur. Une utilisation incorrecte pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLLES. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Utilisez toujours utiliser la dragonne pour manipuler le crochet et le câble.
- Ne mettez jamais vos doigts dans le crochet.
- Évitez de placer votre main entre le crochet et le chaumard à rouleaux ou l'écubier. Vous risquez de vous écraser les doigts.
- Ne jamais utiliser le treuil pour soulever des objets ou des personnes.



## Étiquettes de conformité

### Informations sur le contrôle des émissions (typique)

# VEHICLE EMISSIONS CONTROL INFORMATION



RECOMMENDED MAINTENANCE: PRODUCTS ARE  
DESIGNED TO OPERATE ON UNLEADED  
GASOLINE AND CONFORM TO U.S. EPA EMISSIONS  
REGULATIONS FOR ALL STATES EXCEPT IN ALL U.S. STATES  
EXCEPT CALIFORNIA.

RECOMMENDED MAINTENANCE: PRODUITS SONT  
CONÇUS POUR FONCTIONNER À L'ÉNERGIE  
DÉVELOPPÉE ET SONT CONFORMES AUX NORMES DE L'ÉPA  
SAUF DANS LES ÉTATS D'ÉMISSIONS ET DE  
L'ÉMISSIONS POUR LES ÉTATS.

Engine Family / Famille de moteur

Powertrain Family / Famille de propulsion

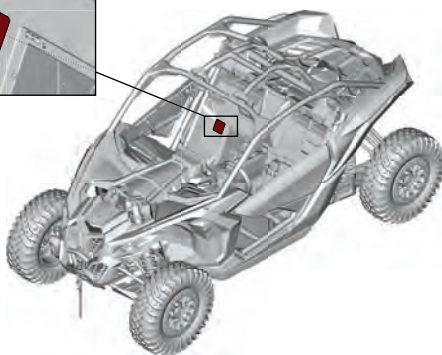
Certification standards (EPA) / Normes de certification (EPA)

Exhaust system / Système d'échappement

Exhaust system options / Système d'échappement des options

EC  
121

SEE OPERATOR GUIDE FOR MAINTENANCE SCHEDULE AND FULL  
ON AND OFF-HIGH SPEED INFORMATION. FOR THE CALIFORNIA  
EMISSIONS AND OPERATIONS INFORMATION, VISIT US AT  
WWW.CALIFORNIAEPA.GOV OR CALL 1-800-950-2855.

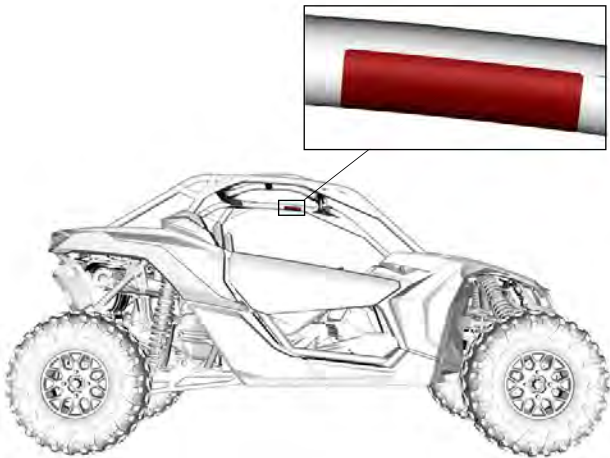


# Étiquette ANSI/ROHVA

BRP certifie que ce véhicule récréatif hors-route est conforme à la norme "American National Standard for Recreational Off-Highway Vehicles", ANSI / ROHVA 1 - 2023.  
Cette structure de protection contre le retournement respecte les requis de performance de la norme ISO 3471: 2008.

BRP certifies that this ROV complies with the American National Standard for Recreational Off-Highway Vehicles, ANSI / ROHVA 1 - 2023 Standard.  
This roll over protective structure meets the performance requirements of ISO 3471: 2008.

10099\_FR



POSITION DE L'ÉTIQUETTE

## Étiquette de conformité NRMM

Située sur haut de la culasse.

**Rotax**

8938



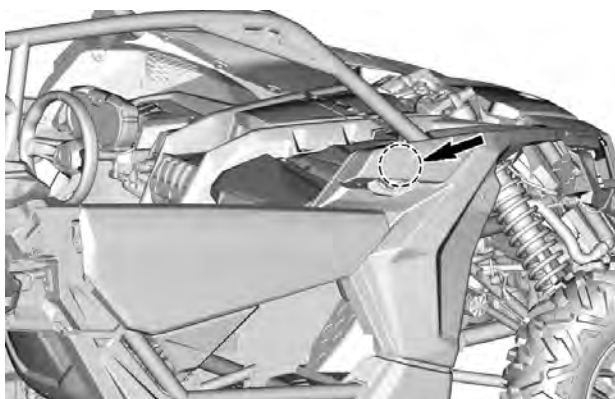
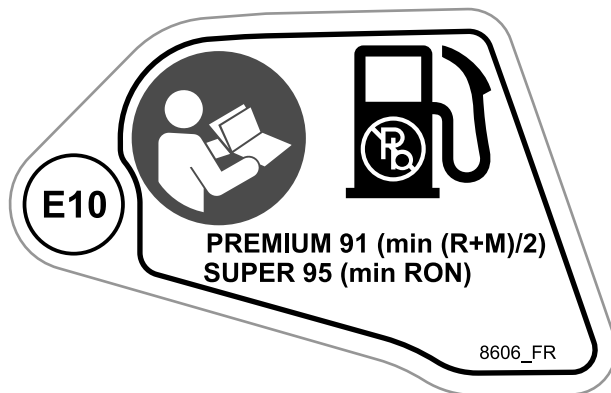
## Étiquettes de renseignements techniques

### Essence recommandée

À l'intérieur du couvercle du bouchon du réservoir d'essence

**AVIS**

Utilisez uniquement de l'essence sans plomb. Indice d'octane recommandé : PREMIUM 91 (min (R+M)/2) ou SUPER 95 (min RON). Consultez le Guide du conducteur.



## Entretien du filtre à air

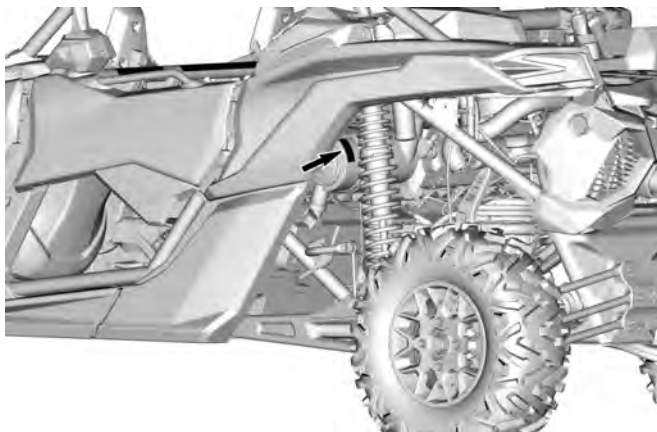
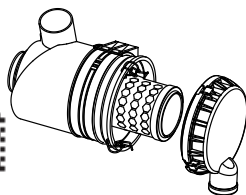
Sur le boîtier de filtre à air du moteur

### AVIS

Voir les instructions et le programme d'entretien dans le Guide du conducteur.



7686



# INSPECTION AVANT RANDONNÉE

Inspectez et confirmez toujours que le véhicule fonctionne de façon sécuritaire avant toute utilisation. Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

## AVERTISSEMENT

**Effectuez une inspection avant randonnée avant chaque utilisation pour détecter toute anomalie éventuelle pouvant survenir pendant son utilisation. L'inspection avant randonnée peut aider à surveiller l'usure et les dommages avant qu'un problème ne se manifeste. Remédiez à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.**

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant randonnée qui suit.

Voir la section *Procédures d'entretien* pour plus de détails.

## Liste d'inspection avant randonnée

### *Avant de démarrer le moteur (clé sur « OFF »)*

| ÉLÉMENTS À INSPECTER                     | INSPECTION À EFFECTUER                                                                                                                                                                                            | ✓ |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Fluide de refroidissement                | Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement.                                                                                                                                                                 |   |
| Liquide de frein                         | Vérifiez le niveau de liquide de frein.                                                                                                                                                                           |   |
| Filtre à air du moteur                   | Inspectez le filtre à air du moteur, remplacez-le au besoin.                                                                                                                                                      |   |
| Boîtier du filtre à air du moteur        | Inspectez le boîtier du filtre à air du moteur et nettoyez-le au besoin (lors de la conduite dans les conditions poussiéreuses ou dans le sable).                                                                 |   |
| Radiateur                                | Vérifiez la propreté du radiateur.                                                                                                                                                                                |   |
| Calandre avant                           | Inspectez l'ensemble de calandre avant pour la propreté.                                                                                                                                                          |   |
| Filtre à air de la boîte de vitesses CVT | Inspectez et nettoyez le filtre à air de boîte de vitesses CVT (conditions d'utilisation poussiéreuses)                                                                                                           |   |
| Système d'échappement                    | Si ce n'est pas déjà fait, nettoyez la zone entourant le système d'échappement, surtout si lors de la dernière sortie, le véhicule a été utilisé dans un marécage, une tourbière, du foin ou des feuilles mortes. |   |

| ÉLÉMENTS À INSPECTER              | INSPECTION À EFFECTUER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | ✓ |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Soufflets d'arbre de transmission | Vérifiez l'état des soufflets d'arbre de transmission.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |   |
| Pneus                             | Vérifiez la pression et l'état des pneus<br>Se reporter à la <i>Fiche technique</i> et effectuer les réglages selon la charge.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |   |
| Jantes                            | Vérifiez si les roues sont endommagées et s'il y a un jeu anormal. Assurez-vous que les écrous de roue et les boulons à anneau de retenue (selon l'équipement) sont serrés. Reportez-vous à <i>Roues et pneus</i> dans la rubrique <i>Procédures d'entretien</i> pour connaître les couples de serrage indiqués.                                                                                                                                                            |   |
| Chargement et transport           | <b>Chargement:</b> Lors du transport d'une charge, respectez la capacité de chargement du véhicule. Reportez-vous à la <i>Fiche technique</i> . Assurez-vous que le poids du conducteur, du passager, du chargement, du timon et des accessoires ajoutés ne dépasse pas la capacité de charge maximale du véhicule. Reportez-vous à la <i>Fiche technique</i> .                                                                                                             |   |
|                                   | Lors de la traction d'une remorque ou de tout autre équipement (si un attelage de remorque est équipé) : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Vérifiez l'état de l'attelage et de la rotule de remorquage.</li> <li>– Respectez la charge admissible sur le timon et la capacité de remorquage, comme indiqué sur l'étiquette apposée sur l'attelage ou reportez-vous à la <i>Fiche technique</i>.</li> <li>– Assurez-vous que la remorque est bien attelée.</li> </ul> |   |
| Porte-bagages arrière             | Vérifiez si le chargement sur le porte-bagages est solidement fixé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |   |
| Châssis et suspension             | Vérifiez sous le véhicule s'il y a des débris sur le châssis ou la suspension (bras supérieurs et inférieurs, roues, amortisseurs, ressorts) et nettoyez-les correctement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |   |

**Avant de démarrer le moteur (clé sur « ON »)**

| ÉLÉMENTS À INSPECTER                     | INSPECTION À EFFECTUER                                                                                                                                                                                                                                                                             | ✓ |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Affichage numérique                      | Vérifiez le fonctionnement des voyants de l'indicateur (avec la clé D.E.S.S. sur « ON », appuyez brièvement sur le bouton de démarrage/arrêt).                                                                                                                                                     |   |
|                                          | Vérifiez les messages affichés.                                                                                                                                                                                                                                                                    |   |
| Feux                                     | Vérifier le fonctionnement et la propreté des <ul style="list-style-type: none"> <li>– Phares (feux de route et feux de croisement)</li> <li>– Feux arrière</li> <li>– Feux de freinage</li> </ul>                                                                                                 |   |
| Sièges, portes et ceintures de sécurité. | Vérifiez le réglage des sièges et assurez-vous que le dispositif de verrouillage est engagé correctement avant la conduite.                                                                                                                                                                        |   |
|                                          | Assurez-vous que les portes ne sont pas endommagées. Remplacez les portes en cas de dommages.<br>Fermes les deux portes et confirmez qu'elles s'enclenchent correctement.                                                                                                                          |   |
|                                          | Vérifiez si les ceintures de sécurité sont en parfait état (notamment les rétracteurs, les boucles et les pattes de serrage).<br>Bouclez et débouclez les ceintures de sécurité pour vérifier qu'elles fonctionnent normalement et qu'elles restent correctement fermées et appuyées sur le corps. |   |
| Pédale d'accélération                    | Appuyez sur la pédale d'accélération à quelques reprises afin de vous assurer qu'elle fonctionne librement et qu'elle retourne à sa position initiale après l'avoir relâchée.                                                                                                                      |   |
| Pédale de frein                          | Appuyez sur la pédale de frein et vérifiez qu'elle n'offre aucune résistance et qu'elle retourne à sa position initiale après l'avoir relâchée.                                                                                                                                                    |   |
| Niveau de carburant                      | Vérifiez le niveau d'essence.                                                                                                                                                                                                                                                                      |   |

**Après avoir démarré le moteur**

| ÉLÉMENTS À INSPECTER                                                            | INSPECTION À EFFECTUER                                                                                                                                                                                                                                                             | ✓ |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Huile moteur (avec moteur chaud)                                                | Vérifiez le niveau d'huile du moteur.                                                                                                                                                                                                                                              |   |
| Guidon                                                                          | Assurez-vous que la direction fonctionne adéquatement en tournant de gauche à droite et de droite à gauche.                                                                                                                                                                        |   |
| Borne de clé D.E.S.S. RF                                                        | Vérifiez que la borne D.E.S.S. fonctionne correctement en retirant la clé D.E.S.S. de la borne D.E.S.S.                                                                                                                                                                            |   |
| Levier sélecteur                                                                | Vérifiez le fonctionnement du levier sélecteur (positions P, R, N, H et L).                                                                                                                                                                                                        |   |
| Sélecteur de verrouillage du différentiel avant/ 2/4 roues motrices (si équipé) | Vérifiez le fonctionnement du sélecteur de verrouillage du différentiel avant/2/4 roues motrices (si équipé)                                                                                                                                                                       |   |
| Freins                                                                          | Avancez lentement sur quelques mètres, puis appliquez les freins. La pédale de frein doit être ferme lorsqu'elle est enfoncée. La pédale doit revenir à sa position initiale lorsqu'elle est relâchée. Les freins doivent répondre de manière adéquate à la demande du conducteur. |   |

---

## RAPPORTER LES DÉFAUTS DE SÉCURITÉ

Aux États-Unis, si vous pensez que votre véhicule présente un défaut qui pourrait entraîner un accident ou des blessures voire le décès, vous devez informer immédiatement la « National Highway Traffic Safety Administration » (NHTSA) en plus de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Si Transport Canada reçoit d'autres plaintes analogues, elle pourrait ouvrir une enquête et, si elle découvrait un défaut pour la sécurité, elle pourrait exiger un rappel et une campagne de modification. Cependant, Transport Canada ne peut pas s'impliquer dans des situations particulières entre vous, le concessionnaire et Bombardier Produits Récréatifs Inc.

### Pour contacter Transport Canada :



819-994-3328 (dans la région de Gatineau-Ottawa et à l'extérieur du pays)  
Sans frais: 1 800-333-0510 (au Canada)



Transport Canada - ASFAD  
330 Sparks Street  
Ottawa, ON  
K1A 0N5



<https://www.tc.gc.ca/recalls>

# RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

# COMMANDES PRINCIPALES

Il est important de connaître l'emplacement et le fonctionnement de toutes les commandes, et d'en développer et d'en pratiquer une utilisation harmonieuse et coordonnée.

## REMARQUE :

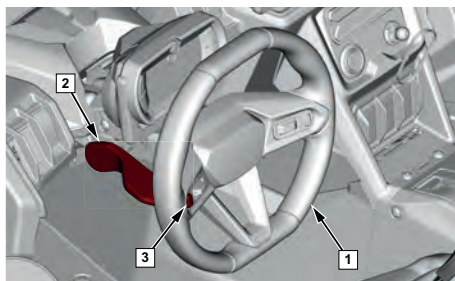
Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité des véhicules, consultez la section *Étiquettes importantes placées sur le véhicule*.

## Volant

Le volant est situé devant le siège du conducteur.

Le volant dirige le véhicule vers la gauche ou la droite.

Tournez le volant dans la direction où vous voulez aller.



1. Volant
2. Manette d'inclinaison télescopique
3. Commutateurs d'applets

Saisissez le volant à deux mains, sans enrouler vos pouces autour du volant.

### ATTENTION

**Sur des sentiers accidentés ou lors du franchissement d'un obstacle, le volant pourrait tourner brutalement d'un côté, causant des blessures de la main ou du poignet si les pouces sont enroulés autour du volant.**

## Modèles avec DPS

Le DPS (système de servodirection dynamique) réduit l'effort nécessaire pour tourner le volant.

## Pédale d'accélération

La pédale d'accélérateur se trouve sur le côté droit de la pédale de frein.

Elle commande la vitesse du moteur.



### TYPIQUE

1. Pédale de frein
2. Pédale d'accélération

Pour augmenter ou maintenir la vitesse du véhicule, appuyez sur la pédale d'accélérateur avec le pied droit.

Pour diminuer la vitesse du véhicule, relâchez la pédale d'accélérateur.

La pédale d'accélération est à ressort et devrait revenir à sa position de repos (ralenti) lorsqu'elle n'est pas enfoncée.

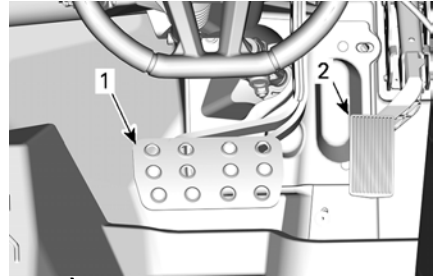
### REMARQUE :

La pédale d'accélérateur ne doit jamais être démontée.

## Pédale de frein

La pédale de frein est située sur le côté gauche de la pédale d'accélérateur.

La pédale de frein permet de ralentir ou d'arrêter le véhicule.



### MODÈLES X RC

1. Pédale de frein
2. Pédale d'accélération



### TOUS LES AUTRES MODÈLES

1. Pédale de frein
2. Pédale d'accélération

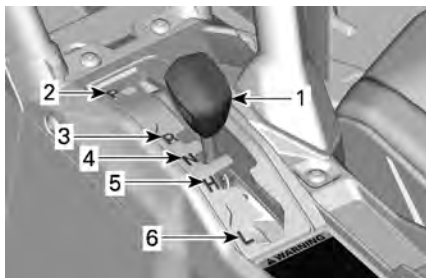
Pour diminuer la vitesse du véhicule ou arrêter le véhicule, appuyez sur la pédale de frein avec le pied droit.

La pédale de frein est à ressort et devrait revenir à sa position de repos lorsqu'elle n'est pas pressée.

## Levier sélecteur

Le levier sélecteur est situé sur la console inférieure, entre les sièges.

Le levier sélecteur permet de modifier la position de la boîte de vitesses.



1. Levier sélecteur
2. Stationnement
3. Marche arrière
4. Point mort
5. Haute vitesse (marche avant)
6. Basse vitesse (marche avant)

Il est important de toujours arrêter complètement le véhicule et d'appliquer le frein avant de déplacer le levier sélecteur.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Cette boîte de vitesses n'est pas conçue pour que l'on change de vitesse pendant que le véhicule est en mouvement.**

### **Stationnement**

La position de stationnement a pour effet de bloquer la boîte de vitesses pour ainsi aider à maintenir le véhicule immobile.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Il est important de toujours utiliser la position « P » (STATIONNEMENT) lorsque le véhicule est inutilisé. Le véhicule peut rouler si le levier sélecteur n'est pas placé sur la position « P » (STATIONNEMENT).**

### **Marche arrière**

La position de marche arrière permet au véhicule de reculer.

Selon la configuration de votre véhicule, une alarme de recul peut être

déjà installée. Elle est automatiquement activée lorsque vous enclenchez la marche arrière.

### **REMARQUE :**

Lors des manœuvres en marche arrière, le nombre de révolutions du moteur est limité de manière à limiter la vitesse du véhicule.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**En reculant dans une pente, la gravité peut augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale en marche arrière.**

### **Point mort**

La position de point mort libère la boîte de vitesses.

### **Haute vitesse (marche avant)**

Cette position permet de choisir le mode Haute vitesse de la boîte de vitesses. Il s'agit de la plage des vitesses de conduite normales. Cette position permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

### **Basse vitesse (marche avant)**

Cette position permet de choisir le mode Basse vitesse. Elle permet au véhicule de se déplacer lentement en offrant un couple maximal au niveau des roues.

### **AVIS**

**Sélectionnez la Basse vitesse pour tracter une remorque (si équipé d'un attelage), transporter une charge lourde, franchir des obstacles ou monter ou descendre des pentes.**

## COMMANDES SECONDAIRES

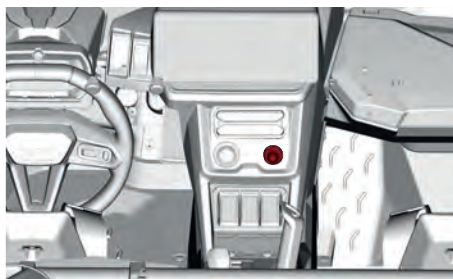
Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations.

Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité des véhicules, consultez la section *Étiquettes importantes placées sur le véhicule*.

### Clé RF D.E.S.S et borne RF D.E.S.S.

#### *Borne RF D.E.S.S.*

La borne D.E.S.S. est située sur la console supérieure.



#### *Clé RF D.E.S.S.*

Pour toutes les options liées au système D.E.S.S., adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé pour obtenir de plus amples renseignements.

### Système de sécurité à encodage numérique (D.E.S.S.)

Le véhicule est fourni avec une clé D.E.S.S.

Les clés de contact sont dotées d'un circuit électronique qui présente un numéro de série électronique unique.

Le système D.E.S.S. lit le code de la clé et permet au moteur de démarrer s'il reconnaît la clé.

Ce véhicule peut s'utiliser avec des types différents de programmations de la clé :

- Performance
- Normal

Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire pour plus de détails.

### REMARQUE :

Des clés supplémentaires sont disponibles en accessoire par le biais de votre concessionnaire.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Un basculement, un renversement, des collisions et une perte de contrôle du véhicule entraînant des blessures graves ou même la mort sont possibles, et ce, peu importe si vous utilisez la clé performance ou normale. L'utilisation de la clé normale ne remplace pas la préparation, les compétences et la prudence chez le conducteur.**

### Clé performance

La clé performance permet à l'utilisateur de profiter du couple maximal, ainsi que de la vitesse de pointe du véhicule.

Cette clé peut s'avérer utile pour les conducteurs qui préfèrent une plus grande réponse de l'accélérateur et dans les environnements où des vitesses plus élevées et une accélération supérieure sont appropriées. Dans les grands espaces libres et sur les sentiers bien droits, par exemple, les conducteurs pourraient préférer la clé performance.

### Clé Normale

La clé normale limite la vitesse du véhicule à 70 km/h (43 MPH) et réduit le couple de 50%.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Pour descendre des pentes fortes, le limiteur de vitesse peut ne pas suffire pour empêcher le véhicule de dépasser cette vitesse.**

Cette clé peut être utile pour les conducteurs qui préfèrent une

accélération plus progressive, ou lorsque l'environnement n'est pas compatible avec une vitesse et un couple élevés. Par exemple, sur des pistes étroites, sinueuses, une clé normale est préférable.

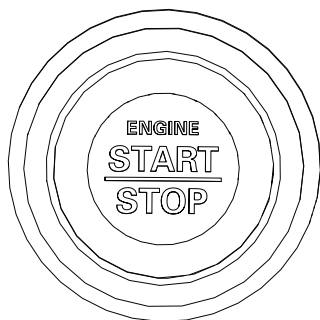
### **Flexibilité D.E.S.S.**

Le système D.E.S.S. de votre véhicule peut être programmé par votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé afin d'accepter un maximum de 8 clés distinctes.

Si vous disposez de plus d'un système D.E.S.S., chacun d'eux peut être programmé par votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé pour être compatible avec les clés D.E.S.S. des autres véhicules.

### **Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur**

Le bouton de démarrage/arrêt du moteur est situé sur la console supérieure.



Lorsqu'il est maintenu enfoncé, il démarre le moteur.

Si le moteur tourne, il l'arrête lorsqu'il est activé.

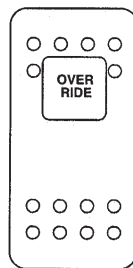
### **REMARQUE :**

La clé RF D.E.S.S. doit être installée sur la borne RF D.E.S.S. pour permettre le démarrage.

Pour alimenter le système électrique sans démarrer le moteur, reportez-vous à la section *Mise sous tension du système électrique*

### **Bouton de neutralisation**

Le bouton de neutralisation est situé sur le support de la clé D.E.S.S.



Le bouton de neutralisation sert à :

- contourner le limiteur de vitesse du moteur en marche arrière en permettant un couple moteur maximal. Reportez-vous à *Entrer en mode de neutralisation*.
- Désactiver temporairement la protection électronique de la courroie d'entraînement (si disponible et activée sur votre modèle).
- Effacer le message ENTRETIEN REQUIS, se reporter à *Affichage numérique de 4,5 po* ou à *Affichage numérique de 7,6" (clavier)*.
- Vous permet de conduire le véhicule en cas de défaillance de la pédale d'accélérateur. Reportez-vous à *Entrer en mode préservation manuel*.

### **Entrer en mode de neutralisation.**

Appuyez sur le bouton de neutralisation et maintenez-le enfoncé pour entrer en mode de neutralisation.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Utiliser le mode « neutralisation » uniquement si le véhicule est coincé dans la boue ou du terrain mou et que la basse vitesse ne suffit pas. S'assurer que la zone est sécuritaire avant d'activer le mode « neutralisation ». Ne pas utiliser le mode « neutralisation » lors de la conduite normale en marche arrière, cela risque d'entraîner une vitesse excessive.

Relâchez le bouton de neutralisation pour quitter le mode de neutralisation.

**Entrer en mode préservation manuel**

Si un ou les deux capteurs de position de pédale sont défectueux, la pédale d'accélérateur ne répondra pas.

Selon le type de défaillance, appuyer et maintenir enfoncé le bouton de neutralisation permet de rétablir temporairement la réponse de la pédale OU d'augmenter temporairement le régime du moteur pour conduire le véhicule.

Relâchez le bouton de neutralisation permet de relâcher l'accélérateur et de laisser le régime du moteur revenir au ralenti.

**CLAVIER**

Le clavier est situé au centre de la console supérieure.

Le premier clic permet d'afficher le réglage actuel.

Pour modifier un paramètre, cliquez à nouveau jusqu'à ce que le mode souhaité soit atteint.

Le clavier sert à naviguer dans les différents menus et options de l'écran numérique et de l'écran tactile.

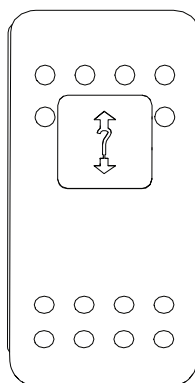
**MODÈLES SANS SUSPENSION SAS****MODÈLE AVEC SUSPENSION SAS**

| Icône                                                                               | Utilisation                             | Moteur                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Sélection des modes de conduite*        | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Normal</li> <li>– Sport</li> <li>– Personnalisé 1</li> <li>– Personnalisé 2</li> </ul>                              |
|  | Passer d'un mode différentiel à l'autre | <ul style="list-style-type: none"> <li>– 4 roues motrices Randonnée</li> <li>– 4 roues motrices Randonnée active</li> <li>– 4RM Rock (modèle Xrc)</li> </ul> |

|                                                                                            |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | <p>Activer ou désactiver le blocage du différentiel avant</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Si le véhicule est en deux roues motrices, il passe automatiquement en quatre roues motrices + blocage de différentiel.</li> <li>– Une fois le blocage de différentiel désactivé, le véhicule reste en mode 4 roues motrices.</li> </ul> |
|           | <p>Sélection des modes moteur*</p>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>– ECO</li> <li>– Normal</li> <li>– Sport</li> </ul>                                                                                                                                                                                        |
|           | <p>Bascule entre les modes 2x4 et 4x4*</p>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– 2 roues motrices</li> <li>– 4RM (mode différentiel précédemment sélectionné)</li> <li>– 4RM Rock (modèle Xrc)</li> </ul>                                                                                                                 |
|           | <p>Sélection des modes de suspension*</p>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Confort</li> <li>– Sport</li> <li>– Sport+</li> </ul>                                                                                                                                                                                    |
| <p>* Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique <i>Réglage du véhicule</i>,</p> |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## Interrupteur du treuil

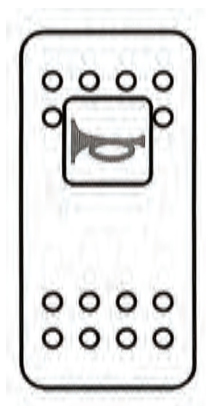
Le treuil peut être contrôlé depuis l'intérieur et l'extérieur du véhicule. Son commutateur est situé sur la console supérieure.



Reportez-vous à votre *guide du treuil* fourni avec votre véhicule pour la bonne utilisation du treuil.

### **Commutateur d'avertisseur (selon les modèles)**

Pour activer l'avertisseur, appuyez sur le commutateur.

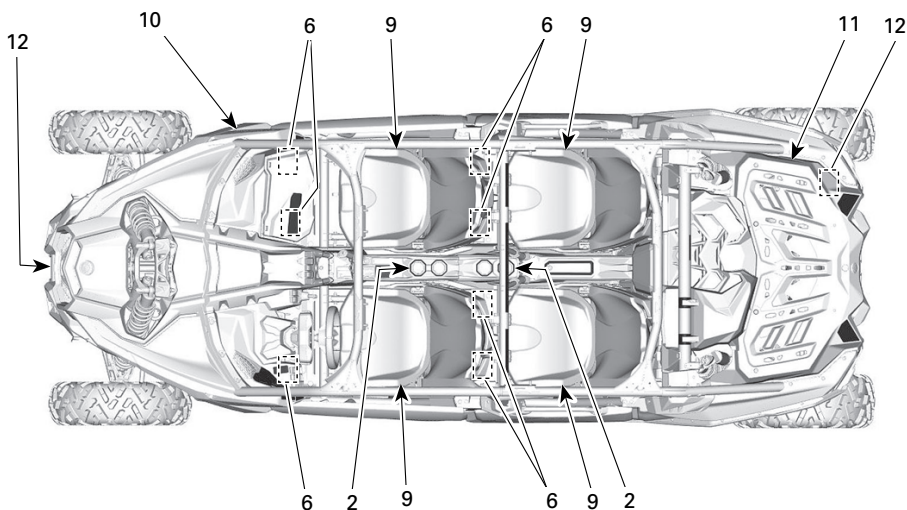


# ÉQUIPEMENT

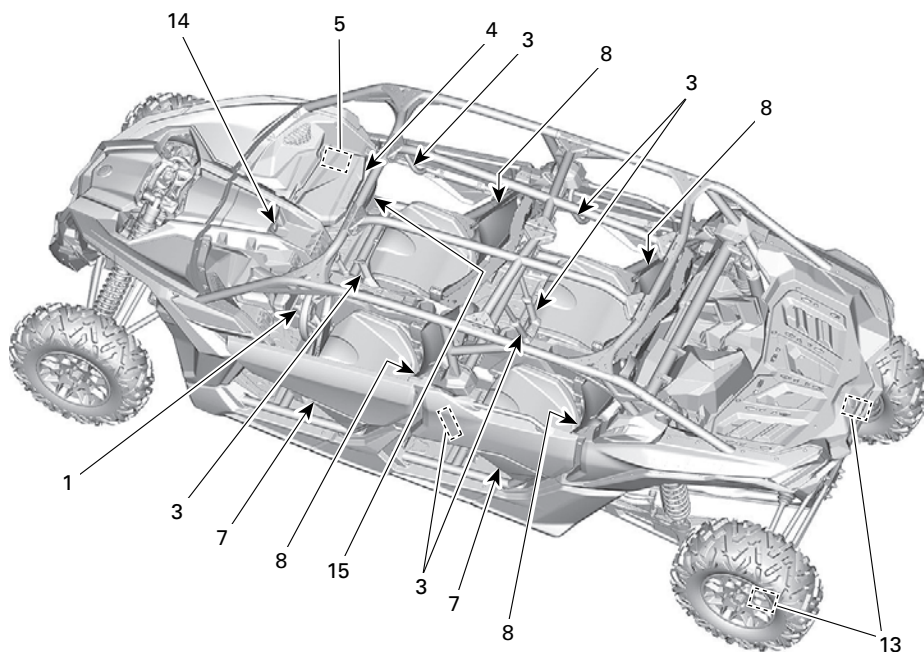
## REMARQUE :

Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus

d'informations sur les étiquettes de sécurité des véhicules, consultez la section *Étiquettes importantes placées sur le véhicule*.



TYPIQUE – MAVERICK MAX (TOIT)



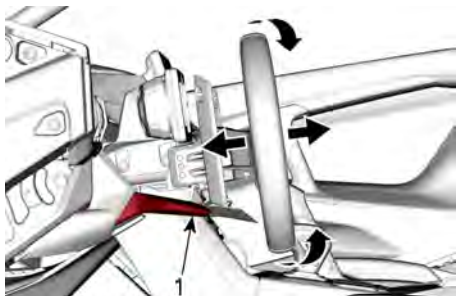
### TYPIQUE – MAVERICK MAX (LATÉRAL)

1. Guidon inclinable
2. Porte-gobelet
3. Poignées de maintien du passager
4. Boîte à gants
5. Trousse d'outils
6. Repose-pieds
7. Portes
8. Ceintures de sécurité
9. Sièges
10. Bouchon de réservoir d'essence
11. Porte-bagages
12. Crochet de récupération
13. Grattoir
14. Prise 12 volts
15. Rétroviseur central

### VOLANT INCLINABLE/ TÉLESCOPIQUE

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne pas régler la position du volant pendant la conduite. Cela peut entraîner une perte de contrôle. Si le levier ne peut pas être relevé en position fixe, réglez à nouveau le volant. Conduire sans bloquer le volant est dangereux et peut entraîner une perte de contrôle.



**MOUVEMENTS TÉLESCOPIQUES ET D'INCLINAISON**

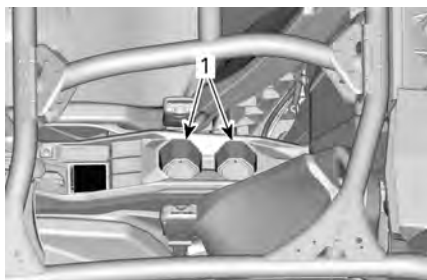
1. Levier de réglage

1. Réglez la position du siège.
2. Abaissez le levier de réglage.
3. Mettez le volant sur la position voulue.
4. Maintenez le volant dans cette position et relevez le levier de réglage pour bloquer la position.
5. Vérifiez que le volant est bien verrouillé en essayant de le déplacer vers le haut, vers le bas, vers l'avant et vers l'arrière.

## Porte-gobelets

Il y a deux porte-gobelets pour les passagers avant et deux pour les passagers arrière.

Deux porte-gobelets sont situés sur la console inférieure.



**TYPIQUE**

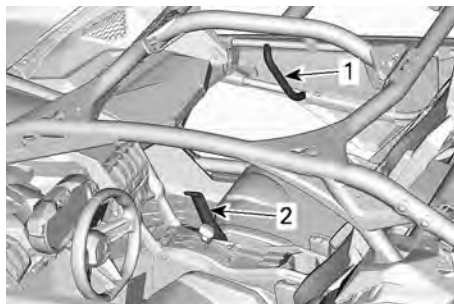
1. Porte-gobelets

## REMARQUE :

N'utilisez pas les porte-gobelets pendant la conduite dans des conditions difficiles.

## Poignées de maintien du passager

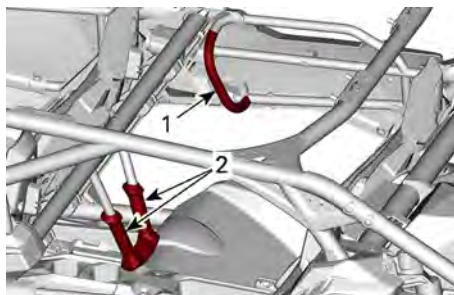
Le véhicule est doté d'une poignée de maintien pour le passager sur la console et d'une poignée de maintien sur le porte de droite.



1. Poignée de maintien de porte

2. Poignée de maintien de console

À l'arrière, deux poignées de maintien se trouvent sur la traverse de la cage et une sur chaque porte.



1. Poignée de maintien de porte

2. Poignée de maintien de console

Ajustez la position du siège pour avoir une prise solide et confortable sur les poignées de maintien. Reportez-vous à *Sièges* pour connaître la procédure de réglage.

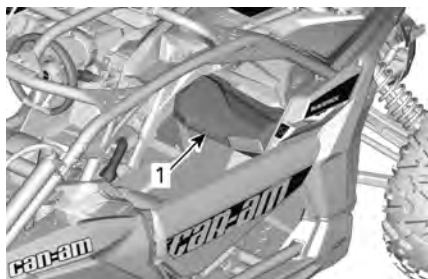
Saisir les poignées de maintien permet aux passagers de s'accrocher pendant le mouvement du véhicule et aide à garder les mains et le corps à l'intérieur de la cabine en cas de renversement.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**N'utilisez jamais une partie de la cage du véhicule comme poignée de maintien. Les mains peuvent être heurtées par des objets en dehors de la cabine ou écrasées lors d'un renversement.**

## Boîte à gants

Le véhicule est équipé d'une boîte à gants fermée faite pour transporter des objets légers.



1. Boîte à gants

### Capacité de la boîte à gants

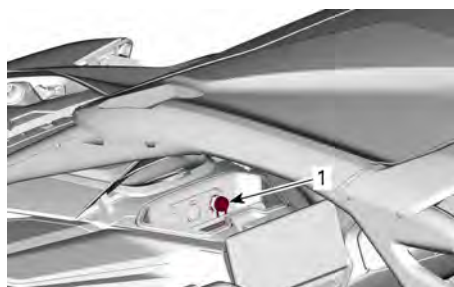
CHARGE  
MAXIMALE

5 kg (11 lb)

## Câble USB

### Port USB de l'écran tactile de 10,25 po

Le port USB de l'écran tactile de 10,25 pouces (avec capuchon à visser) est situé dans le compartiment de rangement central.



1. Port USB écran tactile

## Trousse d'outils

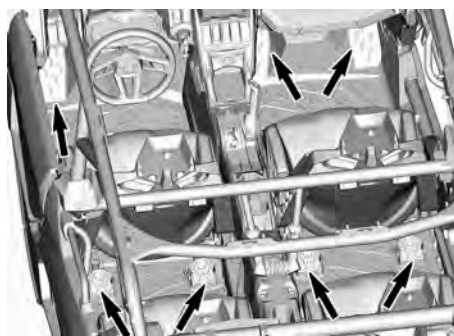
Une trousse à outils contenant des outils de base est fournie. Elle se trouve dans la boîte à gants.



1. Trousse d'outils

## Repose-pieds

Le véhicule est équipé de repose-pieds pour le conducteur et les passagers pour leur permettre d'ancrer solidement leurs pieds sur le plancher du véhicule, et de maintenir une position du corps appropriée lors de la conduite.



Les repose-pieds aident à minimiser le risque de blessure des jambes ou des pieds.

Portez toujours des chaussures appropriées. Reportez-vous à *Équipement de protection*.

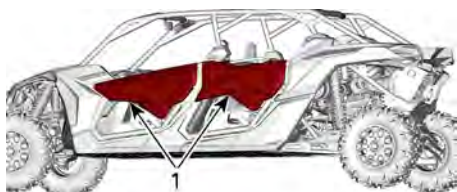
## Portes

Le véhicule est doté de portières aidant les passagers à garder leur corps et leurs membres à l'intérieur du véhicule, réduisant le risque de blessures.

Les portes peuvent également empêcher l'entrée des branches et des autres objets étrangers dans la cabine.

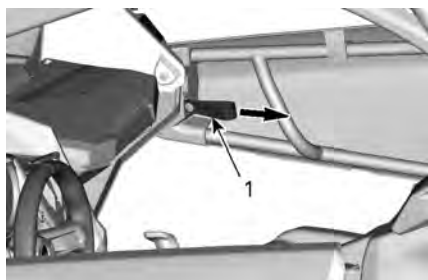
### ⚠ AVERTISSEMENT

**N'utilisez jamais le véhicule lorsque les deux portières ne sont pas fermées et verrouillées.**



1. Porte fermée et verrouillée

Pour déverrouiller les portières, tirez sur la sangle de loquet pour détacher le loquet.



1. Sangle de loquet

## Ceintures de sécurité

Ce véhicule est équipé de ceintures de sécurité à trois points pour protéger le conducteur et les passagers en cas de collision, de retournement ou de renversement. Les ceintures de sécurité peuvent aider les passagers à demeurer dans la cabine.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Portez les ceintures de sécurité correctement en tout temps.**

Les ceintures de sécurité réduisent le risque de blessures en cas d'accident et aident à garder les membres à l'intérieur de la cabine en cas de retournement ou autre accident.

Avant de prendre la route, chaque passager doit savoir comment déboucler rapidement sa ceinture de sécurité. Savoir détacher correctement votre ceinture de sécurité est une compétence essentielle qui peut vous sauver la vie dans une situation d'urgence. En cas d'accident ou de problème technique du véhicule, si vous savez détacher rapidement votre ceinture de sécurité, vous pourrez sortir du véhicule en évitant des dangers potentiels, tels que l'incendie ou le naufrage. En outre, savoir détacher rapidement votre ceinture de sécurité vous permet d'aider d'autres personnes, des enfants ou des personnes âgées.

Si la ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée :

- Le témoin de ceinture de sécurité clignote si le commutateur d'allumage est sur ON.
- Lorsque le moteur est démarré, le levier sélecteur est placé sur la position « PARK » (stationnement), la vitesse du véhicule est limitée à

environ 20 km/h (12 mi/h) sur un terrain plat.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Le véhicule peut atteindre une vitesse plus élevée ou moins élevée en fonction de la pente.**

Pour vous rappeler d'attacher la ceinture de sécurité, l'indicateur multifonction affiche le message suivant : **LIMITATION MOTEUR ACTIVÉE, ATTACHEZ VOTRE CEINTURE DE SÉCURITÉ.**

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Il n'y a pas de témoin lumineux ou de message pour les ceintures de sécurité des passagers. Le conducteur est responsable de la sécurité de ses passagers et il doit vérifier qu'ils ont tous attaché leur ceinture de sécurité.**

### *Ceintures de sécurité à 3 points*



### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Portez la ceinture de sécurité correctement. Assurez-vous qu'elles demeurent attachées et serrées correctement contre votre corps. Assurez-vous qu'elle n'est pas enroulée ou défectueuse.**

La ceinture de sécurité est équipée d'une patte de serrage.

Ce dispositif verrouille la ceinture de sécurité dans la position réglée.



**TYPIQUE - POSITION VERROUILLÉE**

1. Patte de serrage

Pour attacher la ceinture de sécurité, insérez la languette de verrouillage de la ceinture de sécurité dans la boucle, puis tirez sur la ceinture afin de vous assurer qu'elle est correctement attachée.

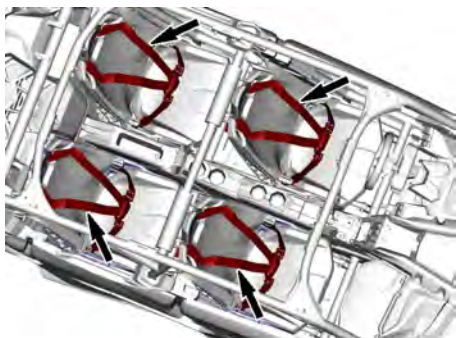
Ajustez la ceinture fermement contre votre corps et déplacez la ceinture vers le haut.



**TYPIQUE**

Pour détacher la ceinture de sécurité, appuyez sur le bouton rouge de la boucle.

## Ceintures de sécurité à 4 points



### **AVERTISSEMENT**

**Portez la ceinture de sécurité correctement. Assurez-vous qu'elles demeurent attachées et serrées correctement contre votre corps. Assurez-vous qu'elle n'est pas enroulée ou défectueuse.**

Pour attacher la ceinture de sécurité, insérez la languette de verrouillage de la ceinture de sécurité dans la boucle, puis tirez sur la ceinture afin de vous assurer qu'elle est correctement attachée.



**Des deux côtés**, ajustez la ceinture en l'appuyant fermement sur votre corps en tirant la longueur excédentaire de la ceinture abdominale vers l'intérieur. La boucle doit être centrée à la taille (aussi bas que possible).



Pour desserrer la ceinture de sécurité, tenez la ceinture abdominale avec une main et tirez la sangle rouge en l'éloignant.



Pour détacher la ceinture de sécurité, appuyez sur le bouton rouge de la boucle.

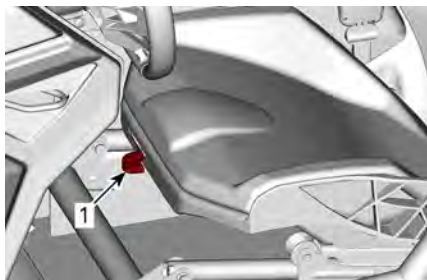
## Sièges

### **Déplacement vers l'avant et vers l'arrière du siège**

Les sièges peuvent être avancés et reculés.

Déplacez le levier de réglage, placez le siège à la position désirée, puis relâchez le levier.

Déplacez le siège vers l'avant et l'arrière pour vous assurer qu'il est verrouillé en place.



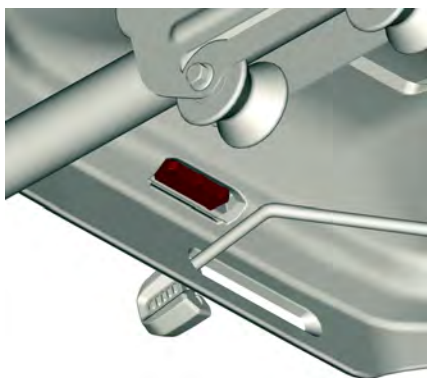
1. Levier de réglage

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Ne réglez jamais la position du siège lorsque le véhicule est en mouvement.**

### Dépose et pose du coussin de siège

Détachez la languette de retenue du coussin.



Soulevez l'arrière du coussin, puis dégagez le coussin du cadre du siège en le tirant vers l'arrière.

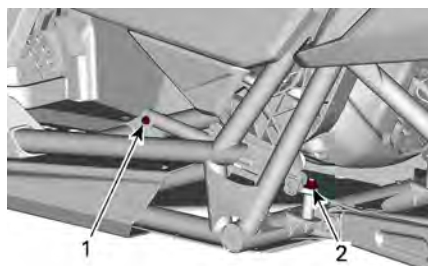


Pour le poser, inversez la procédure de dépose.

### Dépose et pose du siège

Enlevez le coussin de siège.

Retirez les quatre points d'ancrage.



### PIÈCES RETIRÉES POUR PLUS DE CLARTÉ

1. Point de fixation avant
2. Point de fixation arrière

Pour la pose, inversez la procédure de dépose, mais faites attention aux éléments suivants.

Installez le siège à l'aide d'écrous **NEUFS**. Serrez au couple recommandé.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Utilisez les écrous neufs lors de l'installation des points de fixation du siège.**

**Couple de serrage**

|                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| Point de fixation arrière | 71 ± 15 Nm<br>(52 ± 11 lbf-pi) |
| Point de fixation avant   | 28 ± 3,5 Nm<br>(20 ± 3 lbf-pi) |

**Réglage de la hauteur du siège**

La hauteur du siège peut être réglée à l'aide des points de fixation. Reportez-vous à *Dépose et pose du siège*.

**Configuration en position ÉLEVÉE**

Enlevez le coussin de siège.

Retirez les deux écrous retenant les points de fixation arrière.

Retirez les deux écrous retenant les points de fixation avant.

Assemblez les deux points de fixation arrière, comme indiqué. Utilisez des écrous **NEUFS**.

**POINT DE FIXATION ARRIÈRE EN POSITION ÉLEVÉE**

1. Écrou de retenue
2. Cadre de siège
3. Manchon
4. Cadre du véhicule

Installez les deux points de fixation avant, comme indiqué. Utilisez des écrous **NEUFS**.

**POINT DE FIXATION AVANT EN POSITION ÉLEVÉE**

1. Boulon de retenue
2. Support de siège

**⚠ AVERTISSEMENT**

Utilisez les écrous neufs lors de l'installation des points de fixation du siège. Assurez-vous que les deux points d'ancrage à l'avant et à l'arrière sont à la même position (ÉLEVÉE ou BASSE) avant de conduire le véhicule.

Serrez les écrous selon les spécifications.

**Couple de serrage**

|                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| Point de fixation arrière | 71 ± 15 Nm<br>(52 ± 11 lbf-pi) |
| Point de fixation avant   | 28 ± 3,5 Nm<br>(20 ± 3 lbf-pi) |

**Configuration en position BASSE**

Enlevez le coussin de siège.

Retirez les deux écrous retenant les points de fixation arrière.

Retirez les deux écrous retenant les points de fixation avant.

Assemblez les deux points de fixation arrière, comme indiqué. Utilisez des écrous **NEUFS**.



#### POINT DE FIXATION ARRIÈRE EN POSITION ÉLEVÉE

1. Écrou de retenue
2. Manchon
3. Cadre de siège
4. Cadre du véhicule

Installez les deux points de fixation avant, comme indiqué. Utilisez des écrous **NEUFS**.



#### MÉCANISME DE RÉGLAGE AVANT EN POSITION BASSE

1. Boulon de retenue
2. Support

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Utilisez les écrous neufs lors de l'installation des points de fixation du siège. Assurez-vous que les deux points d'ancrage à l'avant et à l'arrière sont à la même position (ÉLEVÉE ou BASSE) avant de conduire le véhicule.

Serrez les écrous selon les spécifications.

### Couple de serrage

|                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| Points de fixation arrière | 71 ± 15 Nm<br>(52 ± 11 lbf-pi) |
| Points de fixation avant   | 28 ± 3,5 Nm<br>(20 ± 3 lbf-pi) |

## Bouchon de réservoir d'essence

Ouvrez le couvercle du bouchon du réservoir d'essence.



1. Couvercle du bouchon de réservoir d'essence

Le bouchon du réservoir se trouve à l'avant du côté droit du véhicule.



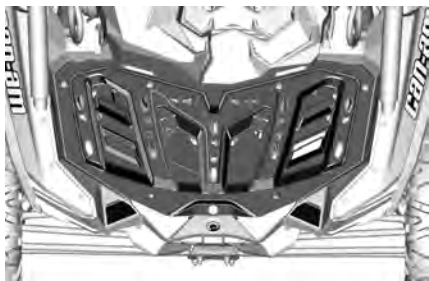
1. Bouchon de réservoir d'essence

Reportez-vous à *Essence* pour avoir des informations sur les exigences du carburant approprié et la marche à suivre pour faire le plein.

## Porte-bagages

Le porte-bagages est pratique pour transporter du matériel et diverses

autres charges. Il ne doit jamais être utilisé pour transporter un passager.



PORTE-BAGAGES

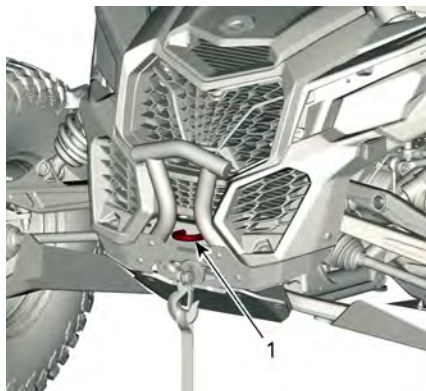
### ⚠ AVERTISSEMENT

- Ne transportez jamais un passager sur un porte-bagages.
- La charge ne doit jamais gêner la visibilité du conducteur ni affecter sa capacité à diriger correctement le véhicule.
- Ne pas surcharger le véhicule.
- Assurez-vous toujours que la charge est fixée correctement et ne dépasse pas du porte-bagages.
- Ne transportez jamais un bidon d'essence ou de liquides dangereux sur le porte-bagages.

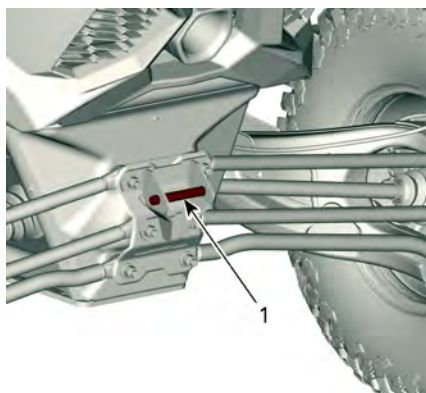
Reportez-vous à la *Fiche technique* pour les recommandations sur le poids de la charge.

## Crochet de récupération

Crochet pratique permettant de récupérer un véhicule enlisé.



1. Crochet de récupération avant



TOUS LES MODÈLES

1. Crochet de récupération arrière

## AVIS

Les crochets de remorquage sont conçus pour dégager un véhicule bloqué. Ils ne devraient pas être servis pour remorquer une charge ou pour attacher une poulie ou d'autres dispositifs mécaniques qui peuvent surcharger le point d'attache. Ne pas suivre cette consigne peut entraîner des dommages au châssis du véhicule.

## Grattoir

Ils se trouvent à l'intérieur des roues arrière pour réduire l'accumulation de

boue dans les roues qui peut endommager les pièces à l'intérieur des roues.



1. Grattoir

Vérifiez l'état du grattoir. Remplacez tout grattoir dont la limite d'usure a été dépassée à un endroit quelconque.



1. Limite d'usure

## Prise 12 volts

Cette prise est pratique pour alimenter un projecteur ou un autre équipement portable.



1. Prise de 12 volts

Enlevez le capuchon pour brancher un accessoire dans la prise. Remettez

le capuchon en place après l'utilisation pour protéger la prise contre les intempéries.

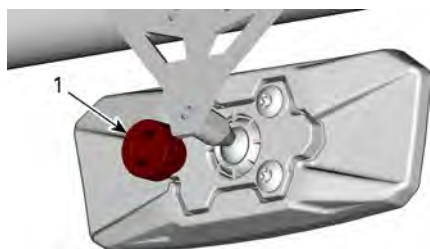
## Rétroviseur central

Le véhicule est équipé d'un rétroviseur central.

Les objets apparaissant dans le rétroviseur sont plus proches qu'ils n'y paraissent.

Le miroir peut être ajusté selon les préférences du conducteur.

Pour régler le rétroviseur, desserrez le bouton derrière le rétroviseur, puis serrez-le pour fixer le rétroviseur en place.



**DERRIÈRE LE RÉTROVISEUR**

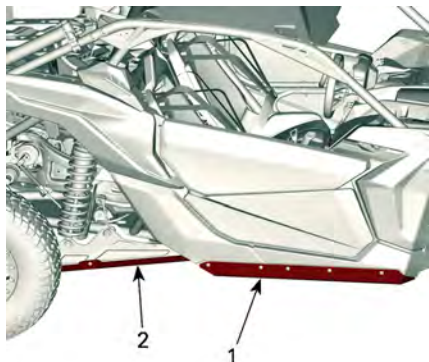
1. Bouton

## **⚠ AVERTISSEMENT**

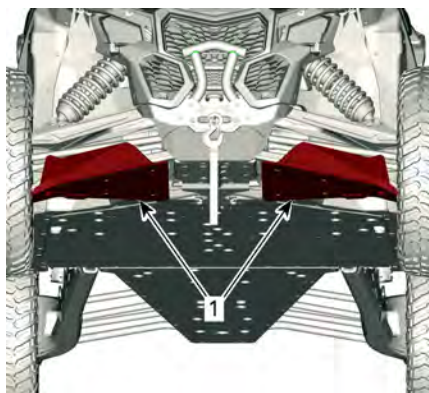
**Ne réglez pas les rétroviseurs pendant que vous conduisez. Vous risquez de perdre le contrôle du véhicule.**

## Barres protectrices latérales et protecteurs de bras de suspension (selon l'équipement)

Barres protectrices latérales UHMW pour une protection additionnelle de la carrosserie inférieure.



1. Barres protectrices latérales
2. Protection du bras arrière



1. Protecteur du montant A

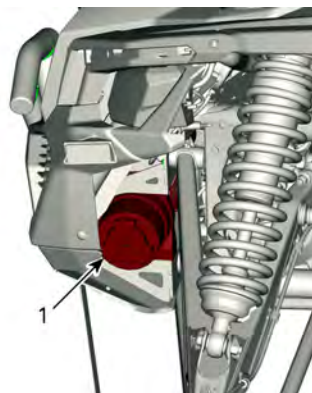
## Treuil (si installé)

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Pour éviter des blessures graves ou mortelles ou des dommages à des composants importants.

- N'utilisez jamais le câble/corde du treuil pour retenir un véhicule pendant le remorquage.
- Ne roulez jamais avec le câble/corde du treuil attaché à une charge ou à un autre véhicule.
- N'utilisez le treuil que pour aider un véhicule enlisé (neige, boue, etc.).
- Consultez toujours les instructions du fabricant du treuil avant de tracter des charges.

Le treuil peut être commandé de l'intérieur du véhicule avec le bouton de commande de treuil situé sur la console supérieure.



1. Treuil

### **REMARQUE :**

L'usage intensif du treuil sur une durée prolongée peut décharger la batterie.

Les conseils suivants vous aideront à réduire les risques de décharge de la batterie:

Dévidez toujours manuellement: Déverrouillez le câble au moyen de la poignée, puis tirez sur la sangle du crochet pour dérouler.

Il est recommandé de laisser le véhicule fonctionner pendant le treuillage. N'arrêtez pas immédiatement le véhicule après le treuillage afin de laisser la batterie se recharger.

De plus, lors d'un treuillage de plus de 30 secondes, il est recommandé d'augmenter le régime du moteur à environ 3 000 tr/min pour augmenter la capacité de charge de la batterie.

**REMARQUE :**

Assurez-vous que le véhicule est au POINT MORT (N) avant d'augmenter le régime du moteur.

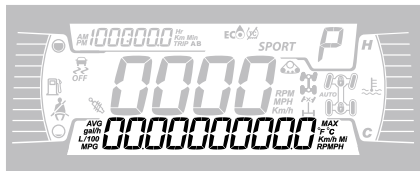
Reportez-vous à votre *guide* fourni avec votre véhicule pour la bonne utilisation du treuil.

L'utilisation intensive du treuil peut causer la désactivation temporaire des disjoncteurs intégrés. Le cas échéant, attendez un moment, puis continuez à utiliser le treuil. Les disjoncteurs s'activent automatiquement lorsqu'ils refroidissent.

# AFFICHAGE NUMÉRIQUE 4,5 PO

## AFFICHAGE MULTIFONCTIONNEL

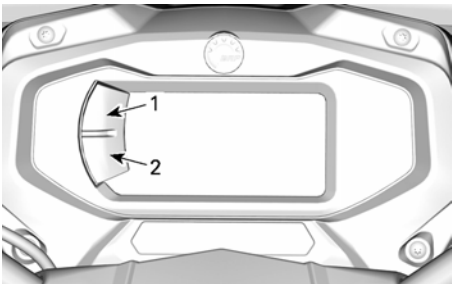
### Affichage inférieur



Peut afficher les éléments suivants :

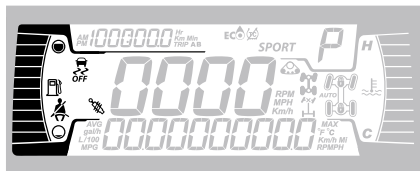
- RÉGIME DU MOTEUR
- Statistiques de vitesse
- Température du moteur
- Tension de la batterie
- Paramètres
- Messages

Utilisez le bouton BAS pour changer les informations affichées.



1. Bouton Supérieur
2. Bouton Inférieur

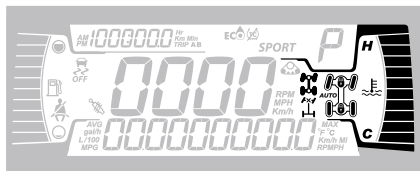
### Affichage latéral gauche



L'affichage latéral gauche comprend :

- Indicateur de niveau d'essence
- Icône de la ceinture de sécurité
- Icône Antipatinage (si installé)
- Icône Suspension Smart-Shox (si installé)

### Affichage latéral droit

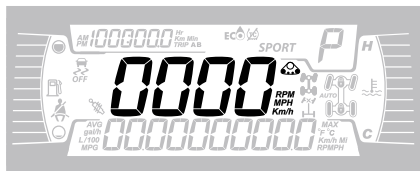


L'affichage latéral gauche comprend :

- Température du moteur
- Témoin 2X4 / 4X4 (si installé)
- Blocage de différentiel avant – Icône Smart-Lok (si installé)

| Icône | Description                                        |
|-------|----------------------------------------------------|
|       | Icône 2x4                                          |
|       | Icône 4X4                                          |
|       | Blocage de différentiel avant<br>– Icône Smart-Lok |

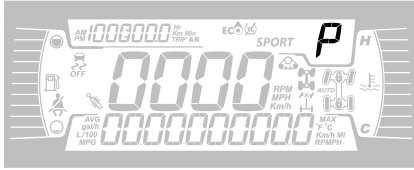
### Affichage central



L'affichage central inclut :

- Vitesse du véhicule en km/h ou en mi/h, ou le régime en tr/mn.
- Trousse de suivi active (si équipé)

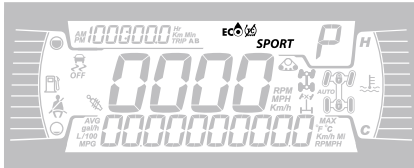
### Position du sélecteur de transmission



Cet indicateur affiche le rapport engagé de la boîte de vitesse :

- P (Stationnement)
- R (Marche arrière)
- N (Poids mort)
- H (Plage Haute)
- L (Plage Basse)
- – (plage invalide)

## Affichage du mode de conduite



L'affichage MODE indique le mode de fonctionnement sélectionné :

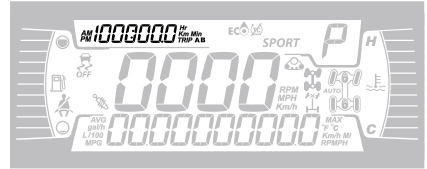
- ECO OFF (affichage vide)
- ECO
- Sport

Pour changer de mode, maintenez le bouton INFÉRIEUR puis exercez une pression courte sur le bouton INFÉRIEUR pour faire défiler les modes disponibles.

| Mode Moteur | Message affiché à l'activation      |
|-------------|-------------------------------------|
| Eco éteint  | ECO OFF (mode économique désactivé) |
| ÉCO         | MODE ECO                            |
| Sport       | MODE SPORT                          |

L'icône Antipatinage  est aussi affichée dans cette zone.

## Affichage du compteur journalier



Cet affichage montre les informations des déplacements :

- Odomètre cumulatif
- Compteur A
- Compteur B
- Compteur Heures du véhicule
- Horloge

Utilisez le bouton HAUT pour changer les informations affichées.

Maintenez le bouton SUPÉRIEUR pour réinitialiser les odomètres A/B.

## Voyants

### Avertissement et témoins lumineux



| Avertissement et témoins lumineux                                                   |                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
|  | ORANGE - Dysfonctionnement du véhicule         |
|  | BLEU - Feu de route                            |
|  | ROUGE - Température du moteur trop élevée.     |
|  | VERT - Neutre                                  |
|  | ROUGE - Le levier de verrouillage du frein est |

| Avertissement et témoins lumineux                                                |                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                  | engagé ou dysfonctionnement du système de freinage.                                                                                                                                                        |
|  | ROUGE - la tension de la batterie est trop basse ou il y a un problème dans le système électrique.                                                                                                         |
|  | ROUGE - Basse pression d'huile<br>Normalement allumé lorsque le moteur est ARRÊTÉ                                                                                                                          |
|  | ORANGE - Bas niveau d'essence                                                                                                                                                                              |
|  | ORANGE<br><b>Activer:</b> Erreur de fonctionnement du système antipollution du véhicule<br><b>Clignote:</b> Problème de moteur. Le mode Préservation est activé. Faites réparer le véhicule immédiatement. |

Icônes et témoins lumineux

| Icônes et témoins lumineux                                                          |                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <i>SPORT</i>                                                                        | – Avertit que le mode Sport est sélectionné. |
|  | – Indique que le mode ECO est sélectionné.   |

| Icônes et témoins lumineux                                                        |                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Il est allumé lorsque la ceinture de sécurité n'est pas attachée alors que le véhicule est arrêté. Il clignote lorsque le véhicule se déplace.                                                                                                |
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>– S'il est fixe, il indique que l'entretien doit être effectué.</li><li>– Consultez votre concessionnaire agréé Can-Am Hors route ou le mécanicien de votre choix pour effectuer l'entretien.</li></ul> |
|  | – Trousse de suivi active (si équipée).                                                                                                                                                                                                       |
|  | – Confirme que le blocage du différentiel avant - Smart-Lok est activé. (Si équipé)                                                                                                                                                           |

RÉGLAGES

Les boutons de navigation dans les menus sont situés sur le côté gauche de l'affichage LCD.

Configuration

Appuyez sur le bouton INFÉRIEUR, sélectionnez **PARAMÈTRES** et maintenez pour ouvrir le menu Paramètres.

## Réinitialiser Entretien

### REMARQUE :

Uniquement lorsque l'entretien est nécessaire.

Avec le bouton **INFÉRIEUR**, sélectionnez **REI ENTR** et maintenez pour réinitialiser l'entretien.

### Codes d'erreur

Disponible uniquement lorsqu'au moins un code est activé.

Avec le bouton **INFÉRIEUR**, sélectionnez **CODES** et maintenez pour afficher les codes d'erreur actifs.

Les codes d'erreur défilent sur l'affichage inférieur.

### Réinitialiser statistiques (Reset Stat)

Appuyez sur le bouton **BAS**, sélectionnez **RÉINITIALISER STATISTIQUES** et maintenez pour lancer la réinitialisation.

### Unité de mesure

L'indicateur a été réglé en unités impériales à l'usine, mais on peut aussi le régler en unités métriques.

Appuyez sur le bouton **INFÉRIEUR**, sélectionnez **UNITÉS** et maintenez pour changer les unités de mesure.

### Réglage de l'horloge

Toutes les actions suivantes doivent être effectuées à l'aide du bouton **INFÉRIEUR**.

1. Sélectionnez **HORLOGE** et maintenez pour changer l'heure.
2. Appuyez sur le bouton pour sélectionner l'affichage de l'horloge.
3. Appuyez et maintenez le bouton pendant une seconde.
4. Appuyez sur le bouton pour sélectionner le mode horaire 12:00 (AM PM) ou 24:00.

5. Appuyez et maintenez le bouton pour confirmer votre choix.
6. Appuyez sur le bouton pour changer le nombre d'heures (qui clignote).
7. Appuyez et maintenez le bouton pour confirmer votre choix.
8. Appuyez sur le bouton pour passer au réglage des minutes (qui clignote).
9. Appuyez sur le bouton et maintenez-le enfoncé pour confirmer la sélection des minutes.

### Réglage de la langue

Il est possible de changer la langue d'affichage.

Consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé pour connaître les langues disponibles et la configuration de l'indicateur selon vos préférences.

### Réglage de la luminosité

Vous pouvez ajuster la luminosité de l'écran LCD selon vos préférences.

Appuyez sur le bouton **INFÉRIEUR**, sélectionnez **LUMINOSITÉ** et maintenez pour choisir un niveau de luminosité.

Avec le bouton **INFÉRIEUR**, réglez la luminosité, puis maintenez le bouton pour confirmer la sélection.

# ÉCRAN TACTILE COULEUR 10,25 PO

## Affichage par défaut



Un mode sombre est également disponible pour rouler le soir ou la nuit, reportez-vous à l' *APPLET PRÉFÉRENCES (PAGE 133) APPLET PRÉFÉRENCES*.

## Parcourir l'affichage numérique

### ⚠ AVERTISSEMENT

La lecture ou la manipulation des affichages numériques peut vous distraire de la conduite du véhicule, et réduire votre capacité d'attention et de suivi constant de l'environnement.

Faites toujours attention aux conditions de la route, assurez-vous que votre environnement est dégagé et exempt d'obstacles.

De plus, lorsque vous roulez, ne jetez que des coups d'œil rapides sur l'indicateur multifonction pour ne pas réduire votre surveillance des conditions routières.

Nous vous recommandons de vous entraîner à sélectionner certaines fonctions du centre d'infodivertissement avant de prendre la route. Vous pourrez ainsi vous familiariser avec leur fonctionnement. Elles seront plus faciles à utiliser pendant la conduite.

L'écran est tactile, vous pouvez naviguer dans les différents menus et fonctions lorsque le véhicule est à l'arrêt.

L'écran tactile est désactivé à 5 km/h (3 MPH)

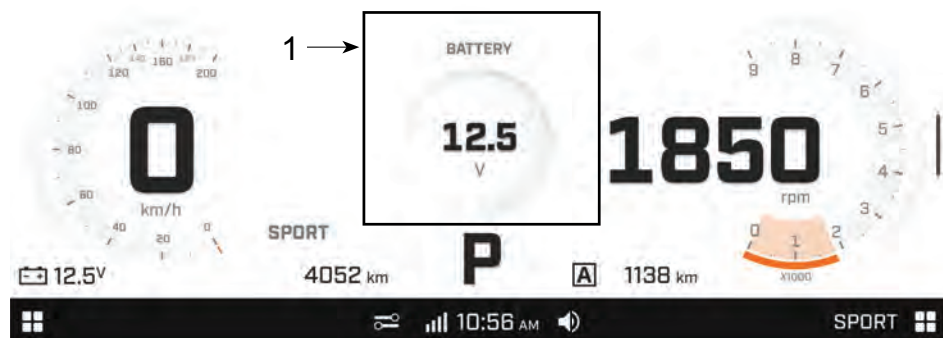
Les boutons multifonctions du volant peuvent également être utilisés pour naviguer dans les menus et les fonctions de l'écran, même lorsque le véhicule est en mouvement.

En appuyant sur le bouton **Sélecteur Applet** du commutateur multifonction gauche, vous pouvez faire défiler les applets sur le panneau latéral droit, dans l'ordre défini dans les préférences.

## Affichage central

Dans la vue complète du combiné d'instruments, appuyez longuement sur la zone centrale supérieure de l'écran pour afficher l'un des indicateurs supplémentaires suivantes. Faites défiler avec des touches longues supplémentaires pour accéder aux autres indicateurs.

- Tension de la batterie
- % turbo (pourcentage de la suralimentation)



1. Appuyez plus longtemps sur cette zone pour afficher d'autres indicateurs.

Dans la vue Plein écran, appuyez longuement sur le centre droit supérieur de l'écran pour afficher les informations suivantes. Faites défiler les autres options avec des touches longues supplémentaires.

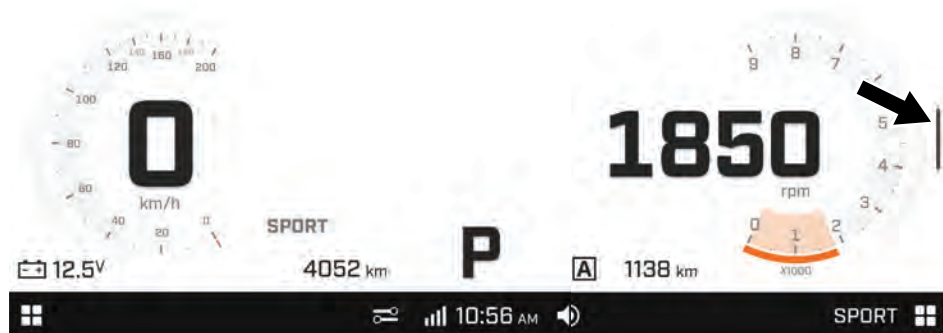
- Compteur A Distance
- Compteur A Durée en heures
- Compteur B Distance
- Durée du trajet B



## Affichage des vues

Pour passer de la vue complète à la vue réduite, appuyez sur Applet Switcher (commutateur d'applet) ou faites glisser le séparateur sur le côté droit de l'écran.

Pour revenir à la vue complète, appuyez longuement sur Applet Switcher ou faites glisser le séparateur jusqu'à sa position d'origine.



La taille des panneaux latéraux de l'écran ne peut pas être ajustée.

### Affichage latéral gauche



En vue étroite, l'affichage latéral gauche comprend :

- Cadran
  - Tension de la batterie
  - Heures de fonctionnement ou compteur kilométrique
  - Indicateur de vitesse
  - Rapport sélectionné
  - Compteur journalier
- Tachymètre
- Média



### REMARQUE :

Pour choisir entre Indicateur ou Média, appuyez sur l'icône Menu Applet en bas à gauche de l'écran.

En vue étroite, appuyez longuement sur le compteur journalier pour afficher les options suivantes. Faites défiler avec des touches longues supplémentaires.

- Compteur A Distance
- Compteur A Durée en heures
- Compteur B Distance
- Durée du trajet B

### Affichage latéral droit

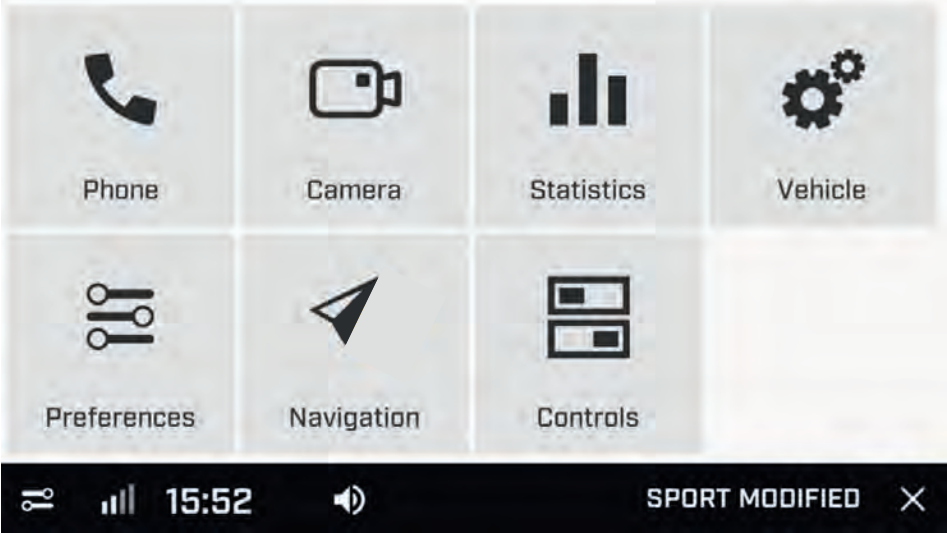
En vue étroite, l'affichage latéral droit liste plusieurs applets. Reportez-vous au *Menu Applets droit* pour obtenir des informations supplémentaires.

### Menu Applet droit

Pour accéder au menu de l'applet, appuyez sur l'icône **Menu de l'applet** dans le coin inférieur droit.



Sélectionnez l'une des icônes illustrées pour ouvrir l'applet correspondante.



**Applet Téléphone**



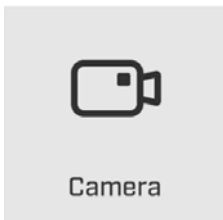
Pour accéder au menu *Téléphone*, un téléphone et un casque doivent être appairés. Reportez-vous à la section *Appairer votre téléphone intelligent via Bluetooth*.



Le menu de l'applet *Téléphone* permet d'accéder à :

- Le clavier
- La liste de contacts téléphoniques
- L'historique du téléphone

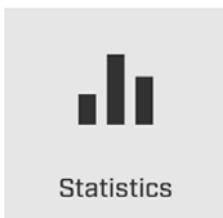
### ***Applet Caméra***



Permet d'activer les caméras du véhicule (si celui-ci en est équipé) pour visualiser les zones situées derrière ou devant le véhicule.

Lorsque l'applet caméra est ouverte, le bouton haut/bas vous permet de basculer entre l'affichage de la caméra avant et celui de la caméra arrière (si les deux sont disponibles).

### ***Applet Statistiques***



## Statistics

 Current Ride

 Trip A

 Trip B

Le menu de l'applet *Statistiques* permet d'accéder à :

- Des informations sur la longueur du trajet
- Des informations sur la durée du trajet
- Vitesse moyenne

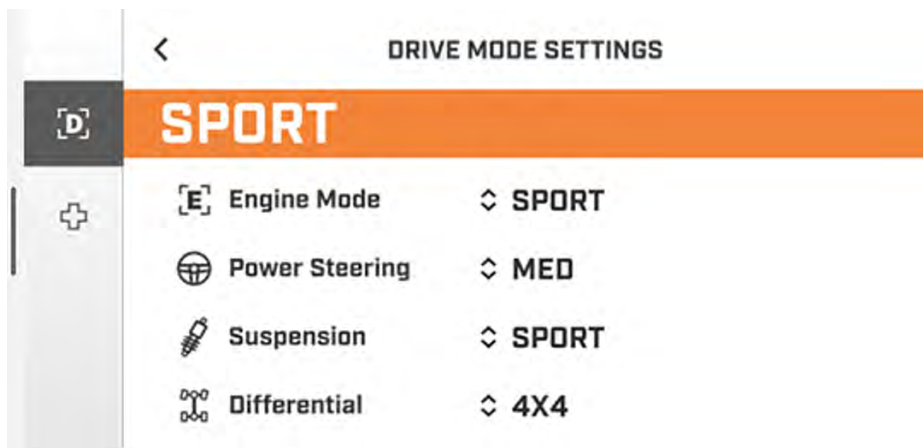
Trois séries de statistiques sont stockées en mémoire.

- Le compteur A peut être réinitialisé indépendamment.
- Le compteur B peut être réinitialisé indépendamment.
- Les statistiques de conduite actuelles seront réinitialisées au redémarrage du véhicule.

## Applet Paramètres du véhicule



Vehicle



Le menu *Paramètres du véhicule* est utilisé pour les opérations suivantes :

- Réglage des paramètres du mode de conduite
- Visualisation de l'état du véhicule :
  - Informations sur le véhicule
  - Entretien
  - Défauts (codes et descriptions)

### **Applet Préférences**



Le menu *Préférences* est utilisé pour les opérations suivantes :

- Réglage de la luminosité et de l'apparence de l'écran (CLAIR/SOMBRE/AUTO)
- Appairage de dispositifs Bluetooth :
  - Téléphone
  - Casque du conducteur
  - Casque du passager
- Connexion du véhicule à un réseau Wi-Fi
- Accès au menu *Audio*
  - Configuration de la sortie audio (casque ou haut-parleur (selon l'équipement))
  - Sélection de la configuration audio Niveaux 2–3–4 (selon l'équipement)
  - Accès à la configuration du fondu/balance.
- Ajuster les *paramètres* généraux :
  - Sélection des unités (impériales/métriques)

- Sélection de la langue
  - Réglage de la date et de l'heure
  - Activation de l'emplacement pour l'utilisation du trajet en groupe
  - Mise à jour du logiciel par WiFi
  - Obtention d'informations sur le fabricant et la conformité réglementaire de l'appareil
  - Réinitialisation de l'écran aux paramètres d'usine
- Définir les applications à utiliser avec le bouton Applet Switcher pendant la conduite
  - Définir les applications à utiliser avec le bouton Paramètres Conduite pendant la conduite

Il est recommandé de vérifier régulièrement les mises à jour du logiciel.

## Préférences rapides

Pour accéder au menu *Préférences rapides*, appuyez sur l'icône suivante.



Le menu *Préférences rapides* est utilisé pour les opérations suivantes :

- Réglage de l'apparence de l'écran (CLAIR/SOMBRE/AUTO)
- Verrouillage de l'écran (appuyez et maintenez n'importe où sur l'écran pour le déverrouiller)
- Ajout d'un dispositif Bluetooth
- Affichage des appareils Bluetooth connectés

## Applet Navigation



## Navigation – avec l'appli BRP GO!

Pour utiliser les fonctions de navigation BRP GO! sur l'écran, vous devez connecter (connexion USB) un appareil mobile avec l'appli BRP GO!

L'appareil mobile doit être connecté à l'aide d'un câble USB au port USB de l'écran tactile, reportez-vous à la section *Câble USB*.

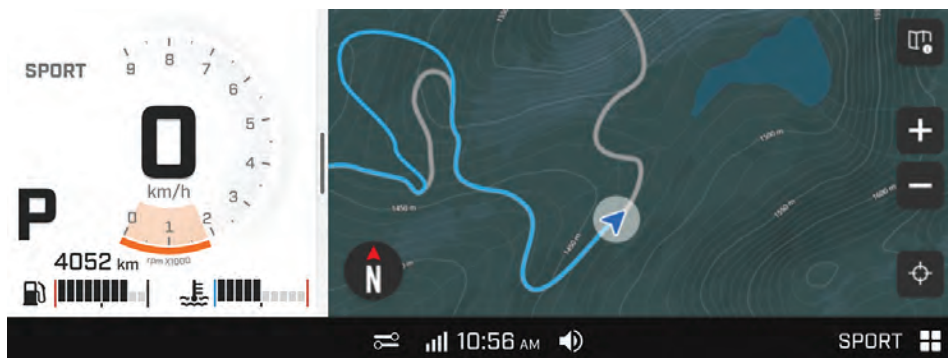
L'application peut être téléchargée depuis l'App Store d'Apple ou Google Play Store avec une simple recherche.

Pour plus d'informations sur l'application BRP GO!, rendez-vous sur le site Web Can-Am hors route.

## Navigation – avec le GPS intégré

Si une ou plusieurs cartes sont téléchargées directement sur l'écran tactile numérique de 10,25 po (via Wi-Fi, dans la section Préférences), elles sont accessibles via l'option UTILISER GPS INTÉGRÉ.

Cela permet d'utiliser les fonctions de navigation de base sans avoir à connecter un téléphone à l'écran via un câble USB.



## Procédure de téléchargement et de mise à jour des cartes embarquées

Lorsque vous utilisez l'outil de mise à jour sans fil, installez un chargeur de batterie pour éviter de décharger la batterie.

Sans l'outil, le véhicule doit rester à l'arrêt pendant la durée du téléchargement, car l'affichage numérique doit rester allumé.

1. Utilisez l'outil de mise à jour sans fil pour maintenir l'affichage numérique allumé pendant la mise à jour. Branchez l'outil sur le connecteur de diagnostic du véhicule.

### Outil de mise à jour sans fil

(Réf. 515179997)

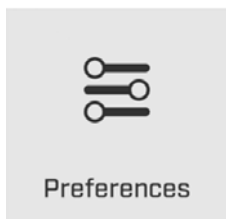


2. Connectez l'écran à un réseau Wi-Fi.

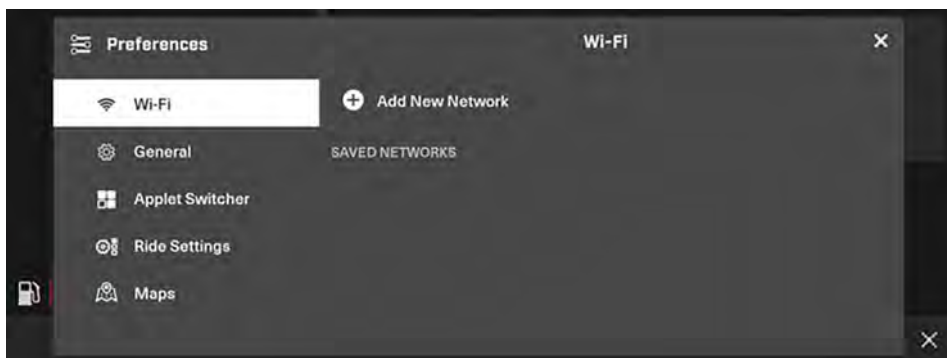
## REMARQUE :

Le Wi-Fi 5 GHz et les fréquences supérieures ne sont pas compatibles avec cet appareil. Seul le réseau 2,4 GHz peut être utilisé.

1. Dans le menu principal de l'applet, sélectionnez « Préférences », puis « Wi-Fi » dans la liste de gauche.



2. Sélectionnez ensuite « Ajouter un nouveau réseau ». Identifiez le réseau auquel vous souhaitez vous connecter dans la liste affichée à l'écran et saisissez le mot de passe.

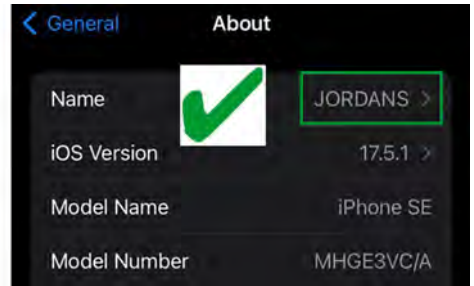


Si aucun réseau Wi-Fi n'est disponible à proximité du véhicule, vous pouvez partager le réseau cellulaire de votre téléphone en utilisant un point d'accès. Remarque : des frais de données cellulaires peuvent s'appliquer.

L'écran tactile de 10,25 pouces ne peut se connecter qu'à un réseau sécurisé.

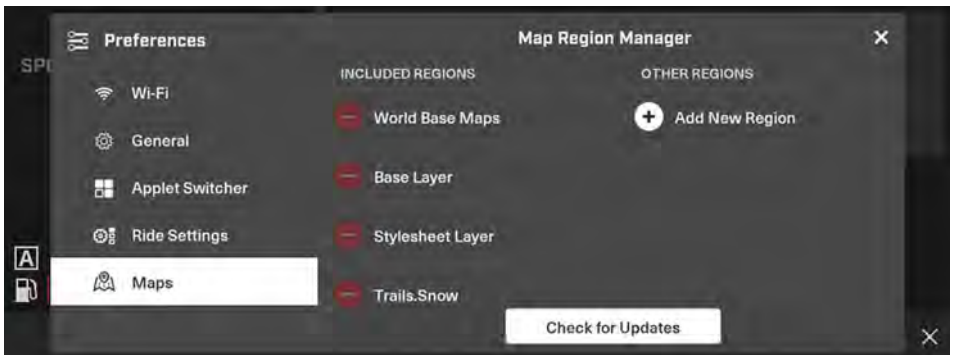
### REMARQUE :

Si vous utilisez un téléphone Apple pour créer un point d'accès ou Hotspot, vous devez d'abord vérifier que le nom du téléphone ne contient aucun caractère spécial. Vous pouvez le vérifier dans les paramètres du téléphone, où vous devez sélectionner « Général », puis dans la section « À propos » où le nom est affiché. Si le nom du téléphone contient un ou des caractères spéciaux (y compris une apostrophe '), ils doivent être supprimés/remplacés sinon l'écran ne pourra pas se connecter correctement.



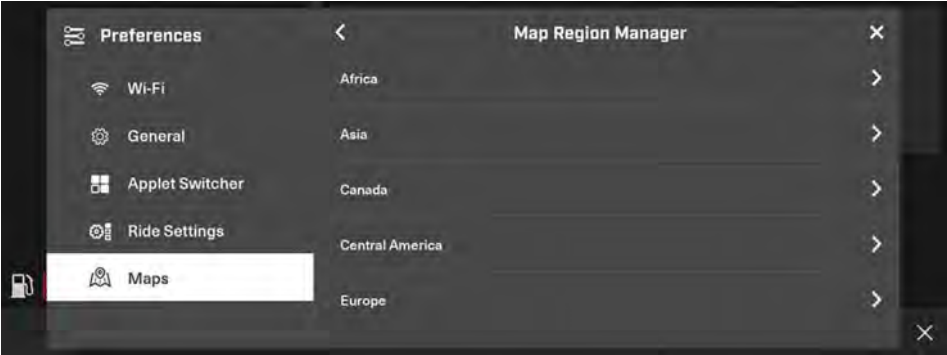
### 3. Téléchargez et installez des cartes.

1. Une fois connecté au réseau Wi-Fi, sélectionnez « Cartes » dans la liste de gauche (il peut être nécessaire de faire défiler la page).
2. La page Gestionnaire régional des cartes présente deux colonnes. La colonne de gauche affiche les « Régions incluses », c'est-à-dire les cartes/régions déjà téléchargées dans le combiné d'instruments. La colonne de droite « Autres régions » affiche les régions disponibles pour le téléchargement. Vous remarquerez qu'il y a déjà plusieurs cartes dans la liste des régions incluses. Elles constituent les couches de base qui ne doivent pas être supprimées.

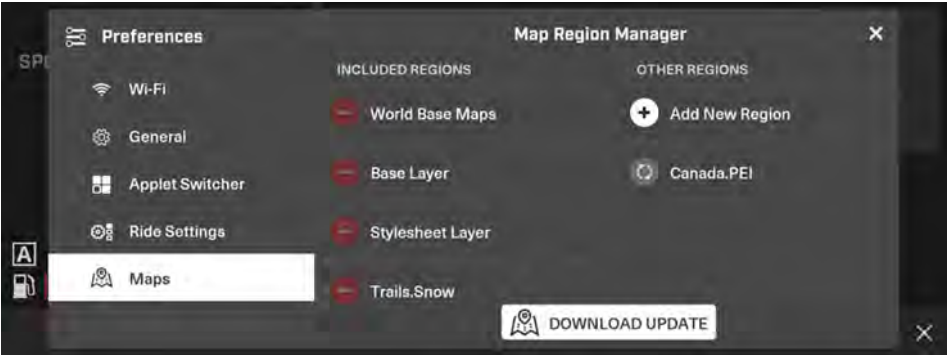


3. Sélectionnez le bouton « Ajouter une nouvelle région » pour ouvrir une liste des pays disponibles. Sélectionnez le pays que vous souhaitez

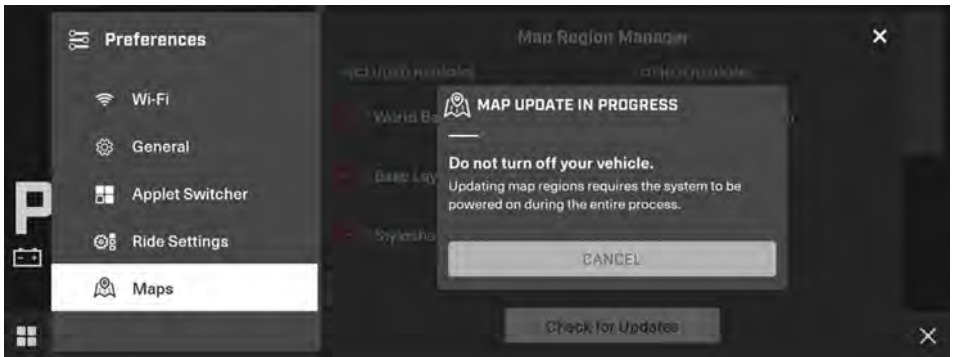
explorer dans la liste fournie, puis sélectionnez dans la liste les régions que vous souhaitez télécharger.



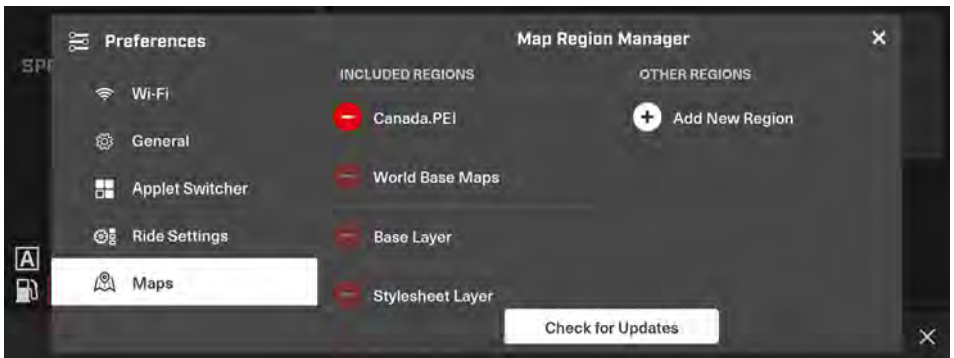
4. Les régions sélectionnées sont affichées dans la colonne « Autres régions » (utilisez la flèche en haut à gauche pour revenir en arrière). Pour lancer le téléchargement, sélectionnez « télécharger la mise à jour » en bas de l'écran.



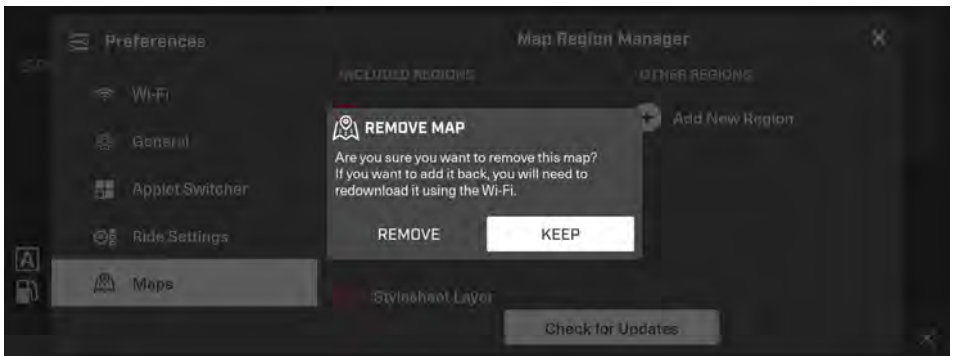
5. Un écran s'affiche pour indiquer que la mise à jour de la carte est en cours.



6. Une fois le téléchargement terminé, la région apparaît dans la liste des régions incluses.



4. Pour mettre à jour vos régions incluses, ouvrez le gestionnaire régional des cartes et cliquez sur « Vérifier la mise à jour » en bas de l'écran.
5. Pour supprimer une région inscrite dans la liste des régions incluses, sélectionnez le cercle rouge à côté de la région à supprimer, puis sélectionnez « Supprimer » lorsque vous y êtes invité.



## Suivre votre trajet

La fonction d'enregistrement des trajets vous permet de respecter le chemin parcouru en enregistrant chacun de vos mouvements.

Une fois que votre véhicule est en marche et que vous êtes prêt à démarrer, une piste apparaît automatiquement sous la forme d'un marqueur bleu, enregistrant votre itinéraire au fur et à mesure que vous vous déplacez.

Toutes les pistes seront enregistrées sur l'écran du véhicule.

Vous pouvez également choisir d'afficher ou de masquer votre piste ou de supprimer toutes les pistes précédentes par le biais du menu d'options de la carte.

## Comment afficher ou masquer les traces

1. Appuyez sur l'icône OPTIONS DE CARTE () sur la carte.
2. Appuyez sur le bouton Pistes pour afficher ou masquer les pistes sur la carte.



## Suppression des traces

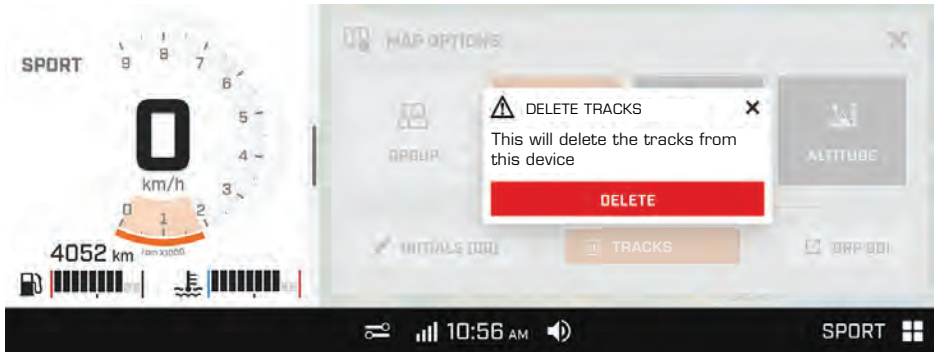
Les pistes actuelles peuvent être supprimées pour commencer un nouveau parcours.

1. Appuyez sur l'icône OPTIONS DE CARTE () sur la carte.
2. Appuyez sur le bouton SUPPRIMER les pistes.



TRACKS

3. Un message s'affiche à l'écran pour confirmer que vous souhaitez réinitialiser vos sentiers de pistes.



## Trajet en groupe (en Amérique du Nord seulement)

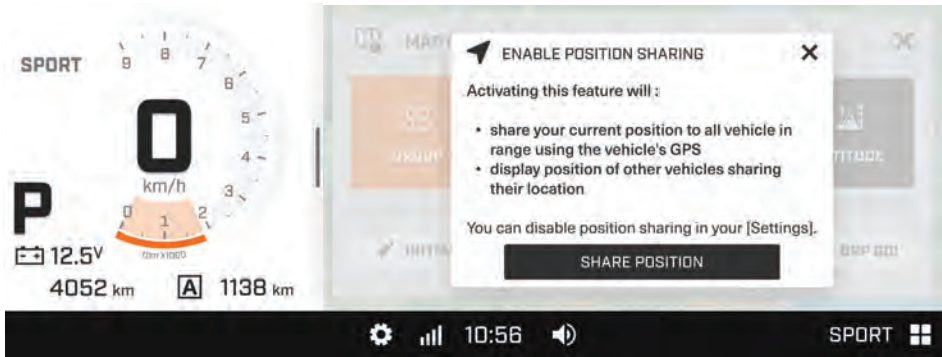
### Fonction de partage de la position

Cette fonction est disponible sans connexion téléphonique ni réseau cellulaire pour les véhicules situés dans un rayon 1,6 km (1 mil) en fonction du terrain.

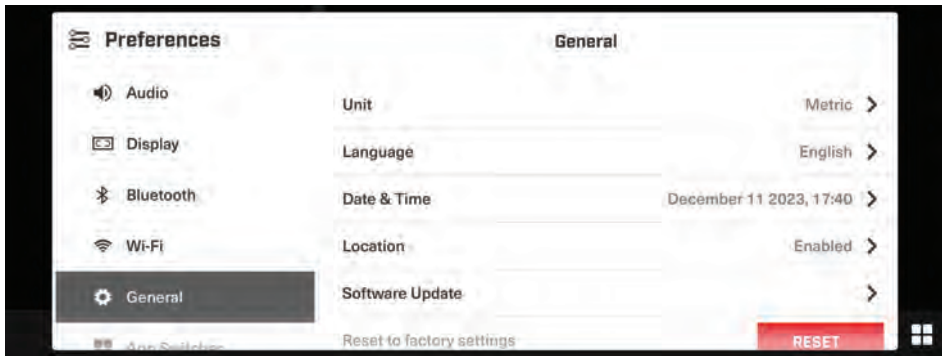


### Comment activer ou désactiver la Fonction de partage de position

1. Lors de la première utilisation de la navigation, le système vous demandera de partager votre position. Appuyez sur le bouton PARTAGER LA POSITION.



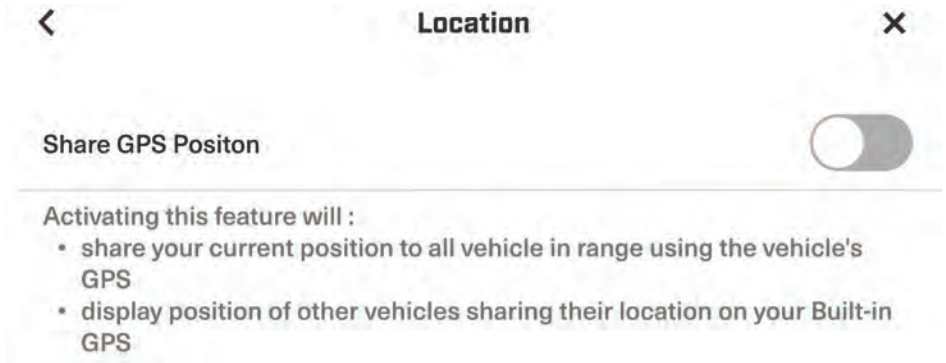
- La fonction Partager la position peut également être activée ou désactivé par le biais du menu Véhicule.
2. Allez dans GÉNÉRAL dans le menu Préférences du véhicule.



3. Dans la section Emplacement, appuyez sur le menu Activé.



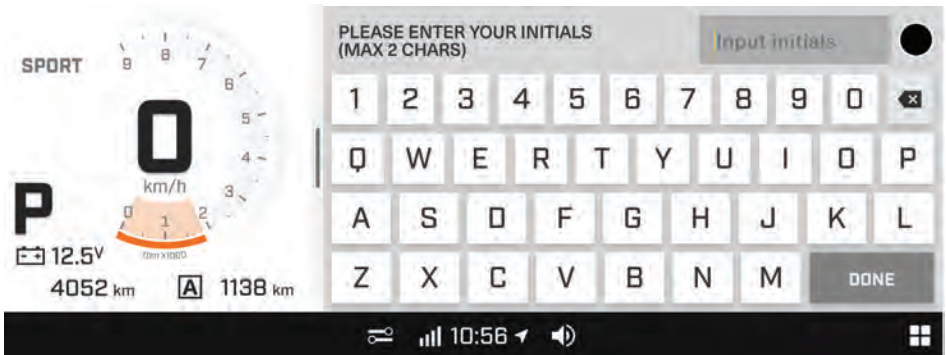
4. Appuyez sur le bouton à bascule situé à côté de Partager la position GPS pour activer ou désactiver la fonction de partage de la position.



### REMARQUE :

Une fois la fonction Partager la position GPS activée, le système demande automatiquement les initiales.

5. Saisir vos initiales à l'aide de l'affichage sur le clavier



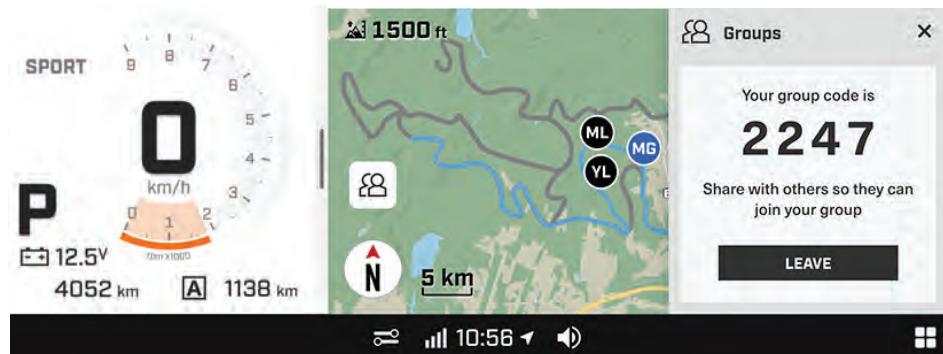
## Création et gestion du groupe

### Comment créer un Trajet en groupe

1. Appuyez sur l'icône GROUPES (👤) sur la carte.
2. Appuyez sur le bouton CRÉER pour créer un groupe.

CREATE

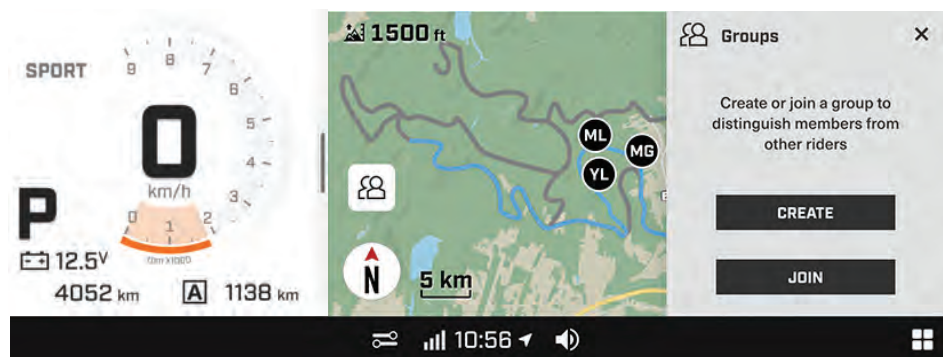
Un code aléatoire sera généré par le système.



3. Partagez le code du groupe avec les autres membres de votre groupe.

### Comment rejoindre un Trajet en groupe

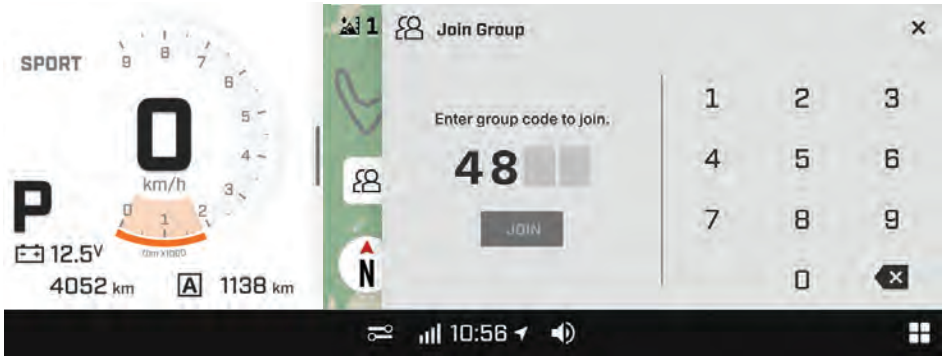
1. Appuyez sur l'icône GROUPES (👤) sur la carte.



2. Appuyez sur le bouton REJOINDRE.

**JOIN**

3. Entrez le code à 4 chiffres de votre groupe et cliquez sur le bouton REJOINDRE.



4. Saisir vos initiales à l'aide de l'affichage sur le clavier



### Comment mettre à jour les initiales

1. Appuyez sur l'icône **OPTIONS DE CARTE** (📄) sur la carte.
2. Appuyez sur le bouton **INITIALES**.

 **INITIALS**

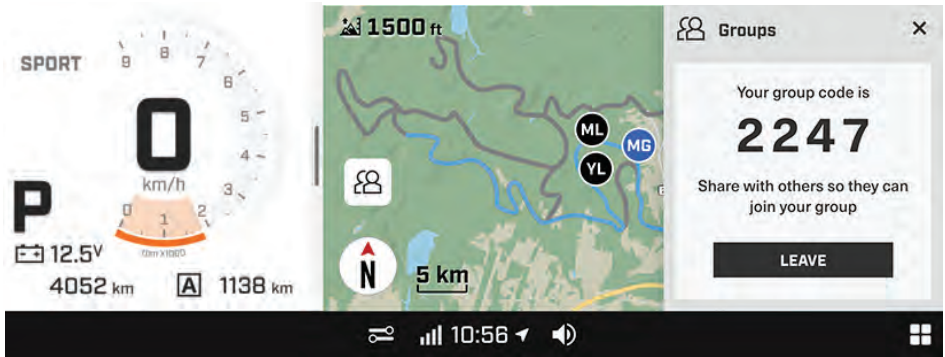
3. Saisir vos initiales à l'aide de l'affichage sur le clavier



**REMARQUE :**  
La couleur de votre goupille changera en fonction de la combinaison de caractères (lettre/chiffre).

**Comment quitter un Trajet en groupe**

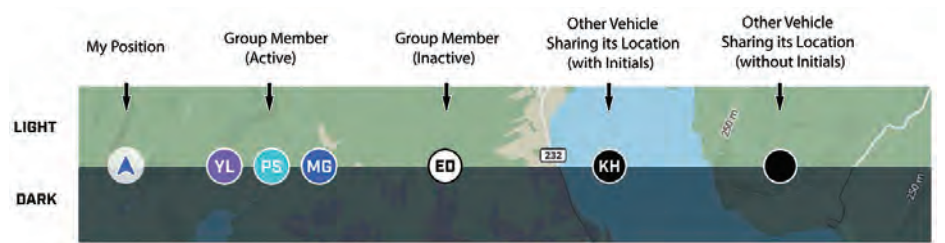
1. Appuyez sur l'icône GROUPES (👤) sur la carte.



2. Appuyez sur le bouton QUITTER pour quitter un trajet en groupe.



**Icônes de trajet en groupe**



## Applets de commandes



Le menu Commandes est utilisé pour les opérations suivantes :

- Contrôle des accessoires

### REMARQUE :

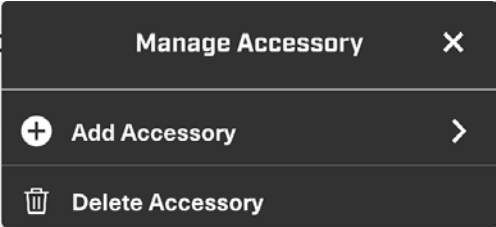
Un module de commande des accessoires doit être installé pour contrôler les accessoires ajoutés.

- Ajouter un accessoire dans le menu Commandes
- Supprimer un accessoire dans le menu Commandes
- Modifier les boutons du CENTRE SMART CONTROL (facultatif)

Après avoir ouvert le menu *Contrôles*, appuyez sur les 3 points en haut à droite de l'écran.



Sélectionnez l'action nécessaire.

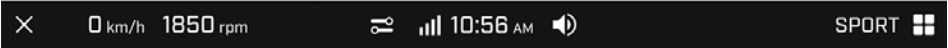
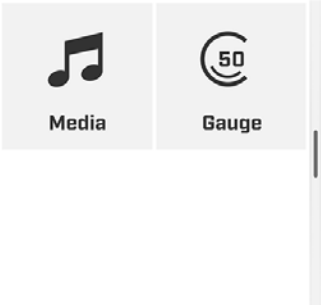


### Menu Applet gauche

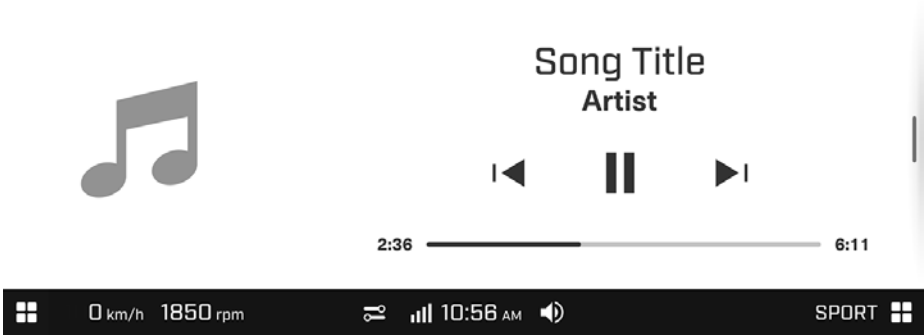
Pour accéder au menu de l'applet gauche, appuyez sur l'icône MENU DE L'AP-  
PLET dans le coin inférieur gauche.



Appuyez sur l'icône pour ouvrir l'applet correspondante.



## Média



L'applet Média sert à :

- Choisir les chansons et à régler le volume dans le casque ou le système audio du véhicule
- Afficher les informations des chansons (le cas échéant)

Lorsque l'applet Média est en plein écran, le bouton haut/bas contrôle la fonction recherche/suivi et le bouton « ok » contrôle la fonction lecture/pause.

Ce véhicule n'est pas équipé de haut-parleurs. Un système audio approprié pour casque est nécessaire pour écouter de la musique.

Un kit de haut-parleurs peut également être ajouté en tant qu'accessoire.

## Cadran

Le menu **INDICATEUR** permet de revenir à l'affichage par défaut.

À tout moment, vous pouvez maintenir le bouton de sélection Applet pour passer instantanément à l'applet Indicateur en mode plein écran.

## Icônes et indicateurs - affichage multifonctionnel

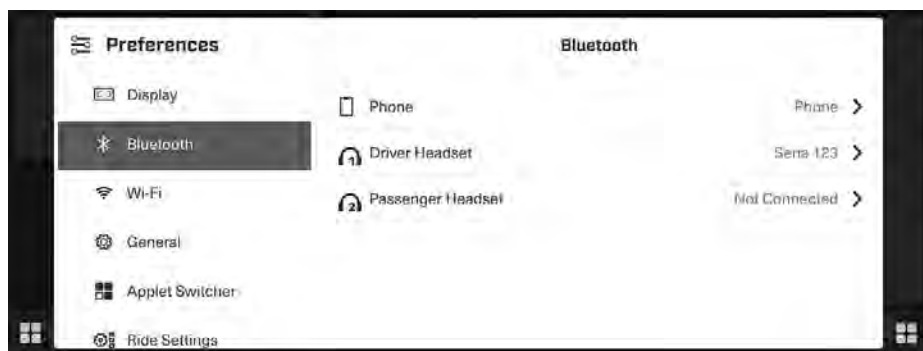
| Icône | Description            |
|-------|------------------------|
|       | Menu Applet            |
|       | Volume audio           |
|       | La connexion Bluetooth |
|       | Horloge                |
|       | Préférences rapides    |

| Icône                                                                             | Description                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
|  | Connexion réseau du téléphone |
|  | Température                   |
|  | Wi-Fi                         |

## Appairage de votre smartphone par Bluetooth

### Sur le véhicule

- Ouverture du menu *Applet*.
- Dans le menu *Préférences*, choisissez **Bluetooth**.



- Développez **Téléphone**.
- Sélectionnez **Ajouter dispositif**.

### REMARQUE :

Il est possible d'appairer jusqu'à deux smartphones avec le véhicule. Toutefois, un seul se connectera à un moment donné.

### SUR LE TÉLÉPHONE

- Activez la fonction Bluetooth<sup>MC</sup> de votre téléphone.

### REMARQUE :

Reportez-vous au mode d'emploi du fabricant de votre téléphone pour connaître la procédure détaillée.

Lorsque l'écran du véhicule trouve votre téléphone, son nom (soit **BRP\_[4 derniers chiffres du numéro d'identification du véhicule]**) apparaît sur le téléphone.

- Sur l'écran de l'embarcation, vous pouvez sélectionner le nom de votre téléphone.
- Un numéro de confirmation apparaît sur l'écran et sur le téléphone. Vérifiez que ces numéros correspondent.

4. Sur le téléphone, touchez la commande **Apparier**.
5. Autorisez la **synchronisation des contacts et des favoris** sur votre téléphone pour utiliser **Récents** et **Contacts** dans l'application Téléphone.

Une notification confirme le jumelage.

### Appariement d'un casque

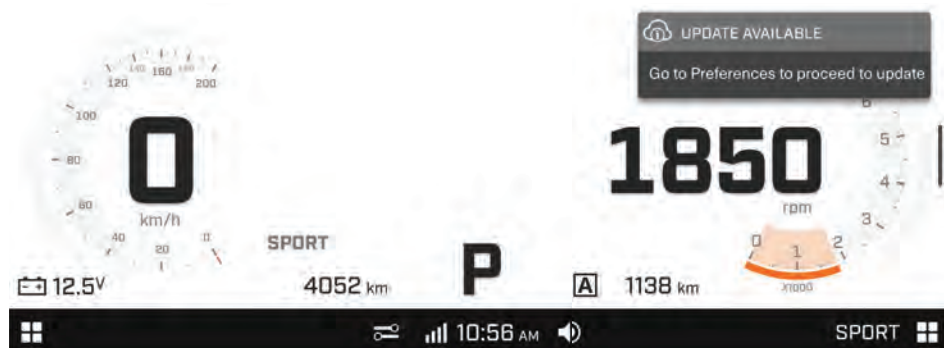
Pour appairer un casque, reportez-vous à la section *Appairer votre smartphone via Bluetooth*. Sélectionnez ensuite **Casque conducteur** ou **Casque passager**.

## Messages de l'écran tactile

Les notifications relatives à l'infodivertissement comprennent des messages concernant les appareils connectés.

Les notifications sont toujours affichées dans le coin supérieur droit lorsqu'une mise à jour est disponible pour l'écran tactile.

Il est fortement recommandé de toujours les accepter, car elles améliorent l'expérience utilisateur et ajoutent des fonctionnalités.



# PERSONNALISER LA CONDUITE

## Mode de conduite

Cette touche du clavier  permet de sélectionner les modes de conduite

Les modes de conduite sont une combinaison de nombreux réglages prédéterminés.

| MODE   | Moteur | SUSPENSION | DPS | 4 roues motrices |
|--------|--------|------------|-----|------------------|
| Normal | Normal | Confort    | Max | Sentier          |
| Sport  | Sport  | Sport      | Max | TRAIL Active     |
|        |        | Sport+     | Max | TRAIL Active     |

Vous pouvez également créer un mode de conduite personnalisé en choisissant les paramètres qui conviennent le mieux à votre style de conduite.

## Mode Moteur

Cette touche du clavier  permet de sélectionner les modes du moteur.

Le réglage ECO assure une conduite confortable et économe en carburant. Il limite la réponse de l'accélérateur et abaisse le régime lorsque la transmission change de vitesse. Le mode ECO peut également être sélectionné sur les pistes irrégulières pour offrir des conditions de conduite plus souples.

Le mode SPORT fournit une réponse plus directe de l'accélérateur.

### REMARQUE :

Le comportement de la transmission est également influencé par le mode du moteur. Le mode SPORT passe les vitesses à un régime plus élevé, rétrograde plus tôt et conserve un rapport inférieur afin d'optimiser l'accélération et la réactivité.

Pour changer le mode du moteur, appuyez sur le bouton MODE MOTEUR

 situé sur le clavier pour faire défiler les modes disponibles.

| MODE  | Réglage                                                                                                            |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ECO   | Seuil de changement de vitesses basses<br>Vitesse au ralenti autour de 1500 tr/min<br>Pour une conduite en douceur |
| Sport | Seuil de changement de vitesses basses<br>Vitesse au ralenti autour de 1800 tr/min<br>Pour une conduite en douceur |

## Mode 4 roues motrices

Ce bouton du clavier  permet de sélectionner les modes 2x4 et 4x4.

Le dernier mode 4RM sélectionné est activé.

Le mode 4RM ne s'enclenche mécaniquement que lorsque le moteur tourne, pouvant être activé à la volée.

Le solénoïde 4RM peut être activé lorsque le moteur est arrêté. Le véhicule peut être démarré en mettant les gaz à fond. Un cliquetis se fait entendre lorsque le solénoïde s'enclenche.

## 2 roues motrices

Ce mode peut être utilisé en conduite normale.

Le différentiel avant est déconnecté, seules les roues arrière propulsent le véhicule.

## 4 roues motrices

Ce mode peut être utilisé en conduite normale.

Le différentiel avant synchronisera automatiquement les roues avant au besoin.

## Mode Blocage du différentiel

Cette touche du clavier  permet de sélectionner les modes du différentiel.

## 4 roues motrices Randonnée

Ce mode peut être utilisé en conduite normale.

Le différentiel avant synchronisera automatiquement les roues avant au besoin.

## 4 roues motrices Randonnée active

Le mode TRAIL ACTIV augmente la traction du train avant.

Ce mode permet d'optimiser la traction pendant les virages et/ou d'une forte accélération en détectant le couple moteur demandé par le conducteur.

Lorsque vous utilisez ce mode, vous devez adapter votre style de conduite car le train avant va tirer plus que d'habitude.

## Blocage du diff. avant 4RM

Ce mode bloque le différentiel avant.

Le différentiel avant reste verrouillé jusqu'à ce qu'à la prochaine pression sur ce même bouton.

Lorsque vous utilisez ce mode, vous devez adapter votre style de conduite

car le train avant va tirer plus que d'habitude.

### **AVERTISSEMENT**

**Lorsque le différentiel avant est complètement verrouillé, la manœuvrabilité du véhicule est réduite dans certaines conditions.**

## Fonction DPS

Le système de servodirection dynamique (DPS) trimode offre une assistance de direction au conducteur. Le niveau d'assistance s'adapte automatiquement selon la vitesse du véhicule et à la demande du conducteur, afin d'offrir une assistance de direction maximale à basse vitesse, lorsque le besoin du conducteur est plus élevé. Au fur et à mesure que la vitesse augmente, l'assistance est réduite progressivement pour maximiser la sensation et la précision de la direction pour le conducteur.

Vous pouvez choisir entre trois modes d'assistance : Minimum, Moyen et Maximum. Ces modes sont utilisés pour régler le niveau d'assistance selon les préférences de chaque conducteur. Chaque mode continue à s'adapter automatiquement, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'en changer en cours de route.

Les modes DPS suivants sont pré-réglés sur le véhicule.

| MODE DPS |                                |
|----------|--------------------------------|
| DPS MAX. | Direction assistée au maximum  |
| DPS MOY. | Direction moyennement assistée |
| DPS MIN. | Direction assistée au minimum  |

- Appuyez sur le bouton **DPS**  dans le sous-menu pour changer le mode DPS.

2. Vérifiez l'affichage inférieur de l'écran pour confirmer le mode DPS actif.
3. Répétez jusqu'au réglage désiré.

## Fonction DPS

Le système de servodirection dynamique (DPS) trimode offre une assistance de direction au conducteur. Le niveau d'assistance s'adapte automatiquement selon la vitesse du véhicule et à la demande du conducteur, afin d'offrir une assistance de direction maximale à basse vitesse, lorsque le besoin du conducteur est plus élevé. Au fur et à mesure que la vitesse augmente, l'assistance est réduite progressivement pour maximiser la sensation et la précision de la direction pour le conducteur.

Vous pouvez choisir entre trois modes d'assistance : Minimum, Moyen et Maximum. Ces modes sont utilisés pour régler le niveau d'assistance selon les préférences de chaque conducteur. Chaque mode continue à s'adapter automatiquement, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'en changer en cours de route.

Les modes DPS suivants sont pré-réglés sur le véhicule.

| MODE DPS |                                |
|----------|--------------------------------|
| DPS MAX. | Direction assistée au maximum  |
| DPS MOY. | Direction moyennement assistée |
| DPS MIN. | Direction assistée au minimum  |

Pour afficher le mode DPS actif, procédez de la façon suivante :

1. Utilisez la commande droite du volant pour accéder aux réglages du DPS.



### VOLANT – COMMANDE DROITE

2. Vérifiez le message sur l'écran numérique pour confirmer le mode DPS actif.
3. Appuyez sur le bouton **DPS** du clavier pour changer le mode DPS.
4. Vérifiez l'affichage inférieur de l'écran pour confirmer le mode DPS actif.
5. Appuyez et maintenez le bouton **DPS** enfoncé pendant 2 secondes pour passer au prochain réglage.
6. Répétez jusqu'au réglage désiré.

## Directives de réglage de la suspension

La tenue de route et le confort du véhicule dépendent des réglages de la suspension.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule.  
Toujours prendre le temps de se familiariser avec le comportement du véhicule après tout réglage de la suspension.**

Les choix de réglage de la suspension varient en fonction de la charge du véhicule, de la préférence personnelle, de la vitesse de conduite et de l'état du terrain.

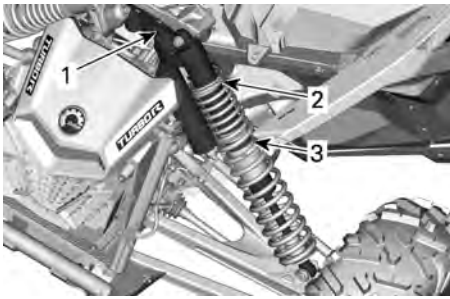
Le meilleur moyen de régler la suspension consiste à se baser sur les réglages d'usine, puis à personnaliser chacun des réglages, un à la fois.

Les réglages avant et arrière sont liés. Par exemple, il est possible que vous ayez à régler de nouveau les amortisseurs arrière après avoir réglé les amortisseurs avant.

Effectuez un essai du véhicule dans les mêmes conditions de terrain, vitesse, charge, etc. Modifiez un réglage et refaites le test. Procédez de façon méthodique jusqu'à l'obtention du réglage voulu.

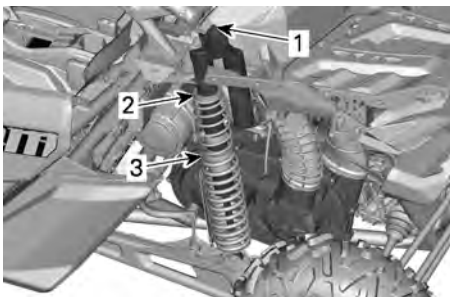
Voyez ci-dessous pour régler la suspension avec précision.

### **Emplacement de réglage**



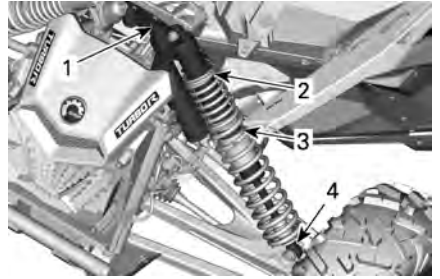
**TYPIQUE - SANS AMORTISSEMENT DE REBOND - SUSPENSION AVANT**

1. Amortissement de la compression
2. Précharge
3. Transition du ressort



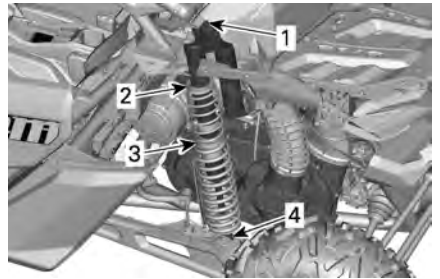
**TYPIQUE - SANS AMORTISSEMENT DE REBOND - SUSPENSION ARRIÈRE**

1. Amortissement de la compression
2. Précharge
3. Transition du ressort



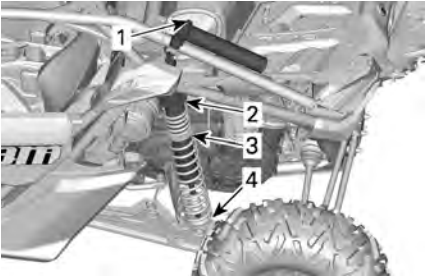
**TYPIQUE - AVEC AMORTISSEMENT DE REBOND - SUSPENSION AVANT**

1. Amortissement de la compression (haute et basse vitesse)
2. Précharge
3. Transition du ressort
4. Amortissement de rebond



**TYPIQUE - AVEC AMORTISSEMENT DE REBOND - SUSPENSION ARRIÈRE**

1. Amortissement de la compression (haute et basse vitesse)
2. Précharge
3. Transition du ressort
4. Amortissement de rebond



**TYPIQUE - AVEC AMORTISSEMENT DE REBOND ET RÉSERVOIR DÉPORTÉ - SUSPENSION ARRIÈRE**

- 1. Amortissement de la compression (haute et basse vitesse)
- 2. Précharge
- 3. Transition du ressort
- 4. Amortissement de rebond

**Réglages d'usine de la suspension**

Pour les procédures de réglage, reportez-vous à : *Réglages de la suspension.*

**Réglages en usine de la suspension avant**

| Précharge du ressort |                      |
|----------------------|----------------------|
| X<br>X ds            | 69 mm<br>(2,71 po)   |
| X rc<br>X rs         | 64,9 mm<br>(2,56 po) |
| X rs avec Smart-Shox | 57,3 mm<br>(2,26 po) |

| Amortissement de la compression<br>(BASSES VITESSES) |         |
|------------------------------------------------------|---------|
| X<br>X ds                                            | 2 tours |
| X rc<br>X rs                                         | 3 tours |

| Amortissement de la compression<br>(GAMME VITESSES HAUTES) |         |
|------------------------------------------------------------|---------|
| X<br>X ds                                                  | 2 tours |
| X rc<br>X rs                                               | 3 tours |

| Force de rebond           |             |
|---------------------------|-------------|
| X<br>X ds<br>X rc<br>X rs | Position 12 |

| Position de l'anneau de transition |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| X<br>X ds                          | 53,6 mm<br>(2,11 po) |
| X rc<br>X rs                       | 55,4 mm<br>(2,18 po) |
| X rs avec Smart-Shox               | 57,3 mm<br>(2,26 po) |

## Réglages en usine de la suspension arrière

| Précharge du ressort |                       |
|----------------------|-----------------------|
| X<br>X ds            | 112 mm<br>(4,41 po)   |
| X rc<br>X rs         | 210,4 mm<br>(8,28 po) |
| X rs avec Smart-Shox | 164,9 mm<br>(6,5 po)  |

| Amortissement de la compression<br>(BASSES VITESSES) |         |
|------------------------------------------------------|---------|
| X<br>X ds                                            | 3turns  |
| X rc<br>X rs                                         | 3 tours |

| Amortissement de la compression<br>(GAMME VITESSES HAUTES) |         |
|------------------------------------------------------------|---------|
| X<br>X ds                                                  | 2 tours |
| X rc<br>X rs                                               | 3 tours |

| Force de rebond           |             |
|---------------------------|-------------|
| X<br>X ds<br>X rc<br>X rs | Position 12 |

| Position de l'anneau de transition |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| X<br>X ds                          | 77,5 mm<br>(3,05 po) |
| X rc<br>X rs                       | 44,7 mm<br>(1,76 po) |
| X rs avec Smart-Shox               | 93 mm<br>(3,67 po)   |

## Réglages de la suspension

### Réglage de la précharge à ressort

Raccourcissez le ressort pour une conduite plus ferme et des conditions de conduite sur terrain difficile ou lors de la traction d'une remorque (si équipé d'un d'attelage).

Allongez le ressort pour une conduite plus douce et des conditions de conduite douces.



### AVERTISSEMENT

**Le réglage des amortisseurs droit et gauche des suspensions avant ou arrière doit toujours être à la même position.**

**Ne réglez jamais un seul amortisseur.**

**Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité, pouvant entraîner un accident.**

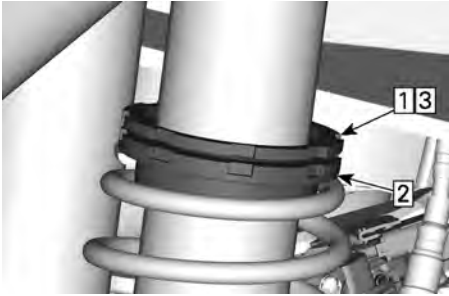
Soulevez le véhicule. La longueur du ressort doit être mesurée sans charge sur les roues.

La longueur du ressort doit être égale de chaque côté du véhicule

Ajustez en desserrant l'anneau de blocage et en tournant l'anneau de réglage en conséquence. Utilisez l'outil de la trousse d'outils.

### REMARQUE :

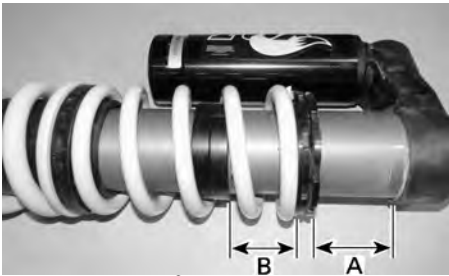
Les réglages d'usine conviennent à la plupart des conditions. Tenez compte du fait qu'une augmentation du dégagement au sol peut influencer la tenue de route du véhicule.

**TYPIQUE**

1. Desserrez l'anneau de réglage supérieur
2. Tournez l'anneau de réglage en conséquence
3. Serrez l'anneau de réglage supérieur

**Réglage du point de transition du ressort**

Le point de transition d'un ressort à double taux de compression peut être modifié en réglant la position des anneaux. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

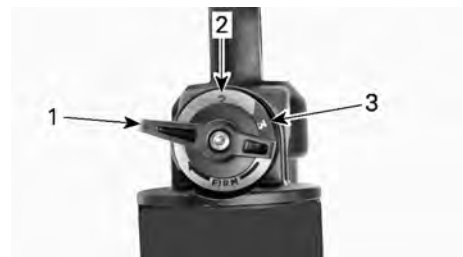
**TYPIQUE - RÉGLAGE DU POINT DE TRANSITION - AMORTISSEUR ARRIÈRE**

- A. Précharge du ressort  
B. Position de l'anneau de transition

**Réglages de l'amortissement de compression (si équipé)**

L'amortissement de la compression contrôle la réaction de l'amortisseur lors de la conduite.

| Position | Réglage       | Résultat sur de grosses bosses              |
|----------|---------------|---------------------------------------------|
| 1        | Avertissement | Amortissement de la compression plus souple |
| 2        | Moyen (usine) | Amortissement de la compression moyen       |
| 3        | Ferme         | Amortissement de la compression plus ferme  |



1. Position 1
2. Position 2
3. Position 3

**AMORTISSEMENT DE LA COMPRESSION**

1. **Augmente** la compression (plus ferme)
2. **Diminue** la compression (plus souple)

Tournez le dispositif de réglage dans le sens horaire pour **augmenter** l'amortissement (plus ferme).

Tournez le dispositif de réglage dans le sens antihoraire pour **réduire** l'amortissement (plus souple).

| Action                                                         | Résultat                                    |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Augmentation de la puissance d'amortissement de la compression | Amortissement de la compression plus ferme  |
| Diminution de la puissance d'amortissement de la compression   | Amortissement de la compression plus souple |

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Assurez-vous que le réglage d'amortissement de la compression est identique des deux côtés.**

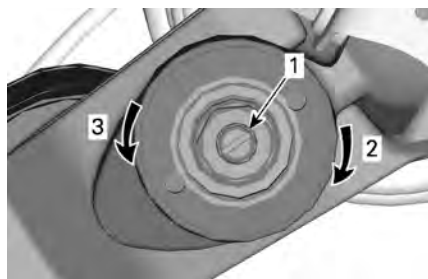
### **Amortissement de la compression à basse vitesse (si équipé)**

Le dispositif de réglage de la compression à basse vitesse contrôle la façon dont l'amortisseur réagit à une vitesse de suspension basse (course de compression lente, dans la plupart des cas, lorsque l'on roule à basse vitesse).

| Action                                                  | Résultat sur de grosses bosses                                  |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Augmentation de la force de compression à basse vitesse | Amortissement de la compression plus ferme (compression lente)  |
| Diminution de la force de compression à basse vitesse   | Amortissement de la compression plus souple (compression lente) |

Pour régler l'amortissement de la compression à basse vitesse :

1. Tournez le dispositif de réglage dans le sens horaire jusqu'à ce qu'il s'arrête.
2. Tournez le dispositif de réglage du nombre de tours indiqués dans le sens anti-horaire.



### **AMORTISSEMENT DE LA COMPRESSION À BASSE VITESSE (UTILISEZ UN TOURNEVIS)**

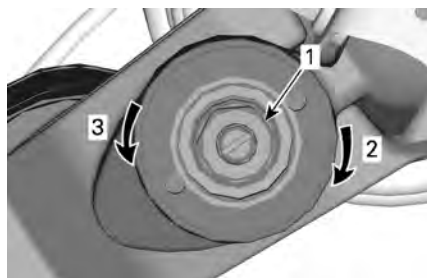
1. Vis de réglage
2. **Augmente** l'amortissement de la compression (plus ferme)
3. **Réduit** l'amortissement de la compression (plus souple)

Tournez dans le sens horaire (H) pour **augmenter** l'effet amortisseur (plus ferme).

Tournez dans le sens antihoraire (S) pour **réduire** l'effet amortisseur (plus souple).

### **Amortissement de la compression à haute vitesse (si équipé)**

L'amortissement de compression à haute vitesse contrôle la façon dont l'amortisseur réagit à une vitesse de suspension élevée (course de compression rapide, dans la plupart des cas, lorsque l'on roule à plus haute vitesse)



### **AMORTISSEMENT DE COMPRESSION À HAUTE VITESSE (UTILISEZ UNE CLÉ DE 17 MM)**

1. Vis de réglage
2. **Augmente** l'amortissement de la compression (plus ferme)
3. **Réduit** l'amortissement de la compression (plus souple)

### **Amortissement de rebond (si équipé)**

Pour régler l'amortissement en détente

1. Tournez le dispositif de réglage dans le sens horaire jusqu'à ce qu'il s'arrête.
2. Tournez le dispositif de réglage dans le sens anti-horaire (clics) jusqu'à la position requise.

Effectuez le réglage à l'aide d'un tournevis à lame plate.

| Action                                                  | Résultat sur de petites bosses                                   |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Augmentation de la force de compression à haute vitesse | Amortissement de la compression plus ferme (compression rapide)  |
| Diminution de la force de compression à haute vitesse   | Amortissement de la compression plus souple (compression rapide) |

Pour régler l'amortissement de la compression à haute vitesse :

1. Tournez le dispositif de réglage dans le sens horaire jusqu'à ce qu'il s'arrête.
2. Tournez le dispositif de réglage du nombre de tours indiqués dans le sens anti-horaire.



1. Dispositif de réglage de l'amortissement des rebonds
2. **Augmente** l'amortissement des rebonds (plus ferme)
3. **Réduit** l'amortissement des rebonds (plus souple)

### Mode Suspension Smart-Shox

La suspension Smart-Shox est un système d'amortissement en compression et en détente à commande électronique intégré dans chaque amortisseur.

Vous pouvez choisir trois modes d'amortissement. Ces modes servent à régler le niveau d'amortissement selon les préférences de chaque conducteur.

Les modes Smart-Shox suivants sont préréglés sur le véhicule.

| Mode Smart-Shox |                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONFORT         | Ce mode offre un confort maximal. La suspension se déplace librement tout en contrôlant les mouvements du corps pour éviter de toucher la butée de l'amortisseur et améliorer la conduite en virages et les accélérations.                  |
| SPORT           | Ce mode améliore la tenue de route et le confort en ligne droite. La suspension minimise les mouvements du corps dans les virages, l'accélération et le freinage tout en offrant un calibrage optimal pour affronter les sentiers cahoteux. |
| SPORT+          | Dans ce mode, tout est question de performance, oubliez le confort. Avec une rigidité maximale et constante, vous serez prêt à affronter les situations les plus extrêmes.                                                                  |

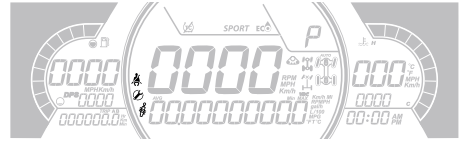
Pour activer le mode Smart-Shox, procédez de la façon suivante :

1. Appuyez sur le bouton Smart-Shox sur le clavier.

L'icône Choc clignote lorsque vous changez le mode.



TYPIQUE – AFFICHAGE NUMÉRIQUE 4,5"



TYPIQUE – AFFICHAGE NUMÉRIQUE 7,6"

2. Vérifiez l'affichage inférieur de l'indicateur pour confirmer l'activation du mode Smart-Shox.

# CARBURANT

## EXIGENCES DU CARBURANT

### AVIS

**Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.**

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
  - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
  - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
  - la corrosion des pièces métalliques;
  - des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

### Carburant recommandé

Utilisez de l'essence sans plomb régulier avec un indice d'octane AKI (R

+M)/2 de 91 ou un indice d'octane RON de 95.

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.



### AVIS

**N'utilisez jamais d'autres carburants. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.**

### AVIS

**N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.**

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

## Méthode de remplissage du véhicule

### ⚠ AVERTISSEMENT

- L'essence est inflammable et explosive dans certaines conditions.
- Ne vérifiez jamais le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
- Ne fumez jamais et tenez les flammes et les étincelles à l'écart.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Le véhicule doit se trouver sur une surface de niveau pour effectuer le ravitaillement.

1. Placez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Arrêtez le moteur.

**⚠ AVERTISSEMENT**

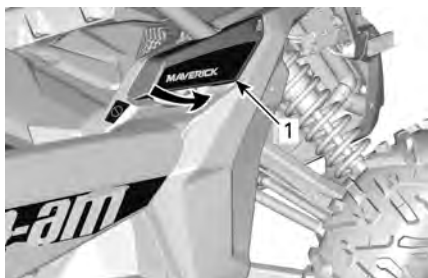
**Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein.**

3. Le conducteur et le passager doivent sortir du véhicule.

**⚠ AVERTISSEMENT**

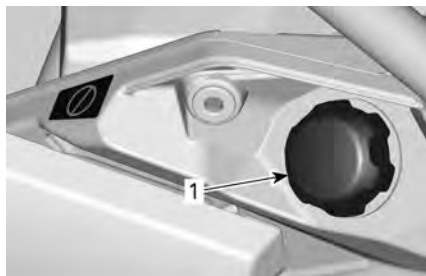
**Ne permettez jamais à quiconque de rester dans le véhicule lors du ravitaillement en essence. Si un feu ou une explosion se produisait au moment du remplissage, un passager pourrait ne pas être en mesure de sortir rapidement du véhicule.**

4. Ouvrez le couvercle du bouchon du réservoir d'essence.



1. Couvercle du bouchon de réservoir d'essence

5. Dévissez lentement le bouchon du réservoir d'essence en le desserrant dans le sens antihoraire.



1. Bouchon de réservoir d'essence

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Si vous constatez une différence de pression (sifflement lorsque vous desserrez le bouchon du réservoir), faites inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.**

6. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.
7. Versez l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
8. Cessez de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Évitez tout remplissage excessif.**

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Ne remplissez jamais le réservoir d'essence à plein rendement avant de laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.**

9. Serrez complètement le bouchon du réservoir d'essence jusqu'à ce que vous entendiez un déclic.

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Essayez toujours toute essence répandue sur le véhicule.**

---

# PÉRIODE DE RODAGE

## Fonctionnement pendant le rodage

Une période de rodage de 10 heures de fonctionnement ou 300 km (200 mi) est nécessaire pour le véhicule.

### **Moteur**

Au cours de la période de rodage :

- Évitez les accélérations à plein régime.
- Évitez d'appuyer sur la pédale d'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Évitez les accélérations intenses.
- Évitez de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- Évitez toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

### **Freins**

#### **AVERTISSEMENT**

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. La performance de freinage peut être réduite, vous devez donc redoubler de prudence.

Appliquez une force de freinage modérée pendant les 40 à 50 premiers freinages.

### **Courroie d'entraînement**

Une courroie d'entraînement neuve nécessite une période de rodage de 50 km (30 mi).

Au cours de la période de rodage :

- Évitez d'accélérer ou de décélérer vigoureusement.
- Évitez de tirer une charge.
- Évitez de circuler à plein régime.

# PROCÉDURES DE BASE

## Démarrage du moteur

Installez la clé D.E.S.S. sur la borne D.E.S.S.

Appuyez sur la pédale de frein.

### REMARQUE :

Si le levier sélecteur n'est pas sur la position « P » (STATIONNEMENT), la pédale de frein doit être enfoncée pour permettre le démarrage du moteur.

Appuyez sur le bouton de démarrage du moteur et maintenez-le enfoncé jusqu'à ce que le moteur démarre.

### REMARQUE :

N'enfoncez pas la pédale d'accélération. Si la pédale de frein est enfoncée à plus de 20%, le moteur ne redémarrera pas.

Relâchez le bouton de démarrage dès que le moteur démarre.

### AVIS

**Si le moteur ne démarre pas après quelques secondes, n'appuyez pas sur le bouton de démarrage du moteur pendant plus de 10 secondes. Reportez-vous à la section *Diagnostic des pannes*.**

Attendez environ 10 secondes pour laisser l'huile circuler dans le moteur et le turbocompresseur.

## Mise sous tension du système électrique

Enfoncez et relâchez le bouton de démarrage pendant moins d'une demi-seconde pour que le système électrique soit mis sous tension :

- Pendant 20 secondes, **sans** alimenter l'équipement, si la clé D.E.S.S. n'est **PAS** installée sur la borne D.E.S.S.
- Pendant 10 minutes, alimentant l'équipement, si la clé D.E.S.S. est

installée sur la borne D.E.S.S. Le système électrique est mis hors tension après 20 secondes si la clé D.E.S.S. est retirée.

### AVIS

**La mise sous tension du système électrique à plusieurs reprises ou l'utilisation d'équipement électrique décharge la batterie et vous ne pourrez mettre le moteur en marche.**

## Actionnez le levier sélecteur

Actionnez les freins, puis sélectionnez la position du levier sélecteur voulue.

Relâchez les freins.

### AVIS

**Immobilisez toujours le véhicule et actionnez les freins avant de déplacer le levier sélecteur pour changer de rapport. La boîte de vitesses risque d'être endommagée.**

## Choisissez la vitesse appropriée (basse ou haute)

Il est important d'éviter des situations connues qui entraînent un glissement excessif de la courroie d'entraînement. La raison principale est que la courroie d'entraînement glissera si la boîte de vitesses est en mode Haute vitesse quand elle devrait être sur la Basse vitesse.

Faites attention aux éléments suivants :

### Gamme basse

La Basse vitesse devrait être utilisée dans les conditions suivantes :

- Tractage
- Pousser
- Transport d'une charge
- Applications 4 roues motrices
- Trous de boue

- Trous d'eau
- Traverse d'obstacles
- Monter sur une remorque
- Monter une côte

Il est également recommandé d'utiliser la Basse vitesse pour les conduites pendant des périodes prolongées à des vitesses de moins de 24 km/h (15 mi/h)

Reportez-vous à la section *Période de rodage* du présent guide pour des informations sur la période de rodage.

### **Gamme haute**

Le mode Haute vitesse est la position par défaut.

### **Protection électronique de la courroie d'entraînement (si disponible et activée sur votre modèle)**

Sur certains véhicules, la fonction de protection électronique de la courroie d'entraînement est activée.

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour la disponibilité et l'activation.

Cette fonction est activée lorsque la conduite est trop lente pour le mode **Haute Vitesse**, comme dans les situations suivantes :

- Tractage
- Pousser
- Transport d'une charge
- Applications 4 roues motrices
- Trous de boue
- Trous d'eau
- Traverse d'obstacles
- Monter sur une remorque
- Monter une côte

Dans les situations mentionnées ci-dessus, la protection électronique de la courroie d'entraînement protégera la courroie de boîte de vitesses CVT contre des dommages en activant le limiteur de couple du moteur. L'indicateur fera également défiler un

message **BASSE VITESSE**, suggérant au conducteur d'immobiliser le véhicule et de sélectionner la **BASSE VITESSE**.

**Lorsque la protection électronique de la courroie d'entraînement est activée, il est IMPÉRATIF de changer au rapport INFÉRIEUR.** Reportez-vous à *Actionner le levier sélecteur*.

Le message **SURCHAUFFE COURROIE** (BELT OVERHEAT) est affiché, et le  témoin lumineux s'allume, lorsque la température de la courroie dépasse 75 °C (167 °F) pendant plus d'une minute. Un buzzer sera également activé toutes les 10 minutes.

Lorsque la température revient en dessous de 70 °C (158 °F), l'avertissement s'éteint.

Si la situation ne permet pas de passer en **BASSE** vitesse, il est possible de désactiver temporairement la protection électronique de la courroie d'entraînement en appuyant sur le bouton de neutralisation. Reportez-vous à *Bouton de Neutralisation*.

### **AVERTISSEMENT**

**N'UTILISEZ PAS LE BOUTON DE NEUTRALISATION si la pente est trop abrupte et qu'il y a un risque de renversement. Freinez pour immobiliser le véhicule. Sélectionnez la marche arrière (R), reculez pour descendre la pente et relâchez légèrement les freins afin maintenir une vitesse réduite. Ne tentez pas de faire demi-tour. Ne descendez jamais lorsque le véhicule est au point mort. N'appliquez pas une trop grande force sur les freins, car cela risque de faire renverser le véhicule.**

## Arrêt du moteur et stationnement du véhicule

### AVERTISSEMENT

Évitez de stationner sur une pente raide, car le véhicule risque de rouler, même avec le frein de stationnement serré.

### AVERTISSEMENT

Placez le levier sélecteur sur « P » (STATIONNEMENT) lorsque le véhicule est arrêté ou stationné pour l'empêcher de rouler.

### AVERTISSEMENT

Évitez de vous stationner dans un endroit où les pièces brûlantes peuvent déclencher un incendie.

Lorsque le véhicule est arrêté ou garé, placez toujours le levier sélecteur sur la position de stationnement. Cette précaution est particulièrement importante pour le stationnement en pente. En pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques.

Stationnez le véhicule sur le terrain le plus plat possible.

Relâchez la pédale d'accélération et immobilisez le véhicule au moyen des freins.

Placez le levier sélecteur sur « P » (STATIONNEMENT).

Appuyez sur le bouton de démarrage/ d'arrêt pour éteindre le moteur.

Retirez la clé D.E.S.S. de sa borne.

Lorsque vous devez stationner le véhicule sur une pente escarpée ou transporter une charge, bloquez les roues au moyen de pierres ou de briques.

Avant d'éteindre le moteur et de stationner le véhicule suivant une conduite vigoureuse, laissez le véhicule fonctionner au ralenti pendant 20 à 30 seconde pour que le système de turbocompression soit refroidi.

## Conseils pour optimiser la longévité de la courroie d'entraînement

Le style de conduite et les conditions ont un impact direct sur la longévité de la courroie d'entraînement. Ce véhicule dispose d'une conception du système CVT qui est optimisé pour offrir les meilleures performances. La boîte de vitesses CVT et la courroie d'entraînement ont subi avec succès des milliers de kilomètres de tests de durabilité. Toutefois, afin de maximiser la longévité de la courroie d'entraînement et de prévenir les défaillances prématurées, il est important que le conducteur comprenne les limites d'une transmission par courroie CVT et qu'il adapte son style de conduite et la vitesse en conséquence.

Si la conduite a lieu dans l'une des conditions énumérées ci-dessous, BRP recommande fortement de ne pas garder constamment à pleins gaz pendant plus de cinq (5) minutes.

- Hautes températures extérieures (au-dessus de 30 °C 86 °F)
- Chargements lourds : Passagers/ chargement lourd
- Traînée lourde : Sable mou/monter une côte/boue/utilisation d'un ensemble de chenilles.

Après quelques minutes à pleins gaz, relâchez partiellement l'accélérateur et laissez refroidir la CVT.

Pour plus de conseils pour maximiser la durabilité de la courroie d'entraînement, reportez-vous à *Choisir la bonne vitesse (basse (L) ou haute (H))*.

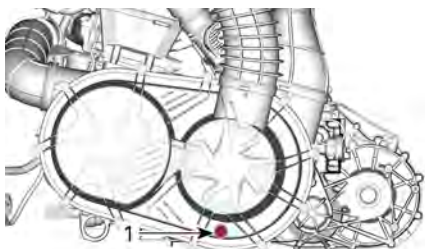
## OPÉRATIONS SPÉCIALES

### Que faire si on soupçonne la présence d'eau dans la boîte de vitesses CVT

En cas de présence d'eau dans la boîte de vitesses CVT, le moteur accélérera, mais le véhicule restera immobile.

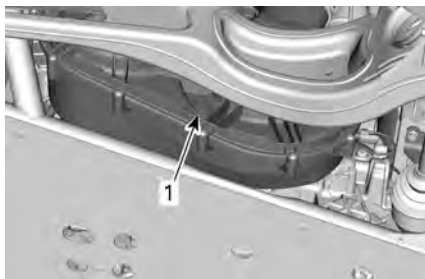
#### AVIS

Éteignez le moteur et drainez l'eau pour éviter d'endommager la boîte de vitesses CVT.



1. Drainage de la boîte de vitesses CVT

Le drain de la CVT se trouve sous l'arrière du véhicule, du côté gauche.



1. Drainage de la boîte de vitesses CVT

Consultez un concessionnaire Can-Am autorisé pour faire inspecter et nettoyer la boîte de vitesses CVT.

### Que faire si la batterie est complètement déchargée

Pour démarrer le véhicule avec une batterie externe, branchez le câble rouge (+) au pôle positif de la batterie

et le noir (-) câble sur le châssis du véhicule.

Pour accéder à la batterie, avancez le siège du passager complètement. Reportez-vous à *Sièges, sous Équipement*.

#### AVIS

Ne branchez aucune source électrique sur la colonne de direction, ou à un autre composant au contact de la servodirection dynamique.

### Que faire si le véhicule se renverse

Les manœuvres brusques, les virages serrés, la conduite à flanc de montagne ou un accident peuvent entraîner le renversement du véhicule.

Si le véhicule s'est renversé, il faudra le transporter le plus tôt possible chez un concessionnaire autorisé Can-Am hors route pour l'inspecter. **NE JAMAIS FAIRE DÉMARRER LE MOTEUR!**

Les éléments à vérifier incluent, sans s'y limiter :

- Niveaux de tous les liquides.
- Ceintures de sécurité, y compris les rétracteurs, les boucles et les pattes de serrage
- Cage et points de fixation
- Système de direction
- Suspension et points de fixation

### Que faire si le véhicule est submergé

Si le véhicule est submergé, il faut le transporter chez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé dès que possible.

**AVIS**

**Ne faites jamais démarrer le moteur. Le véhicule peut être gravement endommagé à la suite de la submersion si vous ne suivez pas les bonnes directives de redémarrage.**

# TRANSPORT DU VÉHICULE

Lorsque vous communiquez avec un service de remorquage ou de transport, assurez-vous de demander si une remorque à plateau, une rampe de chargement ou une rampe hydraulique est disponible pour soulever le véhicule et attacher les sangles de façon sécuritaire. Assurez-vous que le véhicule est transporté comme spécifié dans cette section.

## AVIS

**Ne remorquez pas ce véhicule — cela peut sérieusement endommager la transmission du véhicule.**

## AVIS

**Évitez l'utilisation de chaînes pour attacher le véhicule — elles peuvent endommager la finition de surface ou les composants en plastique.**

## ⚠ AVERTISSEMENT

**Pour éviter des blessures graves ou mortelles ou des dommages à des composants importants.**

- N'utilisez jamais le câble/corde du treuil pour retenir un véhicule pendant le remorquage.
- Ne roulez jamais avec le câble/corde du treuil attaché à une charge ou à un autre véhicule.
- N'utilisez le treuil que pour aider un véhicule enlisé (neige, boue, etc.).
- Consultez toujours les instructions du fabricant du treuil avant de tracter des charges.

## ⚠ AVERTISSEMENT

**Assurez-vous que tous les sièges, accessoires, charges et objets non fixés à l'intérieur du véhicule sont correctement attachés. Ou retirez-les pour éviter qu'ils ne tombent sur la route et ne créent un danger pour les autres véhicules.**

## ⚠ AVERTISSEMENT

**Transportez toujours le véhicule orienté vers l'avant afin d'éviter d'endommager le pare-brise ou d'autres composants. Des pièces risquent de se détacher pendant le transport.**

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Avant de tenter de monter le véhicule sur une plateforme ou une remorque, veillez à respecter les précautions de sécurité suivantes.**

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

|                          |                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipe ment de transport | Le dispositif de transport (plateforme, remorque ou plateau) doit posséder les dimensions et la capacité de charge adéquates pour supporter et transporter le véhicule en toute sécurité.               |
| Véhicule de remorquage   | Ne dépassez jamais la capacité et les spécifications de remorquage du véhicule. Assurez-vous que la remorque ou la plateforme est correctement accrochée à l'attelage du véhicule de remorquage.        |
| Visibilité               | Veillez à disposer d'une bonne visibilité pendant la totalité de la manœuvre.                                                                                                                           |
| Terrain                  | Le véhicule de remorquage et la remorque doivent se trouver sur une surface de niveau. Utilisez des cales de roues au niveau de la remorque et du véhicule de remorquage pour éviter qu'ils ne bougent. |

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

|                        |                                                                                                                                                                                               |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rampes                 | Utilisez des rampes aux spécifications requises et fixez les rampes au niveau de la remorque ou de la plateforme. Évitez les rampes trop inclinées.                                           |
| Person nes à proximité | Vérifiez toujours que personne ne se tient trop près du véhicule ou de l'équipement de remorquage pendant la montée.                                                                          |
| Sièges et accessoi res | Assurez-vous que tous les sièges, les accessoires et le chargement sont correctement fixés. Retirez tout objet qui pourrait tomber sur la route et créer un danger pour les autres véhicules. |

### Utilisation de la motorisation du véhicule pour monter sur l'équipement de remorquage

**Lorsque le véhicule peut monter par lui-même, procédez comme suit :**

1. Portez des vêtements de protection.
2. Attachez votre ceinture de sécurité.
3. Utilisez uniquement le mode Basse vitesse (selon l'équipement).
4. Lorsque vous conduisez, restez toujours assis.
5. Veillez à bien vous aligner sur les rails ou la plateforme.
6. Partez d'une distance suffisante par rapport à la remorque pour aligner le véhicule en ligne droite sur les rampes. Ne tentez jamais de tourner tandis que vous vous

rapprochez de la rampe. Les roues arrière pourraient ne pas être alignées lorsque vous parvenez à la rampe et le véhicule risque de chuter.

7. Montez en douceur les roues avant sur la rampe pour vérifier l'alignement.
8. Reculez le véhicule, vérifiez que les rampes sont toujours solidement fixées, puis effectuez la manœuvre à une vitesse appropriée.
9. Faites rouler avec précaution le véhicule sur la plateforme ou la remorque. Utilisez une vitesse suffisante pour monter sans patinage ni accélération intempestive. Évitez d'accélérer sur les rampes pour ne pas que les rampes bougent.
10. Si la remorque est inclinée vers l'avant, permettez tout simplement au véhicule de rouler sans accélérer.
11. Une fois le véhicule monté, placez le levier sélecteur sur Park (stationnement). Appliquez le mécanisme de verrouillage des freins (si installé).

**Lorsque le véhicule ne peut pas se déplacer par lui-même, ou s'il risque d'aller trop loin, ou encore si certaines conditions dangereuses empêchent que le véhicule monte par lui-même, utilisez un treuil.**

### **Utilisation d'un treuil pour tirer le véhicule sur un équipement de remorquage**

**Lorsque le véhicule ne peut pas monter par lui-même, procédez comme suit :**

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Demandez l'aide d'une deuxième personne. L'un d'entre vous doit se trouver dans le véhicule pour actionner la direction, les freins et l'interrupteur de treuil, et l'autre doit surveiller les alentours et veiller à la sécurité de la manœuvre.**

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Vérifiez que le crochet de treuil peut être solidement fixé à un point d'ancrage approprié. Utilisez des câblages adaptés.**

#### **REMARQUE :**

Si le véhicule peut être démarré en toute sécurité, laissez le moteur tourner au ralenti pendant le treuillage afin d'éviter de vider la batterie.

1. Placez le levier sélecteur au point mort (N).
2. Si le véhicule est équipé d'un treuil, utilisez-le pour faire rouler le véhicule sur la remorque.
3. Si le véhicule n'est pas équipé d'un treuil, procédez comme suit :
  1. Attachez la sangle à l'ancrage inférieur du pare-chocs avant.
  2. Attachez les sangles au câble du treuil du véhicule de remorquage.
  3. Tirez le véhicule sur la remorque à l'aide du treuil.
4. Placez le levier sélecteur sur Park (stationnement). Appliquez le mécanisme de verrouillage des freins (si installé).

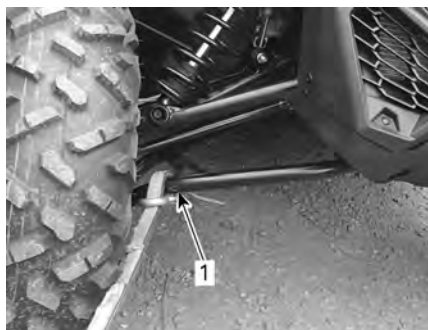
## Immobilisation du véhicule pour le transport

### ⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter des blessures graves, voire mortelles, ou des dégâts importants sur des composants essentiels.

- N'utilisez jamais le câble/corde du treuil pour retenir un véhicule pendant le remorquage.
- Ne roulez jamais avec le câble/corde du treuil attaché à une charge ou à un autre véhicule.
- N'utilisez le treuil que pour aider un véhicule enlisé (neige, boue, etc.).
- Respectez toujours les instructions du fabricant du treuil avant de tirer des charges.

1. Retirez la clé de la borne D.E.S.S.
2. À l'arrière, fixez le véhicule des deux côtés à l'aide d'une sangle placée autour du bras de suspension central, aussi près que possible de la roue.
3. À l'avant, fixez le véhicule des deux côtés à l'aide de la sangle placée autour du bras de suspension inférieur, aussi près de la roue que possible.



1. Bras de suspension inférieur avant

4. Placez des sangles de remorquage autour des pneus arrière.

5. Attachez solidement les sangles d'arrimage de la suspension arrière sur les deux côtés de l'arrière de la remorque avec des cliquets.
6. Assurez-vous que les deux roues, avant et arrière, sont fixées fermement à la remorque.

## Retrait du véhicule de la remorque

### ⚠ AVERTISSEMENT

Il faut parfois déplacer le véhicule en cours de transport. Vérifiez que le véhicule est bien aligné sur les rampes avant de procéder à la manœuvre.

### ⚠ AVERTISSEMENT

La visibilité sera fortement limitée lorsque vous reculez pour descendre de la remorque. Demandez à une autre personne de vous aider pour assurer l'alignement correct et veiller à ce que les alentours soient sécurisés.

# LEVAGE ET SUPPORT DU VÉHICULE

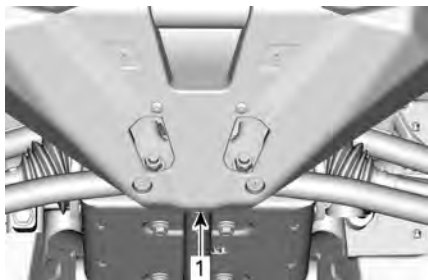
## Avant du véhicule

Placez le véhicule sur un terrain plat non glissant.

Activez le mode à 4 roues motrices.

Veillez à ce que le levier sélecteur du véhicule soit réglé sur « P » (STATIONNEMENT).

Installez un cric hydraulique sous le tube rond.



**AVANT DU VÉHICULE**

1. Position du cric hydraulique

Soulevez l'avant du véhicule et installez une chandelle sur chaque côté sous la section de cadre, comme indiqué plus bas :



**POSITIONS DES CHANDELLES - AVANT DU VÉHICULE**

Abaissez le pont élévateur et vérifiez que le véhicule repose sur les deux chandelles en toute sécurité.

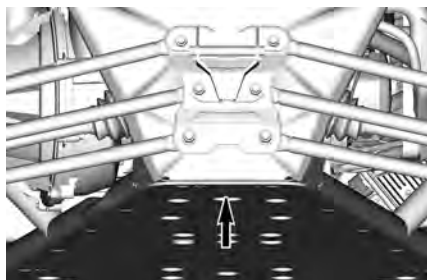
## Arrière du véhicule

Placez le véhicule sur un terrain plat non glissant.

Activez le mode à quatre roues motrices.

Veillez à ce que le levier sélecteur du véhicule soit réglé sur « P » (STATIONNEMENT).

Installez un cric hydraulique sous le véhicule.



**ARRIÈRE DU VÉHICULE**

1. Position du cric hydraulique

Soulevez l'arrière du véhicule et installez une chandelle sur chaque côté sous la section de cadre, comme indiqué plus bas :



**POSITIONS DES CHANDELLES - ARRIÈRE DU VÉHICULE**

Abaissez le pont élévateur et vérifiez que le véhicule repose sur les deux chandelles en toute sécurité.

# ENTRETIEN

# PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est indispensable pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au programme d'entretien.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Effectuez des vérifications périodiques et suivez le programme d'entretien. **L'entretien périodique ne dispense pas d'effectuer la vérification de préutilisation.**

## AVERTISSEMENT

**Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.**

## Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U)

**Un atelier de réparation ou une personne de votre choix peut effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation** des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou d'un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am.

Bien qu'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires autorisés de véhicules hors route Can-Am. Pour plus d'informations, reportez-vous à la GARANTIE liée aux émissions selon l'EPA DES É.-U. dans la section de ce document portant sur la *garantie*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

## Instructions d'entretien du filtre à air

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée lorsque vous roulez sur de la neige, du sable sec, de la terre, du gravier ou des conditions similaires qui présentent une forte dispersion de poussière ou de particules.

La conduite en groupe dans de telles conditions exige un entretien du filtre à air plus fréquent.

### REMARQUE :

Des filtres et pré-filtres accessoires sont disponibles pour de telles conditions. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route agréé pour plus de détails.

## Utilisation intensive

Si votre véhicule est utilisé dans les conditions suivantes, reportez-vous à la section *Utilisation intensive* dans le calendrier d'entretien.

- Le transport répété de charges à plus de 75 % de la capacité maximale.
  - L'augmentation de la charge de travail appliquée au système d'entraînement accélère la durée de vie des différentiels, de la boîte de vitesses/ transmission et de l'huile moteur. Cela réduit la longévité des composants internes s'ils ne sont pas remplacés plus fréquemment.
- Conduire à des vitesses excessives pendant une période prolongée.

Les véhicules professionnels/ commerciaux et location doivent aussi respecter le calendrier d'entretien *Usage intensif*.

Une utilisation supérieure à la moyenne nécessite un remplacement plus fréquent des fluides et des composants d'usure qu'une utilisation sur piste, récréative ou utilitaire occasionnelle.

### Températures extrêmement basses

Lorsqu'un moteur fonctionne fréquemment à une température ambiante égale ou inférieure à -25 °C (-13 °F), la fréquence des procédures indiquées dans le calendrier d'entretien doit être augmentée.

Tout moteur à combustion fonctionnant à ces basses températures ambiantes accumulera une quantité accrue de condensation à chaque démarrage/ réchauffement.

Comme le moteur n'atteint pas sa température de fonctionnement normale pendant de longues périodes, l'huile commence à être fortement diluée par des résidus de gaz et d'eau (teneur en eau accrue).

Un moteur doit atteindre sa température de fonctionnement pour que le condensat puisse se séparer de l'huile et s'évaporer.

Si l'utilisation quotidienne (cycle de conduite professionnel ou privé/ loisirs) est similaire aux conditions ci-dessous, BRP recommande fortement de changer l'huile au moins une fois par mois.

Paramètres d'augmentation des opérations d'entretien et du calendrier de maintenance :

- Le moteur n'atteint pas la température de fonctionnement appropriée lors d'une utilisation quotidienne normale.
- Démarrages et arrêts multiples sans atteindre la température de fonctionnement
- Plusieurs périodes de ralenti courtes
- Cycle de conduite à bas régime sur de courtes distances sans atteindre la température de fonctionnement.

#### REMARQUE :

BRP recommande fortement d'installer un chauffe-moteur pour réchauffer les liquides, ce qui contribuera également à prolonger la durée de vie de l'huile.

## Eau/ boue profonde

Que votre véhicule soit un modèle X mr ou qu'il ait été accessoirisé pour une utilisation dans la boue profonde ou dans l'eau, ce type d'utilisation nécessite des inspections et un entretien plus fréquents pour vérifier que des débris ne se sont pas infiltrés dans les composants mécaniques.

Si vous roulez régulièrement dans la boue profonde ou dans l'eau, consultez la section **Boue profonde / Eau** du programme d'entretien.

Après chaque utilisation, effectuez les **opérations d'entretien après utilisation dans un environnement de boue profonde ou d'eau**.

### *Procédures d'entretien pour les environnements de boue/ eau profonde*

- Rincez le véhicule et ses composants à l'eau douce
- Nettoyez les filtres à air de la transmission CVT
- Drainez le boîtier CVT et nettoyez toutes les traces de boue/ eau.
- Inspectez et nettoyez les filtres à air du moteur et le boîtier du filtre à air du moteur.
- Nettoyez les débris autour du tuyau d'échappement, du silencieux et du pare-étincelles.
- Nettoyez le radiateur.
- Vérifiez s'il y a une accumulation d'eau dans les tuyaux de ventilation (réservoir d'essence, boîte de vitesses, différentiel avant et entraînement final arrière). Si vous trouvez de l'eau, demandez à votre concessionnaire Can-Am le plus proche de réaliser une inspection et l'entretien des composants principaux des événements
- Nettoyez les amortisseurs avant et arrière pour empêcher la détérioration des joints par la poussière ou la saleté.
- Nettoyez les soufflets de l'arbre d'entraînement et les soufflets ou les manchons protecteurs de l'arbre d'hélice.

## Calendrier d'entretien

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux.

Les intervalles des tableaux d'entretien sont basés sur 3 facteurs :

- Durée au calendrier
- Compteur horaire du véhicule
- Lecture du kilométrage.

Tenir compte de la première éventualité pour déterminer le seuil de maintenance.

Vos habitudes de conduite déterminent les facteurs auxquels vous devrez adhérer. Par exemple :

- Quelqu'un qui utilise son véhicule un week-end sur deux pour faire des randonnées avec des amis suivra probablement le **kilométrage** pour déterminer l'intervalle d'entretien.
- Une personne qui utilise son véhicule rarement au cours de l'année ou seulement à quelques occasions (chasse, camping) suivra très probablement le **calendrier** pour déterminer l'intervalle d'entretien.
- Une personne qui utilise son véhicule tous les jours ou toutes les semaines pendant de longues périodes, par exemple dans le cadre de l'agriculture ou du travail, suivra probablement les **heures de fonctionnement du véhicule** pour déterminer l'intervalle d'entretien.

**IMPORTANT** : Les tableaux suivants indiquent l'application d'entretien appropriée pendant les 3 premières années. Pour les années suivantes, répétez le même schéma alternativement.

### Présentation de l'entretien régulier

| Années civiles | Heures de conduite | Odomètre            | Utilisation normale |
|----------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| 1              | 100                | 3 000 km (1 900 mi) | A                   |
| 2              | 200                | 6 000 km (3 700 mi) | A et B              |
| 3              | 300                | 9 000 km (5 600 mi) | A                   |

### Vue d'ensemble de l'entretien des véhicules à usage intensif et boue/eau

| Années civiles | Heures de conduite | Odomètre            | Usage intensif et eau/ boue profonde |
|----------------|--------------------|---------------------|--------------------------------------|
| 0,5            | 50                 | 1 500 km (900 mi)   | A+                                   |
| 1              | 100                | 3 000 km (1 900 mi) | A+ et A                              |
| 1,5            | 150                | 4 500 km (2 800 mi) | A+                                   |
| 2              | 200                | 6 000 km (3 700 mi) | A+ et A et B                         |
| 2,5            | 250                | 7 500 km (4 700 mi) | A+                                   |
| 3              | 300                | 9 000 km (5 600 mi) | A+ et A                              |

| UTILISATION NORMALE                                                                                                                                  |  | A                                                                                            | B                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Couple</b>               |  | <b>Tous les ans</b><br>ou<br><b>100 heures</b><br>ou<br><b>3 000 km</b><br><b>(1 900 mi)</b> | <b>Tous les deux ans</b><br>ou<br><b>200 heures</b><br>ou<br><b>6 000 km</b><br><b>(3 700 mi)</b> |
| <b>Alimentation en carburant et air</b>                                                                                                              |  |                                                                                              |                                                                                                   |
| Filtre à air du moteur                                                                                                                               |  | I,C ou R                                                                                     |                                                                                                   |
| Fonction et composants de l'alimentation en air<br>(boîte à air, corps de papillon, conduits, colliers)*                                             |  | I,C                                                                                          |                                                                                                   |
| Fonction et composants du système de carburant<br>(bouchon du réservoir, réservoir, tuyaux, colliers de serrage, fuites)*                            |  | I                                                                                            |                                                                                                   |
| Pression de la pompe à essence                                                                                                                       |  |                                                                                              | I                                                                                                 |
| <b>Carrosserie, châssis et accessoires</b>                                                                                                           |  |                                                                                              |                                                                                                   |
| Boulons de fixation de la cage                                                                                                                       |  | T                                                                                            |                                                                                                   |
| Rétracteurs de ceintures de sécurité, boucles et pattes de serrage                                                                                   |  | I,C                                                                                          |                                                                                                   |
| Treuil                                                                                                                                               |  | I,C                                                                                          |                                                                                                   |
| Verrous et charnières de portes, barillet de serrure                                                                                                 |  | L,T                                                                                          |                                                                                                   |
| <b>Moteur et refroidissement</b>                                                                                                                     |  |                                                                                              |                                                                                                   |
| Huile à moteur et filtre                                                                                                                             |  | R                                                                                            |                                                                                                   |
| Bougies (indépendamment du calendrier)                                                                                                               |  |                                                                                              | R                                                                                                 |
| Joints et étanchéité du moteur                                                                                                                       |  | I                                                                                            |                                                                                                   |
| Composants du refroidissement du moteur<br>(niveau du liquide de refroidissement, gravité spécifique, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites)* |  | I,A                                                                                          |                                                                                                   |
| Liquide de refroidissement                                                                                                                           |  | <b>R</b><br>Tous les 5 ans ou 12 000 km (7 500 mi)                                           |                                                                                                   |
| Radiateur                                                                                                                                            |  | C                                                                                            |                                                                                                   |
| <b>Échappement et émissions</b>                                                                                                                      |  |                                                                                              |                                                                                                   |
| Filtre du reniflard de ventilation du réservoir d'essence (modèles non EVAP)                                                                         |  | R                                                                                            |                                                                                                   |

| UTILISATION NORMALE                                                                                                                      | A                                                                                                             | B                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| A = Ajuster<br>C = Nettoyer<br>I = Inspecter<br>L = Lubrifier<br>R = Remplacer<br>T = Couple                                             | Tous les ans<br>ou<br>100 heures<br>ou<br>3 000 km<br>(1 900 mi)                                              | Tous les deux<br>ans<br>ou<br>200 heures<br>ou<br>6 000 km<br>(3 700 mi) |
| Pré-filtre de l'évent de la cartouche (modèles CARB et EVAP)                                                                             |                                                                                                               | R                                                                        |
| Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux, fuites)*                                                                | I                                                                                                             |                                                                          |
| Pare-étincelles du silencieux                                                                                                            | C                                                                                                             |                                                                          |
| Débris autour du tuyau d'échappement et de la zone du silencieux                                                                         | C                                                                                                             |                                                                          |
| Freins                                                                                                                                   |                                                                                                               |                                                                          |
| Composants de freinage (étrier, disque(s), conduite de frein, plaquettes, maître-cylindre)*                                              | I,C,L,A                                                                                                       |                                                                          |
| Liquide de frein                                                                                                                         | R<br>Tous les 2 ans                                                                                           |                                                                          |
| Transmission                                                                                                                             |                                                                                                               |                                                                          |
| Huile de boîte de vitesses                                                                                                               | Remplacez après les premiers 3 000 km (1 900 mi) et à 6 000 km (3 700 mi) puis suivre le calendrier régulier. |                                                                          |
| Huile de boîte de vitesses                                                                                                               | I,A                                                                                                           | R                                                                        |
| Huile de différentiel avant                                                                                                              | I,A                                                                                                           | R                                                                        |
| Pneus (usure/ pression)                                                                                                                  | I,A                                                                                                           |                                                                          |
| Écrous de roue                                                                                                                           | T                                                                                                             |                                                                          |
| Plaques d'usure des grattoirs des roues arrière                                                                                          | I,C                                                                                                           |                                                                          |
| Boulons de roues à anneau de retenue (selon l'équipement)                                                                                | T                                                                                                             |                                                                          |
| Composants de transmission (arbre d'entraînement (soufflet, articulation, joints), joints en U de l'arbre d'hélice, roulements de roue)* | I                                                                                                             |                                                                          |
| Commandes                                                                                                                                |                                                                                                               |                                                                          |
| Fonctionnement du levier de la boîte de vitesses                                                                                         |                                                                                                               | I,A                                                                      |
| Fonctionnement de l'accélérateur                                                                                                         |                                                                                                               | I                                                                        |
| Transmission à variation continue (CVT)                                                                                                  |                                                                                                               |                                                                          |

| UTILISATION NORMALE                                                                                                                                                                                                   |  | A                                                                                                          | B                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Couple</b>                                                                                |  | <b>Tous les ans</b><br><b>ou</b><br><b>100 heures</b><br><b>ou</b><br><b>3 000 km</b><br><b>(1 900 mi)</b> | <b>Tous les deux ans</b><br><b>ou</b><br><b>200 heures</b><br><b>ou</b><br><b>6 000 km</b><br><b>(3 700 mi)</b> |
| Composants de la transmission à variation continue<br>(filtre à air, nettoyage des poulies d'entraînement et des poulies menées, courroie d'entraînement, galets de la poulie d'entraînement et roulement de moyeu)*. |  | I,C,L                                                                                                      |                                                                                                                 |
| Système électrique                                                                                                                                                                                                    |  |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Connexions de la batterie et état                                                                                                                                                                                     |  | I,C                                                                                                        |                                                                                                                 |
| Modules des codes d'erreur et mises à jour logicielles applicables                                                                                                                                                    |  | I                                                                                                          |                                                                                                                 |
| Fonctionnement des commutateurs de commande et d'éclairage*                                                                                                                                                           |  | I                                                                                                          |                                                                                                                 |
| Guidon                                                                                                                                                                                                                |  |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Composants et fonctions Direction*                                                                                                                                                                                    |  | I                                                                                                          |                                                                                                                 |
| Suspension                                                                                                                                                                                                            |  |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Composants de la suspension<br>(amortisseur, roulement sphérique, joint à rotule, bras de suspension, barre stabilisatrice)*.                                                                                         |  | I,C,L,T                                                                                                    |                                                                                                                 |
| Bagues de la barre stabilisatrice                                                                                                                                                                                     |  | <b>I, L</b><br><b>Recommandé</b><br><b>tous les 1000 km</b><br><b>(620 mi)</b>                             |                                                                                                                 |

\*Pour une liste exhaustive des procédures d'entretien à effectuer, consultez votre concessionnaire Can-Am tout-terrain.

| <b>UTILISATION INTENSIVE</b>                                                                                                                      | <b>A+</b>                                                                                                  | <b>A</b>                                                                                                   | <b>B</b>                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Coupler</b>           | <b>Tous les 6 mois</b><br><b>ou</b><br><b>50 heures</b><br><b>or</b><br><b>1 500 km</b><br><b>(900 mi)</b> | <b>Tous les ans</b><br><b>ou</b><br><b>100 heures</b><br><b>ou</b><br><b>3 000 km</b><br><b>(1 900 mi)</b> | <b>Tous les deux ans</b><br><b>ou</b><br><b>200 heures</b><br><b>ou</b><br><b>6 000 km</b><br><b>(3 700 mi)</b> |
| <b>Alimentation en carburant et air</b>                                                                                                           |                                                                                                            |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Filtre à air du moteur                                                                                                                            | I,C                                                                                                        | R                                                                                                          |                                                                                                                 |
| Fonction et composants de l'alimentation en air (boîte à air, corps de papillon, conduits, colliers)*                                             | I,C                                                                                                        |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Fonction et composants du système de carburant (bouchon du réservoir, réservoir, tuyaux, colliers de serrage, fuites)*                            |                                                                                                            | I                                                                                                          |                                                                                                                 |
| Pression de la pompe à essence                                                                                                                    |                                                                                                            |                                                                                                            | I                                                                                                               |
| <b>Carrosserie, châssis et accessoires</b>                                                                                                        |                                                                                                            |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Boulons de fixation de la cage                                                                                                                    |                                                                                                            | T                                                                                                          |                                                                                                                 |
| Rétracteurs de ceintures de sécurité, boucles et pattes de serrage                                                                                |                                                                                                            | I,C                                                                                                        |                                                                                                                 |
| Treuil                                                                                                                                            | I,C                                                                                                        |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Verrous et charnières de portes, barillet de serrure                                                                                              |                                                                                                            | L,T                                                                                                        |                                                                                                                 |
| <b>Moteur et refroidissement</b>                                                                                                                  |                                                                                                            |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Huile à moteur et filtre                                                                                                                          | R                                                                                                          |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Bougies (indépendamment du calendrier)                                                                                                            |                                                                                                            |                                                                                                            | R                                                                                                               |
| Joints et étanchéité du moteur                                                                                                                    |                                                                                                            | I                                                                                                          |                                                                                                                 |
| Composants du refroidissement du moteur (niveau du liquide de refroidissement, gravité spécifique, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites)* |                                                                                                            | I,A                                                                                                        |                                                                                                                 |
| Liquide de refroidissement                                                                                                                        | <b>R</b><br><b>Tous les 5 ans ou 12 000 km (7 500 mi)</b>                                                  |                                                                                                            |                                                                                                                 |
| Radiateur                                                                                                                                         |                                                                                                            | C                                                                                                          |                                                                                                                 |

| UTILISATION INTENSIVE                                                                        | A+                                                                                                          | A                                                                | B                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| A = Ajuster<br>C = Nettoyer<br>I = Inspecter<br>L = Lubrifier<br>R = Remplacer<br>T = Couple | Tous les 6 mois<br>ou<br>50 heures<br>or<br>1 500 km<br>(900 mi)                                            | Tous les ans<br>ou<br>100 heures<br>ou<br>3 000 km<br>(1 900 mi) | Tous les deux ans<br>ou<br>200 heures<br>ou<br>6 000 km<br>(3 700 mi) |
| Échappement et émissions                                                                     |                                                                                                             |                                                                  |                                                                       |
| Filtre du reniflard de ventilation du réservoir d'essence (modèles non EVAP)                 |                                                                                                             | R                                                                |                                                                       |
| Pré-filtre de l'évent de la cartouche (modèles CARB et EVAP)                                 |                                                                                                             |                                                                  | R                                                                     |
| Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux, fuites)*                    |                                                                                                             | I                                                                |                                                                       |
| Pare-étincelles du silencieux                                                                | C                                                                                                           |                                                                  |                                                                       |
| Débris autour du tuyau d'échappement et de la zone du silencieux                             | C                                                                                                           |                                                                  |                                                                       |
| Freins                                                                                       |                                                                                                             |                                                                  |                                                                       |
| Composants de freinage (étrier, disque(s), conduite de frein, plaquettes, maître-cylindre)*  | I, C, A                                                                                                     | C, L                                                             |                                                                       |
| Liquide de frein                                                                             | R<br>Tous les 2 ans                                                                                         |                                                                  |                                                                       |
| Transmission                                                                                 |                                                                                                             |                                                                  |                                                                       |
| Huile de boîte de vitesses                                                                   | Remplacez après les premiers 1 500 km (900 mi) et à 3 000 km (1 900 mi) puis suivre le calendrier régulier. |                                                                  |                                                                       |
| Huile de boîte de vitesses                                                                   | I,A                                                                                                         | R                                                                |                                                                       |
| Huile de différentiel avant                                                                  | I,A                                                                                                         | R                                                                |                                                                       |
| Pneus (usure/ pression)                                                                      | I,A                                                                                                         |                                                                  |                                                                       |
| Écrous de roue                                                                               | T                                                                                                           |                                                                  |                                                                       |
| Plaques d'usure des grattoirs des roues arrière                                              |                                                                                                             | I,C                                                              |                                                                       |
| Boulons de roues à anneau de retenue (selon l'équipement)                                    |                                                                                                             | T                                                                |                                                                       |
| Composants de transmission                                                                   | I                                                                                                           |                                                                  |                                                                       |

| <b>UTILISATION INTENSIVE</b>                                                                                                                                                                                       | <b>A+</b>                                                                                        | <b>A</b>                                                                                         | <b>B</b>                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Couple</b>                                                                             | <b>Tous les 6 mois</b><br><b>ou</b><br><b>50 heures</b><br><b>or</b><br><b>1 500 km (900 mi)</b> | <b>Tous les ans</b><br><b>ou</b><br><b>100 heures</b><br><b>ou</b><br><b>3 000 km (1 900 mi)</b> | <b>Tous les deux ans</b><br><b>ou</b><br><b>200 heures</b><br><b>ou</b><br><b>6 000 km (3 700 mi)</b> |
| (arbre d'entraînement (soufflet, articulation, joints), joints en U de l'arbre d'hélice, roulements de roue)*                                                                                                      |                                                                                                  |                                                                                                  |                                                                                                       |
| <b>Commandes</b>                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                  |                                                                                                  |                                                                                                       |
| Fonctionnement du levier de la boîte de vitesses                                                                                                                                                                   |                                                                                                  | <b>I,A</b>                                                                                       |                                                                                                       |
| Fonctionnement de l'accélérateur                                                                                                                                                                                   |                                                                                                  | <b>I</b>                                                                                         |                                                                                                       |
| <b>Transmission à variation continue (CVT)</b>                                                                                                                                                                     |                                                                                                  |                                                                                                  |                                                                                                       |
| Composants de la transmission à variation continue (filtre à air, nettoyage des poulies d'entraînement et des poulies menées, courroie d'entraînement, galets de la poulie d'entraînement et roulement de moyeu)*. |                                                                                                  | <b>I,C,L</b>                                                                                     |                                                                                                       |
| <b>Système électrique</b>                                                                                                                                                                                          |                                                                                                  |                                                                                                  |                                                                                                       |
| Connexions de la batterie et état                                                                                                                                                                                  |                                                                                                  | <b>I,C</b>                                                                                       |                                                                                                       |
| Modules des codes d'erreur et mises à jour logicielles applicables                                                                                                                                                 |                                                                                                  | <b>I</b>                                                                                         |                                                                                                       |
| Fonctionnement des commutateurs de commande et d'éclairage*                                                                                                                                                        |                                                                                                  | <b>I</b>                                                                                         |                                                                                                       |
| <b>Guidon</b>                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                  |                                                                                                  |                                                                                                       |
| Composants de la direction (crémaillère, colonne de direction, biellette)*                                                                                                                                         | <b>I</b>                                                                                         |                                                                                                  |                                                                                                       |
| <b>Suspension</b>                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                  |                                                                                                  |                                                                                                       |
| Composants de la suspension (amortisseur, roulement sphérique, joint à rotule, bras de suspension, barre stabilisatrice)*.                                                                                         | <b>I,C,L</b>                                                                                     | <b>T</b>                                                                                         |                                                                                                       |
| Bagues de la barre stabilisatrice                                                                                                                                                                                  | <b>I, L</b><br>Recommandé tous les 1 000 km (620 mi)                                             |                                                                                                  |                                                                                                       |

| <b>EAU/ BOUE<br/>PROFONDE</b>                                                                                                                     | <b>A+</b>                                                                        | <b>A</b>                                                                     | <b>B</b>                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Coupler</b>           | <b>Tous les 6<br/>mois<br/>ou<br/>50 heures<br/>or<br/>1 500 km<br/>(900 mi)</b> | <b>Tous les ans<br/>ou<br/>100 heures<br/>ou<br/>3 000 km<br/>(1 900 mi)</b> | <b>Tous les<br/>deux ans<br/>ou<br/>200 heures<br/>ou<br/>6 000 km<br/>(3 700 mi)</b> |
| <b>Alimentation en carburant et air</b>                                                                                                           |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |
| Filtre à air du moteur                                                                                                                            | I,C                                                                              | R                                                                            |                                                                                       |
| Fonction et composants de l'alimentation en air (boîte à air, corps de papillon, conduits, colliers)*                                             | I,C                                                                              |                                                                              |                                                                                       |
| Fonction et composants du système de carburant (bouchon du réservoir, réservoir, tuyaux, colliers de serrage, fuites)*                            |                                                                                  | I                                                                            |                                                                                       |
| Pression de la pompe à essence                                                                                                                    |                                                                                  |                                                                              | I                                                                                     |
| <b>Carrosserie, châssis et accessoires</b>                                                                                                        |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |
| Boulons de fixation de la cage                                                                                                                    |                                                                                  | T                                                                            |                                                                                       |
| Rétracteurs de ceintures de sécurité, boucles et pattes de serrage                                                                                |                                                                                  | I,C                                                                          |                                                                                       |
| Treuil                                                                                                                                            | I,C                                                                              |                                                                              |                                                                                       |
| Verrous et charnières de portes, barillet de serrure                                                                                              |                                                                                  | L,T                                                                          |                                                                                       |
| <b>Moteur et refroidissement</b>                                                                                                                  |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |
| Huile à moteur et filtre                                                                                                                          | I                                                                                | R                                                                            |                                                                                       |
| Bougies (indépendamment du calendrier)                                                                                                            |                                                                                  |                                                                              | R                                                                                     |
| Joints et étanchéité du moteur                                                                                                                    |                                                                                  | I                                                                            |                                                                                       |
| Composants du refroidissement du moteur (niveau du liquide de refroidissement, gravité spécifique, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites)* |                                                                                  | I,A                                                                          |                                                                                       |
| Liquide de refroidissement                                                                                                                        | <b>R</b><br><b>Tous les 5 ans ou 12 000 km (7 500 mi)</b>                        |                                                                              |                                                                                       |
| Radiateur                                                                                                                                         | C                                                                                |                                                                              |                                                                                       |

| EAU/ BOUE<br>PROFONDE                                                                        | A+                                                                                                          | A                                                                | B                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| A = Ajuster<br>C = Nettoyer<br>I = Inspecter<br>L = Lubrifier<br>R = Remplacer<br>T = Couple | Tous les 6<br>mois<br>ou<br>50 heures<br>or<br>1 500 km<br>(900 mi)                                         | Tous les ans<br>ou<br>100 heures<br>ou<br>3 000 km<br>(1 900 mi) | Tous les<br>deux ans<br>ou<br>200 heures<br>ou<br>6 000 km<br>(3 700 mi) |
| Échappement et émissions                                                                     |                                                                                                             |                                                                  |                                                                          |
| Filtre du reniflard de ventilation du réservoir d'essence (modèles non EVAP)                 |                                                                                                             | R                                                                |                                                                          |
| Pré-filtre de l'évent de la cartouche (modèles CARB et EVAP)                                 |                                                                                                             |                                                                  | R                                                                        |
| Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux, fuites)*                    | I                                                                                                           |                                                                  |                                                                          |
| Pare-étincelles du silencieux                                                                | C                                                                                                           |                                                                  |                                                                          |
| Débris autour du tuyau d'échappement et de la zone du silencieux                             | C                                                                                                           |                                                                  |                                                                          |
| Freins                                                                                       |                                                                                                             |                                                                  |                                                                          |
| Composants de freinage (étrier, disque(s), conduite de frein, plaquettes, maître-cylindre)*  | I, C, A                                                                                                     | C, L                                                             |                                                                          |
| Liquide de frein                                                                             | R<br>Tous les 2 ans                                                                                         |                                                                  |                                                                          |
| Transmission                                                                                 |                                                                                                             |                                                                  |                                                                          |
| Huile de boîte de vitesses                                                                   | Remplacez après les premiers 1 500 km (900 mi) et à 3 000 km (1 900 mi) puis suivre le calendrier régulier. |                                                                  |                                                                          |
| Huile de boîte de vitesses                                                                   | I,A                                                                                                         |                                                                  | R                                                                        |
| Huile de différentiel avant                                                                  | I,A                                                                                                         |                                                                  | R                                                                        |
| Pneus (usure/ pression)                                                                      | I,A                                                                                                         |                                                                  |                                                                          |
| Écrous de roue                                                                               | T                                                                                                           |                                                                  |                                                                          |
| Plaques d'usure des grattoirs des roues arrière                                              | I,C                                                                                                         |                                                                  |                                                                          |
| Boulons de roues à anneau de retenue (selon l'équipement)                                    |                                                                                                             | T                                                                |                                                                          |
| Composants de transmission                                                                   | I                                                                                                           |                                                                  |                                                                          |

| <b>EAU/ BOUE<br/>PROFONDE</b>                                                                                                                                                                                      | <b>A+</b>                                                                        | <b>A</b>                                                                     | <b>B</b>                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Couple</b>                                                                             | <b>Tous les 6<br/>mois<br/>ou<br/>50 heures<br/>or<br/>1 500 km<br/>(900 mi)</b> | <b>Tous les ans<br/>ou<br/>100 heures<br/>ou<br/>3 000 km<br/>(1 900 mi)</b> | <b>Tous les<br/>deux ans<br/>ou<br/>200 heures<br/>ou<br/>6 000 km<br/>(3 700 mi)</b> |
| (arbre d'entraînement (soufflet, articulation, joints), joints en U de l'arbre d'hélice, roulements de roue)*                                                                                                      |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |
| Cannelures de sortie de la boîte de vitesses                                                                                                                                                                       |                                                                                  | <b>C, L</b>                                                                  |                                                                                       |
| <b>Commandes</b>                                                                                                                                                                                                   |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |
| Fonctionnement du levier de la boîte de vitesses                                                                                                                                                                   |                                                                                  | <b>I,A</b>                                                                   |                                                                                       |
| Fonctionnement de l'accélérateur                                                                                                                                                                                   | <b>I</b>                                                                         |                                                                              |                                                                                       |
| <b>Transmission à variation continue (CVT)</b>                                                                                                                                                                     |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |
| Composants de la transmission à variation continue (filtre à air, nettoyage des poulies d'entraînement et des poulies menées, courroie d'entraînement, galets de la poulie d'entraînement et roulement de moyeu)*. |                                                                                  | <b>I,C,L</b>                                                                 |                                                                                       |
| <b>Système électrique</b>                                                                                                                                                                                          |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |
| Connexions de la batterie et état                                                                                                                                                                                  |                                                                                  | <b>I,C</b>                                                                   |                                                                                       |
| Modules des codes d'erreur et mises à jour logicielles applicables                                                                                                                                                 |                                                                                  | <b>I</b>                                                                     |                                                                                       |
| Fonctionnement des commutateurs de commande et d'éclairage*                                                                                                                                                        |                                                                                  | <b>I</b>                                                                     |                                                                                       |
| <b>Guidon</b>                                                                                                                                                                                                      |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |
| Composants de la direction (crémaillère, colonne de direction, biellette)*                                                                                                                                         | <b>I</b>                                                                         |                                                                              |                                                                                       |
| <b>Suspension</b>                                                                                                                                                                                                  |                                                                                  |                                                                              |                                                                                       |

| <b>EAU/ BOUE<br/>PROFONDE</b>                                                                                                          | <b>A+</b>                                                                        | <b>A</b>                                                                     | <b>B</b>                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Couple</b> | <b>Tous les 6<br/>mois<br/>ou<br/>50 heures<br/>or<br/>1 500 km<br/>(900 mi)</b> | <b>Tous les ans<br/>ou<br/>100 heures<br/>ou<br/>3 000 km<br/>(1 900 mi)</b> | <b>Tous les<br/>deux ans<br/>ou<br/>200 heures<br/>ou<br/>6 000 km<br/>(3 700 mi)</b> |
| Composants de la suspension<br>(amortisseur, roulement sphérique,<br>joint à rotule, bras de suspension,<br>barre stabilisatrice)*.    | <b>I,C,L</b>                                                                     | <b>T</b>                                                                     |                                                                                       |
| Bagues de la barre stabilisatrice                                                                                                      | <b>I, L</b><br><b>Recommandé<br/>tous les 1 000<br/>km (620 mi)</b>              |                                                                              |                                                                                       |

Dossiers d'entretien

Envoyez une copie du dossier d'entretien à BRP si nécessaire.

| Prélivraison                                                                                                   |                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Numéro de série :<br>Kilométrage :<br>Heures :<br>Date :<br>Numéro du concessionnaire :<br>Remarques :<br><br> | Signature :<br><br><br><br><br><br><br> |
| Référez-vous au bulletin de prélivraison du véhicule pour les procédures d'installation détaillées             |                                         |

| PREMIÈRE inspection                                                                                        |                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Kilométrage :<br>Heures :<br>Date :<br>Numéro du concessionnaire :<br>Remarques :<br><br>                  | Signature :<br><br><br><br><br><br><br> |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                                         |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                    |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____                                                                                        | Signature : _____ |
| Heures : _____                                                                                             |                   |
| Date : _____                                                                                               |                   |
| Numéro du concessionnaire : _____                                                                          |                   |
| Remarques : _____                                                                                          |                   |
| _____                                                                                                      |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                   |

| Service                                                                                                    |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____                                                                                        | Signature : _____ |
| Heures : _____                                                                                             |                   |
| Date : _____                                                                                               |                   |
| Numéro du concessionnaire : _____                                                                          |                   |
| Remarques : _____                                                                                          |                   |
| _____                                                                                                      |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                   |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                    |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____                                                                                        | Signature : _____ |
| Heures : _____                                                                                             |                   |
| Date : _____                                                                                               |                   |
| Numéro du concessionnaire : _____                                                                          |                   |
| Remarques : _____                                                                                          |                   |
| _____                                                                                                      |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                   |

| Service                                                                                                    |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____                                                                                        | Signature : _____ |
| Heures : _____                                                                                             |                   |
| Date : _____                                                                                               |                   |
| Numéro du concessionnaire : _____                                                                          |                   |
| Remarques : _____                                                                                          |                   |
| _____                                                                                                      |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                   |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                    |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____                                                                                        | Signature : _____ |
| Heures : _____                                                                                             |                   |
| Date : _____                                                                                               |                   |
| Numéro du concessionnaire : _____                                                                          |                   |
| Remarques : _____                                                                                          |                   |
| _____                                                                                                      |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                   |

| Service                                                                                                    |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____                                                                                        | Signature : _____ |
| Heures : _____                                                                                             |                   |
| Date : _____                                                                                               |                   |
| Numéro du concessionnaire : _____                                                                          |                   |
| Remarques : _____                                                                                          |                   |
| _____                                                                                                      |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                   |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                    |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____                                                                                        | Signature : _____ |
| Heures : _____                                                                                             |                   |
| Date : _____                                                                                               |                   |
| Numéro du concessionnaire : _____                                                                          |                   |
| Remarques : _____                                                                                          |                   |
| _____                                                                                                      |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                   |

| Service                                                                                                    |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____                                                                                        | Signature : _____ |
| Heures : _____                                                                                             |                   |
| Date : _____                                                                                               |                   |
| Numéro du concessionnaire : _____                                                                          |                   |
| Remarques : _____                                                                                          |                   |
| _____                                                                                                      |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                   |

# PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

Étant donné la complexité de certaines procédures d'entretien, de bonnes compétences mécaniques sont requises. Si vous n'avez pas la compétence mécanique requise pour effectuer ces procédures, n'hésitez pas à contacter un concessionnaire agréé Hors Route Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

## ⚠ AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, retirez toujours la clé D.E.S.S. de la borne D.E.S.S. avant d'entreprendre tout entretien.

## ⚠ AVERTISSEMENT

Remplacez toujours les dispositifs de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.) enlevés par des neufs.

## FILTRE À AIR DU MOTEUR

### AVIS

Ne modifiez jamais le système d'admission d'air. Ne pas respecter cette consigne peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager. Le moteur est étalonné en fonction de ces composants.

### *Directives de remplacement du filtre à air du moteur*

L'inspection et le remplacement du filtre à air doivent être effectués selon les conditions d'utilisation. Ceci est essentiel pour assurer de bonnes performances du moteur et sa durée de vie.

L'inspection et la fréquence de remplacement du filtre à air du moteur doit être augmentée pour les conditions de conduite difficiles suivantes :

- Conduite sur sable sec
- Conduite sur surfaces poussiéreuses et sèches
- Conduite sur sentiers de gravier secs ou dans des conditions semblables.
- Conduite dans des zones à forte concentration de graines ou cosses de récolte.
- Conduite dans des conditions hivernales difficiles.

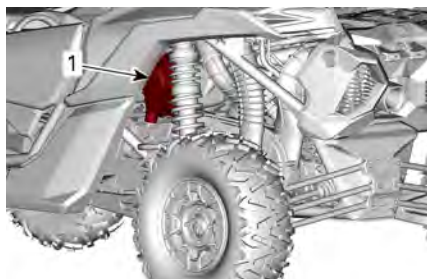
### AVIS

Dans des conditions poussiéreuses ou sableuses, le filtre à air doit être nettoyé avant chaque randonnée.

### REMARQUE :

La conduite en groupe dans de telles conditions exige une augmentation de la fréquence d'entretien du filtre à air.

### *Retrait du filtre à air du moteur*



### ARRIÈRE GAUCHE DU VÉHICULE

1. Boîtier de filtre à air

Retirez le couvercle du filtre à air en relâchant les colliers de serrage.



Retirez la cartouche de filtre.

### **Nettoyage du boîtier de filtre à air du moteur**

Inspectez le boîtier du filtre à air pour confirmer qu'il est propre.

#### **AVIS**

**Si du sable ou d'autres particules se trouvent dans le boîtier du filtre à air, nettoyez-le à l'aide d'un aspirateur.**

### **Nettoyage du filtre à air du moteur**

Inspectez le filtre pour rechercher des traces de fuites. Une ligne de poussière sur le côté propre du filtre est un signe évident. Remplacez le filtre s'il n'est pas en bon état. Éliminez toutes les sources de fuite d'air avant d'installer un nouveau filtre.

Tapotez l'élément en papier pour faire tomber la poussière lourde. Cela libère la saleté et la poussière du filtre en papier.

#### **AVIS**

**Il n'est pas recommandé d'injecter de l'air comprimé sur le filtre en papier. Cela pourrait endommager les fibres du papier et réduire la capacité de filtration du filtre en milieu poussiéreux. Si le filtre à air du moteur est trop sale et ne peut être nettoyé en suivant la procédure recommandée, il devrait être remplacé.**

Utilisez un chiffon propre et humide pour essuyer la surface d'étanchéité du filtre et l'intérieur du tube de sortie. Vérifiez que la zone d'étanchéité du tube de sortie n'est pas endommagée.

Inspectez le boîtier du filtre à air pour confirmer qu'il est propre.

### **Installation du filtre à air du moteur**

Installez la cartouche de filtre à air.

Installez le couvercle du filtre avec le repère « UP » vers le haut (soupape en bec de canard vers le bas).

Fixez le couvercle au moyen des clips de retenue.

### **Ensemble de calandre avant**

1. Retirez les débris de la calandre avant.
2. Nettoyez la calandre avant avec de l'eau.

### **Filtre à air de la boîte de vitesses CVT**

L'inspection et la fréquence de nettoyage du filtre à air du moteur doit être ajustée en fonction des conditions de conduite, parce qu'il indispensable de protéger la performance du moteur et sa durée de vie.

La fréquence d'inspection et de nettoyage du filtre à air de la boîte de vitesses CVT doit être augmentée pour les conditions de conduite difficiles suivantes :

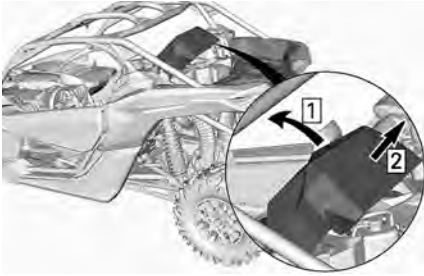
- Conduite sur sable sec
- Conduite sur surfaces poussiéreuses et sèches
- Conduite sur sentiers de gravier secs ou dans des conditions semblables.
- Conduite dans les conditions boueuses.
- Conduite dans des zones à forte concentration de graines ou cosses de récolte.
- Conduite dans des conditions hivernales difficiles.

### **REMARQUE :**

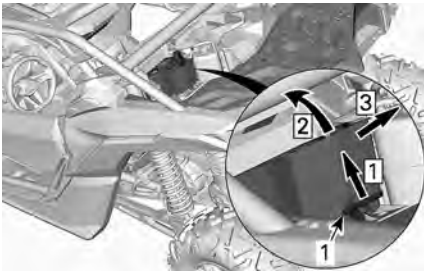
La conduite en groupe dans de telles conditions exige une augmentation de la fréquence d'entretien du filtre à air.

### Retrait du filtre à air CVT

Ouvrez le couvercle du boîtier de filtre à air.



Retirez le filtre de la boîte de vitesses CVT du véhicule.



1. Filtre à air de la boîte de vitesses CVT

1. Détachez
2. Soulevez la partie arrière
3. Retirez

### Inspection et nettoyage du filtre à air CVT

Inspectez le filtre et remplacez-le au besoin.

Retirez le filtre de boîte de vitesses CVT. Reportez-vous à *Dépose du filtre CVT* et nettoyez-le avec du savon doux et de l'eau, puis rincez-le à l'eau.

Secouez doucement pour éliminer l'excès d'eau et laissez sécher le filtre à température ambiante.

### Installation du filtre à air CVT

Réinstallez le filtre :

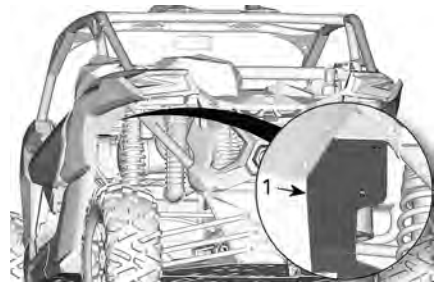
- Insérez les trois languettes à l'avant du filtre dans les fentes correspondantes.
- Fixez le filtre correctement.

Réinstallez le couvercle du boîtier de filtre à air. Assurez-vous qu'il est fixé correctement.

### PRÉFILTRE DU SYSTÈME DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION (si équipé)

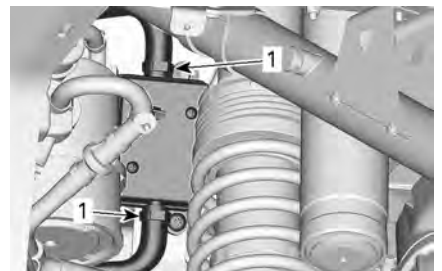
#### Remplacement du préfiltre du système des émissions par évaporation

1. Retirez la plaque de protection.



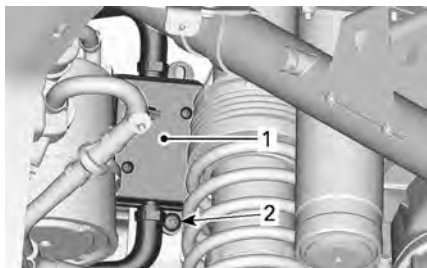
1. Plaque de protection

2. Retirez les colliers de serrage du tuyau.



1. Colliers de serrage

3. Retirez la vis de fixation.
4. Retirez l'unité du préfiltre.



1. Filtre
2. Vis de fixation

5. Installez l'unité du préfiltre. Fixez les tuyaux à l'aide de colliers.

| Couple de serrage             |                                                           |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Vis de fixation du préfiltre. | $2,5 \pm 0,5 \text{ Nm}$<br>( $22 \pm 4 \text{ lbf-po}$ ) |

6. Réinstallez la plaque de protection.

| Couple de serrage                       |                                                           |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Vis de fixation de plaque de protection | $6,5 \pm 0,5 \text{ Nm}$<br>( $58 \pm 4 \text{ lbf-po}$ ) |

## HUILE MOTEUR

### Vérification du niveau d'huile à moteur

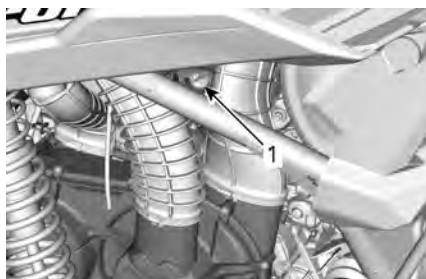
#### AVIS

**Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur.**

Le moteur étant à température de fonctionnement normale, placez le véhicule sur une surface de niveau et procédez comme suit pour vérifier le niveau d'huile :

1. Faites démarrer le moteur et laissez-le tourner au ralenti pendant au moins 20 secondes.
2. Arrêtez le moteur.

3. Dévissez la jauge du niveau d'huile, retirez-la et essuyez-la avec un chiffon.



ARRIÈRE GAUCHE DU VÉHICULE

1. Jauge d'huile

4. Réinsérez la jauge de niveau d'huile et vissez-la à fond.
5. Retirez la jauge et vérifiez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



TYPIQUE

1. MIN
2. MAX.
3. Plage de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, retirez la jauge. Placez un entonnoir dans le tube de jauge.

Versez une petite quantité d'huile et revérifiez le niveau.

Répétez les étapes ci-dessus jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge

#### REMARQUE :

Évitez tout remplissage excessif. Es-suyez de renverser de l'huile.

Vissez la jauge correctement.

## Huile moteur recommandée

Les moteurs Rotax® ont été développés et validés avec de l'huile XPS®.

BRP recommande en tout temps l'utilisation de son huile XPS ou d'une huile équivalente.

Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

| Huile de moteur recommandée XPS                                                                                                                                    |                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Usage général                                                                                                                                                      | Huile synthétique 5W40  |
| Basse température                                                                                                                                                  | Huile synthétique 0W40  |
| Haute température                                                                                                                                                  | Huile synthétique 10W50 |
| Si l'huile de moteur XPS recommandée n'est pas disponible                                                                                                          |                         |
| Utilisez de l'huile moteur SAE 4 temps synthétique conforme ou supérieure aux spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants :                            |                         |
| Vérifiez toujours l'étiquette de certification de service API sur le récipient d'huile afin de vous assurer qu'elle comporte au moins l'une des classes ci-dessus. |                         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Classification de service API :</b><br/><b>SN, ou</b></li> <li>– <b>JASO MA2</b></li> </ul>                            |                         |

## Vidange de l'huile moteur

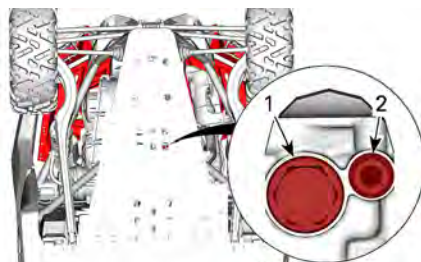
### ⚠ ATTENTION

**L'huile à moteur peut être brûlante. Attendez que l'huile du moteur refroidisse.**

### AVIS

**L'huile moteur et le filtre à huile peuvent être remplacés simultanément.**

1. Amenez le moteur à la température normale de fonctionnement.
2. Placez le véhicule sur une surface de niveau.
3. Enlevez la jauge de niveau d'huile.
4. Placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.



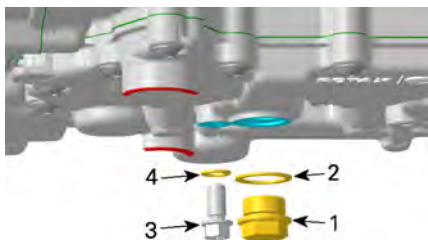
### SOUS L'ARRIÈRE DU VÉHICULE

1. Bouchon magnétique de vidange
  2. Bouchon de vidange secondaire
5. Nettoyez la surface entourant les bouchons de vidange.
  6. Pour éviter tout débordement, installez un entonnoir entre les trous de drainage et la plaque de protection.



ENTONNOIR – 529000155

7. Dévissez les bouchons de vidange et jetez les joints d'étanchéité.



1. Bouchon magnétique de vidange
2. Joint d'étanchéité
3. Bouchon de vidange secondaire
4. Joint d'étanchéité

8. Remplacez le filtre à huile. Reportez-vous à *Filtre à huile*.
9. Laissez l'huile s'écouler complètement du carter.
10. Nettoyez le bouchon de vidange magnétique afin de retirer toute rognure de métal et tout résidu. La présence de débris donne une indication de dommage interne au moteur.
11. Installez un joint d'étanchéité **NEUF** sur le bouchon de vidange.

## AVIS

**N'utilisez jamais le joint d'étanchéité une seconde fois. Installez toujours un joint d'étanchéité neuf.**

12. Installez et serrez le bouchon de vidange au couple de serrage recommandé.

### Couple de serrage

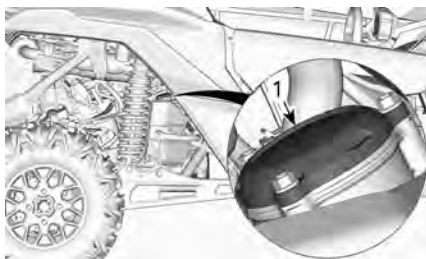
|                               |                                                                |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Bouchon de vidange secondaire | $15 \pm 2 \text{ Nm} \cdot \text{m}$<br>( $133 \pm 18$ lbf-po) |
| Bouchon magnétique de vidange | $30 \pm 3 \text{ Nm}$<br>( $22 \pm 2$ lbf-pi)                  |

13. Effectuez le remplissage avec l'huile moteur recommandée.

## FILTRE À HUILE MOTEUR

### Accès au filtre à l'huile

Accédez au filtre à huile à partir du côté droit du véhicule.



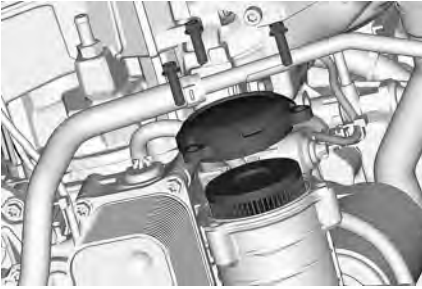
1. Couvercle du filtre à huile

### Dépose du filtre à huile

Nettoyez la surface autour du filtre à huile.

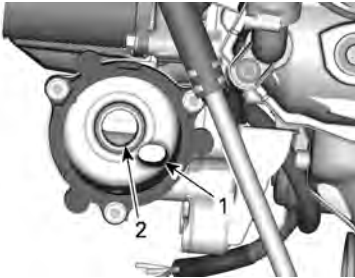
Enlevez le couvercle de filtre à huile.

Enlevez le filtre à huile.



### Installation du filtre à huile

Vérifiez si les zones d'entrée et de sortie du filtre à huile présentent des saletés ou d'autres contaminants, et nettoyez au besoin.

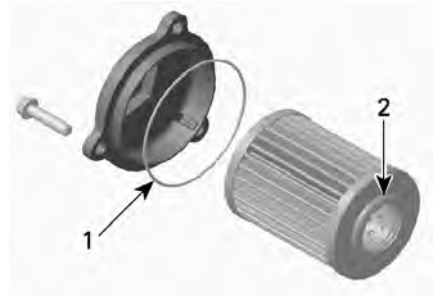


1. Orifice de sortie allant au système d'approvisionnement en huile du moteur
2. Orifice d'admission allant de la pompe à huile au filtre à huile

Installez un joint torique **NEUF** sur le couvercle du filtre à huile.

Positionnez le filtre neuf dans le couvercle.

Appliquez de l'huile à moteur sur le joint torique et sur le joint du filtre.



1. Huilez légèrement
2. Huilez légèrement

### AVIS

**Faites attention à ne pas pincer le joint torique pendant l'installation du filtre et du couvercle.**

Installez le couvercle sur le moteur.

Serrez les vis du couvercle de filtre à huile au couple recommandé.

### Couple de serrage

|                                    |                                                        |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Vis du couvercle de filtre à huile | $10 \pm 1 \text{ Nm}$<br>( $89 \pm 9 \text{ lbf-po}$ ) |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------|

## RADIATEUR

### Inspection et nettoyage du radiateur

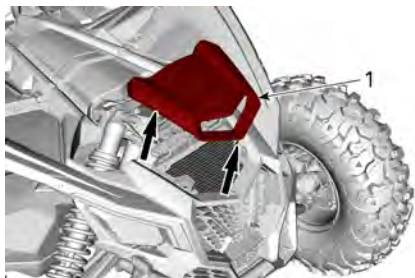
### ⚠ ATTENTION

**Attendez que le radiateur refroidisse avant de procéder.**

1. Retirez le carénage avant.

### AVIS

**Ne tentez pas de retirer les grilles inférieures**



2. Vérifiez si le radiateur et les boyaux présentent des fuites ou s'ils sont endommagés.
3. Examinez les ailettes du radiateur. Elles doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.
4. Rincez les ailettes du radiateur à l'aide d'un tuyau d'arrosage.

### ⚠ ATTENTION

**Ne nettoyez jamais le radiateur avec vos mains lorsqu'il est chaud. Laissez-le d'abord refroidir.**

### AVIS

**Vous devez être prudent quand il s'agit de nettoyer les ailettes du radiateur. N'utilisez aucun objet ou outil pouvant les endommager. Si vous utilisez un tuyau d'arrosage, assurez-vous que la pression est faible. N'utilisez jamais un nettoyeur HAUTE PRESSION.**

5. Remettre en place toutes les pièces enlevées.

## LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

### Vérification du niveau de liquide de refroidissement

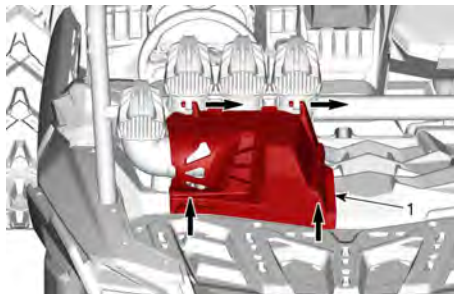
#### ⚠ AVERTISSEMENT

**Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid.**

1. Placez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Retirez le couvercle d'entretien en détachant l'arrière et en le soulevant.



**SOULEVEZ L'ARRIÈRE DU COUVERCLE D'ENTRETIEN**



3. Assurez-vous que le système de refroidissement est rempli jusqu'à la ligne de capacité maximale.

**REMARQUE :**

Le niveau du liquide de refroidissement peut être vérifié en regardant du côté du réservoir de liquide de refroidissement.

4. Ajoutez du liquide de refroidissement dans le système lorsque nécessaire. Utilisez un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. **Évitez tout remplissage excessif.** Reportez-vous à la section *Remplissage et purge du système de refroidissement*.

**Liquide de refroidissement recommandé**

| Liquide de refroidissement XPS recommandé                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------|
| Liquide de refroidissement prémélangé à durée de vie prolongée                 |
| Si un produit XPS n'est pas disponible                                         |
| Mélange d'eau distillée et d'antigel (50 % d'eau distillée et 50 % d'antigel). |

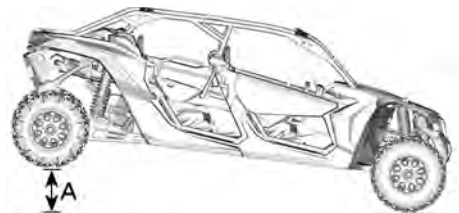
**AVIS**

Utilisez un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

**Remplacement du liquide de refroidissement du moteur****Vidange du système de refroidissement****⚠ AVERTISSEMENT**

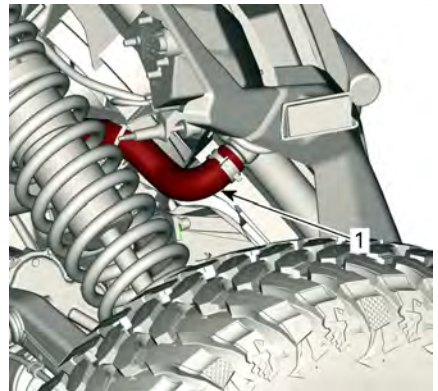
Pour éviter des brûlures potentielles, ne retirez pas le bouchon de pression et ne desserrez pas le bouchon de vidange lorsque le moteur est chaud.

Soulevez l'arrière du véhicule d'environ 40 cm (16 po).



A. 40 cm (16 po)

Placez un bac de récupération sous le boyau inférieur du radiateur.

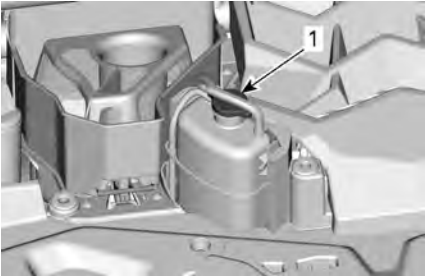


1. Boyau inférieur

Installez un pince-boyau sur le boyau inférieur du radiateur.

Détachez lentement le boyau du radiateur.

Retirez le bouchon de pression du réservoir de liquide de refroidissement.



1. Bouchon de pression

Attendez que le flux de radiateur cesse ou diminue.

Retirez le pince-boyau pour drainer le liquide restant.

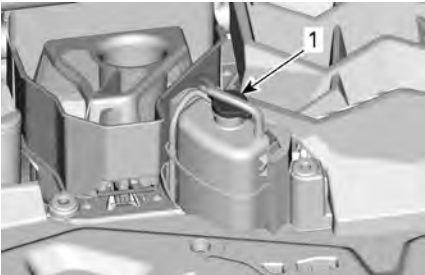
Posez un collier de serrage de boyau de radiateur.

| Couple de serrage                        |                                  |
|------------------------------------------|----------------------------------|
| Collier de serrage du boyau de radiateur | 2,5 à 3,5 Nm<br>(22 à 31 lbf-in) |

Remplissez le système avec du liquide de refroidissement, reportez-vous à la procédure *Remplissage et purge du système de refroidissement*.

**Remplissage et purge du système de refroidissement**

1. Enlevez le bouchon de pression.



1. Bouchon de pression

2. Remplissez le système de refroidissement jusqu'à ce que le niveau atteigne le repère de niveau maximal sur le réservoir de liquide de refroidissement.



3. Vissez le bouchon de pression.  
4. Faites tourner le moteur au ralenti avec le bouchon de radiateur **EN PLACE** jusqu'à ce que le ventilateur de refroidissement démarre une deuxième fois.  
5. Appuyez sur l'accélérateur deux ou trois fois.  
6. Arrêtez le moteur et le laisser refroidir.

Ajoutez du liquide au besoin.

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Pour éviter des brûlures potentielles, ne retirez pas le bouchon de pression et ne desserrez pas le bouchon de vidange lorsque le moteur est chaud.**

7. Après la randonnée suivant cette procédure, vérifiez le niveau de liquide de refroidissement. Ajoutez du liquide de refroidissement au besoin. Reportez-vous à *Vérification du niveau de liquide de refroidissement*.

## SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT

### *Nettoyage de la zone entourant le système d'échappement*

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

L'accumulation de débris peut entraîner un incendie du véhicule lorsque le système d'échappement est chaud et que les débris sont secs.

Dans certaines situations, ce problème peut être la cause de dégâts matériels importants, de blessures graves ou même mortelles.

Nettoyez souvent et régulièrement la zone entourant le système d'échappement lorsque vous roulez dans un marécage, une tourbière, du foin ou des feuilles mortes.

Dans d'autres situations, nettoyez selon les exigences du programme d'entretien.

De même, vérifiez régulièrement que les boucliers thermiques des pots d'échappement ne sont pas endommagés et remplacez-les si nécessaire.

#### **⚠ ATTENTION**

Ne faites jamais cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant.

1. En commençant depuis l'arrière du véhicule, nettoyez les zones autour du silencieux.
2. Nettoyez les zones autour du tuyau d'échappement et du collecteur d'échappement.

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Nettoyez aussi sous les pare-chaud.

### **Nettoyage du pare-étincelles du silencieux**

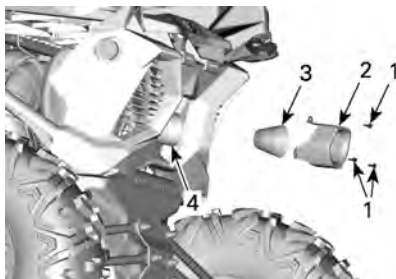
Les silencieux doivent être purgés périodiquement de toute accumulation de calamine.

#### **⚠ ATTENTION**

Ne faites jamais cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est brûlant.

Retirez les vis de fixation du couvercle du silencieux, puis retirez le couvercle du silencieux.

Déposez le pare-étincelles et retirez les dépôts de carbone à l'aide d'une brosse.



1. Vis de fixation
2. Couvercle-silencieux
3. Pare-étincelles

#### **AVIS**

Utilisez une brosse souple et évitez d'endommager les mailles du pare-étincelles.

Vérifiez si les mailles du pare-étincelles sont endommagées. La remplacer le cas échéant.

Inspectez la chambre du pare-étincelles dans le silencieux. Retirez tous les débris au besoin.

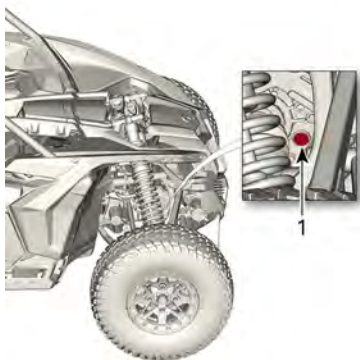
Réinstallez le pare-étincelles en suivant le processus inverse. Serrez les vis de fixation au couple recommandé.

**Couple de serrage**

|                                |                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Vis du couvercle de silencieux | $10 \pm 2 \text{ Nm}$<br>( $89 \pm 18 \text{ lbf-po}$ ) |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|

**DIFFÉRENTIEL AVANT****Vérification du niveau d'huile du différentiel avant**

Nettoyez le bouchon de remplissage avant de vérifier le niveau d'huile.



1. Bouchon de remplissage

Placez le véhicule sur une surface de niveau pour vérifier le niveau d'huile. Pour cela, retirez le bouchon de remplissage. Le niveau d'huile doit atteindre la bordure inférieure.

**Couple de serrage**

|                        |                                                                |
|------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Bouchon de remplissage | $16,25 \pm 2,75 \text{ Nm}$<br>( $144 \pm 24 \text{ lbf-po}$ ) |
|------------------------|----------------------------------------------------------------|

**Huile de différentiel avant recommandée**

L'huile XPS est spécialement formulée pour répondre aux exigences de ce différentiel. BRP recommande l'utilisation de son huile XPS.

**AVIS**

**N'utilisez pas d'autre huile que celle recommandée.**

**Huile de différentiel avant XPS recommandée**

Huile synthétique pour engrenage  
75W90

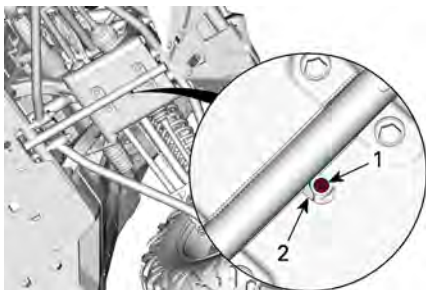
**Produit alternatif, ou de remplacement si un produit XPS n'est pas disponible**

Huile synthétique pour engrenages  
75W 90 API GL-5

**Vidange de l'huile du différentiel avant**

Placez le véhicule sur une surface de niveau. Placez la boîte de vitesses sur « P » (STATIONNEMENT).

Depuis le dessous du véhicule, nettoyez la zone des bouchons de vidange.

**SOUS LE VÉHICULE**

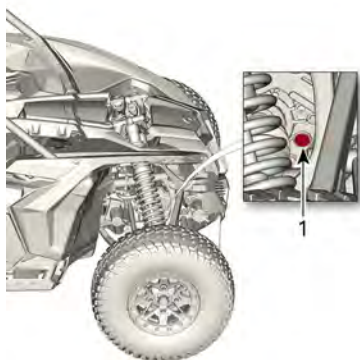
1. Bouchon de vidange
2. Trou d'accès

Placez un bac de récupération sous le différentiel avant.

Accédez au bouchon de vidange par le trou de la plaque de protection.

Retirez le bouchon de vidange.

Dévissez le bouchon de remplissage.



1. Bouchon de remplissage

Installez le bouchon de vidange.

| Couple de serrage  |                                                           |
|--------------------|-----------------------------------------------------------|
| Bouchon de vidange | $2,75 \pm 25 \text{ Nm}$<br>( $24 \pm 2 \text{ lbf-po}$ ) |

Remplissez le différentiel avant à l'aide de l'huile recommandée.

| Couple de serrage      |                                                                |
|------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Bouchon de remplissage | $16,25 \pm 2,75 \text{ Nm}$<br>( $144 \pm 24 \text{ lbf-po}$ ) |

## BOÎTE DE VITESSES

### Vérification du niveau d'huile de la boîte de vitesses

Stationnez le véhicule sur une surface de niveau. Sélectionnez la position de stationnement « P ».

Vérifiez le niveau d'huile de boîte de vitesses en retirant le bouchon de niveau d'huile se trouvant à l'arrière du côté droit du véhicule.

### AVIS

Faites attention de ne pas perdre le joint torique du bouchon de niveau d'huile.



1. Bouchon du niveau d'huile de boîte de vitesses

Réinstallez le bouchon en le vissant complètement.

Retirez le bouchon de nouveau et vérifiez le niveau d'huile sur la jauge. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



1. MIN
2. CHARGE MAX.
3. Plage de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, placez un entonnoir dans le trou du bouchon de niveau d'huile.

Versez une petite quantité d'huile et revérifiez le niveau.

Répétez les étapes ci-dessus jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge.

### REMARQUE :

Évitez tout remplissage excessif. Essayez de renverser de l'huile.

### AVIS

Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement la boîte de vitesses.

Serrez le bouchon correctement.

**Couple de serrage**

Bouchon du  
niveau d'huile  
de boîte de  
vitesses

$5 \pm 0,6 \text{ Nm}$   
( $44 \pm 5 \text{ lbf-po}$ )

**Huile de boîte de vitesses recommandée**

L'huile XPS est spécialement formulée et testée pour répondre aux exigences de cette boîte de vitesses. BRP recommande l'utilisation de son huile XPS.

**AVIS**

**N'utilisez pas d'autre huile que celle recommandée.**

**Huile de boîte de vitesses XPS recommandée**

Huile synthétique pour engrenage  
75W140

**Produit de remplacement, ou si non disponible**

Huile d'engrenage synthétique  
75W140 API GL-5

**Vidange d'huile de la boîte de vitesses**

La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

**⚠ ATTENTION**

**L'huile de la boîte de vitesses peut être brûlante.**

Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.

Nettoyez la surface entourant le bouchon de vidange.

Nettoyez la zone autour du bouchon du niveau d'huile.

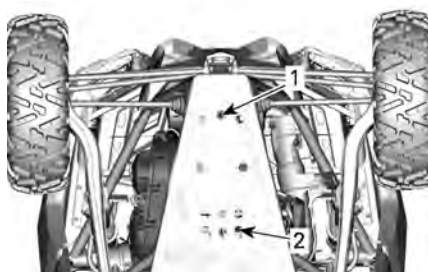
D'en dessous du véhicule, placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange magnétique.

Retirez le bouchon de niveau d'huile de la boîte de vitesses (jauge).

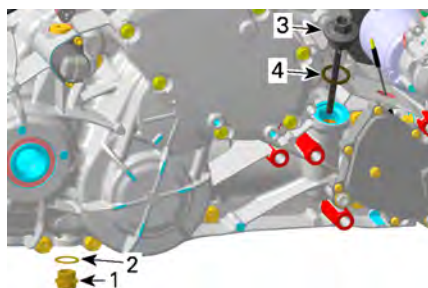
**AVIS**

**Faites attention de ne pas perdre le joint torique du bouchon de niveau d'huile.**

Retirez le bouchon de vidange magnétique et jetez la bague d'étanchéité.



1. Bouchon de vidange de boîte de vitesses
2. Bouchon de vidange d'huile moteur.



1. Bouchon magnétique de vidange
2. Bague d'étanchéité (jetez)
3. Bouchon de niveau d'huile de boîte de vitesses (jauge)
4. Joint d'étanchéité

Laissez l'huile s'écouler complètement de la boîte de vitesses.

Installez le bouchon de vidange.

**REMARQUE :**

Éliminez toute particule métallique du bouchon de vidange avant de l'installer.

Réinstallez le bouchon magnétique de vidange.

Installez toujours une bague d'étanchéité **NEUVE**.

| Couple de serrage             |                                                        |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Bouchon magnétique de vidange | $30 \pm 3 \text{ Nm}$<br>( $22 \pm 2 \text{ lbf-pi}$ ) |

Remplissez la boîte de vitesses.

**AVIS**

**N'utilisez que l'huile recommandée.**

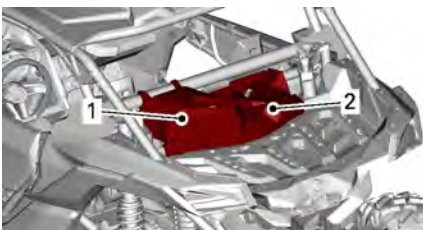
Vérifiez le niveau d'huile, reportez-vous à *Vérification du niveau d'huile de boîte de vitesses*.

Éliminez l'huile de la boîte de vitesses conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

**BOUGIES**

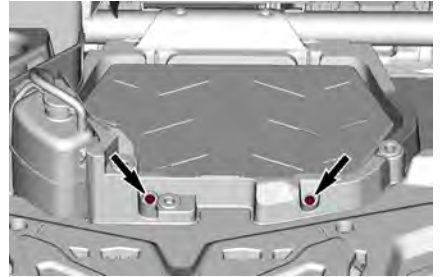
**Accès aux bougies d'allumage (modèles sans refroidisseur intermédiaire)**

Retirez le couvercle d'admission d'air et la calandre.



1. Couvercle d'admission d'air
2. Calandre

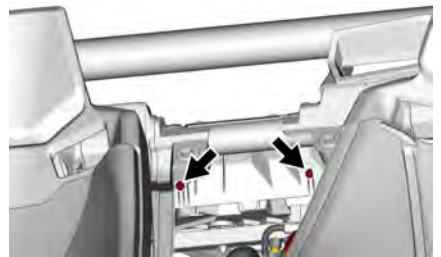
Retirez les vis de fixation retenant la plaque de protection arrière.



Retirez le couvercle d'entretien.



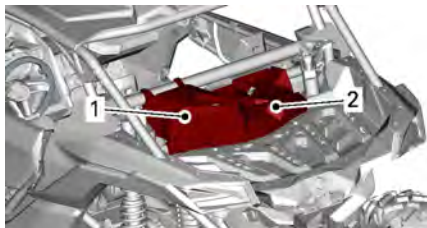
Retirez les vis de fixation retenant la plaque de protection avant.



Retirez la plaque de protection.

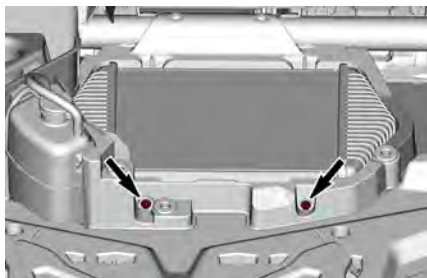
**Accès aux bougies d'allumage (modèles avec refroidisseur intermédiaire)**

Retirez le couvercle d'admission d'air et la calandre.



1. *Couvercle d'entretien*
2. *Calandre*

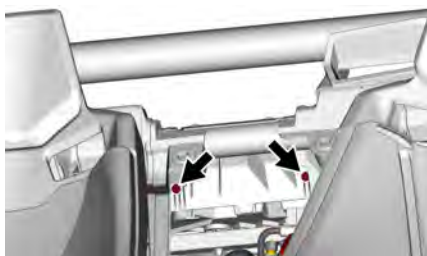
Retirez les vis de fixation arrière du refroidisseur intermédiaire.



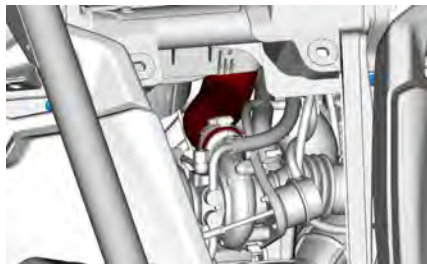
Retirez le couvercle d'entretien.



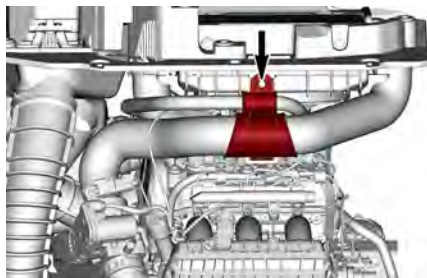
Retirez les vis de fixation avant du refroidisseur intermédiaire.



Boyau du refroidisseur intermédiaire.

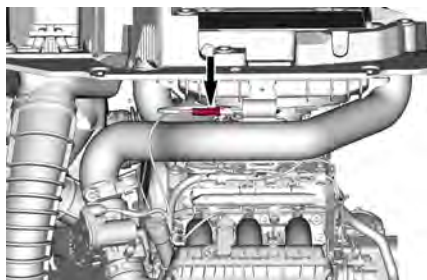


Ouvrez le refroidisseur intermédiaire et le support du tuyau de carter en retirant la vis.



Soulevez le refroidisseur intermédiaire.

Débranchez le connecteur du refroidisseur intermédiaire.



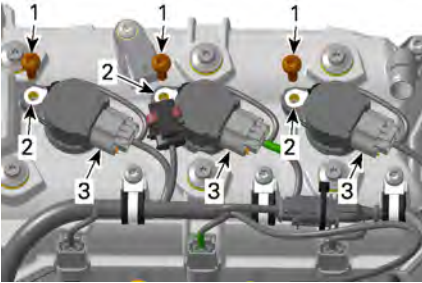
Écartez le refroidisseur intermédiaire

### ***Retrait de la bougie***

1. Débranchez le capteur de position d'arbre à cames (CAPS).



2. Retirez :
  - Vis de fixation de la bobine d'allumage
  - Connecteur de mise à la masse.
3. Débranchez les connecteurs de la bobine d'allumage.



1. Vis de fixation
2. Connecteurs de mise à la masse
3. Connecteurs de bobine d'allumage

## AVIS

**N'écartez pas la bobine d'allumage à l'aide d'un outil.**

4. Enlevez les bobines d'allumage avec les joints en tournant la bobine d'un côté à l'autre tout en la tirant vers le haut.
5. Si possible, nettoyez la bougie et la culasse à l'air comprimé.

## ⚠ ATTENTION

**Portez toujours des lunettes de protection lorsque vous utilisez l'air comprimé.**

6. Desserrez les bougies d'allumage complètement à l'aide d'une douille à bougie.
7. Utilisez la bobine de bougie comme extracteur.

## Installez la bougie

Avant l'installation, vérifiez si la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, réglez l'écartement de l'électrode.

### Écart d'électrode de la bougie

0,7 à 0,8 mm  
(0,028 à 0,031 po)

Vissez la bougie à la main dans la culasse, puis serrez avec une clé dynamométrique au couple approprié.

## ⚠ ATTENTION

**Ne serrez pas les bougies de manière excessive, car cela risque d'endommager le moteur.**

### Couple de serrage

|        |                       |
|--------|-----------------------|
| Bougie | 11 N·m<br>(97 lbf-po) |
|--------|-----------------------|

Installez la bobine sur la bougie.

Alignez l'orifice de la vis de fixation de la bobine avec l'orifice fileté sur le couvercle de soupape.

Poussez la bobine d'allumage entièrement vers le bas jusqu'à ce qu'elle repose contre le couvercle de soupape.

Installez la vis de fixation et serrez-la au couple spécifié.

### Couple de serrage

|                                         |                             |
|-----------------------------------------|-----------------------------|
| Vis de fixation de la bobine d'allumage | 9 ± 1 Nm<br>(80 ± 9 lbf-po) |
|-----------------------------------------|-----------------------------|

Réinstallez toutes les pièces retirées en inversant la procédure de dépose.

### REMARQUE :

Assurez-vous de rebrancher le connecteur du refroidisseur intermédiaire (selon l'équipement).

| Couple de serrage                                                                     |                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Vis de fixation de la plaque de protection (modèles sans refroidisseur intermédiaire) | $8 \pm 1 \text{ Nm}$<br>$(71 \pm 9 \text{ lbf-po})$ |
| Vis de fixation de refroidisseur intermédiaire (selon l'équipement)                   |                                                     |

## COUVERCLE DE LA TRANSMISSION VC

Pour une meilleure compréhension, certaines illustrations sont montrées sans le moteur dans le véhicule. Pour

les instructions suivantes, il n'est pas nécessaire de retirer le moteur.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Ne touchez jamais la boîte de vitesses CVT lorsque le moteur est en marche.**

**Ne conduisez jamais le véhicule lorsque le couvercle de la boîte de vitesses CVT est retiré.**

### ⚠ ATTENTION

**Le moteur doit être froid avant de retirer le couvercle.**

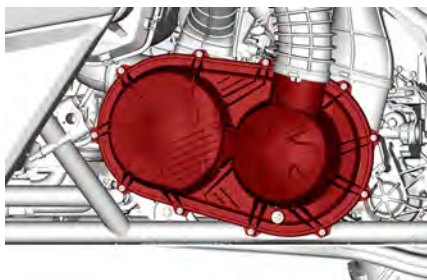
### AVIS

**Cette CVT n'a pas besoin de lubrification.**

**Ne lubrifiez jamais aucun des composants, sauf le roulement de la poulie d'entraînement.**

### Accès au couvercle de la boîte de vitesses CVT

Vous pouvez accéder au couvercle de la boîte CVT à partir du côté gauche arrière du véhicule.

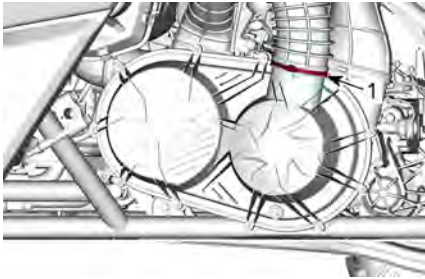


**PIÈCES RETIRÉES POUR PLUS DE CLARTÉ**

### Dépose du couvercle de la boîte de vitesses CVT

**REMARQUE :** La procédure suivante est la même pour les moteurs Turbo et Turbo RR.

Desserrez les colliers de serrage de la boîte CVT.



1. Collier

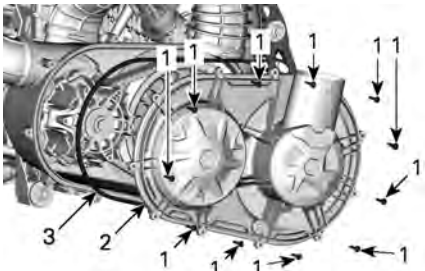
Retirez toutes les vis de fixation du couvercle de la boîte CVT.

Retirez la vis centrale supérieure en dernier pour soutenir le couvercle lors de la dépose.

#### REMARQUE :

N'utilisez pas un outil à chocs pour retirer les vis du couvercle de la boîte de vitesses CVT.

Retirez le couvercle de la boîte de vitesses CVT et son joint.



#### MOTEUR TURBO ILLUSTRÉ

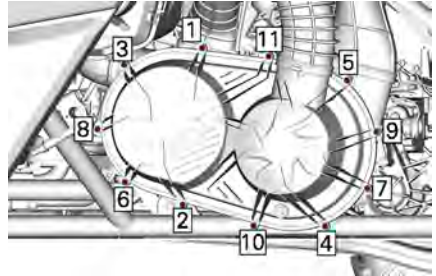
1. Vis du couvercle de la boîte de vitesses CVT
2. Couvercle de la boîte de vitesses CVT
3. Joint

Vérifiez à l'intérieur des boyaux de sortie avant et arrière de la boîte CVT pour vous assurer qu'il n'y a aucun débris.

#### Installation du couvercle de la boîte de vitesses CVT

Installez la vis supérieure du centre en premier

Serrez les vis du couvercle de la boîte de vitesses CVT dans la séquence suivante.



#### Couple de serrage

|                                  |                                                         |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Vis du couvercle de la boîte CVT | $7 \pm 0,8 \text{ Nm}$<br>( $62 \pm 7 \text{ lbf-po}$ ) |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------|

#### Courroie d'entraînement

##### Dépose de la courroie d'entraînement

**REMARQUE :** La procédure suivante est la même pour les moteurs Turbo et Turbo RR.

#### AVIS

En cas de défaillance de la courroie d'entraînement, la boîte de vitesses CVT, le couvercle et l'admission d'air doivent être nettoyés.

Reportez-vous à *Conseils pour optimiser la longévité de la courroie d'entraînement* dans *Procédures de base* qui contient des informations IMPORTANTES.

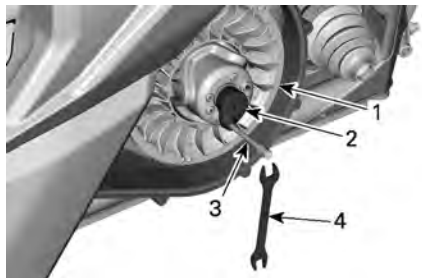
Retirez le couvercle CVT.

Ouvrez la poulie entraînée.

| Outils requis                                         |                                                                                   |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Outil extracteur/<br>verrouillage<br>529 000 088      |  |
| Adaptateur de la<br>poulie entraînée<br>(708 200 720) |  |

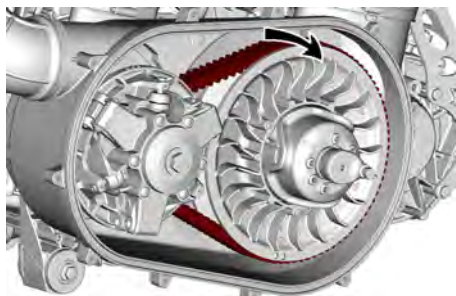
Insérez l'adaptateur de poulie dans le trou fileté de la poulie réceptrice, puis vissez.

Insérez l'extracteur/outil de verrouillage dans le trou fileté de l'adaptateur de poulie, puis vissez pour ouvrir la poulie.



1. Poulie fixe de la poulie entraînée
2. Adaptateur (dans la boîte à gants)
3. Extracteur/outil de verrouillage (dans la trousse d'outils)
4. Clé (dans la trousse d'outils)

Pour enlever la courroie, glissez-la par-dessus le bord supérieur de la poulie fixe, comme montré.

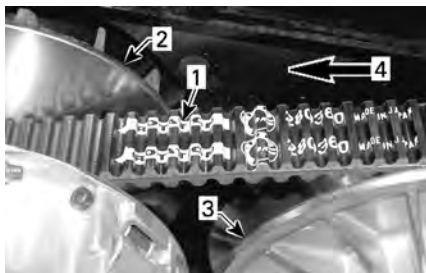


**MOTEUR TURBO ILLUSTRÉ**

## Installation de la courroie d'entraînement

La pose s'effectue à l'inverse de la dépose. Faites attention aux points suivants.

La durée de vie maximale de la courroie d'entraînement est obtenue lorsque la rotation de la courroie d'entraînement est dans le bon sens. Installez-la pour que la flèche imprimée sur la courroie soit orientée vers l'avant du véhicule, vu de haut.



1. Flèche imprimée sur la courroie
2. Poulie d'entraînement (avant)
3. Poulie entraînée (arrière)
4. Sens de rotation

Tournez la poulie entraînée jusqu'à ce que la partie la plus basse des pignons sur la surface externe de la courroie d'entraînement soit alignée sur le bord de la poulie entraînée.



1. Partie la plus basse des pignons alignée sur le bord de la poulie entraînée.

## Poulies d'entraînement et entraînée

### Inspection des poulies d'entraînement et entraînée

L'inspection doit être effectuée par un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement.

### Poulie d'entraînement

1. Inspectez les bagues de la poulie coulissante, tous les rouleaux de la poulie d'entraînement et remplacez les pièces usées.

### Poulie réceptrice

Inspectez les paliers de la came et de la poulie coulissante de la poulie entraînée. Remplacez les pièces usées.

## BATTERIE

### Entretien de la batterie

#### AVIS

**Ne chargez jamais la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.**

Ces véhicules sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie « Valve Regulated Lead Acid » ou « au plomb-acide à régulation par soupape ». Cette batterie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

#### AVIS

**Ne retirez jamais le capuchon d'étanchéité de la batterie.**

### Accès à la batterie

Pour accéder à la batterie, avancez le siège du passager complètement, reportez-vous à *Sièges* dans *Équipement*.

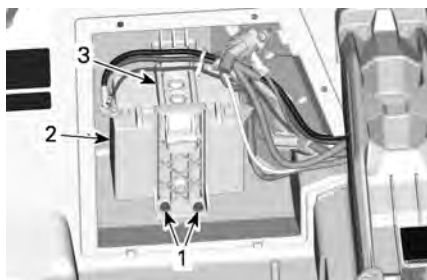
### Dépose de la batterie

Débranchez le câble négatif NOIR (-) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).

#### AVIS

**Respectez toujours cette séquence de démontage; débranchez d'abord le câble négatif NOIR (-).**

Retirez les vis de fixation du support de batterie.



1. Vis de fixation du support de la batterie
2. Batterie
3. Support de batterie

Retirez le support de batterie.

Retirez la batterie.

### Nettoyage de la batterie

Nettoyez la batterie, son boîtier et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de câbles et les bornes de la batterie. Nettoyez le boîtier de la batterie avec une brosse douce et une solution de bicarbonate de soude et d'eau.

### Installation de la batterie

Pour l'installation de la batterie, inversez les étapes de la dépose tout en portant attention aux points suivants.

## AVIS

Une polarité de batterie inversée endommagera le régulateur de tension.

## AVIS

Branchez le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-).

## FUSIBLES

### Remplacement des fusibles

Si un fusible est grillé, remplacez-le par un autre de même calibre.

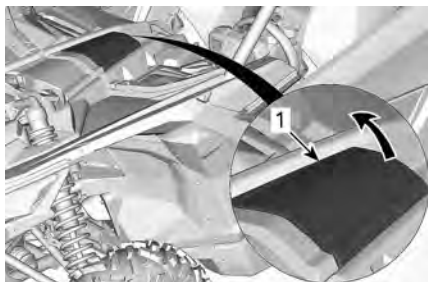
## AVIS

N'utilisez pas un fusible de calibre supérieur, car cela pourrait causer des dommages importants.

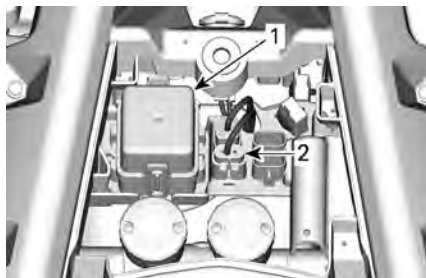
### Fusibles et maillons fusibles

#### Boîte à fusibles avant et fusible du système de servodirection dynamique (DPS)

Pour accéder à la boîte à fusibles avant, retirez le couvercle d'entretien avant.



1. Couvercle de service avant



1. Boîte à fusibles avant

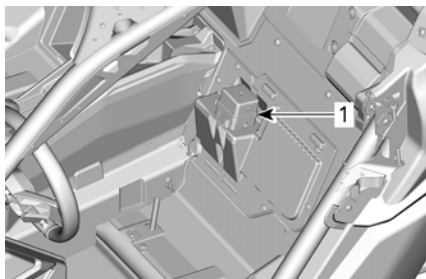
2. Fusible DPS

#### Boîte à fusibles arrière

Pour accéder à la boîte à fusibles arrière, retirez le siège du chauffeur. Reportez-vous à *Sièges*, sous *Équipement*.



1. Selle pilote



1. Boîte à fusibles arrière

#### Éléments fusibles

Les éléments fusibles se trouvent dans le faisceau du solénoïde de démarreur.

Si une liaison sous fusible grille, adressez-vous à un concessionnaire

de VCC Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

### Description de la boîte à fusibles

| Boîte à fusibles avant |                                                       |         |
|------------------------|-------------------------------------------------------|---------|
| No                     | DESCRIPTION                                           | CALIBRE |
| F7                     | Actionneur 4 roues motrices                           | 10 A    |
| F11                    | Feux                                                  | 20 A    |
| F12                    | Connecteur DC3 de sortie c.c.                         | 10 A    |
| F14                    | Accessoires                                           | 30 A    |
| F16                    | Feux arrière                                          | 10 A    |
| F22                    | Smart-Shox (uniquement sur les modèles Turbo RR)      | 20 A    |
| F23                    | Smart-Lok                                             | 20 A    |
| F29                    | Écran tactile numérique                               | 20 A    |
| R3                     | Accessoires<br>Module de commande du moteur (ECM)     | –       |
| R4                     | Relais du phare (uniquement sur les modèles Turbo RR) | –       |
| R8                     | Relais des freins                                     | –       |

| Boîte à fusibles arrière |                   |         |
|--------------------------|-------------------|---------|
| No                       | DESCRIPTION       | CALIBRE |
| F4                       | Indicateur Relais | 10 A    |
| F5                       | Allumage          | 10 A    |

| Boîte à fusibles arrière |                                                                                  |         |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------|
| No                       | DESCRIPTION                                                                      | CALIBRE |
|                          | Injecteurs d'essence<br>Pompe à essence                                          |         |
| F6                       | Module de commande du moteur (MCM)                                               | 10 A    |
| F8                       | Commutateur de démarrage<br>Horloge                                              | 10 A    |
| F9                       | Ventilateur de refroidissement                                                   | 25 A    |
| F17                      | Ventilateur du refroidisseur intermédiaire (uniquement sur les modèles Turbo RR) | 25 A    |
| F18                      | Sonde EVAP/ oxygène                                                              | 10 A    |
| F28                      | Pompe à essence                                                                  | 10 A    |
| R1                       | Ventilateur de refroidissement                                                   | –       |
| R2                       | Devise                                                                           | –       |
| R10                      | Ventilateur de refroidisseur intermédiaire                                       | –       |

### REMARQUE :

Les fusibles sont identifiés sur le couvercle de la boîte à fusibles.

| Éléments fusibles |             |         |
|-------------------|-------------|---------|
| No                | DESCRIPTION | CALIBRE |

|   |             |        |
|---|-------------|--------|
| 1 | Devise      | 16 AWG |
| 2 | Accessoires | 16 AWG |

Les porte-fusibles suivants sont à proximité de la batterie.

| Porte-fusible du régulateur |                                           |         |
|-----------------------------|-------------------------------------------|---------|
| No                          | DESCRIPTION                               | CALIBRE |
| –                           | Régulateur                                | 80 A    |
| –                           | Système de servodirection dynamique (DPS) | 40 A    |

## Feux

Vérifiez le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.

Les phares et les feux arrière sont faits de DEL (diodes électroluminescentes). La fiabilité de cette technologie a été démontrée.

### REMARQUE :

Les DEL internes des feux avant ou arrière ne peuvent pas être remplacées. En cas de défaillance, l'ensemble de feux avant ou arrière doit être remplacé.

Dans le cas peu probable où elles ne fonctionneraient pas, faites-les vérifier par un concessionnaire autorisé de VCC Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

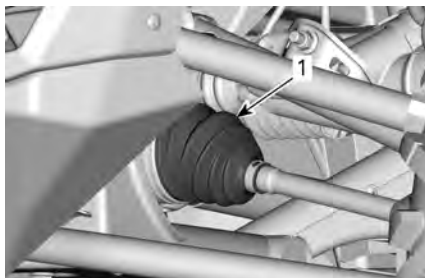
## SOUFFLETS D'ARBRE DE TRANSMISSION

### Inspection des soufflets d'arbre de transmission

Vérifiez visuellement le bon état des soufflets d'arbre de transmission.

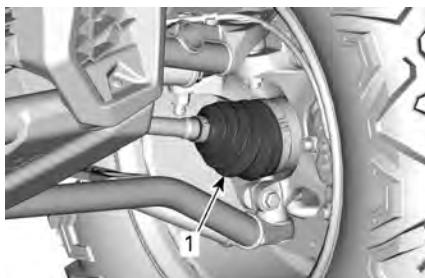
Vérifiez si les soufflets présentent des fissures, des déchirures, des fuites de graisse, etc.

Au besoin, réparez ou remplacez les pièces endommagées.



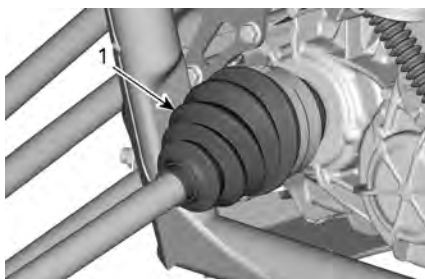
AVANT DU VÉHICULE

1. Soufflet d'arbre de transmission intérieur



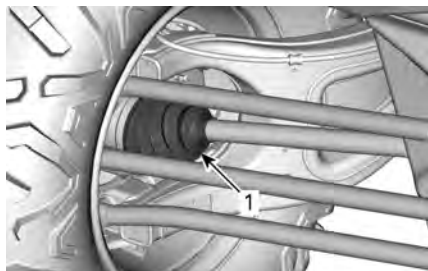
AVANT DU VÉHICULE

1. Soufflet d'arbre de transmission extérieur



ARRIÈRE DU VÉHICULE

1. Soufflet d'arbre de transmission intérieur



ARRIÈRE DU VÉHICULE

1. Soufflet d'arbre de transmission extérieur

## ROULEMENT DE ROUE

### Inspection des roulements de roue

Soulevez le véhicule et soutenez-le. Reportez-vous à *Levage et support du véhicule*.

Poussez et tirez la roue par le rebord supérieur pour sentir le jeu.

Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix en cas de jeu anormal.



TYPIQUE

## JANTES ET PNEUS

### Dépose d'une roue

Desserrez les écrous, puis soulevez et soutenez le véhicule. Reportez-vous à *Levage et support du véhicule*.

Retirez les écrous de roue, puis retirez la roue.

### Installation d'une roue

Si les pneus sont directionnels, il faut veiller à maintenir leur sens de rotation. Les flancs des pneus unidirectionnels comportent des inscriptions.



TYPIQUE

1. Direction de rotation

Serrez les écrous au couple spécifié, dans la séquence présentée.

### REMARQUE :

N'utilisez aucun type de lubrifiant sur les filets d'écrous de roue avant de serrer.

| Couple de serrage |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| Écrous de roue    | 120 ± 5 Nm<br>(89 ± 4 lbf-pi) |



### AVIS

Utilisez toujours les écrous de roue recommandés pour le type de roue. D'autres écrous risquent d'endommager la jante ou les goujons.

## Pression des pneus

### **⚠ AVERTISSEMENT**

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule.

Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante.

Un pneu trop dur risque d'éclater. Respectez toujours les pressions recommandées.

NE laissez JAMAIS la pression des pneus sous le minimum. Le pneu pourrait se déloger de la jante.

Vérifiez la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Révérifiez la pression si une de ces conditions a changé.

Consultez l'étiquette de pression des pneus et de charge maximale de votre véhicule pour connaître la pression applicable.

### REMARQUE :

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaillon reste possible. C'est pourquoi il est recommandé d'emporter un manomètre pour pneus, une pompe et un nécessaire de réparation.

## Inspection des pneus

Vérifiez si les pneus sont endommagés ou usés. Remplacez-les au besoin.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne permutez pas les pneus. Les pneus avant et arrière sont de taille différente. Les pneus gauche et droit ont des sens de rotation unidirectionnels différents.

## Remplacement des pneus

Les remplacements de pneus doivent être effectués par un concessionnaire Can-Am hors route autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne remplacez les pneus qu'avec des pneus de même type et de même taille que les pneus originaux.

Installez les pneus unidirectionnels dans leur sens de rotation. Les pneus doivent être montés par quelqu'un d'expérience, conformément aux méthodes de montage reconnues, en se servant de l'équipement d'installation et des outils appropriés.

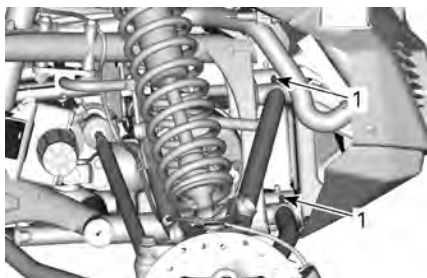
## Suspensions

### Lubrification de la suspension avant

Lubrifiez les bras de suspension supérieurs et inférieurs.

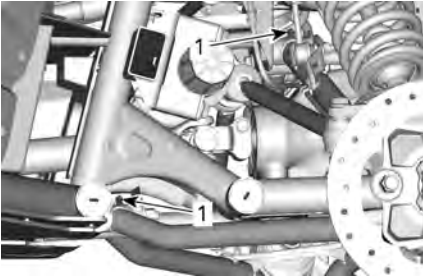
Graisse synthétique pour suspension XPS

Deux raccords de graissage se trouvent sur chaque bras de suspension.



TYPIQUE - SUSPENSION AVANT

1. Raccords de graissage

**TYPIQUE - SUSPENSION AVANT**

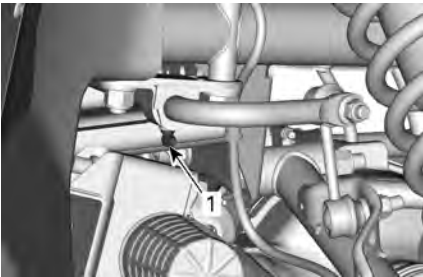
1. Raccords de graissage

### **Lubrification de la barre stabilisatrice**

Lubrifiez les deux barres stabilisatrices.

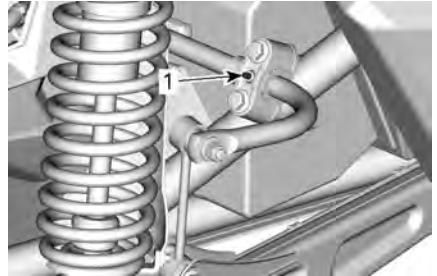
Graisse synthétique pour suspension XPS

Un raccord de graissage se trouve de chaque côté de la suspension avant.

**TYPIQUE - BARRE STABILISATRICE AVANT**

1. Raccord de graissage

Un raccord de graissage se trouve de chaque côté de la suspension arrière.

**TYPIQUE - BARRE STABILISATRICE ARRIÈRE**

1. Raccord de graissage

### **Inspection de la suspension**

Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix en cas de problème.

### **Amortisseurs**

Vérifiez si les amortisseurs présentent des fuites d'huile, de l'usure de la butée de suspension ou tout autre dommage. Vérifiez que les fixations sont encore bien serrées.

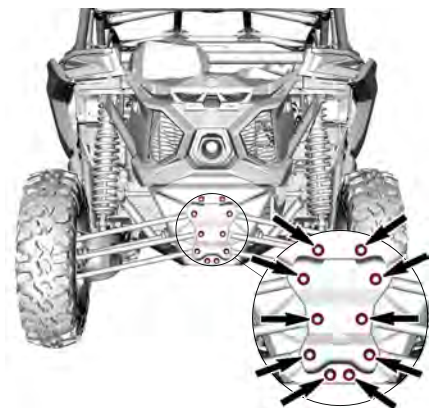
### **Bras de suspension avant**

Vérifiez si les bras de suspension sont fissurés, pliés ou endommagés.

### **Bras de suspension arrière**

Vérifiez si les bras de suspension ou les bras longitudinaux sont fissurés, pliés ou endommagés.

Vérifiez le couple de serrage des écrous du bras de suspension transversal.

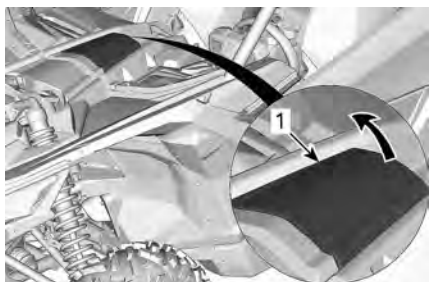


| Couple de serrage          |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| Écrous de bras transversal | 95 ± 5 Nm<br>(70 ± 4 lbf-pi) |

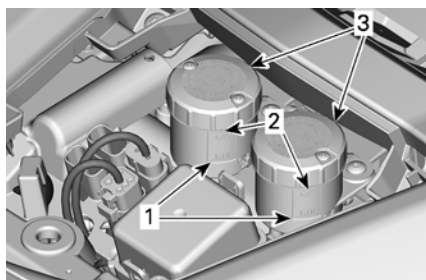
## FREINS

### Vérification du niveau du réservoir de liquide de frein

Retirez le couvercle de service avant.



1. Couvercle de service avant



1. MIN
2. MAX.
3. Réservoirs de maître-cylindre

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, vérifiez le niveau du liquide de frein dans le réservoir. Le niveau de liquide de frein doit être compris entre les marques « MIN » et « MAX ».

### REMARQUE :

Si le niveau est bas, cela peut indiquer qu'il y a des fuites ou que les plaquettes sont usées.

### Ajout de liquide de frein

Nettoyez le bouchon de remplissage avant de le retirer.

Ajoutez du liquide au besoin. **Évitez tout remplissage excessif.**

### REMARQUE :

Assurez-vous que le diaphragme du bouchon de remplissage est poussé au fond avant de fermer le bouchon du réservoir de liquide de frein.

## Liquide de frein recommandé

Utilisez toujours un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

### AVIS

Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, n'utilisez pas de liquide autre que celui recommandé et ne mélangez pas différents liquides pour le remplissage.

N'utilisez pas de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

## Inspection des freins

L'inspection, l'entretien et la réparation des freins doivent être effectués par un concessionnaire agréé Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Vérifiez ce qui suit entre les visites suivantes à votre concessionnaire Can-Am agréé:

- Le niveau de liquide de frein
- Le système de freinage ne présente aucune fuite
- Usure des plaquettes de frein
- État des disques de frein
- Si les freins sont propres.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am Hors route autorisé pour la vidange du liquide de frein, tout entretien ou toute réparation du système de freinage.

## CEINTURES DE SÉCURITÉ

### Nettoyage des ceintures de sécurité

Pour nettoyer la saleté et les débris des ceintures de sécurité, épongez les sangles avec un savon doux et de l'eau. N'utilisez pas de javellisant, de teinture ou de détergents ménagers.

### ⚠ AVERTISSEMENT

N'utilisez jamais un nettoyeur haute pression pour nettoyer les composants de la ceinture de sécurité. L'utilisation d'un nettoyeur haute pression peut endommager de façon permanente les composants de la ceinture de sécurité.

## CAGE

### Boulons de fixation de la cage

Vérifiez périodiquement le serrage des fixations de la cage.

## Renforcement central



FIXATIONS AVANT

| Couple de serrage |                                                         |
|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Écrou M12         | $95 \pm 5 \text{ Nm}$<br>( $70 \pm 4 \text{ lbf-pi}$ )  |
| Vis M6 x 16       | $10 \pm 2 \text{ Nm}$<br>( $89 \pm 18 \text{ lbf-po}$ ) |



FIXATIONS CENTRALES

| Couple de serrage |                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------|
| Écrou M12         | $95 \pm 5 \text{ Nm}$<br>( $70 \pm 4 \text{ lbf-pi}$ ) |



FIXATIONS ARRIÈRE

| Couple de serrage |                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------|
| Écrou M12         | $95 \pm 5 \text{ Nm}$<br>( $70 \pm 4 \text{ lbf-pi}$ ) |



FIXATIONS SUPÉRIEURES CENTRALES

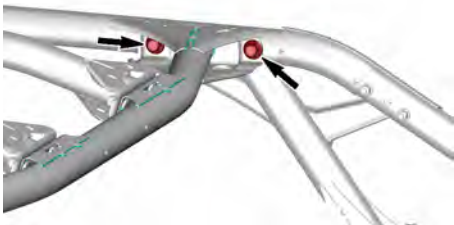
| Couple de serrage |                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------|
| Écrou M12         | $95 \pm 5 \text{ Nm}$<br>( $70 \pm 4 \text{ lbf-pi}$ ) |

Membres latéraux



FIXATIONS INFÉRIEURES AVANT

| Couple de serrage |                                                          |
|-------------------|----------------------------------------------------------|
| M12 x 60          | $110 \pm 10 \text{ Nm}$<br>( $81 \pm 7 \text{ lbf-pi}$ ) |



FIXATIONS SUPÉRIEURES ARRIÈRE

| Couple de serrage |                                                          |
|-------------------|----------------------------------------------------------|
| M12 x 30          | $110 \pm 10 \text{ Nm}$<br>( $81 \pm 7 \text{ lbf-pi}$ ) |



FIXATIONS SUPÉRIEURES AVANT

| Couple de serrage |                                                          |
|-------------------|----------------------------------------------------------|
| M12 x 30          | $110 \pm 10 \text{ Nm}$<br>( $81 \pm 7 \text{ lbf-pi}$ ) |



TUBE OBLIQUE ARRIÈRE

| Couple de serrage |                                                             |
|-------------------|-------------------------------------------------------------|
| Écrou M8          | $24,5 \pm 3,5 \text{ Nm}$<br>( $181 \pm 2 \text{ lbf-pi}$ ) |

**FIXATIONS INFÉRIEURES ARRIÈRE**

| Couple de serrage |                              |
|-------------------|------------------------------|
| M12 x 30          | 95 ± 5 Nm<br>(70 ± 4 lbf-pi) |

**FIXATIONS INFÉRIEURES CENTRALES**

| Couple de serrage |                              |
|-------------------|------------------------------|
| M12 x 30          | 95 ± 5 Nm<br>(70 ± 4 lbf-pi) |

# SOINS DU VÉHICULE

## Nettoyage et protection du véhicule

### AVIS

**N'utilisez jamais un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. NETTOYEZ-LE UNIQUEMENT À BASSE PRESSION (avec un tuyau d'arrosage par exemple).**

**Une pression élevée pourrait causer des dommages aux composants électriques ou mécaniques.**

Vérifiez les zones où l'eau salée, la boue ou les débris peuvent s'accumuler et causer :

- Incendie
- Usure
- Interférences
- Corrosion.

La liste inclut, mais sans limitation :

- le tour du système d'échappement, entre le silencieux et les couvercles du silencieux.
- Sous et autour du réservoir d'essence
- Radiateur
- Amortisseurs
- Autour des différentiels avant et arrière
- Autour et sous le moteur et la boîte de vitesses
- Intérieur des roues

- Sur la partie supérieure des plaques de protection.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**L'accumulation de débris peut entraîner un incendie du véhicule lorsque le système d'échappement est chaud et que les débris sont secs.**

**Dans certaines situations, ce problème peut être la cause de dégâts matériels importants, de blessures graves ou même mortelles.**

**Nettoyez souvent et régulièrement la zone entourant le système d'échappement lorsque vous roulez dans un marécage, une tourbière, du foin ou des feuilles mortes.**

**Dans d'autres situations, nettoyez selon les exigences du programme d'entretien.**

Lorsque le véhicule est utilisé dans un environnement d'eau salée, il est nécessaire de le rincer à l'eau douce pour éviter la corrosion de ses composants après chaque journée d'utilisation.

BRP recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques.

Utilisez un lubrifiant anti-corrosif ou un équivalent.

Utilisez un lubrifiant XPS anti-corrosif .

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, lavez la carrosserie à l'eau chaude et au savon (utilisez un

détergent doux seulement). Appliquez une cire non abrasive.

### **AVIS**

**Ne nettoyez jamais les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.**

Protégez le véhicule non utilisé avec une bâche pour éviter l'accumulation de poussière.

### **AVIS**

**Le véhicule doit être stocké dans un endroit frais et sec et recouvert d'une bâche opaque. Vous protégerez ainsi les plastiques et le vernis des saletés.**

---

## REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de 4 mois, vous devez l'entreposer adéquatement.

Si le véhicule doit rester inactif pendant plus de 21 jours, débranchez le câble NOIR (-) de la batterie.

L'utilisation d'un chargeur d'appoint à faible ampérage est recommandée pour maintenir la batterie complètement chargée.

Lorsque le véhicule est utilisé après une période d'entreposage, une préparation s'impose.

Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am Hors route autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



### AVERTISSEMENT

**Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.**

# **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

# IDENTIFICATION DU VÉHICULE

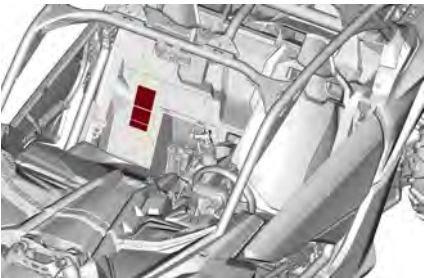
Les composants principaux de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte.

Le concessionnaire Can-Am hors route agréé a besoin de ces numéros pour remplir les réclamations de garantie.

On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

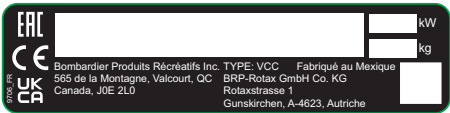
## Numéro d'identification du véhicule (NIV)

L'étiquette VIN se trouve derrière le siège du passager droit.

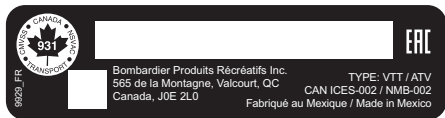


TYPIQUE

## Modèles NRMM



## Tous les autres modèles



## Numéro d'identification du moteur



TYPIQUE — ÉTIQUETTE DU NUMÉRO DE SÉRIE DU MOTEUR

1. NIM (numéro d'identification du moteur)

---

# BRP RF DESS POST GEN3 (CAN)

## États-Unis et Canada

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

1. ce dispositif ne doit pas provoquer d'interférences, et
2. cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de classe B, conformément à la section 15 de la réglementation de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio. S'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, l'utilisateur peut essayer de corriger les interférences avec une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception;
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- Brancher l'appareil sur une prise de courant appartenant à un circuit où le récepteur n'est pas branché.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Le dispositif a été évalué et déclaré conforme aux exigences générales de l'exposition aux radiofréquences. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

Le dispositif a été évalué et déclaré conforme aux exigences générales de l'exposition aux radiofréquences. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence.

1. l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
2. l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Tout changement ou modification effectuée sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peut annuler le droit d'usage de l'équipement.

**IC :** 12006A-1001317030 Pour les variantes 1001316154 (CAN)

**ID FCC :** 2ACER 1001317030 Pour les variantes 1001316154 (CAN)

## Mexique



IFETEL

Marca: BRP Megatech

Número : BRME1023-28186

Numéro de certificat BRP Megatech : 1450978

Modelo : 1001316154

NOM-208-SCFI-2016 (Disposición Técnica IFT-008-2015)

La operación de este equipo está sujeta a las siguientes dos condiciones:

1. Es posible que este equipo o dispositivo no cause interferencia perjudicial y
2. Este equipo o dispositivo debe aceptar cualquier interferencia, incluyendo la que pueda causar su operación no deseada.

## Brésil



Número : 05254-23-15603

Numéro de certificat BRP Megatech : 1450991

Modelo : 1001316154

Este equipamento não tem direito à proteção contra interferência prejudicial e não pode causar interferência em sistemas devidamente autorizados. Para maiores informações, consulte o site da ANATEL.

## Japon

Ce dispositif est autorisé conformément à la loi japonaise sur la radio (電波法) et à la loi japonaise sur le commerce des télécommunications (電気通信事業法). Ce dispositif ne doit pas être modifié (sinon le numéro de désignation attribué deviendra invalide).

## Europe

### Déclaration de conformité

Déclaration de conformité simplifiée de l'UE selon la directive relative aux équipements hertziens 2014/53/EU



### DE

Hiermit erklärt BRP Megatech, dass der Funkanlagentyp 1001316154 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

### FR

Le soussigné, BRP Megatech, déclare que l'équipement radioélectrique du type 1001316154 est conforme à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

### BG

С настоящото BRP Megatech декларира, че този тип радиосъоръжение 1001316154 е в съответствие с Директива 2014/53/ЕС.

Цялостният текст на ЕС декларацията за съответствие може да се намери на следния интернет адрес: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

### EL

Με την παρούσα ο/η BRP Megatech, δηλώνει ότι ο ραδιοεξοπλισμός 1001316154 πληροί την οδηγία 2014/53/ΕΕ. Το πλήρες κείμενο της δήλωσης συμμόρφωσης ΕΕ διατίθεται στην ακόλουθη ιστοσελίδα στο διαδίκτυο: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

### CS

Tímto BRP Megatech prohlašuje, že typ rádiového zařízení 1001316154 je v souladu se směrnicí 2014/53/EU. Úplné znění EU prohlášení o shodě je k dispozici na této internetové adrese: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## DA

Hermed erklærer BRP Megatech, at radioudstyrstypen 1001316154 er i overensstemmelse med direktiv 2014/53/EU.

EU-overensstemmelseserklæringens fulde tekst kan findes på følgende internetadresse: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## ET

Käesolevaga deklareerib BRP Megatech, et käesolev raadioseadme tüüp 1001316154 vastab direktiivi 2014/53/EL nõuetele.

ELi vastavusdeklaratsiooni täielik tekst on kättesaadav järgmisel internetiaadressil: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## ES

Por la presente, BRP Megatech declara que el tipo de equipo radioeléctrico 1001316154 es conforme con la Directiva 2014/53/UE.

El texto completo de la declaración UE de conformidad está disponible en la dirección Internet siguiente: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## FI

BRP Megatech vakuuttaa, että radiolaitetyyppi 1001316154 on direktiivin 2014/53/EU mukainen. EU-vaatimustenmukaisuusvakuutuksen täysimittainen teksti on saatavilla seuraavassa internetosoitteessa: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## EN

Hereby, BRP Megatech declares that the radio equipment type 1001316154 is in compliance with Directive 2014/53/EU. The full text of the EU declaration of conformity is available at the following internet address: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/product-safety.html>

## HR

BRP Megatech ovime izjavljuje da je radijska oprema tipa 1001316154 u skladu s Direktivom 2014/53/EU. Cjeloviti tekst EU izjave o sukladnosti dostupan je na sljedećoj internetskoj adresi: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

## HU

BRP Megatech igazolja, hogy a 1001316154 típusú rádióberendezés megfelel a 2014/53/EU irányelvnek. Az EU-megfelelőségi nyilatkozat teljes szövege elérhető a következő internetes címen: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

## IT

Il fabbricante, BRP Megatech, dichiara che il tipo di apparecchiatura radio 1001316154 è conforme alla direttiva 2014/53/UE.

Il testo completo della dichiarazione di conformità UE è disponibile al seguente indirizzo Internet: <https://www.brp.com/en/corporate-socialresponsibility/product-safety.html>

## LT

Aš, BRP Megatech, patvirtinu, kad radijo įrenginių tipas 1001316154 atitinka Direktyvą 2014/53/ES. Visas ES atitikties deklaracijos tekstas prieinamas šiuo interneto adresu: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

## LV

Ar šo BRP Megatech deklarē, ka radioiekārta 1001316154 atbilst Direktīvai 2014/53/ES. Pilns ES atbilstības deklarācijas teksts ir pieejams šādā interneta vietnē: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

## MT

B'dan, BRP Megatech, niddikjara li dan it-tip ta' tagħmir tar-radju 1001316154 huwa konformi mad-Direttiva 2014/53/UE. It-test kollu tad-dikjarazzjoni ta' konformità tal-UE huwa disponibbli f'dan l-indirizz tal-Internet li ġej: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## NL

Hierbij verklaar ik, BRP Megatech, dat het type radioapparatuur 1001316154 conform is met Richtlijn 2014/53/EU.

De volledige tekst van de EU-conformiteitsverklaring kan worden geraadpleegd op het volgende internetadres: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## PL

BRP Megatech niniejszym oświadczam, że typ urządzenia radiowego 1001316154 jest zgodny z dyrektywą 2014/53/UE. Pełny tekst deklaracji zgodności UE jest dostępny pod następującym adresem internetowym: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## PT

O(a) abaixo assinado(a) BRP Megatech declara que o presente tipo de equipamento de rádio 1001316154 está em conformidade com a Diretiva 2014/53/UE.

O texto integral da declaração de conformidade está disponível no seguinte endereço de Internet: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## RO

Prin prezenta, BRP Megatech declară că tipul de echipamente radio 1001316154 este în conformitate cu Directiva 2014/53/UE. Textul integral al declarației UE de conformitate este disponibil la următoarea adresă internet: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## SV

Härmed försäkrar BRP Megatech att denna typ av radioutrustning 1001316154 överensstämmer med direktiv 2014/53/EU. Den fullständiga texten till EU-försäkran om överensstämmelse finns på följande webbadress: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## SL

BRP Megatech potrjuje, da je tip radijske opreme 1001316154 skladen z Direktivo 2014/53/EU. Celotno besedilo izjave EU o skladnosti je na voljo na naslednjem spletnem naslovu: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## SK

BRP Megatech týmto vyhlasuje, že rádiové zariadenie typu 1001316154 je v súlade so smernicou 2014/53/EÚ. Úplné EÚ vyhlásenie o zhode je k dispozícii na tejto internetovej adrese: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## IS

BRP Megatech lýsir því hér með yfir að þráðlausi fjarskiptabúnaðurinn 1001316154 er í samræmi við tilskipun 2014/53/ESB. Óstyttna texta ESB-samræmisyfirlýsingarinnar er að finna á veffanginu: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## Liechtenstein

Hiermit erklärt BRP Megatech, dass der Funkanlagentyp 1001316154 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## NO

Hermed erklærer BRP Megatech at radioutstyrstypen 1001316154 er i samsvar med direktiv 2014/53/EU. Hele teksten i EU-samsvarserklæringen finnes på følgende internettadresse: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## RU

Компания BRP Megatech настоящим заявляет, что радиотехническое оборудование категории 1001316154 отвечает требованиям Директивы 2014/53/EU.

Полный текст декларации соответствия ЕС доступен на сайте : <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

---

# JAUGE MULTIFONCTION INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## Caractéristiques techniques

Diffusion audio numérique :

- Plage de fréquences de fonctionnement : 174 – 240 MHz

Émetteur :

- Plage de fréquence de fonctionnement BT : 2 402 – 2 480 MHz
- Version BT : 5,0
- Puissance d'émission maximale de la BT : +8 dBm

Récepteur :

- Plage de fonctionnement FM : 88 – 108 MHz

## Fabricant et adresse

Fabricant :

- Enovation Controls LLC

Adresse :

- 5311 S 122nd E. Ave. Tulsa,  
OK 74146,  
USA

Pour afficher les informations réglementaires sur l'écran numérique de l'embarcation, allez dans **Préférences**, **Généralités**, puis **À propos**.

## États-Unis et Canada

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

1. ce dispositif ne doit pas provoquer d'interférences, et
2. cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence.

1. l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
2. l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Tout changement ou modification effectuée sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peut annuler le droit d'usage de l'équipement.

IC : 28102-ECB01

ID FCC : 2A3FV-ECB01

Exposition RF :

1. Le matériel est conforme aux limites d'exposition RF de la FCC définies pour un environnement non contrôlé.
2. Ce matériel doit être installé et utilisé avec une distance de séparation d'au moins 20 cm de toute personne.
3. L'antenne ou les antennes utilisées pour cet émetteur ne doivent pas être co-localisées ou fonctionner conjointement avec une autre antenne ou un autre émetteur.

## Mexique



IFETEL

Marca: Enovation Controls LLC

Número : RCPENOD22-2195

Modelo : OD1025-01

NOM-208-SCFI-2016 (Disposición Técnica IFT-008-2015)

La operación de este equipo está sujeta a las siguientes dos condiciones :

1. es posible que este equipo o dispositivo no cause interferencia perjudicial y
2. este equipo o dispositivo debe aceptar cualquier interferencia, incluyendo la que pueda causar su operación no deseada.

## Brésil



Este equipamento não tem direito à proteção contra interferência prejudicial e não pode causar interferência em sistemas devidamente autorizados. Para maiores informações, consulte o site da ANATEL.

## **Japon**

Ce dispositif est autorisé conformément à la loi japonaise sur la radio (電波法) et à la loi japonaise sur le commerce des télécommunications (電気通信事業法). Ce dispositif ne doit pas être modifié (sinon le numéro de désignation attribué deviendra invalide).

## **Europe**

### **Déclaration de conformité**

Déclaration de conformité simplifiée de l'UE selon la directive relative aux équipements hertziens 2014/53/EU



### **DE**

Hiermit erklärt Enovation Controls LLC, dass der Funkanlagentyp OD1025-01 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht.

Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

### **FR**

Le soussigné, Enovation Controls LLC, déclare que l'équipement radioélectrique du type OD1025-01 est conforme à la directive 2014/53/UE.

Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

### **BG**

С настоящото Enovation Controls LLC декларира, че този тип радио-съоръжение OD1025-01 е в съответствие с Директива 2014/53/ЕС.

Цялостният текст на ЕС декларацията за съответствие може да се намери на следния интернет адрес:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

### **EL**

Με την παρούσα ο/η Enovation Controls LLC, δηλώνει ότι ο ραδιοεξοπλισμός OD1025-01 πληροί την οδηγία 2014/53/ΕΕ.

Το πλήρες κείμενο της δήλωσης συμμόρφωσης ΕΕ διατίθεται στην ακόλουθη ιστοσελίδα στο διαδίκτυο:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## CS

Tímto Enovation Controls LLC prohlašuje, že typ rádiového zařízení OD1025-01 je v souladu se směrnicí 2014/53/EU.

Úplné znění EU prohlášení o shodě je k dispozici na této internetové adrese:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## DA

Hermed erklærer Enovation Controls LLC, at radioudstyrstypen OD1025-01 er i overensstemmelse med direktiv 2014/53/EU.

EU-overensstemmelseserklæringens fulde tekst kan findes på følgende internetadresse:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## ET

Käesolevaga deklareerib Enovation Controls LLC, et käesolev raadioseadme tüüp OD1025-01 vastab direktiivi 2014/53/EL nõuetele.

Eli vastavusdeklaratsiooni täielik tekst on kättesaadav järgmisel internetiaadressil:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## ES

Por la presente, Enovation Controls LLC declara que el tipo de equipo radioeléctrico OD1025-01 es conforme con la Directiva 2014/53/UE.

El texto completo de la declaración UE de conformidad está disponible en la dirección Internet siguiente:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## FI

Enovation Controls LLC vakuuttaa, että radiolaitetyyppi OD1025-01 on direktiivin 2014/53/EU mukainen.

EU-vaatimustenmukaisuusvakuutuksen täysimittainen teksti on saatavilla seuraavassa internetosoitteessa:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## EN

Hereby, Enovation Controls LLC declares that the radio equipment type OD1025-01 is in compliance with Directive 2014/53/EU.

The full text of the EU declaration of conformity is available at the following internet address:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## HR

Enovation Controls LLC ovime izjavljuje da je radijska oprema tipa OD1025-01 u skladu s Direktivom 2014/53/EU.

Cjeloviti tekst EU izjave o sukladnosti dostupan je na sljedećoj internetskoj adresi:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## HU

Enovation Controls LLC igazolja, hogy a OD1025-01 típusú rádióberendezés megfelel a 2014/53/EU irányelvnek.

Az EU-megfelelőségi nyilatkozat teljes szövege elérhető a következő internetes címen:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## IT

Il fabbricante, Enovation Controls LLC, dichiara che il tipo di apparecchiatura radio OD1025-01 è conforme alla direttiva 2014/53/UE.

Il testo completo della dichiarazione di conformità UE è disponibile al seguente indirizzo Internet:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## LT

Aš, Enovation Controls LLC, patvirtinu, kad radijo įrenginių tipas OD1025-01 atitinka Direktyvą 2014/53/ES.

Visas ES atitikties deklaracijos tekstas prieinamas šiuo interneto adresu:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## LV

Ar šo Enovation Controls LLC deklarē, ka radioiekārta OD1025-01 atbilst Direktīvai 2014/53/ES.

Pilns ES atbilstības deklarācijas teksts ir pieejams šādā interneta vietnē:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## MT

B'dan, Enovation Controls LLC, niddikjara li dan it-tip ta' tagħmir tar-radju OD1025-01 huwa konformi mad-Direttiva 2014/53/UE.

It-test kollu tad-dikjarazzjoni ta' konformità tal-UE huwa disponibbli f'dan l-indirizz tal-Internet li ġej:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## NL

Hierbij verklaar ik, Enovation Controls LLC, dat het type radioapparatuur OD1025-01 conform is met Richtlijn 2014/53/EU.

De volledige tekst van de EU-conformiteitsverklaring kan worden geraadpleegd op het volgende internetadres:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## PL

Enovation Controls LLC niniejszym oświadcza, że typ urządzenia radiowego OD1025-01 jest zgodny z dyrektywą 2014/53/UE.

Pełny tekst deklaracji zgodności UE jest dostępny pod następującym adresem internetowym:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## PT

O(a) abaixo assinado(a) Enovation Controls LLC declara que o presente tipo de equipamento de rádio OD1025-01 está em conformidade com a Diretiva 2014/53/UE.

O texto integral da declaração de conformidade está disponível no seguinte endereço de Internet:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## RO

Prin prezenta, Enovation Controls LLC declară că tipul de echipamente radio OD1025-01 este în conformitate cu Directiva 2014/53/UE.

Textul integral al declarației UE de conformitate este disponibil la următoarea adresă internet:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## SV

Härmed försäkrar Enovation Controls LLC att denna typ av radioutrustning OD1025-01 överensstämmer med direktiv 2014/53/EU.

Den fullständiga texten till EU-försäkran om överensstämmelse finns på följande webbadress:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## SL

Enovation Controls LLC potrjuje, da je tip radijske opreme OD1025-01 skladen z Direktivo 2014/53/EU.

Celotno besedilo izjave EU o skladnosti je na voljo na naslednjem spletnem naslovu:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## **SK**

Enovation Controls LLC tímto vyhlasuje, že rádiové zariadenie typu OD1025-01 je v súlade so smernicou 2014/53/EÚ.

Úplné EÚ vyhlásenie o zhode je k dispozícii na tejto internetovej adrese:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## **IS**

Enovation Controls LLC lýsir því hér með yfir að þráðlausí fjarskiptabúnaðurinn OD1025-01 er í samræmi við tilskipun 2014/53/ESB.

Óstytta texta ESB-samræmisýfirlýsingarinnar er að finna á veffanginu:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## **Liechtenstein**

Hiermit erklärt Enovation Controls LLC, dass der Funkanlagentyp OD1025-01 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht.

Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## **NO**

Hermed erklærer Enovation Controls LLC at radioutstyret OD1025-01 er i samsvar med direktiv 2014/53/EU.

Hele teksten i EU-samsvarserklæringen finnes på følgende internettadresse:

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

## **RU**

Компания Enovation Controls LLC настоящим заявляет, что радиотехническое оборудование категории OD1025-01 отвечает требованиям Директивы 2014/53/EU.

Полный текст декларации соответствия ЕС доступен на сайте

<https://www.brp.com/en/sustainability/product-responsibility.html>

---

# SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION

## Modèles de Californie avec système de contrôle des émissions par évaporation

À partir de 2018, certains modèles California sont certifiés conformes TP-933 du California Air Resources Board (CARB). Ces modèles sont équipés d'un système de contrôle des émissions par évaporation comprenant un réservoir d'essence à faible perméation (LPFT), des canalisations d'essence à faible perméation (LPFL) et un filtre à charbon actif.

L'énoncé suivant est exigé par le California Code of Regulation (CCR): Une pièce ajoutée ou modifiée doit être conforme aux normes de contrôle des émissions par évaporation de l'ARB. Un non-respect de cette exigence entraînera des pénalités civiles et/ou criminelles.

---

# RÈGLEMENT SUR LE SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS SONORES (CANADA ET ÉTATS-UNIS)

## É.-U. et Canada seulement

### **Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!**

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'un tel dispositif ou élément de conception a été enlevé ou rendu inopérant par toute personne.

### **Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de trafiquage :**

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

---

# VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Les valeurs d'émission de bruit et de vibration sont mesurées conformément à la directive relative aux machines 2006/42/CE sur une surface pavée, au point mort ou sans ceinture.

| MODÈLE                                      |                                             | 900 ACE TURBO RR                             |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|
| VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET VIBRATIONS |                                             |                                              |
| Bruit                                       | Pression acoustique ( $L_{pA}$ )            | 83 dB (A) (incertitude de ( $K_{pA}$ ) 3 dB) |
|                                             | Niveau de puissance acoustique ( $L_{WA}$ ) | 99 dB (A) (incertitude de ( $K_{WA}$ ) 3 dB) |
| Vibration                                   | Système main-bras                           | Moins de 2,5 m/s <sup>2</sup>                |
|                                             | Tout le corps sur le siège                  | Moins de 0,5 m/s <sup>2</sup>                |

# DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

## Déclaration de conformité UE



565, rue de la Montagne  
Valcourt (Québec) J0E 2L0  
Canada  
[www.brp.com](http://www.brp.com)

### Déclaration de conformité UE

**Représentant autorisé :** BRP-Rotax GmbH Co. KG, Rotaxstrasse 1, Gunskirchen, A-4623, Autriche

Cette déclaration de conformité est présentée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le constructeur, déclare par la présente que les **véhicules côte à côte (VCC)** de l'année modèle **2026** portant la marque **CE** et un numéro d'identification du véhicule (NIV) de 17 caractères dans le format **3JBxxxxxxTxxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Traxter, Can-Am Maverick Sport, Can-Am Maverick, et Can-Am Maverick R** sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements suivants :

|                                                                                                                                                                            |                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Directive 2006/42/CE relative aux machines (MD), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2019/1243 inclus                                                                         | ISO 12100:2010 & EN 16990:2020                                                   |
| Règlement (UE) 2016/1628 relatif aux engins mobiles non routiers (EMNR) sur les polluants gazeux, modifié jusqu'au règlement (UE) 2022/992 inclus                          | Catégorie ATS, Limites d'émissions Stage V                                       |
| Directive 2014/30/UE sur la compatibilité électromagnétique (CEM), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139 inclus                                                       | CISPR 12:2007/A1:2009 et IEC 61000-6-1:2007 ou UN R10.05 ou version plus récente |
| Directive sur les batteries 2006/66/CE modifiée jusqu'à et y compris la directive (UE) 2018/849 et, Règlement (UE) 1103/2010 sur l'étiquetage de la capacité des batteries | EN 50342-7:2015                                                                  |
| Directive sur les équipements radio (RED) 2014/53/UE, telle que modifiée jusqu'au règlement (UE) 2023/1717 inclus                                                          | Art. 3.1a: IEC 62368-1:2014<br>Art. 3.1b: CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004       |
| (Si doté d'une clé avec radiofréquence D.E.S.S.)                                                                                                                           | Art. 3.2: ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017                                            |

*Luc Bouchard*

Luc Bouchard (Mars, 2025 12:08 EST)

Luc Bouchard, ing.  
Directeur, développement des produits, VCC Can-Am  
Bombardier Produits Récréatifs inc.

Valcourt, QC, Canada  
6 mars 2025

**ski-doo LYNX SEA-DOO Evinrude ROTAX Can-Am**

Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni



565, rue de la Montagne  
Valcourt (Québec) J0E 2L0  
Canada  
www.brp.com

Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni

Représentant autorisé : BRP Recreational Products UK Ltd., Mitchell Charlesworth, Suites C, D, E & F, 14th Floor The Plaza, 100 Old Hall Street, Liverpool, L3 9QJ

Cette déclaration de conformité est présentée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le constructeur, déclare par la présente que les **véhicules côte à côte (VCC)** de l'année modèle **2026** portant la marque **UK** et un numéro d'identification du véhicule (NIV) de 17 caractères dans le format **3JBxxxxxxTxxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Traxter**, **Can-Am Maverick Sport**, **Can-Am Maverick**, et **Can-Am Maverick R** sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des instruments statutaires suivants :

|                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Règlement de 2008 sur la fourniture de machines (Sécurité), UK SI 2008/1597, modifié jusqu'à SI 2024/696 inclus                                                                         | ISO 12100:2010 & EN 16990:2020                                                                                      |
| Règlement de 2018 sur les engins mobiles non routiers (approbation de type et émission de polluants gazeux et particuliers), UK SI 2018/764 tel que modifié jusqu'à SI 2022/1273 inclus | Catégorie ATS, Limites d'émissions Stage V                                                                          |
| Règlement sur la compatibilité électromagnétique de 2016, UK SI 2016/1091 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2024/696                                                              | CISPR 12:2007/A1:2009 et IEC 61000-6-1:2007 ou UN R10.05 ou version plus récente                                    |
| Règlement de 2008 sur les piles et accumulateurs (mise sur le marché), UK SI 2008/2164, modifié jusqu'à et y compris UK SI 2020/1540                                                    | EN 50342-7:2015                                                                                                     |
| Réglementation sur les équipements radioélectriques de 2017, UK SI 2017/1206 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2024/1231 (Si doté d'une clé avec radiofréquence D.E.S.S.)         | Art. 3.1a: IEC 62368-1:2014<br>Art. 3.1b: CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004<br>Art. 3.2: ETSI EN 300 330 V2.1.1.2017 |

Luc Bouchard  
Luc Bouchard (Mod 6, 2025 12:06 EST)  
Luc Bouchard, ing.  
Directeur, développement des produits, VCC Can-Am  
Bombardier Produits Récréatifs inc.

Valcourt, QC, Canada  
6 mars 2025

SKI-DOO LYNX SEA-DOO EVINRUDE ROTAX CAN-AM

---

# DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE

**Laisser vide pour le marquage de conformité eurasiatique  
le cas échéant**

Cette page est intentionnellement  
vide

# **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

# CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

| Moteur                |                                                                                |                                                     |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Type de moteur        | ROTAX® 900 ACE<br>TURBO / TURBO RR                                             |                                                     |
|                       | 4-temps, double arbre à cames en tête (DACT), carter sec, refroidi par liquide |                                                     |
| Nombre de cylindres   | 3                                                                              |                                                     |
| Nombre de soupapes    | 12 soupapes (poussoirs de soupape hydrauliques à réglage automatique)          |                                                     |
| Alésage               | 74 mm<br>(2,91 po)                                                             |                                                     |
| Course                | 69,7 mm<br>(2,74 po)                                                           |                                                     |
| Cylindrée             | 899,31 cm <sup>3</sup><br>(54,88 po <sup>3</sup> )                             |                                                     |
| Puissance maximale    | 7800 tr/min                                                                    |                                                     |
| Système d'échappement | modèles NRMM                                                                   | Catalyseur                                          |
|                       | Autres modèles                                                                 | Pare-étincelles approuvé par le USDA Forest Service |
| Filtre à air          | Filtre à haute performance Donaldson                                           |                                                     |

| SYSTÈME DE LUBRIFICATION |                       |                                                                                                                  |
|--------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type                     |                       | Carter sec                                                                                                       |
| Filtre à huile           | Filtre à huile        | Cartouche de filtre à huile remplaçable                                                                          |
| Huile moteur             | Contenance            | 3,5 l<br>(3,7 pintes (liq. É.U.))                                                                                |
|                          | Huile XPS recommandée | Consultez la rubrique <i>Huile moteur recommandée</i> dans la section <i>Procédures d'entretien</i> de ce guide. |

| CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT |            |                                                                                                                             |
|----------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fluide de refroidissement  | Type       | Consultez la rubrique<br>Liquide de refroidissement<br>recommandé dans la<br>section Procédures<br>d'entretien de ce guide. |
|                            | Contenance | 7,7 l<br>(2,03 gal [liq., [É.-U.]])                                                                                         |

| TRANSMISSION |                                 |
|--------------|---------------------------------|
| Type         | QRS-X (Quick Response System X) |
| Engagement   | 2150 tr/min                     |

| SYSTÈME ÉLECTRIQUE      |                                  |                                                          |
|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Puissance de la magnéto |                                  | 850 W à 6 000 tours/min                                  |
| Bougie                  | quantité                         | 3                                                        |
|                         | Marque et type                   | NGK LMAR9AI-8D                                           |
|                         | Écartement des électrodes        | 0,7 à 0,8 mm<br>(0,028 à 0,031 po)                       |
| Batterie                | Type                             | SLA sans entretien                                       |
|                         | Tension                          | 12 volts                                                 |
|                         | Capacité nominale                | 20 Ah                                                    |
|                         | Puissance de sortie du démarreur | 1,34 kW                                                  |
| Phare                   |                                  | 2 DEL de 20 W                                            |
| Feu arrière             |                                  | 2 DEL de 3 W                                             |
| Feux distinctifs        |                                  | 2 DEL de 2 W                                             |
| Fusibles                |                                  | Voir <i>Fusibles</i> dans la<br>section <i>Entretien</i> |

| SYSTÈME D'ALIMENTATION                                                                               |                            |                                 |                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Pompe à essence                                                                                      | Type                       |                                 | Électrique (à l'intérieur du réservoir d'essence)                                   |
| Carburant                                                                                            | Type                       |                                 | Super sans plomb Premium - Reportez-vous à <i>Exigences en matière de carburant</i> |
|                                                                                                      | Indice d'octane minimum    | Amérique du Nord                | 87 AKI (R+M)/2                                                                      |
|                                                                                                      |                            | Ailleurs qu'en Amérique du Nord | 92 RON                                                                              |
|                                                                                                      | Indice d'octane recommandé | Amérique du Nord                | 91 AKI (R+M)/2                                                                      |
|                                                                                                      |                            | Ailleurs qu'en Amérique du Nord | 95 RON                                                                              |
| Contenance du réservoir d'essence                                                                    |                            |                                 | ± 40 l<br>(10,6 gal [liq., [É.-U.]])                                                |
| Quantité d'essence qui reste dans le réservoir lorsque le voyant de faible niveau d'essence S'ALLUME |                            |                                 | ± 12 l<br>(3,2 gal [liq., [É.-U.]])                                                 |

| BOÎTE DE VITESSES          |                       |                                                                                                                  |
|----------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type                       |                       | Deux plages (Haute et Basse), avec Stationnement « P », Point mort « N » et Marche arrière « R »                 |
| Huile de boîte de vitesses | Contenance            | Remplir :<br>1,25 l (42 fl oz (US))<br>Neuf ou reconditionnée : (1,5 l (51 fl oz (US)) neuf)                     |
|                            | Huile XPS recommandée | Consultez la rubrique Huile de boîte de vitesses recommandée dans la section Procédures d'entretien de ce guide. |

| SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT           |                       |                                                                                                                   |
|----------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entraînement avant               |                       | Sélection du mode 2 ou 4 roues motrices avec différentiel électronique verrouillable Smart-Lok                    |
| Rapport d'entraînement avant     |                       | 3,6:1                                                                                                             |
| Entraînement arrière             |                       | Intégré à la transmission, boîte de vitesses hélicoïdales                                                         |
| Rapport d'entraînement arrière   |                       | 3,43:1                                                                                                            |
| Huile de différentiel avant      | Contenance            | 350 ml (11,83 oz liq. (É.-U.))                                                                                    |
|                                  | Huile XPS recommandée | Consultez la rubrique Huile de différentiel avant recommandée dans la section Procédures d'entretien de ce guide. |
| Graisse pour joint homocinétique |                       | Graisse pour joint homocinétique                                                                                  |

| DIRECTION |                                                                     |
|-----------|---------------------------------------------------------------------|
| Type      | Système de servodirection dynamique tri-mode (DPSMC) à couple élevé |
| Volant    | Volant télescopique ajustable                                       |

| SUSPENSION AVANT   |                      |                                                                           |
|--------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Type de suspension |                      | Doubles bras de suspension triangulaires arqués avec barre stabilisatrice |
| Course             | MAX X<br>MAX X ds    | 508 mm (20 po)                                                            |
|                    | MAX X rs<br>MAX X rc | 559 mm (22 po)                                                            |
| Amortisseur        | quantité             | 2                                                                         |

| SUSPENSION AVANT                |      |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------|------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                 | Type | MAX X    | Amortisseurs PODIUM RC2 FOX† 2.5 avec réservoir externe et réglages de compression et de rebond à deux niveaux                                                                                                                                                                               |
|                                 |      | MAX X ds | Amortisseurs FOX† 2.5 PODIUM RC2† avec réservoir externe et réglages de compression et de rebond à deux niveaux<br>OU<br>Amortisseurs FOX† 2.5 PODIUM RC2† de type « Piggyback » avec dérivation interne, technologie Smart-Shox et soupape DDA (Dynamic Damping Adjustment)                 |
|                                 |      | MAX X rs | Amortisseurs PODIUM RC2 FOX† 2.5 avec réservoir externe et contournement, réglages de compression et de rebond à deux niveaux<br>OU<br>Amortisseurs FOX† 2.5 PODIUM RC2† de type « Piggyback » avec dérivation interne, technologie Smart-Shox** et soupape DDA (Dynamic Damping Adjustment) |
|                                 |      | MAX X rc | FOX† 2.5 PODIUM RC2† de type « Piggyback » à dérivation interne avec réglage de la compression (deux vitesses) et du rebond                                                                                                                                                                  |
| Type de réglage de la précharge |      |          | Dispositif de retenue du ressort inférieur                                                                                                                                                                                                                                                   |

| SUSPENSION ARRIÈRE |          |                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de suspension |          | Bras de suspension oscillant torsionnel X (TTX) avec barre stabilisatrice |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Course             |          | MAX X<br>MAX X ds                                                         | 508 mm<br>(20 po)                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                    |          | MAX X rs<br>MAX X rc                                                      | 559 mm<br>(22 po)                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Amortisseur        | quantité | 2                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                    | Type     | MAX X                                                                     | Amortisseurs FOX† 2.5 PODIUM RC2† à réservoir externe, réglages de compression et de rebond à deux niveaux, et contrôle de talonnage                                                                                                                                    |
|                    |          | MAX X ds                                                                  | Amortisseurs FOX† 2.5 PODIUM RC2† à réservoir externe, réglages de compression et de rebond à deux niveaux, et contrôle de talonnage<br>OU<br>Amortisseurs FOX 3.0 PODIUM avec dérivation interne, technologie Smart-Shox** et soupape DDA (Dynamic Damping Adjustment) |
|                    |          | MAX X rs                                                                  | Amortisseurs PODIUM RC2 FOX† 3.0 avec réservoir externe et contournement, réglages de compression et de rebond à deux niveaux<br>OU<br>Amortisseurs FOX 3.0 PODIUM avec dérivation interne, technologie Smart-Shox** et soupape DDA                                     |

| SUSPENSION ARRIÈRE              |  |          |                                                                                                       |
|---------------------------------|--|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                 |  |          | (Dynamic Damping Adjustment)                                                                          |
|                                 |  | MAX X rc | FOX† 3.0 PODIUM RC2† à dérivation interne avec réglage de la compression (deux vitesses) et du rebond |
| Type de réglage de la précharge |  |          | Dispositif de retenue du ressort inférieur                                                            |

| FREINS                                     |            |                                                                                                      |
|--------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frein avant                                | Qté        | 2                                                                                                    |
|                                            | Type       | Disque de frein ventilé 262 mm (10,3 po) avec étriers à deux pistons hydrauliques de 32 mm (1,26 po) |
| Frein arrière                              | Qté        | 2                                                                                                    |
|                                            | Type       | Disque de frein ventilé 248 mm (9,8 po) avec étriers à deux pistons hydrauliques de 28 mm (1,1 po)   |
| Liquide de frein                           | Type       | DOT 4                                                                                                |
|                                            | Contenance | 320 ml (10,8 oz liq. (É.-U.))                                                                        |
| Étrier                                     |            | Flottant                                                                                             |
| Matériau de la plaquette de frein          |            | Fritté haute performance                                                                             |
| Épaisseur minimale des plaquettes de frein |            | 0,5 mm (0,02 po)                                                                                     |
| Épaisseur minimale des disques de frein    |            | 4 mm (0,157 po)                                                                                      |
| Gauchissement maximal des disques de frein |            | 0,2 mm (0,01 po)                                                                                     |

| PNEUS                                              |         |                      |                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------|---------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| État du                                            |         |                      | La pression de gonflage recommandée est indiquée sur l'étiquette des pneus Reportez-vous à la section " <i>Étiquettes importantes sur les produits</i> " pour connaître son emplacement. |
| Volume                                             | Avant   | MAX X<br>MAX X ds    | 255/80R14<br>30x10R14                                                                                                                                                                    |
|                                                    |         | MAX X rs<br>MAX X rc | 255/85R15<br>32x10R15                                                                                                                                                                    |
|                                                    | Arrière | MAX X<br>MAX X ds    | 255/80R14<br>30x10R14                                                                                                                                                                    |
|                                                    |         | MAX X rs<br>MAX X rc | 255/85R15<br>32x10R15                                                                                                                                                                    |
| Hauteur minimum des blocs de la bande de roulement |         |                      | 3 mm<br>(0,118 po)                                                                                                                                                                       |

| ROUES                                |         |                                  |                                              |
|--------------------------------------|---------|----------------------------------|----------------------------------------------|
| Type                                 |         | MAX X                            | Roues en aluminium coulé                     |
|                                      |         | MAX X ds<br>MAX X rs<br>MAX X rc | Roues à anneau de retenue en aluminium coulé |
| Dimensions de la jante               | Avant   | MAX X<br>MAX X ds                | 35,6 x 17,8 cm<br>(14 x 7 po)                |
|                                      |         | MAX X rs<br>MAX X rc             | 38,1 x 17,8 cm<br>(15 x 7 po)                |
|                                      | Arrière | MAX X<br>MAX X ds                | 35,6 x 17,8 cm<br>(14 x 7 po)                |
|                                      |         | MAX X rs<br>MAX X rc             | 38,1 x 17,8 cm<br>(15 x 7 po)                |
| Couple de serrage des écrous de roue |         |                                  | 120 ± 5 Nm<br>(89 ± 4 lbf-pi)                |
| Déport de la roue                    | Avant   |                                  | 55 mm<br>(2,2 po)                            |

| ROUES |         |                   |
|-------|---------|-------------------|
|       | Arrière | 55 mm<br>(2,2 po) |

| CHÂSSIS      |                        |
|--------------|------------------------|
| type de cage | Acier 980 double-phase |

| DIMENSIONS         |         |                      |                       |
|--------------------|---------|----------------------|-----------------------|
| Longueur hors tout |         | MAX X<br>MAX X ds    | 416,6 cm<br>(164 po)  |
|                    |         | MAX X rs<br>MAX X rc | 419,1 cm<br>(165 po)  |
| Largeur hors tout  |         | MAX X<br>MAX X ds    | 162,5 cm<br>(64 po)   |
|                    |         | MAX X rs<br>MAX X rc | 184,7 cm<br>(72,7 po) |
| Hauteur hors tout  |         | MAX X<br>MAX X ds    | 167,6 cm<br>(66 po)   |
|                    |         | MAX X rs<br>MAX X rc | 174 cm<br>(68,5 po)   |
| Empattement        |         |                      | 342,9 cm<br>(135 po)  |
| Largeur de la voie | Avant   | MAX X<br>MAX X ds    | 136 cm<br>(53,5 po)   |
|                    |         | MAX X rs<br>MAX X rc | 156,4 cm<br>(61,6 po) |
|                    | Arrière | MAX X<br>MAX X ds    | 133,1 cm<br>(52,4 po) |
|                    |         | MAX X rs<br>MAX X rc | 153,4 cm<br>(60,4 po) |
| Garde au sol       |         | MAX X<br>MAX X ds    | 33 cm<br>(13 po)      |
|                    |         | MAX X rs<br>MAX X rc | 40,6 cm<br>(16 po)    |

| CAPACITÉ DE CHARGE ET POIDS                                                                                               |          |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Poids à sec                                                                                                               | MAX X    | 833,7 kg<br>(1838 lb) |
|                                                                                                                           | MAX X ds | 848,7 kg<br>(1872 lb) |
|                                                                                                                           | MAX X rs | 887,7 kg<br>(1958 lb) |
|                                                                                                                           | MAX X rc | 965 kg<br>(2123 lb)   |
| Répartition du poids (avant/arrière)                                                                                      |          | 44/56                 |
| Charge totale admissible (y compris le poids du conducteur, des passagers, des autres charges et des accessoires ajoutés) |          | 399 kg<br>(880 lb)    |
| Poids nominal brut du véhicule                                                                                            | MAX X    | 1319 kg<br>(2907 lb)  |
|                                                                                                                           | MAX X ds | 1282 kg<br>(2826 lb)  |
|                                                                                                                           | MAX X rs | 1352 kg<br>(2981 lb)  |
|                                                                                                                           | MAX X rc | 1386 kg<br>(3056 lb)  |
| Capacité du porte-bagages arrière                                                                                         |          | 68 kg<br>(150 lb)     |

Cette page est intentionnellement  
vide

# DIAGNOSTIC DES PANNES

# DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES

## LA COURROIE CVT GLISSE

### 1. Présence d'eau dans la boîte de vitesses CVT.

- Reportez-vous à *Procédures spéciales*.

## « – » EST INDIQUÉ SUR L’AFFICHAGE DE LA POSITION DE LA BOÎTE DE VITESSES

### 1. Le levier sélecteur est entre 2 positions.

- Positionnez correctement le levier sélecteur à la position désirée.

### 2. Le levier sélecteur est mal ajusté.

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

### 3. Erreur de communication électrique.

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

## LE MOTEUR NE TOURNE PAS

### 1. La clé D.E.S.S. n'est pas installée sur la borne D.E.S.S.

- Installez la clé D.E.S.S. sur la borne D.E.S.S. correctement

### 2. La boîte de vitesses n'est pas réglée sur « P » (STATIONNEMENT).

- Mettez la boîte de vitesses sur « P » (STATIONNEMENT) ou appuyez sur la pédale de frein.

### 3. Fusible grillé.

- Vérifiez les fusibles.

### 4. Batterie faible ou connexions desserrées.

- Vérifiez le fusible du système de charge.
- Vérifiez le message d'erreur du combiné d'instruments.
- Vérifiez l'état des connexions et des bornes de la batterie.
- La batterie doit être vérifiée par un concessionnaire Can-Am agréé.

### 5. Bouton de démarrage du moteur défectueux.

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

### 6. Solénoïde du démarreur défectueux.

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

### 7. Clé D.E.S.S. non reconnue est affiché dans l'indicateur multifonction.

- Nettoyez la clé D.E.S.S.

## LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

### 1. Moteur noyé (la bougie est humide lorsqu'on l'enlève).

- Si le moteur est noyé et ne démarre pas, on peut activer le mode noyé qui bloque l'injection et coupe l'allumage quand on lance le moteur. Procédez comme suit :
  - Placez la clé sur la borne D.E.S.S.
  - Appuyez à fond et MAINTENEZ l'accélérateur.
  - Enfoncez le bouton DÉMARRAGE du moteur.
  - Le moteur doit être lancé pendant 10 secondes. Lâchez le bouton DÉMARRAGE.
  - Lâchez l'accélérateur et démarrez à nouveau le moteur.
- Si le moteur ne démarre pas :**
  - Retirez les bougies (les outils nécessaires sont dans la trousse à outils). Consultez les informations sur les Bougies dans Procédures d'entretien.
  - Faites tourner le moteur plusieurs fois.
  - Installez des bougies neuves si possible ou nettoyez et séchez les bougies retirées.
  - Si le moteur ne démarre pas, adressez-vous à un concessionnaire agréé Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

### 2. L'essence ne parvient pas au moteur (bougie sèche lorsqu'on l'enlève).

- Vérifiez le niveau d'essence.
- Vérifiez le fusible de la pompe à essence.
- Préfiltre du filtre à essence obstrué ou panne de la pompe à essence. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

### 3. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).

- Vérifiez le fusible de l'allumage.
- Enlevez la bougie et rebranchez-la à la bobine d'allumage.
- Mettez la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrez. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacez la bougie.
- Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

## LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE OU D'ACCÉLÉRATION

1. **La ceinture de sécurité n'est pas attachée correctement. Vérifiez le message du combiné d'instruments.**
  - Bouclez la ceinture de sécurité.
2. **Bougie encrassée ou endommagée.**
  - Remettre les bougies en place.
3. **Filtre à air du moteur obstrué ou sale.**
  - Vérifiez le filtre à air et remplacez-le au besoin.
  - Vérifiez s'il y a des dépôts dans le boîtier du filtre à air du moteur.
4. **Présence d'eau dans la boîte de vitesses CVT**
  - Drainez l'eau de la CVT. Reportez-vous à Procédures spéciales.
5. **Boîte de vitesses CVT usée ou sale.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.
6. **Manque d'essence**
  - Préfiltre du filtre à essence sale ou obstrué. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
7. **Le moteur est en mode Limite du couple de serrage (selon l'équipement).**
  - Le couple moteur est progressivement limité pour plus de protection lorsque la température du liquide de refroidissement est trop élevée. Vérifiez la température du moteur sur l'indicateur multifonctionnel.
  - Laisser le moteur refroidir.
8. **Le moteur est en mode protection.**
  - Le témoin d'anomalie du moteur (CHECK ENGINE) de l'indicateur multifonction est allumé et indique le message « MODE PROTECTION », adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

## LE MOTEUR SURCHAUFFE

1. **Bas niveau de liquide de refroidissement dans le circuit de refroidissement.**
  - Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement et remplir. Voir la section *Procédures d'entretien*. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
2. **Le ventilateur de refroidissement ne fonctionne pas.**
  - Assurez-vous que le ventilateur de refroidissement n'est pas bloqué et qu'il fonctionne correctement.
  - Vérifiez le fusible du ventilateur. Reportez-vous à *Fusibles sous Procédures d'entretien*.
3. **Ailettes de radiateur sales.**
  - Vérifiez et nettoyez les ailettes du radiateur. Voir la section *Procédures d'entretien*.

## RATÉS D'ALLUMAGE

1. **Bougie encrassée, endommagée ou usée.**
  - Remplacez les bougies au besoin.
2. **Présence d'eau dans l'essence.**
  - Videz le système d'alimentation et remplissez-le d'essence neuve.

## LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

1. **Présence d'eau dans la boîte de vitesses CVT.**
  - Drainez l'eau de la CVT. Reportez-vous à *Procédures spéciales*.
2. **Boîte de vitesses CVT usée ou sale ou défaillance de la courroie.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

**RÉPONSE PARTIELLE OU PAS DE RÉPONSE À LA PÉDALE D'ACCÉLÉRATEUR (LE TÉMOIN D'ANOMALIE DU MOTEUR CHECK ENGINE EST ALLUMÉ ET LE MESSAGE ERREUR PPS EST AFFICHÉ)**

- 1. Défaillance partielle des capteurs de la pédale d'accélération (PPS).**
  - *Utilisez le bouton de neutralisation pour rétablir le fonctionnement normal de la pédale d'accélération. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.*
- 2. Défaillance complète des capteurs de la pédale d'accélération (PPS).**
  - *Utilisez le bouton de neutralisation pour contourner la pédale d'accélération et augmenter le régime du moteur pour déplacer le véhicule. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.*

**L'ICÔNE CHOC CLIGNOTE RAPIDEMENT LORSQUE LE TÉMOIN DE DYSFONCTIONNEMENT DU VÉHICULE EST ALLUMÉ.**

- 1. Défaillance partielle du système Smart-Shox: Les amortisseurs avant ou arrière deviennent totalement rigides (type Sport+).**
  - *Passez du mode Smart-Shox au mode Sport+ pour avoir un réglage similaire à l'avant et à l'arrière. Le véhicule reste agréable à conduire, mais dans un style différent. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.*
- 2. Défaillance totale du système Smart-Shox: Les amortisseurs avant ou arrière deviennent totalement rigides (type Sport+).**
  - *Le véhicule reste agréable à conduire, mais dans un style différent. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.*

# MESSAGES DE L'INDICATEUR MULTIFONCTION

En cas d'état anormal du moteur, les messages suivants peuvent être combinés avec un témoin.

| Message                      | Description                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D.E.S.S. NON RECONNUE        | NETTOYAGE CLÉ D.E.S.S. REQUIS.                                                                                                                                                                                                         |
| MAUVAISE CLÉ                 | Signifie que vous avez utilisé une mauvaise clé D.E.S.S. Utilisez la clé destinée à ce véhicule.                                                                                                                                       |
| ANOMALIE MOTEUR              | Tous les défauts actifs ou anciennement actifs qui nécessitent une attention.<br>Pas de limitation du moteur engagée.                                                                                                                  |
| MODE PRÉSERVATION            | Des défauts critiques nécessitant un diagnostic le plus tôt possible.<br>Une limitation du moteur est engagée ou le comportement du moteur est modifié.                                                                                |
| ERREUR TPS                   | Erreur carter de papillon, généralement suivi par un message mode préservation.                                                                                                                                                        |
| ERREUR INTERRUPTEUR DE FREIN | Erreur du signal de frein.                                                                                                                                                                                                             |
| VÉRIFIER DPS                 | Voyant d'anomalie moteur allumé. Indique que le système de servodirection dynamique (Dynamic Power Steering - DPS) ne fonctionne pas correctement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.                                 |
| ERREUR PPS                   | Capteur(s) de position de pédale (PPS).défectueux. Reportez-vous à <i>Bouton de neutralisation</i> sous <i>Commandes secondaires</i> pour conduire le véhicule en mode préservation manuel.                                            |
| MODE PRÉSERVATION MANUEL     | Confirme que le mode préservation manuel est activé à l'aide du bouton de neutralisation en cas de défaillance de PPS.                                                                                                                 |
| PANNE DE LA SONDE D'ESSENCE  | Lorsque la valeur de la résistance du capteur de carburant est hors de portée, l'indicateur multifonctionnel (analogique/numérique) permet de la détecter et affiche le message.                                                       |
| VÉRIFIER SMART-LOK           | Voyant d'anomalie moteur allumé. Indique que Smart-Lok ne fonctionne pas correctement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.                                                                                             |
| SURCHAUFFE DE LA COURROIE    | Indique que la protection électronique de la courroie d'entraînement est activée. La température à proximité de la courroie de transmission est trop élevée. Mettez le levier de vitesse en position LOW (Bas) et réduisez la vitesse. |

Cette page est intentionnellement  
vide

# **GARANTIE**

---

# GARANTIE LIMITÉE BRP POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS : 2026 CAN-AM® VCC

## 1) Portée de la garantie limitée

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** ») garantit ses VCC Can-Am 2026 (le « **produit** ») vendus par les concessionnaires BRP autorisés aux États-Unis d'Amérique (« **É.-U.** ») et au Canada contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

## 2. Limitation de Responsabilité.

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## 3) EXCLUSIONS – Hors garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;

- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

#### 4) Période de la garantie

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **DOUZE (12) mois consécutifs**, pour utilisation privée ou commerciale.
2. **Pour les composants appartenant à un système d'émissions**, veuillez vous reporter à la garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.).
3. **Pour les composants du système des émissions par évaporation des modèles de Californie équipés du système de contrôle des émissions par évaporation produits par BRP et vendus dans l'État de la Californie** à un résident ou dont la garantie est ensuite enregistrée à un résident de l'État de la Californie, veuillez vous reporter à la Déclaration de garantie de contrôle des émissions par évaporation en Californie figurant aux présentes.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

#### 5) Conditions d'application de la garantie

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. le produit doit être acheté neuf et inutilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire autorisé à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu;
2. le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
3. le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire agréé;
4. le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
5. l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) Comment bénéficier de la protection de la garantie**

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès la découverte d'une anomalie. Il doit aviser un distributeur BRP dans les trois (3) mois suivant la découverte d'une anomalie ou vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

L'utilisateur doit présenter au Concessionnaire agréé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## **7) Obligations de BRP**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à sa seule discrétion, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice ou anomalie, ou soit à remplacer ces pièces sans frais pour les pièces et la main d'œuvre par tout concessionnaire BRP autorisés pendant la période de garantie et les conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 8) Transfert

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## 9) Assistance client

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire BRP autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

# GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS DE L'EPA, É.-U.

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, est conforme à deux conditions :

1. Ce produit est conçu, fabriqué et équipé et conforme aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060 à la date de sa vente à l'acheteur final.
2. Il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Lorsqu'une condition de garantie est satisfaite, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie liée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces liées émissions aux seuls concessionnaires Can-Am autorisés, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur l'une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP, si l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel dans sa configuration conforme, dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la déclaration sous garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel, alors que l'opérateur peut facilement trouver un carburant approprié. Reportez-vous aux sections Entretien et Exigences du carburant et sa manipulation.

## Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

|                                                                              | HEURES | MOIS | KILOMÈTRES |
|------------------------------------------------------------------------------|--------|------|------------|
| Composants liés aux émissions d'échappement et aux émissions par évaporation | 500    | 30   | 5000       |

## Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé, notamment les composants suivants :

1. Pour les émissions de gaz d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces de moteur dépendantes des systèmes suivants :
  - Système d'admission d'air
  - Système d'alimentation en carburant
  - Système d'allumage
  - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement.
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
  - Dispositifs de post-traitement
  - Soupapes de ventilation du carter
  - Capteurs
  - Unités de contrôle électronique.
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants du système de contrôle des émissions par évaporation :
  - Réservoir de carburant
  - Bouchon du réservoir
  - Conduite de carburant
  - Raccords de canalisation du carburant
  - Colliers\*
  - Soupapes de surpression\*
  - Soupapes de régulation\*
  - Solénoïdes de régulation\*
  - Contrôles électroniques\*
  - Diaphragmes de commande à dépression\*
  - Câbles de commande\*
  - Tringleries de commande\*
  - Robinets de purge
  - Tuyaux de vapeur
  - Séparateur liquide/vapeur
  - Filtre à charbon actif
  - Supports de montage du réservoir à charbon actif
  - Port de connexion de purge du carburateur.

### REMARQUE :

\* En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence.

4. Les composants liés aux émissions incluent aussi toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions, ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

## Limitation de l'applicabilité de la garantie

En tant que fabricant certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur,

ou accidentellement, et pour lesquelles le fabricant ne peut être tenu responsable, ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus proche, vous pouvez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact client disponible sur le site web **www.brp.com** ou contactez BRP par courrier à l'une des adresses indiquées dans la section CONTACTEZ-NOUS de ce guide, ou par téléphone au 1-888-272-9222.

---

# GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION DE CALIFORNIE

Les périodes de garantie commencent à la date de livraison du nouveau véhicule récréatif hors route (VRHR) à l'acheteur final.

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule VRHR :

1. est conçu, construit et équipé pour assurer sa conformité, au moment de la vente, à tous les règlements applicables, et
2. qu'il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication capables d'entraîner la défaillance d'une pièce garantie. Toutes les pièces de rechange doivent être identiques à tous égards importants aux pièces décrites dans la demande de certification de BRP.

La garantie sur les pièces liées aux émissions fonctionne comme suit :

1. La réparation ou le remplacement de toute pièce garantie doit être effectué sans frais pour le propriétaire du VRHR, dans un centre de garantie, sauf en cas de réparation lorsqu'une pièce garantie ou un centre de garantie n'est pas raisonnablement accessible au propriétaire du VRHR. Lorsqu'une réparation est autorisée, elle peut être effectuée dans tout établissement de service disponible, ou par le propriétaire, en utilisant toute pièce de rechange. BRP s'engage à rembourser le propriétaire pour ses dépenses, ainsi que les frais de diagnostic pour une telle réparation ou remplacement, sans dépasser le prix de détail suggéré par le fabricant pour toutes les pièces remplacées sous garantie et les frais de main-d'œuvre basés sur le délai recommandé par le fabricant pour la réparation sous garantie et le taux horaire de main-d'œuvre approprié dans la région concernée.
2. Le manque de disponibilité des pièces nécessaires ou le caractère incomplet des réparations dans un délai raisonnable, sans dépasser 30 jours à compter du moment où le VRHR est initialement présenté au centre de garantie pour réparation, constitue une urgence.
3. Toute pièce garantie dont le remplacement n'est pas prévu par le programme d'entretien dans les instructions écrites est garantie pendant la période de garantie définie ci-dessous. Si une telle pièce tombe en panne pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP. Toute pièce de ce type réparée ou remplacée sous garantie doit être entièrement garantie.
4. Toute pièce garantie dont l'inspection régulière est prévue dans les instructions écrites est garantie pendant la période de garantie définie ci-dessous. Une déclaration incluse dans ces instructions pour "réparer ou remplacer si nécessaire" ne réduit pas la période de couverture de la garantie. Toute pièce réparée ou remplacée sous garantie est garantie pendant la période de garantie restante.
5. Toute pièce garantie dont le remplacement est prévu par le programme d'entretien et les instructions écrites est garantie pendant la période ou le kilométrage, selon la première éventualité, avant le premier point de remplacement prévu pour cette pièce. Si la pièce tombe en panne avant le premier point de remplacement prévu, la pièce sera réparée ou remplacée par BRP. Toute pièce réparée ou remplacée sous garantie est garantie pendant le reste de la période avant le premier point de remplacement prévu pour la pièce.
6. Les services de garantie ou les réparations sont fournis par tous les concessionnaires du fabricant qui appartiennent au fabricant ou qui sont franchisés pour l'entretien des VRHR en question.

7. Le propriétaire du VRHR ne doit pas être facturé pour le travail de diagnostic qui permet de déterminer qu'une pièce garantie est en fait défectueuse, à condition que ce travail de diagnostic soit effectué dans une station de garantie.
8. BRP est responsable des dommages causés à d'autres composants du véhicule par la défaillance d'une pièce garantie.
9. Toute pièce de rechange désignée par BRP peut être utilisée pour les réparations sous garantie, sans frais pour le propriétaire d'un véhicule hors route. Une telle utilisation ne réduira pas les obligations de garantie de BRP, sauf que BRP ne sera pas responsable de la réparation ou du remplacement de toute pièce de rechange qui n'est pas une pièce garantie.
10. Toute pièce ajoutée ou modifiée conformément aux exemptions de l'Air Resources Board applicables aux interdictions de la section 27156 du Code des véhicules peut être utilisée sur un VRHR. Une telle utilisation, en soi, ne constitue pas un motif de rejet d'une demande de garantie. BRP n'est pas responsable des défaillances des pièces garanties causées par l'utilisation d'une ou de plusieurs pièces ajoutées ou modifiées, à moins que ces pièces ne soient également garanties.

Conditions et exclusions :

- BRP peut vous refuser la couverture de la garantie si votre VRHR ou une pièce a subi une défaillance directement due à une utilisation abusive, une négligence, un entretien inadéquat ou des modifications non approuvées.

## **Vos obligations et droits de garantie**

Le California Air Resources Board est heureux d'expliquer la garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule Hors route sportif 2026. En Californie, les nouveaux véhicules récréatifs hors route doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de l'État. BRP doit garantir le système de contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule Hors route sportif Hors route pour les périodes de temps indiquées plus bas dans la mesure où il n'y a aucun abus, négligence, entretien inapproprié ou modification non approuvée de votre véhicule sportif Hors route.

Votre système de contrôle des émissions par évaporation peut comprendre des pièces telles que le carburateur ou le système d'injection, un réservoir d'essence, des boyaux d'essence, un réservoir à charbon activé et un ordinateur de moteur. Des boyaux, des courroies, des connecteurs et d'autres assemblages des émissions avec évaporation peuvent aussi en faire partie. Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, Bombardier Produits Récréatifs inc. réparera votre véhicule sportif Hors route sans frais incluant le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre.

## **Protection de la garantie du fabricant OHRV**

La période de garantie pour ce véhicule hors route récréatif est de 60 mois, 8 000 kilomètres ou 500 heures, selon la première échéance.

Pièces couvertes:

1. Support(s) de montage de filtre à charbon actif
2. Filtre à charbon actif
3. Connecteur du port de purge

4. Collier(s)\*
5. Contrôle électronique\*
6. Bouchon du réservoir d'essence
7. Goulot de remplissage
8. Boyau de goulot de remplissage
9. Canalisation(s) d'essence
10. Raccord(s) de canalisation d'essence
11. Réservoir d'essence
12. Soupape(s) de surpression\*
13. Robinet(s) de purge
14. Clapet(s) de retenue
15. Tuyau(x) de vapeur
16. Réducteur de débit
17. Filtre(s)\*
18. Pompe à essence
19. Les autres pièces ne figurant pas sur cette liste qui ont une incidence sur le système de contrôle des émissions par évaporation

#### REMARQUE :

\* En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence.

Si une pièce liée au contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule Hors route récréatif est défectueuse, elle sera réparée ou remplacée par Bombardier Produits Récréatifs inc.

### Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

Le propriétaire d'un véhicule sportif Hors route, en tant que tel, est responsable de l'entretien obligatoire stipulé dans le Guide du conducteur. Bombardier Produits Récréatifs inc. recommande que vous conserviez tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur de votre véhicule sportif Hors route; toutefois, Bombardier Produits Récréatifs inc. ne peut refuser la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus ou l'incapacité du propriétaire à s'assurer qu'un entretien planifié ait été exécuté.

À titre de propriétaire, il vous incombe d'apporter votre véhicule sportif Hors route à un concessionnaire Bombardier Produits Récréatifs inc. dès qu'un problème survient. Les réparations sous garantie doivent être complétées dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 30 jours.

En tant que propriétaire d'un véhicule récréatif Hors route, notez cependant que Bombardier Produits Récréatifs inc. est susceptible de réfuter la couverture de garantie si la défaillance du véhicule récréatif Hors route ou d'une pièce est due à un abus, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités en matière de garantie, vous devez contacter :

- Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tél. 1-888-272-9222, ou
- The California Air Resource Board, 4001 Iowa Avenue, Riverside, CA 92507. États-Unis.

---

# GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'INTERNATIONAL 2026 CAN-AM® VCC

## 1) Portée de la garantie limitée

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) garantit ses VCC Can-Am 2026 (le « **produit** ») vendus par des distributeurs ou des concessionnaires autorisés par BRP à distribuer les Produits à l'extérieur des États-Unis d'Amérique (« **É.-U.** »), du Canada, des États membres de l'Espace économique européen (« **EEE** »), (ce qui inclut les États membres de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Norvège, Islande et Liechtenstein), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI** ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie (un « Distributeur/Concessionnaire BRP ») contre tout vice dans les matériaux ou la fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

## 2. Limitation de Responsabilité.

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en Australie, voir la section spécifique à la Australie ci-dessous.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, ce-la n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### 3) EXCLUSIONS – Hors garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

La liste suivante comprend, sans s'y limiter, les éléments qui sont considérés comme des articles d'usure et qui ne sont pas couverts par la garantie limitée de BRP, à moins d'une défaillance étant un résultat direct d'un vice de conception ou de fabrication :

- Batteries
- Plaquettes de frein
- Tambours et disques de frein
- Patins et disques d'embrayages
- Coulisseaux d'embrayage
- Ressorts d'embrayage
- Paliers d'embrayage remplaçable
- Courroies d'entraînement
- Filtres
- Surfaces finies et non finies
- Fusibles
- Ampoules/faisceau scellé
- Lubrifiants

- Bougies
- Bagues de suspension
- Glissières de suspension
- Ressorts de suspension
- Pneus.

#### 4) Période de la garantie

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **DOUZE (12) mois consécutifs**, pour utilisation privée ou commerciale.

**En AUSTRALIE et en NOUVELLE-ZÉLANDE uniquement**, cette garantie sera en vigueur à partir (1) de la date de livraison au premier consommateur au détail ou (2) de la date de première mise en service du produit, selon la première éventualité, et pour une période de **DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS** et de **TRENTE-SIX (36) MOIS CONSÉCUTIFS** pour les systèmes de transmission et de moteur du groupe motopropulseur seulement, pour un usage privé ou commercial.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

#### 5) Pour les produits vendus en Australie uniquement

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs.

Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible.

Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes modalités. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

## 6) Conditions d'application de la garantie

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. un distributeur/concessionnaire autorisé à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu (« distributeur/concessionnaire »);
2. le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
3. le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire autorisé;
4. le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
5. l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## 7) Comment bénéficier de la protection de la garantie

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou vice. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

L'utilisateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire agréé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## 8) Obligations de BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles

que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 9) Transfert

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## 10) Assistance client

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire BRP autorisé. BRP vous recommande de discuter du problème avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique **NOUS CONTACTER** de ce guide.

---

# GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : 2026 CAN-AM® VCC

## 1) Portée de la garantie limitée

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** »)\* garantit ses VCC Can-Am 2026 (le « **produit** ») vendues par des distributeurs ou des concessionnaires agréés par BRP à distribuer les Produits dans les pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« **EEE** »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI** ») (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie (un **distributeur/concessionnaire BRP**) contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

## 2. Limitation de Responsabilité.

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en France, voir la section spécifique à la France ci-dessous.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à

offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) EXCLUSIONS – Hors garantie**

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

La liste suivante comprend, sans s'y limiter, les éléments qui sont considérés comme des articles d'usure et qui ne sont pas couverts par la garantie limitée de BRP, à moins d'une défaillance étant un résultat direct d'un vice de conception ou de fabrication :

- Batteries
- Plaquettes de frein
- Tambours et disques de frein
- Patins et disques d'embrayages
- Coulisseaux d'embrayage
- Ressorts d'embrayage
- Paliers d'embrayage remplaçable
- Courroies d'entraînement
- Filtres
- Surfaces finies et non finies

- Fusibles
- Ampoules/faisceau scellé
- Lubrifiants
- Bougies
- Bagues de suspension
- Glissières de suspension
- Ressorts de suspension
- Pneus.

#### 4) Période de la garantie

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **VINGT-QUATRE (24) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage privé.
2. **SIX (6) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial.

Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

#### 5) Pour les produits vendus en France uniquement

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant :
  - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
  - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou

2. présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties, ou conformes à tout usage spécial recherché par l'acheteur, présentées à la connaissance du vendeur et acceptées par lui.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

## **6) Conditions d'application de la garantie**

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. le produit doit être acheté neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire autorisé à distribuer le produit dans le pays ou l'union de pays où la vente a été conclue (« distributeur/concessionnaire »);
2. le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
3. le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire autorisé;
4. le produit doit être acheté dans le pays (ou, dans le cas de l'EEE, l'union de pays) où l'acheteur réside;
5. l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **7) Comment bénéficier de la protection de la garantie**

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou vice. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

L'utilisateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire agréé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## 8) Obligations de BRP

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si la prestation de service est requise ailleurs que dans le pays où le Produit a été acheté, ou à l'extérieur de l'EEE dans le cas de résidents de l'EEE, le propriétaire assumera les frais supplémentaires encourus en raison de conditions et pratiques locales, y compris, entre autres, le transport, les assurances, les taxes, les droits d'immatriculation, les droits à l'importation et tous les autres droits dont ceux perçus par les administrations publiques, les états, les territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 9) Transfert

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## 10) Assistance client

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous recommande de discuter du problème avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **[www.brp.com](http://www.brp.com)** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

Cette page est intentionnellement  
vide

# RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

---

# INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (« BRP ») s'engagent à protéger vos renseignements personnels. Le présent avis a pour but de vous informer de la manière dont nous recueillons, utilisons et partageons vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. Vous trouverez plus de détails en consultant la politique de confidentialité de BRP : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en scannant le code QR ci-dessous.

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de conserver vos renseignements personnels en toute sécurité et de les protéger contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet sont collectés soit directement auprès de vous, soit par l'intermédiaire de nos concessionnaires agréés et de tiers (ex : avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjointes), et comprennent :

- Vos coordonnées, vos renseignements démographiques et les données d'enregistrement de votre produit BRP (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication).
- Renseignements transactionnels (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).
- Renseignements sur le véhicule (ex : numéro de série, numéro d'identification du véhicule, kilométrage, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- Vos commentaires, opinions et critiques sur nos produits et services.
- Renseignements recueillis automatiquement lorsque vous naviguez sur les sites Web ou les applications mobiles de BRP ou des concessionnaires, recueillis au moyen de témoins de connexion et de technologies similaires (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées).

Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet provenant de plateformes de médias sociaux, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Nous utilisons vos renseignements personnels pour diverses raisons, principalement pour :

- Gérer votre commande de produits et services BRP (ex : pour compléter ou livrer votre commande, ou entretenir votre produit BRP);
- Fournir un soutien à la clientèle, une assistance et un service après-vente (ex : compléter ou assurer le suivi de votre commande ou de l'entretien, vous aider en cas de problèmes de livraison, gérer les retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP);
- Gérer l'enregistrement de vos produits BRP, la garantie, la sécurité, les rappels de sécurité et la résolution des litiges (ex : pour vous offrir la garantie et

le service après-vente, protéger votre sécurité et votre sûreté, effectuer des rappels de sécurité);

- Vous envoyer des communications commerciales sur nos produits et services (ex : vous informer sur les nouveaux produits, services ou caractéristiques de BRP; partager des nouvelles sur les concours, les promotions et les événements ou discuter des produits ou services offerts par BRP qui pourraient vous intéresser);
- Vous offrir une expérience, un contenu ou des offres et services personnalisés basés sur des technologies de profilage ou de géolocalisation (ex : pour vous informer lorsque votre véhicule pourrait avoir besoin d'un entretien, pour localiser le concessionnaire le plus proche de chez vous);
- Effectuer des analyses de données et des statistiques qui ne vous identifient plus personnellement, à des fins d'intelligence économique et pour avoir des idées sur la manière d'améliorer nos produits et services;
- Prévenir, détecter et contrôler la fraude et toute activité non autorisée ou illégale (ex : détecter et contrôler la fraude liée à l'achat de produits ou de services BRP; gérer les activités illégales ou non autorisées et les cybermenaces);
- Nous conformer aux lois et réglementations applicables.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex. : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage de satisfaction ou pour toute question sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la Responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse [privacyofficer@brp.com](mailto:privacyofficer@brp.com) ou par courrier à l'adresse suivante : Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0

**BRP traite vos renseignements personnels en conformité avec sa Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en utilisant le code QR suivant.**



---

# NOUS Contacter

*[www.brp.com](http://www.brp.com)*

## **Asie-Pacifique**

### **BRP Asie**

107D & 107E, 17/F, Tower 1,  
Grand Century Place, Mongkok,  
Kowloon, Hong Kong

### **BRP Australie**

Level 26  
477 Pitt Street  
Sydney, NSW 2020

### **BRP Chine**

上海市徐汇区衡山路10号6号楼301  
Rm 301, Building 6,  
No.10 Heng Shan Rd,  
Shanghai, Chine

### **BRP Japon**

21F Shinagawa East One Tower  
2-16-1 Konan, Minato-ku-ku,  
Tokyo 108-0075

### **BRP Nouvelle-Zélande**

Suite 1.6, 2-8 Osborne Street,  
Newmarket, Auckland 2013

## **Europe, Moyen-Orient et Afrique**

### **Belgique**

Oktrooiplein 1  
9000 Gent

### **République tchèque**

Stefanikova 43a  
Prague 5  
150 00

### **Allemagne**

Alte Papierfabrik 16  
D-40699 Erkrath

### **Finlande**

Isoaavantie 7  
PL 8040  
96101 Rovaniemi

### **France**

Arteparc Bâtiment B  
Route de la Côte d'Azur,

13 590 Meyreuil

### **Norvège**

Ingvald Ystgaardsvei 15  
N-7484 Trondheim  
Salg, marketing, ettermarked

### **Suède**

Spinnvägen 15  
903 61 Umeå  
Sweden 90821

### **Suisse**

Avenue d'Ouchy 4-6  
1006 Lausanne

## **Amérique latine**

### **Brazil**

Rua Odila Maia Rocha Brito, 25  
Edifício Beaumont, andar 1 ao 5  
CEP 13092-110 Campinas -SP

### **Mexique**

Av. Ferrocarril 202  
Parque Industrial Querétaro  
Santo Rosa Jauregui, Querétaro  
C.P. 76220

## **Amérique du Nord**

### **Canada**

3200A, rue King Ouest,  
Suite 300  
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

### **États-Unis**

10101 Science Drive  
Sturtevant, Wisconsin  
53177

---

## CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si votre adresse a changé ou si vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule, assurez-vous d'en aviser BRP :

- En communiquant avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
- **Amérique du Nord seulement:** en appelant au 1 888 272-9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ--NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Même après l'expiration de la garantie limitée, il est très important d'informer BRP qui pourra ainsi contacter le propriétaire du véhicule si nécessaire, par exemple lorsque des rappels de sécurité sont effectués. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

**VÉHICULES VOLÉS :** Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

| CHANGEMENT D'ADRESSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |  |  |  |  |  |  | CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                            |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 1.2em; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 1.2em; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 1.2em; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 1.2em; margin-bottom: 2px;"></div> |  |  |  |  |  |  |  |  |  |                            |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

 | Numéro de modèle | | | | | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) | | | | | | | | | | | | | | | | **ANCIENNE ADRESSE** | | | | | | | | | | **ANCIEN PROPRIÉTAIRE :** | | | | | | | | | | |  | | | | | | | | | | NOM | | | | | | | | | | |  | | | | | | | | | | N° | | | | | RUE | | | | | APP. | | | | | |  | | | | | | | | | | VILLE | | | | | ÉTAT/PROVINCE | | | | | ZIP/CODE POSTAL | | | | | |  | | | | | | | | | | PAYS | | | | | | | | | | TÉLÉPHONE | | | | | | | | | | | **NOUVELLE ADRESSE** | | | | | | | | | | **NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :** | | | | | | | | | | |  | | | | | | | | | | NOM | | | | | | | | | | |  | | | | | | | | | | N° | | | | | RUE | | | | | APP. | | | | | |  | | | | | | | | | | VILLE | | | | | ÉTAT/PROVINCE | | | | | ZIP/CODE POSTAL | | | | | |  | | | | | | | | | | PAYS | | | | | | | | | | TÉLÉPHONE | | | | | | | | | | |  | | | | | | | | | | COLIBRIEL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| CHANGEMENT D'ADRESSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div> |  |  |  |  | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div> |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Numéro de modèle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>ANCIENNE ADRESSE</b><br><b>OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="text-align: center; padding-bottom: 5px;">NOM</div> <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px 0;"> <span>N°</span> <span>RUE</span> <span>APP.</span> </div> <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px 0;"> <span>VILLE</span> <span>ÉTAT/PROVINCE</span> <span>ZIP/CODE POSTAL</span> </div> <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px 0;"> <span>PAYS</span> <span>TÉLÉPHONE</span> </div>                                                                                                                                                            |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>NOUVELLE ADRESSE</b><br><b>OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="text-align: center; padding-bottom: 5px;">NOM</div> <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px 0;"> <span>N°</span> <span>RUE</span> <span>APP.</span> </div> <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px 0;"> <span>VILLE</span> <span>ÉTAT/PROVINCE</span> <span>ZIP/CODE POSTAL</span> </div> <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px 0;"> <span>PAYS</span> <span>TÉLÉPHONE</span> </div> <div style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="text-align: center; padding-bottom: 5px;">COURRIEL</div> |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Cette page est  
vierge intentionnellement

| CHANGEMENT D'ADRESSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE    |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|-------------------------------|--|--|--|--|---------------|--|--|--|--|-----------------|--|--|--|--|
| <b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                               |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
| <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div> |  |  |  |  | <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"></div> |  |  |  |  |                               |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
| Numéro de modèle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |  |                               |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
| <b>ANCIENNE ADRESSE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | <b>ANCIEN PROPRIÉTAIRE :</b>  |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | NOM                           |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | N°                            |  |  |  |  | RUE           |  |  |  |  | APP.            |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | VILLE                         |  |  |  |  | ÉTAT/PROVINCE |  |  |  |  | ZIP/CODE POSTAL |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | PAYS                          |  |  |  |  |               |  |  |  |  | TÉLÉPHONE       |  |  |  |  |
| <b>NOUVELLE ADRESSE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | <b>NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :</b> |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | NOM                           |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | N°                            |  |  |  |  | RUE           |  |  |  |  | APP.            |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | VILLE                         |  |  |  |  | ÉTAT/PROVINCE |  |  |  |  | ZIP/CODE POSTAL |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | PAYS                          |  |  |  |  |               |  |  |  |  | TÉLÉPHONE       |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  | COLIBRIEL                     |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |

| CHANGEMENT D'ADRESSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|-----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div> |  |  |  |  | <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div> |  |  |  |  |                             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Numéro de modèle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |  | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |  |  |                             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>ANCIENNE ADRESSE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | <b>ANCIEN PROPRIÉTAIRE</b>  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | NOM                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | N°                          |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | RUE                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | APP.                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | VILLÉ                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | ÉTAT/PROVINCE               |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | ZIP/CODE POSTAL             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | PAYS                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | TÉLÉPHONE                   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>NOUVELLE ADRESSE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | <b>NOUVEAU PROPRIÉTAIRE</b> |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | NOM                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | N°                          |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | RUE                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | APP.                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | VILLÉ                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | ÉTAT/PROVINCE               |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | ZIP/CODE POSTAL             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | PAYS                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | TÉLÉPHONE                   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | COURRIEL                    |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Cette page est  
vierge intentionnellement

Note : \_\_\_\_\_

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Note : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Note : \_\_\_\_\_

[illegible]

Note : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° MODÈLE \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
DU **VÉHICULE** (N.I.V.) \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
DU **MOTEUR** (N.I.M.) \_\_\_\_\_

**Propriétaire :** \_\_\_\_\_

NOM

\_\_\_\_\_

N°

RUE

APP.

\_\_\_\_\_

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

**Date d'achat** \_\_\_\_\_

ANNÉE

MOIS

JOUR

**Date d'expiration  
de la garantie** \_\_\_\_\_

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

## **⚠ AVERTISSEMENT**

### **POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE BLESSURES GRAVES OU MORTELLES,**

- Lisez ce guide du conducteur et les étiquettes de sécurité.
- Regardez la vidéo sur la sécurité.



### **SOYEZ PRÉPARÉ(E)**

- Attachez les ceintures de sécurité et assurez-vous que les filets et/ou les portes sont bien fixés.
- Portez un casque et un équipement de protection homologués.
- Chaque conducteur doit pouvoir s'asseoir, le dos contre le siège, les pieds à plat sur le sol ou sur le repose-pieds, et les mains sur le volant ou les poignées. Rester complètement à l'intérieur du véhicule.

### **CONDUISEZ DE MANIÈRE RESPONSABLE**

- Évitez la perte de contrôle et les renversements.
- Évitez les manœuvres brusques, les glissements latéraux, les dérapages ou les queues de poisson, et ne faites jamais de donuts.
- Évitez les accélérations brutales lors des virages, même à partir d'un arrêt.
- Ralentissez avant de prendre un virage.
- Anticipez les collines, les terrains accidentés, les ornières et autres changements de traction et de terrain.
- Évitez les surfaces pavées.
- Évitez de traverser des pentes.

### **SOYEZ COMPÉTENT ET RESPONSABLE**

- N'autorisez aucune conduite imprudente ou téméraire.
- Le conducteur doit être âgé d'au moins 16 ans et posséder un permis de conduire valide.
- N'utilisez pas ce véhicule après avoir consommé des drogues ou de l'alcool.
- N'autorisez pas l'utilisation de ce véhicule sur les routes publiques (sauf si elles sont réservées aux véhicules hors route) où des collisions avec des voitures et des camions peuvent se produire.
- Ne dépassez pas le nombre de places assises du véhicule.

[www.brp.com](http://www.brp.com)

**ALUMA  
CRAFT®**

**CAN-AM®**

**LYNX®**

**MANITOU®**

**ROTAX®**

**QUINTREX®**

**SEA-DOO®**

**SKI-DOO®**